

VILLE DE THANN



DÉPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN

-----

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en  
fonction :

29

Nombre des membres  
participant à la séance :

**19 + 7 procurations  
pour la délibération 2a**

**20 + 6 procurations  
pour la délibération 3a**

**21 + 6 procurations  
pour la délibération 3b**

**21 + 7 procurations  
délibérations 3c à 7c**

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

et affichée à la porte de la  
mairie en date du  
3 avril 2024

**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024**

**Point n° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2024**

Procès-verbal approuvé par : 26 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

**Délibération n° 2a – Approbation de l'avenant n° 2 au bail emphytéotique administratif et de l'avenant n° 3 à la convention entre la Ville de Thann et la société SODEREC/SCI « Gendarmerie du Pays de Thann »**

Le Conseil Municipal :

- approuve le bail emphytéotique administratif et sa convention non détachable liant la Ville de Thann et la SCI « Gendarmerie du Pays de Thann,
- acte les modifications apportées au bail emphytéotique et sa convention non détachable, aux articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6,
- acte la prise d'effet au 1<sup>er</sup> avril 2024,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

Délibération approuvée par : 25 voix  
Abstention : 1 voix  
Contre : 0 voix

### Délibération n° 3a – Compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal :

- arrête le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget principal dressé par le comptable public de la collectivité, dont les résultats de l'exécution s'établissent comme suit :

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Dépenses	8 202 354,69 €	3 280 748,59 €
Recettes	9 675 437,26 €	3 430 009,88 €
<b>Résultats 2023</b>	<b>1 473 082,57 €</b>	<b>149 261,29 €</b>
Solde antérieur reporté	1 074 595,24 €	563 819,22 €
<b>Résultats cumulés</b>	<b>2 547 677,81 €</b>	<b>-414 557,93 €</b>

Délibération approuvée par : 26 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

### Délibération n° 3b – Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif de l'exercice 2023 présenté par l'ordonnateur, conforme au comptable public de la collectivité, comme suit :

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Dépenses	8 202 354,69 €	3 280 748,59 €
Recettes	9 675 437,26 €	3 430 009,88 €
<b>Résultats 2023</b>	<b>1 473 082,57 €</b>	<b>149 261,29 €</b>
Résultat N-1 reporté	1 074 595,24 €	563 819,22 €
<b>Résultats de clôture</b>	<b>2 547 677,81 €</b>	<b>-414 557,93 €</b>
Solde net des restes à réaliser	0,00 €	234 593,62 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>2 547 677,81 €</b>	<b>-179 964,31 €</b>

Délibération approuvée par : 26 voix  
Ne pouvant pas prendre part au vote : 1 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

### **Délibération n° 3c – Affectation du résultat 2023**

Le Conseil Municipal :

- affecte, en priorité, l'excédent cumulé de la section de fonctionnement à hauteur de **179 964,31 euros** en recettes d'investissement au 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » au budget primitif 2024,
- inscrit le solde du résultat cumulé de fonctionnement, soit **2 367 713,50 euros**, en recettes au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » au budget primitif 2024,
- inscrit le déficit de la section d'investissement à hauteur de **414 557,93 euros** en dépenses au chapitre 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » au budget primitif 2024.

Délibération approuvée par : 28 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

### **Délibération n° 3d – Budget Primitif 2024**

Le Conseil Municipal :

- adopte le projet de budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **15 998 051 euros**, établit conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, et tel qu'il figure dans le rapport budgétaire,
- approuve le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Délibération approuvée par : 22 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 6 voix

### **Délibération n° 3e – Fixation des taux de fiscalité 2024**

Le Conseil Municipal :

- fixe les taux d'imposition des impôts directs locaux pour l'année 2024 comme suit :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	<b>12,41 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>27,00 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	<b>84,58 %</b>

Délibération approuvée par : 28 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

### **Délibération n° 3f – Demande d'attribution de fonds de concours 2024 auprès de la Communauté de Communes de Thann-Cernay**

Le Conseil Municipal :

- approuve la liste des projets soumis à l'attribution de fonds de concours,
- sollicite la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour l'attribution de fonds de concours dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier, pour un montant de 584 000 €,
- sollicite le versement de l'acompte prévu dans la convention 2015-2020, annexe 5,
- charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

Délibération approuvée par : 28 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

### **Délibération n° 3g – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Amicale du Personnel de la Ville de Thann**

Le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution et le versement d'une subvention d'un montant de 22 000 euros à l'Amicale du Personnel de la Ville de Thann.

Délibération approuvée par : 28 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

**Délibération n° 3h – Attribution d’une subvention à l’Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin**

Le Conseil Municipal :

- approuve le versement d’une subvention de 1 220 euros à l’Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin.

Délibération approuvée par : 28 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

**Délibération n° 3i – Approbation de l’évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert, à la Ville de Cernay, de l’Espace Grün**

Le Conseil Municipal :

- approuve l’évaluation des charges transférées, telle qu’elle ressort dans le rapport de la CLECT.

Délibération approuvée par : 28 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

**Délibération n° 4a – Recrutement de personnel saisonnier**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à recourir au personnel saisonnier pour assurer la continuité du service public et l’accueil au musée,
- arrête leur rémunération selon les modalités décrites,
- inscrit au budget les crédits correspondants.

Délibération approuvée par : 28 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

**Délibération n° 4b – Mise à jour du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal :

- modifie en conséquence, le tableau des effectifs du personnel communal,
- prévoit les crédits en conséquence au budget de la Ville.

Délibération approuvée par : 28 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

**Délibération n° 5a – Approbation de l’amendement du projet de convention d’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)**

Le Conseil Municipal :

- approuve la nouvelle version du projet de convention d’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU),
- met à disposition du public, en application de l’article L. 303-1 du Code de la Construction et de l’Habitat, le projet de convention OPAH-RU en Mairie de Thann pour une durée d’un mois.

Délibération approuvée par : 28 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

**Délibération n° 5b – Approbation du lancement d’un diagnostic patrimonial à l’Engelbourg**

Le Conseil Municipal :

- approuve le lancement d’un diagnostic patrimonial des vestiges du château de l’Engelbourg,
- mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour solliciter des participations financières de l’Etat,
- mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour consulter entreprises et bureaux d’études, et signer les marchés et tout document contractuel nécessaire à l’exécution de la mission.

Délibération approuvée par : 28 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

**Délibération n° 5c – Approbation de l’avenant n° 1 au lot n° 6 pour le marché de nettoyage à l’école du Bungert**

Le Conseil Municipal :

- approuve les changements proposés pour optimiser les opérations de nettoyage de l’école du Bungert,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération notamment pour signer l’avenant correspondant avec l’association AGIR VERS L’EMPLOI, afin de formaliser les modifications apportées.

Délibération approuvée par : 28 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

**Délibération n° 5d – Délégation de pouvoir de l'exercice des droits de préemption**

Le Conseil Municipal :

- réaffirme la délégation donnée au Maire pour exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme,
- complète le point 15 la délibération du Conseil Municipal de Thann du 4 juin 2020, en donnant délégation de pouvoir au Maire, pour la durée de son mandat, d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme dans la limite de l'estimation des services fiscaux, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement, à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-1 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code.

Délibération approuvée par : 28 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

**Délibération n° 5e – Motivation à l'exercice du droit de préemption pour le 34 rue des Cigognes**

Le Conseil Municipal :

- approuve la poursuite du projet urbain de requalification et du traitement paysager visant à mettre en valeur les remparts,
- réaffirme sa volonté de maîtriser le foncier nécessaire à la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager des anciens remparts, dont la réalisation sera permise par l'acquisition du bien situé à THANN (68800), au 34 rue des Cigognes, parcelle cadastrée section 7 numéro 6, d'une contenance de 0,84 are, objet de la DIA susvisée.

Délibération approuvée par : 28 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

**Délibération n° 5f – Sollicitation de l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour le portage foncier et mise à disposition du bien pour usage du 34 rue des Cigognes**

Le Conseil Municipal :

- demande à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace d'acquiescer et de porter le bien situé à THANN (68800), 34 rue des Cigognes, figurant au cadastre section 7 numéro 6, d'une superficie totale de 84 m<sup>2</sup>, consistant en une maison à usage d'habitation et sa dépendance, dans le but de poursuivre, par une maîtrise foncière publique et dans l'intérêt général, le projet urbain visant à mettre en valeur les anciens remparts de la Ville et préserver le patrimoine urbain,

- approuve les dispositions des projets des conventions de portage foncier et de mise à disposition du bien annexés à la présente délibération et autorise Monsieur Gilbert STOECKEL, Maire de THANN, à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace.

Délibération approuvée par : 28 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

#### **Délibération n° 6a – Approbation du renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2024**

Le Conseil Municipal :

- approuve le renouvellement de l'organisation du temps scolaire,
- charge Monsieur le Maire de transmettre à la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale la nouvelle organisation du temps scolaire proposée par la Ville de Thann.

Délibération approuvée par : 28 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

#### **Délibération n° 7a – Approbation du programme de travaux en forêt pour 2024**

Le Conseil Municipal :

- approuve le programme des travaux patrimoniaux dans la forêt communale de Thann pour un montant de 12 180 € HT tel que précisé ci-dessus, ainsi que le recours à la maîtrise d'œuvre de l'Office National des Forêts,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ou devis qui lui seront présentés avant la réalisation des travaux et tout document nécessaire à la bonne exécution du programme, dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal dans le cadre du budget 2024.

Délibération approuvée par : 28 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

### **Délibération n° 7b – Approbation du programme des coupes de bois pour 2024**

Le Conseil Municipal :

- approuve le programme des travaux d'exploitation en forêt communale de Thann pour l'année 2024, tel que présenté ci-dessus par l'Office National des Forêts, dont la mise en œuvre se fera en fonction de l'état du marché du bois,
- approuve l'état prévisionnel des coupes,
- donne délégation à Monsieur le Maire ou son représentant à effet de signer et approuver par la voie de conventions ou de devis la réalisation de ce programme dans la limite des crédits ouverts par le Conseil Municipal au budget 2024.

Délibération approuvée par : 28 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

### **Délibération n° 7c – Approbation de l'attribution du bois de service pour 2024**

Le Conseil Municipal :

- approuve les attributions de bois de service pour l'année 2024.

Délibération approuvée par : 28 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance



DÉPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN

-----

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en  
fonction :

29

Nombre des membres  
participant à la séance

19 + 7 procurations

## OBJET :

### Point n° 2a

**Approbation de  
l'avenant n° 2 au bail  
emphytéotique  
administratif et de  
l'avenant n° 3 à la  
convention entre la  
Ville de Thann et la  
société SODEREC/SCI  
« Gendarmerie du Pays  
de Thann »**

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2024

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHEL, TORRENT, BITSCH, PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, MM. E. SCHNEBELEN, BELHADRI

**Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL  
M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDELIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
M. MORVAN, excusé, a donné procuration à Mme KEMPF  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

**Etaient excusé, sans procuration :**

M. C. SCHNEBELEN  
Mme CALLIGARO  
Mme MALLER

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, rappelle aux membres du Conseil Municipal, que par bail emphytéotique administratif et convention non détachable de ce bail signés le 27 octobre 2005, la Ville de Thann a mis à disposition de la SCI « Gendarmerie du Pays de Thann » un terrain désigné à l'article 2 dudit bail, à charge pour la SCI de construire une caserne de gendarmerie destinée à être louée à la Ville de Thann pour toute la durée de ces contrats.

Dans le cadre de l'avenant n° 1 audit bail emphytéotique et de l'avenant n° 2 à la convention non détachable, signés le 12 février 2007 à l'issue de la période de construction des ouvrages, les parties sont convenues que le bail emphytéotique administratif et sa convention non détachable prendraient fin le 30 novembre 2026, au terme d'une période de 20 ans à compter de la mise à disposition des locaux construits, intervenue le 1er décembre 2006.

Le loyer versé par la Ville à la SCI, révisé par référence à l'indice Insee du coût de la construction (ICC) conformément aux stipulations de l'article 24 de la convention non détachable, a sensiblement augmenté du fait de l'évolution de cet indice, singulièrement au cours des années 2022 et 2023.

Pour mémoire, loyer initial annuel était de 405 925 euros en 2007 contre 542 442 euros en 2022, 585 646 euros en 2023 et 628 233 euros en 2024.

Dans le même temps, le sous-loyer perçu par la Ville, lequel lui est payé par l'État (Gendarmerie Nationale), n'a que très peu évolué (indice INSEE évolution loyer), ce qui engendre une différence croissante à la charge de la Ville.

La Ville a sollicité la SCI afin d'envisager une réduction significative du loyer payé par elle à la SCI, ainsi qu'une limitation de l'évolution du loyer pour l'avenir.

Les parties se sont rapprochées et ont décidé de prolonger la durée de leurs conventions, et de modifier le montant du loyer dû au titre de la convention non détachable, ainsi que la clause de révision dudit loyer.

Il résulte de cet accord le gel du loyer à hauteur de 460 000 euros (quatre cent soixante mille euros) par an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, la prolongation du bail avec un nouvelle date d'échéance au 31 décembre 2027 et la non implication d'un indice de revalorisation du loyer jusqu'à l'échéance du bail.

Aussi, le bail emphytéotique administratif et sa convention non détachable sont modifiés comme suit :

#### **ARTICLE 1**

**1-1** L'article 8 du bail emphytéotique administratif est remplacé par :

*« Le présent bail emphytéotique prend effet à compter de sa signature par les deux parties, soit le 27 octobre 2005.*

*Il est consenti et accepté pour une durée ferme de vingt-et-une (21) années et un (1) mois consécutifs, augmentée de la durée de la construction des ouvrages.*

*La durée de 21 ans et 1 mois a débuté le 1er décembre 2006.*

*Le présent bail prendra fin le 31 décembre 2027. »*

**1-2** L'article 13 de la convention non détachable du bail emphytéotique est remplacé par :

*« La location de l'ensemble immobilier est consentie au Bailleur pour une durée ferme de vingt-et-une (21) années et un (1) mois consécutifs à compter du 1er décembre 2006, prenant fin le 31 décembre 2027. »*

**1-3** L'article 23.2 de la convention non détachable du bail emphytéotique est remplacé par :

*« La durée de la location est établie pour une période ferme de vingt-et-une (21) années et un (1) mois consécutifs à compter du 1er décembre 2006, prenant fin le 31 décembre 2027. »*

#### **ARTICLE 2 – Montant du loyer**

A compter du 1er avril 2024, l'article 24.1 de la convention non détachable du bail emphytéotique est remplacé par :

*« Le montant trimestriel du loyer dû par le Bailleur au Preneur s'élève à 115 000 euros (cent quinze mille euros). »*

#### **ARTICLE 3 – Evolution du loyer**

A compter du 1er avril 2024, l'article 24.2 de la convention non détachable du bail emphytéotique est remplacé par :

*« Le loyer, dont le montant est fixé à l'article 24.1, est fixe jusqu'au terme de la convention. »*

#### **ARTICLE 4**

Toutes les autres stipulations du bail emphytéotique et de sa convention non détachable, autres que celles modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

#### **ARTICLE 5**

Le présent avenant prend effet au 1er avril 2024.

La Ville s'engage irrévocablement à procéder à toutes les formalités nécessaires à sa validité et à lui conférer un caractère exécutoire. Elle justifiera, dès leur réalisation, de la transmission en sous-préfecture :

- de la délibération du conseil municipal autorisant la signature du présent avenant,
- du présent avenant signé.

Elle effectuera toutes formalités de publicité nécessaires, et en justifiera.

#### **ARTICLE 6**

Le présent acte est conclu en la forme administrative. Une expédition en sera publiée par la Ville de Thann au livre foncier, ce dont elle justifiera.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Gilles THIEBAUT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour, M. CHOLAY s'étant abstenu :**

- approuve le bail emphytéotique administratif et sa convention non détachable liant la Ville de Thann et la SCI « Gendarmerie du Pays de Thann »,
- acte les modifications apportées au bail emphytéotique administratif et sa convention non détachable, aux articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6.
- acte la prise d'effet au 1<sup>er</sup> avril 2024,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Philippe Chudant, Secretary of the Session.



Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en  
fonction :

29

Nombre des membres  
participant à la séance

20 + 6 procurations

## OBJET :

### Point n° 3a

#### Compte de gestion 2023

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2024

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHEL, TORRENT, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, MM. E. SCHNEBELEN, BELHADRI

**Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL  
M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDLIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

**Etaient excusé, sans procuration :**

M. C. SCHNEBELEN  
Mme CALLIGARO  
Mme MALLER

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, présente le compte de gestion 2023 adressé par le comptable public de la collectivité, et notamment les états II-1 et II-2.

Le compte de gestion est un document établi par le comptable public, avant le 1<sup>er</sup> juin suivant la clôture de l'exercice, qui a pour objectif de justifier l'exécution du budget communal et de présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Vu** le compte de gestion établi par le Responsable du Service de Gestion Comptable de Guebwiller, retraçant l'exécution budgétaire pour l'exercice 2023 ainsi que la situation financière et patrimoniale de la commune,

**Considérant** que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre de l'exercice 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :**

- arrête le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget principal dressé par le comptable public de la collectivité, dont les résultats de l'exécution s'établissent comme suit :

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Dépenses	8 202 354,69 €	3 280 748,59 €
Recettes	9 675 437,26 €	3 430 009,88 €
<b>Résultats 2023</b>	<b>1 473 082,57 €</b>	<b>149 261,29 €</b>
Solde antérieur reporté	1 074 595,24 €	563 819,22 €
<b>Résultats cumulés</b>	<b>2 547 677,81 €</b>	<b>-414 557,93 €</b>

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance



DÉPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
-----

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en  
fonction :

29

Nombre des membres  
participant à la séance

21 + 6 procurations

## OBJET :

### Point n° 3b

#### Compte administratif 2023

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20240327-2024D73b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2024

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHÉL, TORRENT, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, M. E. SCHNEBELEN, Mme MALLER, M. BELHADRI

**Etaient excusés et ont donné procuration :**

M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDÉLIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
Mme CALLIGARO, excusée, a donné procuration à Mme MALLER  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

**Etaient excusé, sans procuration :**

M. BAUMIER-GURAK  
M. C. SCHNEBELEN

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, présente le compte administratif de la Ville de Thann pour l'exercice 2023, à l'appui du rapport d'analyse et de la maquette budgétaire joints en annexe de la présente délibération.

Considérant que lors des séances où le compte administratif est débattu, Monsieur le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote, il est nécessaire de procéder à l'élection du Président de Séance.

Monsieur le Maire propose d'élire Madame Claudine FRANÇOIS-WILSER, 1<sup>ère</sup> adjointe, à ces fonctions.

**Le Conseil Municipal élit à l'unanimité des présents et représentés, le Président de Séance en la personne de Madame Claudine FRANÇOIS-WILSER, 1<sup>ère</sup> adjointe.**

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget.

Il compare, à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif constate le solde d'exécution de la section d'investissement et le résultat de la section de fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** le rapport d'analyse du compte administratif 2023 annexé à la présente délibération,

**Vu** la maquette budgétaire M14 annexée la présente délibération,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, sur le compte administratif de l'exercice 2023, par 26 voix pour, M. STOECKEL, Maire, ne pouvant pas prendre part au vote,**

- approuve le compte administratif de l'exercice 2023 présenté par l'ordonnateur, conforme au comptable public de la collectivité, comme suit :

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Dépenses	8 202 354,69 €	3 280 748,59 €
Recettes	9 675 437,26 €	3 430 009,88 €
<b>Résultats 2023</b>	<b>1 473 082,57 €</b>	<b>149 261,29 €</b>
Résultat N-1 reporté	1 074 595,24 €	563 819,22 €
<b>Résultats de clôture</b>	<b>2 547 677,81 €</b>	<b>-414 557,93 €</b>
Solde net des restes à réaliser	0,00 €	234 593,62 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>2 547 677,81 €</b>	<b>-179 964,31 €</b>

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Philippe Chudant, Secretary of the Session.



DÉPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN

-----

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

**29**

Nombre des membres en  
fonction :

**29**

Nombre des membres  
participant à la séance

**21 + 7 procurations**

## OBJET :

### Point n° 3c

### Affectation du résultat 2023

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20240327-2024D73c-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 27 mars 2024

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHEL, TORRENT, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, M. E. SCHNEBELEN, Mme MALLER, M. BELHADRI

**Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL  
M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDELIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
Mme CALLIGARO, excusée, a donné procuration à Mme MALLER  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

**Etaient excusé, sans procuration :**

M. C. SCHNEBELEN

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, expose que l'arrêté des comptes 2023 de la Ville de Thann, formalisé au travers du compte de gestion et du compte administratif, a permis de déterminer les résultats du budget principal, qui permettent ainsi de dégager :

- le résultat d'exécution de la section d'investissement,
- les restes à réaliser,
- le résultat d'exécution de la section de fonctionnement.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser, fait ressortir soit un déficit, soit un excédent de financement. La décision d'affectation porte le résultat cumulé de la section de fonctionnement.

Conformément à la réglementation, le résultat cumulé excédentaire dégagé par la section de fonctionnement doit être affecté en priorité :

- à la couverture du déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en investissement (article 1068),
- pour le solde en excédent de fonctionnement reporté (article 002).

Après avoir arrêté les comptes 2023, les résultats s'établissent ainsi :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2023</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses (a)		8 202 354,69 €
Recettes(b)		9 675 437,26 €
<b>Résultat de l'exercice 2023 (c=b-a)</b>		<b>1 473 082,57 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)		1 074 595,24 €
	<b>Résultat de clôture 2023 (e=c+d)</b>	<b>2 547 677,81 €</b>
<b>Investissement</b>		
Recettes	Recettes N (a)	3 430 009,88 €
Dépenses	Dépenses N (b)	3 280 748,59 €
	Déficit d'investissement reporté N-1 (c)	563 819,22 €
	Dépenses totales (d=b+c)	3 844 567,81 €
	<b>Résultat de clôture 2023 (e=a-d)</b>	<b>-414 557,93 €</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>2 133 119,88 €</b>

**Balance des restes à réaliser :**

Recettes	672 022,08 €
Dépenses	437 428,46 €
Solde (f)	234 593,62 €

<b>RESULTAT DE CLOTURE CUMULÉ</b>	<b>2 367 713,50 €</b>
<b>Besoin de financement de l'investissement 2023 (g=e+f)</b>	<b>-179 964,31 €</b>

Le résultat global de clôture s'établit à **2 367 713,50 euros** et est obtenu comme détaillé ci-après :

<b>Résultats 2023</b>	
Excédent de fonctionnement	2 547 677,81 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris les restes à réaliser)	-179 964,31 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>2 367 713,50 €</b>

En tenant compte des données ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat conformément au tableau ci-après :

<b>Affectations sur 2024</b>	
<b>Chapitre 002</b> « résultat de fonctionnement reporté » (recettes de fonctionnement)	2 367 713,50 €
<b>Chapitre 001</b> « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (dépenses d'investissement)	414 557,93 €
<b>Chapitre 10, article 1068</b> « excédent de fonctionnement capitalisé » (recettes d'investissement)	179 964,31 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :**

- affecte, en priorité, l'excédent cumulé de la section de fonctionnement à hauteur de **179 964,31 euros** en recettes d'investissement au 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » au budget primitif 2024,
- inscrit le solde du résultat cumulé de fonctionnement, soit **2 367 713,50 euros**, en recettes au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » au budget primitif 2024,
- inscrit le déficit de la section d'investissement à hauteur de **414 557,93 euros** en dépenses au chapitre 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » au budget primitif 2024.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance

A black ink signature of Philippe Chudant, written in a cursive style.



DÉPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN

-----

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

**29**

Nombre des membres en  
fonction :

**29**

Nombre des membres  
participant à la séance

**21 + 7 procurations**

## OBJET :

### Point n° 3d

#### Budget Primitif 2024

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20240327-2024D73d-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 27 mars 2024

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHER, TORRENT, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, M. E. SCHNEBELEN, Mme MALLER, M. BELHADRI

**Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL  
M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDLIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
Mme CALLIGARO, excusée, a donné procuration à Mme MALLER  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

**Etaient excusé, sans procuration :**

M. C. SCHNEBELEN

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, présente le projet de budget primitif 2024, qui a été construit autour des orientations budgétaires 2024 débattues lors de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2024.

Les éléments suivants sont soumis au Conseil Municipal :

- la maquette budgétaire M 57 du budget principal de la commune,
- un rapport annexe détaillant les propositions budgétaires 2024.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** la délibération n° 4b du 26 octobre 2023 portant mise en place de la nomenclature M 57,

**Vu** la délibération n° 2a du 24 février 2024 portant acte du débat des orientations budgétaires 2024,

**Vu** la maquette budgétaire M 57 du budget primitif 2024 de la Ville de Thann,

**Vu** le rapport budgétaire annexé à la présente délibération,

**Considérant** que le budget primitif 2024 sera voté par nature,

**Considérant** que la nomenclature M 57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, Mme BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, Mme CALLIGARO, M. E. SCHNEBELEN, Mme MALLER ayant voté contre :**

- adopte le projet de budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **15 998 051 euros**, établit conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 57, et tel qu'il figure dans le rapport budgétaire annexé à la présente délibération,
- approuve le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance





DÉPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN

-----

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en  
fonction :

29

Nombre des membres  
participant à la séance

21 + 7 procurations

## OBJET :

### Point n° 3e

#### Fixation des taux de fiscalité 2024

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20240327-2024D73e-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2024

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHEL, TORRENT, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, M. E. SCHNEBELEN, Mme MALLER, M. BELHADRI

**Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL  
M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDELIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
Mme CALLIGARO, excusée, a donné procuration à Mme MALLER  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

**Etaient excusé, sans procuration :**

M. C. SCHNEBELEN

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, rappelle que depuis l'année 2021, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département (13,17 %) a été transféré à la commune.

Ainsi, la commune perçoit désormais les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En application de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, la Ville de Thann doit voter avant le 15 avril, les taux de fiscalité locale qui s'appliqueront en 2024 sur son territoire.

Conformément au rapport budgétaire présenté le 24 février 2024, il est proposé de reconduire en 2024 les taux communaux appliqués en 2023 tel que :

- Taxe d'habitation : 12,41 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84,58 %

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636B sexies et 1636B septies,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :**

- fixe les taux d'imposition des impôts directs locaux pour l'année 2024 comme suit :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	<b>12,41 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>27,00 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	<b>84,58 %</b>

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance



DÉPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN

-----

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

**29**

Nombre des membres en  
fonction :

**29**

Nombre des membres  
participant à la séance

**21 + 7 procurations**

## OBJET :

### Point n° 3f

#### **Demande d'attribution de fonds de concours 2024 auprès de la Communauté de Communes de Thann- Cernay**

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20240327-2024D73f-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 27 mars 2024**

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHÉL, TORRENT, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, M. E. SCHNEBELEN, Mme MALLER, M. BELHADRI

#### **Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL  
M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDELIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
Mme CALLIGARO, excusée, a donné procuration à Mme MALLER  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

#### **Etaient excusé, sans procuration :**

M. C. SCHNEBELEN

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, rappelle que le pacte financier et fiscal a été approuvé en 2015 pour la période 2015-2020 et l'avenant n° 4 l'a prolongé jusqu'au 31 décembre 2026. Il prévoit ainsi une enveloppe annuelle destinée à financer des fonds de concours au bénéfice de chaque commune membre de la Communauté de Communes de Thann-Cernay.

Les fonds de concours sont affectés au financement d'opérations d'équipement ou au financement des dépenses de fonctionnement liées à des équipements existants. Les communes peuvent solliciter la Communauté de Communes de Thann-Cernay dans la limite de 50 % du financement du projet.

L'enveloppe annuelle déterminée par le pacte fiscal et financier de 626 312,00 € a été diminuée en 2022 de 42 283,20 € correspondant au remboursement intégral de l'emprunt contracté par la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour l'installation du Très Haut Débit dans notre commune (792 400 € sur 20 ans au taux fixe de 0,65 %). Ainsi, en comptant les reports antérieurs, le montant total de l'enveloppe disponible est de **584 300,27 euros pour 2024**, dont il est proposé les opérations suivantes :

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

INTITULES DES PROJETS	Montant TTC	Subventions	Reste à charge de la Ville	Fonds de concours sollicités
Dépenses de fonctionnement des bâtiments : eau - chauffage - électricité - combustibles	500 000,00		500 000,00	250 000,00
Dépenses liées à l'entretien et au fonctionnement des véhicules communaux	110 000,00		110 000,00	55 000,00
Nettoyage des bâtiments	240 000,00		240 000,00	120 000,00
Dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des voiries et bâtiments	318 000,00		318 000,00	159 000,00
<b>TOTAL FONDS DE CONCOURS</b>	<b>1 168 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 168 000,00</b>	<b>584 000,00</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :**

- approuve la liste des projets soumis à l'attribution de fonds de concours,
- sollicite la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour l'attribution de fonds de concours dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier, pour un montant de 584 000 € selon le détail des projets ci-dessus,
- sollicite le versement de l'acompte prévu dans la convention 2015-2020, annexe 5,
- charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance



DÉPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
-----

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en  
fonction :

29

Nombre des membres  
participant à la séance

21 + 7 procurations

## OBJET :

### Point n° 3g

**Attribution d'une  
subvention de  
fonctionnement à  
l'Amicale du Personnel  
de la Ville de Thann**

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20240327-2024D73g-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2024

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHEL, TORRENT, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, M. E. SCHNEBELEN, Mme MALLER, M. BELHADRI

**Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL  
M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDELIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
Mme CALLIGARO, excusée, a donné procuration à Mme MALLER  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

**Etaient excusé, sans procuration :**

M. C. SCHNEBELEN

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, rappelle au Conseil Municipal que l'Amicale du Personnel de la Ville de Thann a pour objet d'entretenir les liens entre les agents et de favoriser les activités culturelles, sportives et de loisirs du personnel.

Afin de lui permettre de mener à bien sa mission d'intérêt général, il est proposé que la Ville apporte son concours financier pour un montant de 22 000 euros.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :**

- approuve l'attribution et le versement d'une subvention d'un montant de 22 000 euros à l'Amicale du Personnel de la Ville de Thann.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance



DÉPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN

-----

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en  
fonction :

29

Nombre des membres  
participant à la séance

21 + 7 procurations

## OBJET :

### Point n° 3h

#### Attribution d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20240327-2024D73h-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2024

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHÉL, TORRENT, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, M. E. SCHNEBELEN, Mme MALLER, M. BELHADRI

**Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL  
M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDLIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
Mme CALLIGARO, excusée, a donné procuration à Mme MALLER  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

**Etaient excusé, sans procuration :**

M. C. SCHNEBELEN

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, rappelle que l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin (UDSP) poursuit son action en faveur de tous les membres qui la composent, sapeurs-pompiers actifs, jeunes sapeurs-pompiers, anciens et autres civils volontaires.

Les subventions communales permettent à l'UDSP de :

- financer des activités sportives,
- soutenir les 1 300 jeunes sapeurs-pompiers,
- accorder des subventions à caractère social à ses adhérents momentanément en difficulté,
- régler la prime d'assurance annuelle d'environ 150 000 euros.

Monsieur Gilles THIEBAUT propose, pour l'année 2024, le versement d'une subvention de 1 220 euros, soit 20 euros par sapeur-pompier actif.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :**

- approuve le versement d'une subvention de 1 220 euros à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance



DÉPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN

-----

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en  
fonction :

29

Nombre des membres  
participant à la séance

21 + 7 procurations

## OBJET :

### Point n° 3i

**Attribution de  
l'évaluation des  
charges transférées  
dans le cadre du  
transfert, à la Ville de  
Cernay, de l'Espace  
Grün**

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20240327-2024D53i-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2024

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHEL, TORRENT, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, M. E. SCHNEBELEN, Mme MALLER, M. BELHADRI

**Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL  
M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDELIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
Mme CALLIGARO, excusée, a donné procuration à Mme MALLER  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

**Etaient excusé, sans procuration :**

M. C. SCHNEBELEN

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Thann-Cernay a décidé, lors de sa séance du 16 décembre 2023, de modifier l'intérêt communautaire afin de ne plus y inclure, dans sa compétence « Equipements culturels, sportifs de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » l'aménagement et la gestion de l'Espace Grün.

Cette modification, applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, permet ainsi à la Ville de Cernay de reprendre la gestion de ce bâtiment.

Ce transfert de charges doit être accompagné d'une évaluation, par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du montant des charges nettes de l'Espace Grün. A cet effet, elle s'est réunie le 12 mars dernier, sous la présidence de Monsieur Marc ROGER, vice-président en charge des Finances de la Communauté de Communes de Thann-Cernay.

La commission a pris connaissance d'un rapport contenant les éléments chiffrés concernant l'évaluation des charges à transférer à la Ville de Cernay, évaluées sur la base des Comptes Administratifs présentés par la Communauté de Communes de Thann-Cernay et, conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), selon la méthode du coût moyen annualisé.

Il a été décidé de retenir, en fonctionnement, les années 2022 et 2023 comme période de référence, les années précédentes ne reflétant pas une année « normale » de fonctionnement de l'équipement : 2019 était une année de démarrage de l'EPIC (Espaces Culturels Thann-Cernay) et 2020 et 2021 ont été marquées par l'épidémie de COVID-19. En investissement, une moyenne des dépenses nettes constatées sur la période 2019-2023 a été réalisée.

Après évaluation, les charges nettes transférées s'élèvent à 473 725 €. Le rapport a été approuvé à l'unanimité des membres de la CLECT présents.

Le rapport de la CLECT a été transmis aux seize communes membres, qui sont appelées à approuver l'évaluation par délibérations concordantes. Au terme de la phase de délibération des communes, ceci à la majorité qualifiée, le Conseil de Communauté arrêtera le montant de l'attribution de compensation (AC) définitive de la Ville de Cernay pour 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :**

- approuve l'évaluation des charges transférées, telle qu'elle ressort dans le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance



Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

**29**

Nombre des membres en  
fonction :

**29**

Nombre des membres  
participant à la séance

**21 + 7 procurations**

## OBJET :

### Point n° 4a

#### Recrutement de personnel saisonnier

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20240327-2024D44a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 27 mars 2024

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHEL, TORRENT, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, M. E. SCHNEBELEN, Mme MALLER, M. BELHADRI

**Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL  
M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDELIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
Mme CALLIGARO, excusée, a donné procuration à Mme MALLER  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

**Etaient excusé, sans procuration :**

M. C. SCHNEBELEN

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, explique à l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois, nécessaire au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23, 2° du Code Général de la Fonction Publique, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Aussi, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents saisonniers dans les conditions fixées par l'article L. 332-23, 2° du code précité.

Monsieur Gilles THIEBAUT précise les besoins recensés qui seront rémunérés par référence au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 :

- 3 adjoints techniques au pôle technique (juillet et août),
- 4 adjoints administratifs au musée (de juin à septembre),
- 1 adjoint administratif au centre administratif municipal (mi-juillet à mi-août).

Il est précisé que les postes ouverts au musée pour la période de juin à septembre ne sont pas des postes à temps plein mais sont adaptés aux horaires d'ouverture de la structure.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :**

- autorise Monsieur le Maire à recourir au personnel saisonnier pour assurer la continuité du service public et l'accueil au musée,
- arrête leur rémunération selon les modalités décrites ci-dessus,
- inscrit au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann


The stamp is circular with a blue border. Inside the border, the text 'VILLE DE THANN' is written at the top and 'MAIRIE' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner.

Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance



A long, flowing handwritten signature in black ink.



Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en  
fonction :

29

Nombre des membres  
participant à la séance

21 + 7 procurations

## OBJET :

### Point n° 4b

### Mise à jour du tableau des effectifs

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20240327-2024D44b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2024

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHEL, TORRENT, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, M. E. SCHNEBELEN, Mme MALLER, M. BELHADRI

#### Etaient excusés et ont donné procuration :

Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL  
M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDLIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
Mme CALLIGARO, excusée, a donné procuration à Mme MALLER  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

#### Etaient excusé, sans procuration :

M. C. SCHNEBELEN

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, informe l'assemblée que la collectivité souhaite avoir un tableau des effectifs le plus en adéquation avec la réalité des postes ce qui amène l'administration à mettre à jour régulièrement le tableau des effectifs afin de tenir compte notamment des mouvements et des évolutions nécessaires liés à l'activité des services.

Le tableau annexé dresse les modifications rendues nécessaires :

- la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps plein,
- la création d'un poste de rédacteur territorial à temps plein.

Il ne s'agit pas d'une augmentation des effectifs mais de faire bénéficier un agent d'un avancement de carrière suite à une réussite de concours.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- modifie en conséquence, le tableau des effectifs du personnel communal tel qu'annexé à la présente délibération,
- prévoit les crédits en conséquence au budget de la Ville.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance



DÉPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN

-----

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en  
fonction :

29

Nombre des membres  
participant à la séance

21 + 7 procurations

## OBJET :

### Point n° 5a

#### Approbation de l'amendement du projet de convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20240327-2024D85a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2024

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHEL, TORRENT, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, M. E. SCHNEBELEN, Mme MALLER, M. BELHADRI

#### **Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL  
M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDLIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
Mme CALLIGARO, excusée, a donné procuration à Mme MALLER  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

#### **Etaient excusé, sans procuration :**

M. C. SCHNEBELEN

Monsieur le Maire, Gilbert STOECKEL, rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la Ville de Thann a élaboré son projet de territoire via une convention cadre pluriannuelle, qui prend la forme d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Cette dernière, vise une requalification d'ensemble du centre-ville pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. Permettre une offre attractive de l'habitat en hypercentre grâce à la réhabilitation et à la restructuration est une des orientations du programme. Ainsi, la Ville de Thann a validé le principe d'une OPAH-RU.

La convention OPAH-RU a été approuvée au Conseil Municipal de la Ville de Thann en date du 9 décembre 2023.

Suite aux nouvelles aides de l'ANAH ainsi qu'à la nouvelle stratégie Habitat de la CeA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est proposé d'amender le projet de convention d'OPAH-RU. La nouvelle version de la convention se trouve en annexe.

Pour rappel, les champs d'intervention de l'OPAH-RU sont les suivants :

- lutte contre l'habitat indigne,
- amélioration énergétique des logements,
- développer une offre locative à loyer maîtrisé,
- adapter le logement à la perte d'autonomie,
- mise en valeur du patrimoine et des espaces résidentiels,
- réduire la vacance des logements,
- accompagner les copropriétés, notamment celles repérées comme étant fragiles,
- articulation avec les ORI.

En termes de logements, les objectifs globaux sont évalués à :

- 82 logements ANAH,
- 30 primes de sortie de vacance,
- 10 copropriétés (soit 30 logements) accompagnées pour la réalisation d'un diagnostic multicritère,
- 20 copropriétés (soit 60 logements) bénéficiant d'un accompagnement à l'enregistrement,
- 20 immeubles (soit 60 logements) bénéficiant d'une aide pour la mise en valeur de leur patrimoine.

L'OPAH-RU vise à atteindre les objectifs quantitatifs évalués à 262 logements pour les 5 prochaines années.

#### Volet aides aux travaux

La Ville de Thann participera aux priorités nationales portées par l'ANAH à destination des propriétaires occupants et bailleurs selon un abondement des aides aux travaux octroyées par cette dernière.

Les aides octroyées par la Ville de Thann sont calculées sur la base du plafond de travaux subventionnables par l'ANAH, et selon le barème suivant :

- 10 % à destination des propriétaires occupants (PO) modestes et très modestes ainsi que pour les propriétaires bailleurs (PB) pour les travaux d'amélioration énergétique, aide plafonnée à 6 000 € par logement,
- 10 % à destination des propriétaires occupants (PO) modestes et très modestes ainsi que pour les propriétaires bailleurs (PB) pour les travaux de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé (LHITD), aide plafonnée à 4 000 € par logement,
- 10 % à destination des propriétaires occupants (PO) modestes et très modestes pour les travaux d'autonomie, aide plafonnée à 2 000 € par logement,
- 1 000 € à destination des syndicats pour la participation aux frais d'un diagnostic multicritère aidant à la prise de décision pour des travaux.

La Ville de Thann octroiera également des aides locales à destination des propriétaires occupants et bailleurs selon les dispositions suivantes :

- 1 000 € à destination des propriétaires réalisant des travaux conduisant à la remise sur le marché de logements vacants,
- 20 % à destination des propriétaires pour la mise en valeur du patrimoine et des espaces résidentiels (AMVPER), aide plafonnée à 4 000 € de subvention par dossier.

Les principaux financements de l'opération sont fléchés à travers des engagements prévisionnels relatifs aux aides aux travaux et déclinés par financeurs pour les 5 prochaines années de la manière suivante :

- engagements prévisionnels de l'ANAH (aides) : 1 835 870 €,
- engagements prévisionnels de la Collectivité Européenne d'Alsace (aides) : 486 500 € (sous réserve du vote de la stratégie Habitat le 15 mars 2024),
- engagements prévisionnels de la Région Grand Est (aides) : 47 400 €,
- engagements prévisionnels de la Communauté de Communes Thann Cernay (abondements aides ANAH) : 61 800 €,
- engagements prévisionnels de la Ville de Thann (abondements aides ANAH et aides locales) : 370 000 €.

#### Volet animation

Le volet animation comprend le financement d'un opérateur en charge du suivi-animation ainsi que d'un emploi interne à la Ville de Thann.

Les engagements prévisionnels de la Ville de Thann concernant le volet animation pour les 5 prochaines années se composent de la façon suivante :

- ingénierie du suivi-animation : 175 000 €,
- ingénierie chef.fe de projet OPAH-RU : 175 000 €.

Ces engagements prévisionnels sont déduits des financements de l'ANAH, à savoir :

- subvention à hauteur de 50 % de la part fixe de l'ingénierie du suivi-animation ainsi qu'en fonction du type de dossier pour la part variable,
- subvention à hauteur de 50 % de l'ingénierie chef.fe de projet OPAH-RU.

En tant que maître d'ouvrage du dispositif, la Ville de Thann confiera le suivi-animation de l'OPAH-RU à un opérateur externe.

La nouvelle version de la convention OPAH-RU jointe à la présente délibération définit les axes d'intervention retenus et fixe les modalités de participation et de financement de chacun des partenaires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :**

- approuve la nouvelle version du projet de convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU),
- met à disposition du public, en application de l'article L. 303-1 du Code de la Construction et de l'Habitat, le projet de convention OPAH-RU en Mairie de Thann pour une durée d'un mois.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance



Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en  
fonction :

29

Nombre des membres  
participant à la séance

21 + 7 procurations

## OBJET :

### Point n° 5b

#### Approbation du lancement d'un diagnostic patrimonial à l'Engelbourg

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20240327-2024D95b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2024

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHEL, TORRENT, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, M. E. SCHNEBELEN, Mme MALLER, M. BELHADRI

#### **Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL  
M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDLIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
Mme CALLIGARO, excusée, a donné procuration à Mme MALLER  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

#### **Etaient excusé, sans procuration :**

M. C. SCHNEBELEN

Monsieur Charles VETTER, adjoint délégué à la sécurité, aux grands projets techniques, aux infrastructures, à l'ingénierie, aux opérations de grands aménagements, à l'urbanisme, rappelle à l'assemblée, que la Ville de Thann, grâce au soutien de ses partenaires institutionnels, mène depuis plusieurs années des programmes de restauration et de mise en valeur des vestiges du château de l'Engelbourg. On peut noter le confortement des murs du logis, la restauration des murs de l'ancienne porte haute du château ou encore la restauration des remparts Sud près de l'ancien pont-levis.

Afin d'évaluer la situation des ruines et préparer les prochains programmes de restauration, il est proposé de faire réaliser un Diagnostic par un architecte du patrimoine. Les relevés et études permettront d'alimenter les discussions avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et la Région Grand Est afin de mettre en place une programmation pluriannuelle.

Le Diagnostic est la première mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de restauration. A ce titre, le dossier est subventionné à hauteur de 40 % par la DRAC.

Plusieurs maîtres d'œuvre ont été consultés pour cette mission. Le budget à mobiliser s'élève ainsi à 20 000 euros HT soit 24 000 euros TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :**

- approuve le lancement d'un diagnostic patrimonial des vestiges du château de l'Engelbourg,
- mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour solliciter des participations financières de l'Etat,
- mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour consulter entreprises et bureaux d'études, et signer les marchés et tout document contractuel nécessaire à l'exécution de la mission.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEN  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance



DÉPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN

-----

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en  
fonction :

29

Nombre des membres  
participant à la séance

21 + 7 procurations

## OBJET :

### Point n° 5c

#### Approbation de l'avenant n° 1 au lot n° 6 pour le marché de nettoyage

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20240327-2024D15c-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2024

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHEL, TORRENT, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, M. E. SCHNEBELEN, Mme MALLER, M. BELHADRI

#### **Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL  
M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDELIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
Mme CALLIGARO, excusée, a donné procuration à Mme MALLER  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

#### **Etaient excusé, sans procuration :**

M. C. SCHNEBELEN

Madame Claudine FRANÇOIS-WILSER, adjointe déléguée à l'éducation, à la jeunesse, à la santé, au devoir de mémoire, présente à l'assemblée la situation du nettoyage de l'école du Bungert où la Ville a conclu un marché avec un prestataire lui confiant une partie de l'entretien des espaces.

Le lot n° 6 était réservé à des structures d'insertion par l'activité économique pour la réalisation de prestations de nettoyage à l'école du Bungert et a été attribué à l'association AGIR VERS L'EMPLOI. Après une évaluation sur place, il a été constaté que le découpage des lieux à entretenir n'est pas adapté aux besoins actuels. Il est nécessaire de revoir les zones à nettoyer pour une répartition plus efficace des tâches.

Aussi un avenant au marché initial doit être conclu pour entériner ces modifications, sans incidence financière, les surfaces en m<sup>2</sup> à entretenir restant inchangées.

Toutes les zones de l'école bénéficieront d'un nettoyage adéquat et les ressources du prestataire seront utilisées de manière optimale. Cette démarche contribuera à renforcer la satisfaction des utilisateurs et à assurer un environnement propre pour les élèves, le personnel et les visiteurs de l'école.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :**

- approuve les changements proposés pour optimiser les opérations de nettoyage de l'école du Bungert,

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération notamment pour signer l'avenant correspondant avec l'association AGIR VERS L'EMPLOI, afin de formaliser les modifications apportées.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance

A large, stylized black signature, likely belonging to Philippe Chudant, written in a cursive script. The signature is positioned below the printed name and title.



Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en  
fonction :

29

Nombre des membres  
participant à la séance

21 + 7 procurations

## OBJET :

### Point n° 5d

#### Délégation de pouvoir de l'exercice des droits de préemption

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20240327-2024D55d-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2024

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHEL, TORRENT, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, M. E. SCHNEBELEN, Mme MALLER, M. BELHADRI

**Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL  
M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDELIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
Mme CALLIGARO, excusée, a donné procuration à Mme MALLER  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

**Etaient excusé, sans procuration :**

M. C. SCHNEBELEN

Monsieur Charles VETTER, adjoint délégué à la sécurité, aux grands projets techniques, aux infrastructures et ingénierie, aux opérations de grands aménagements et à l'urbanisme, rappelle que le Conseil Municipal de Thann a institué en date du 26 février 2019 le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du plan local d'urbanisme. Dans le cadre des délégations de compétences, le Maire peut déléguer à une SPL ou SPLA l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien. La municipalité souhaite donner la capacité au titulaire du droit de préemption de pouvoir également déléguer l'exercice des droits de préemption à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement, tel que l'Etablissement Public Foncier d'Alsace.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 210-1, L.211-1 et suivants, L. 213-1 et suivants, L. 300-1, R.211-1 et suivants, R. 213-1 et suivants,

**Vu** l'article L. 2122-22, 15° du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose notamment que « *Le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal* »,

**Vu** l'article L.213-3 du Code de l'Urbanisme qui dispose que « *Le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'État, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire [...]* »,

\*\*\*\*\*

**Vu** le plan local d'urbanisme de Thann approuvé le 22 janvier 2019, modifié par délibération le 26 octobre 2023,

**Vu** la délibération du 26 février 2019 du Conseil Municipal de Thann instituant le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du plan local d'urbanisme approuvé,

**Vu** le point 15 de la délibération du Conseil Municipal de Thann en date du 4 juin 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire « *d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme dans la limite de l'estimation des services fiscaux que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer à une SPL ou SPLA l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code* »,

**Vu** la délibération du Conseil de Communauté de Thann-Cernay en date du 24 septembre 2022 approuvant la demande d'adhésion à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace,

\*\*\*\*\*

**Considérant** que la commune de Thann est membre de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) depuis le 19 décembre 2022,

**Considérant** qu'à ce titre l'Etablissement Public Foncier d'Alsace peut acquérir des biens, pour le compte de la commune de Thann, et exercer, par voie de délégation, les droits de préemption et de priorité définis dans le Code de l'Urbanisme,

**Considérant** que la délibération du Conseil Municipal de Thann du 4 juin 2020 donne pouvoir au Maire de déléguer l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme uniquement à une SPL ou une SPLA,

**Considérant** que le Conseil Municipal de la commune de Thann souhaite donner la capacité au titulaire du droit de préemption de pouvoir également déléguer l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme aux établissements publics y ayant vocation.

**Le Conseil Municipal, conformément aux articles L. 2122-22,15° du Code Général des Collectivités Territoriales et L. 213-3 du Code de l'Urbanisme et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :**

- réaffirme la délégation donnée au Maire pour exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme,
- complète le point 15 la délibération du Conseil Municipal de Thann du 4 juin 2020, en donnant délégation de pouvoir au Maire, pour la durée de son mandat, d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme dans la limite de l'estimation des services fiscaux, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement, à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-1 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance



Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en  
fonction :

29

Nombre des membres  
participant à la séance

21 + 7 procurations

## OBJET :

### Point n° 5e

#### Motivation à l'exercice du droit de préemption pour le 34 rue des Cigognes

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20240327-2024D25e-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2024

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHEL, TORRENT, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, M. E. SCHNEBELEN, Mme MALLER, M. BELHADRI

**Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL  
M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDLIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
Mme CALLIGARO, excusée, a donné procuration à Mme MALLER  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

**Etaient excusé, sans procuration :**

M. C. SCHNEBELEN

Monsieur Charles VETTER, adjoint délégué à la sécurité, aux grands projets techniques, aux infrastructures et ingénierie, aux opérations de grands aménagements et à l'urbanisme, rappelle que la Ville de Thann a réceptionné par courrier en date du 27 février 2024, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente du bien localisé au 34 rue des Cigognes. La convention cadre d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) ainsi que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Thann visent la requalification paysagère des rues des Remparts et des Engagés Volontaires afin de mettre en valeur les anciens remparts de la collectivité. La Ville de Thann affirme sa volonté de maîtriser le foncier dont la réalisation nécessite l'acquisition du bien.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le 15 de l'article L. 2122-22,

**Vu** le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 210-1 et suivants, R. 210-1 et suivants et L. 300-1,

**Vu** le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Pays Thur Doller, approuvé par délibération du Conseil syndical en date du 18 mars 2014 et notamment les objectifs fixés par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ainsi que les orientations en matière de développement d'habitat fixées par le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO),

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Thann approuvé par délibération du Conseil Municipal du 22 janvier 2019, modifié le 26 octobre 2023,

**Vu** la délibération du 26 février 2019 du Conseil Municipal de Thann instituant le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé,

**Vu** la délibération du 4 juin 2020 du Conseil Municipal de Thann déléguant à Monsieur le Maire l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme,

**Vu** la délibération de la commune de Thann du 27 mars 2024 concernant la délégation de l'exercice des droits de préemption,

**Vu** la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), signée le 18 juillet 2023, après délibération du Conseil Municipal de Thann en date du 17 juin 2023,

**Vu** la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) adressée par Maître Daniel HERTFELDER, notaire à THANN, reçue en Mairie de Thann, le 27 février 2024, et portant sur un bien situé à THANN (68800), au 34 rue des Cigognes, parcelle cadastrée section 7 numéro 6, d'une superficie de 0,84 are, au prix principal de QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE HUIT CENTS EUROS (93 800,00 €), dont une commission d'agence incluse à charge du vendeur de SIX MILLE DEUX CENTS EUROS (6 200,00 € TTC) toutes taxes comprises.

\*\*\*\*\*

**Considérant** que les remparts du centre-ville de Thann sont le reflet d'une identité locale et d'un patrimoine collectif, qu'ils constituent un élément paysager structurant pouvant être valorisé, participant à un développement respectueux qui fonde l'attractivité et le tourisme en réponse aux objectifs « *S'appuyer sur la charpente paysagère et la trame verte et bleue dans l'organisation du territoire* » et « *Tendre vers un développement touristique durable, valorisant les potentialités patrimoniales du territoire* » dont fait mention le PADD du SCoT du Pays de Thur Doller,

**Considérant** que le SCoT du Pays de Thur Doller, soutient la prise en compte dans le document d'urbanisme des éléments présentant un intérêt paysager, culturel ou architectural, à travers l'orientation du DOO « *Préserver les coupures vertes entre les espaces agglomérés, traiter les entrées d'agglomération ainsi que les limites et les franges des zones urbanisées* »,

**Considérant** que le PLU de Thann répertorie au sein de son règlement graphique (réf. 3.d.) les bâtiments démolis et à démolir aux fins de faire respecter l'alignement architectural, ainsi que l'espace non constructible à traiter paysagèrement classé au titre de l'article 151-19 du Code de l'Urbanisme,

**Considérant** que les dispositions et prescriptions prévues aux termes du document d'urbanisme ont fait l'objet d'un rapport justificatif (réf. 1.c), notamment en ce qui concerne les bâtiments à démolir : « *Certaines constructions, de par leurs caractéristiques, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt patrimonial de la zone. Afin de mettre en valeur le centre historique, la démolition de ces bâtiments est conseillée* »,

**Considérant** qu'aux termes de la convention ORT, il est précisé que « *l'entrée Ouest de la ville sera également requalifiée afin de permettre la mise en valeur des anciens remparts, la Tour des Cigognes et la Place des Volontaires* », et qu'à ce titre, ladite requalification fait l'objet d'une fiche action spécifique (N° 29) reprise au sein de l'orientation stratégique « *Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public ainsi que le patrimoine urbain, paysager et architectural* »,

**Considérant** que la fiche action N° 29 susmentionnée prévoit spécifiquement l'intervention de l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace aux fins de réaliser l'acquisition et la déconstruction des parties bâties en lieu et place des anciennes douves,

**Considérant** que, dans la volonté de traiter paysagèrement la rue des Remparts et l'avenue des Volontaires, des opérations de démolition ont déjà pu être menées à l'instar du terrain situé 22 rue des Remparts, dont le permis de démolir déposé par la Ville de Thann a été accordé le 18 mars 2013,

**Considérant** que le bien objet de la DIA susvisée présente un intérêt certain pour la commune dans la mesure où son acquisition permettra de poursuivre la mise en œuvre du projet urbain de requalification paysagère de la rue des Remparts et de l'avenue des Volontaires,

**Considérant** que la situation de cette parcelle est stratégique, que son acquisition s'inscrit dans la continuité de la politique d'aménagement de la commune pour la mise valeur du patrimoine bâti et non bâti, que la dimension de la zone est adéquate au regard du projet et que le coût prévisible de l'opération n'est pas disproportionné,

**Considérant** que cette opération d'aménagement répond à un intérêt général de nature à justifier l'exercice du droit de préemption et que la disproportion entre la surface nécessitée par le projet de requalification de la rue et la superficie du bien à préempter n'est pas de nature à remettre en cause cet intérêt général eu égard, d'une part, à la circonstance qu'une préemption limitée à une partie seulement du bien sur lequel porte l'intention d'aliéner n'est pas légalement possible et, d'autre part, que le surplus du terrain est susceptible d'être utilisé pour des opérations publiques,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :**

- approuve la poursuite du projet urbain de requalification et du traitement paysager visant à mettre en valeur les remparts,
- réaffirme sa volonté de maîtriser le foncier nécessaire à la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager des anciens remparts, dont la réalisation sera permise par l'acquisition du bien situé à THANN (68800), au 34 rue des Cigognes, parcelle cadastrée section 7 numéro 6, d'une contenance de 0,84 are, objet de la DIA susvisée.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Than



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance



DÉPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN

-----

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en  
fonction :

29

Nombre des membres  
participant à la séance

21 + 7 procurations

## OBJET :

### Point n° 5f

**Sollicitation de  
l'Etablissement Public  
Foncier (EPF) pour le  
portage foncier et mise  
à disposition du bien  
pour usage au 34 rue  
des Cigognes**

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20240327-2024D95f-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2024

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHEL, TORRENT, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, M. E. SCHNEBELEN, Mme MALLER, M. BELHADRI

#### **Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL  
M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDLIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
Mme CALLIGARO, excusée, a donné procuration à Mme MALLER  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

#### **Etaient excusé, sans procuration :**

M. C. SCHNEBELEN

Monsieur Charles VETTER, adjoint délégué à la sécurité, aux grands projets techniques, aux infrastructures et ingénierie, aux opérations de grands aménagements et à l'urbanisme, rappelle que la Ville de Thann a réceptionné par courrier en date du 27 février 2024, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente du bien localisé au 34 rue des Cigognes. La convention cadre d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) ainsi que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Thann visent la requalification paysagère des rues des Remparts et des Engagés Volontaires afin de mettre en valeur les anciens remparts de la collectivité. La Ville de Thann a affirmé par délibération du 27 mars 2024 sa volonté de maîtriser le foncier dont la réalisation nécessite l'acquisition du bien. Aussi, la Ville de Thann sollicite l'Etablissement Public Foncier pour l'acquisition de la propriété localisée au 34 rue des Cigognes par voie de préemption, afin de procéder au portage de cette dernière, à la démolition du garage, puis à la revente à un tiers.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs aux Etablissements Publics Fonciers locaux,

**Vu** les statuts du 31 décembre 2020 de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace,

**Vu** le règlement intérieur du 7 février 2024 de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

**Vu** la délibération de la commune de THANN du 26 février 2019 instituant le droit de préemption urbain,

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

**Vu** la délibération du 4 juin 2020 du Conseil Municipal de Thann délégrant à Monsieur le Maire l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme,

**Vu** la délibération de la commune de Thann du 27 mars 2024 concernant la délégation de pouvoir de l'exercice des droits de préemption,

**Vu** la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue en mairie le 27 février 2024,

**Vu** le courrier de sollicitation adressé par la Commune de Thann à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace le 8 mars 2024,

Par courrier réceptionné en date du 27 février 2024, Maître Daniel HERTFELDER a informé la Ville de Thann de la vente d'un immeuble sis à Thann, 34 rue des Cigognes.

Le prix de vente est de 93 800 €.

Les vendeurs sont les Consorts GIANGIULIO (4 enfants).

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la fiche action n°29 de la convention cadre d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) vise la requalification paysagère de la rue des Remparts ainsi que de la rue des Engagés Volontaires afin de mettre en valeur les anciens remparts de la Ville de Thann.

Cette volonté est aussi inscrite au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Thann. En effet, la mise en valeur des anciens remparts fait partie des objectifs du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Thann.

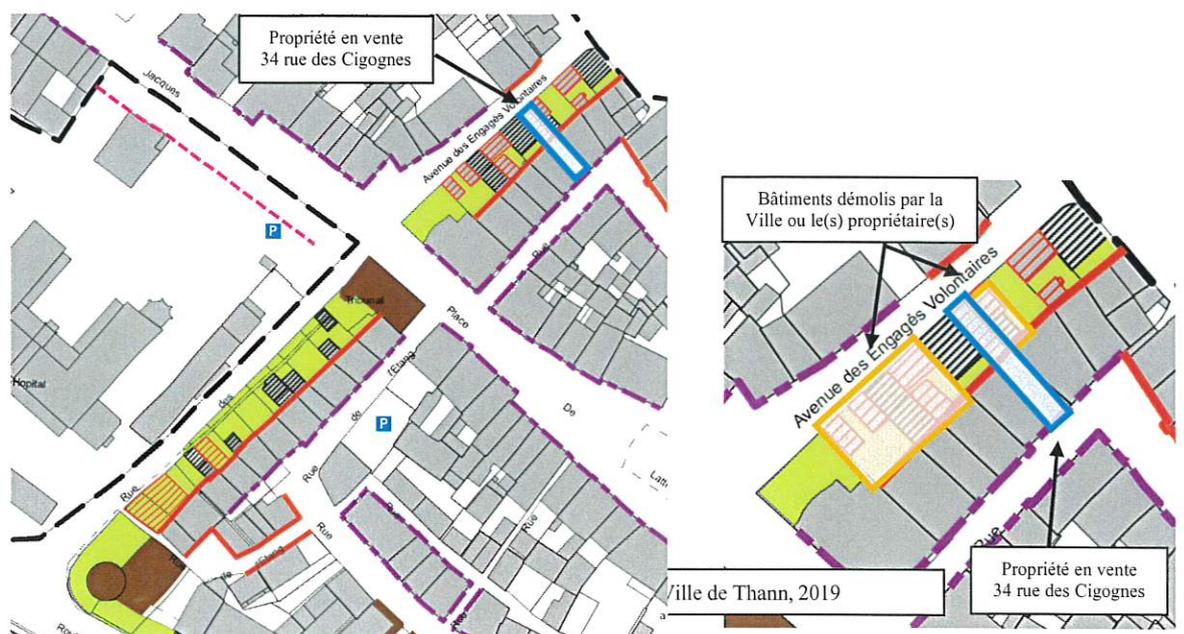
Afin de requalifier les rues des Remparts et des Engagés Volontaires, un certain nombre de bâtis ont été démolis par la Ville ou le(s) propriétaire(s).

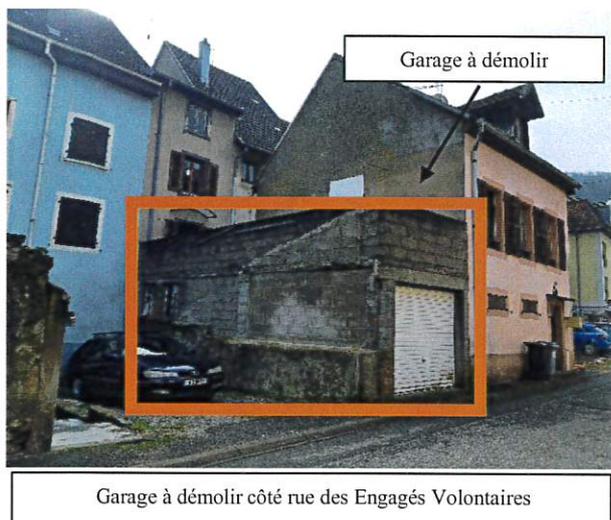
Sur les plans ci-dessous, sont identifiées les anciennes douves de la Ville (partie verte). Les bâtiments démolis sont également visibles (hachurés rouges) ainsi que ceux restant à démolir (hachurés gris). Cinq bâtiments côté rue des Engagés Volontaires ont été démolis depuis (en orange).

Le bien localisé au 34 rue des Cigognes (en bleu) présente un garage côté rue des Engagés Volontaires. Ce garage se situe sur la ligne des anciens remparts.

Afin de poursuivre la requalification de la rue des Remparts et de la rue des Engagés Volontaires, favorisant ainsi la valorisation du patrimoine thannois, il apparaît nécessaire de procéder à la démolition du garage accolé à ce bâti.

Le potentiel historique, paysager et architectural est très présent, marqué par la présence de la Tour des Cigognes à l'extrémité de la rue des Remparts, par la ligne des remparts ainsi que par l'alignement de la rue des Engagés Volontaires.





Par délibération du 24 septembre 2022, la Communauté de Communes de Thann-Cernay a adhéré à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF). Les Etablissements Publics Fonciers sont des Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC).

Il s'agit d'un outil opérationnel foncier partagé, au service des politiques d'aménagement et de développement des collectivités et structures intercommunales volontaires d'Alsace. L'Etablissement Public Foncier constitue ainsi un outil d'accompagnement stratégique intéressant. Il est compétent pour réaliser pour le compte de ses membres, toute acquisition foncière ou immobilière.

Ainsi, la Ville de Thann sollicite l'Etablissement Public Foncier pour l'acquisition de la propriété localisée au 34 rue des Cigognes par voie de préemption, afin de procéder au portage de cette dernière, à la démolition du garage, puis à la revente à un tiers.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :**

- demande à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace d'acquérir et de porter le bien situé à THANN (68800), 34 rue des Cigognes, figurant au cadastre section 7 numéro 6, d'une superficie totale de 84 m<sup>2</sup>, consistant en une maison à usage d'habitation et sa dépendance, dans le but de poursuivre, par une maîtrise foncière publique et dans l'intérêt général, le projet urbain visant à mettre en valeur les anciens remparts de la Ville et préserver le patrimoine urbain,
- approuve les dispositions des projets des conventions de portage foncier et de mise à disposition du bien annexés à la présente délibération et autorise Monsieur Gilbert STOECKEL, Maire de THANN, à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance



Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en  
fonction :

29

Nombre des membres  
participant à la séance

21 + 7 procurations

## OBJET :

### Point n° 6a

#### Approbation du renouvellement de l'organisation de la semaine pour la rentrée 2024

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20240327-2024D86a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 27 mars 2024

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHEL, TORRENT, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, M. E. SCHNEBELEN, Mme MALLER, M. BELHADRI

#### **Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL  
M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDLIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
Mme CALLIGARO, excusée, a donné procuration à Mme MALLER  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

#### **Etaient excusé, sans procuration :**

M. C. SCHNEBELEN

Madame Claudine FRANÇOIS-WILSER, adjointe déléguée à l'éducation, à la jeunesse, à la santé, au devoir de mémoire, rappelle le cadre général de l'organisation du temps scolaire défini par l'article D. 521-10 du Code de l'Éducation qui reste inchangé :

- 24h d'enseignement hebdomadaires,
- 8 demi-journées par semaine,
- 6h maximum par journée de classe et 3h30 maximum par demi-journée de classe,
- pause méridienne de 1h30 minimum,

Les quatre conseils d'école, maternelles et élémentaires de Thann, se sont prononcés en faveur d'une reconduction de la semaine scolaire à 4 jours.

Renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire comme suit :

	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi					
	Matin	Total	Après-midi	Total	Total/Jour	Total/semaine
<b>Kattenbach</b>	8h-11h30	3h30	13h20-15h50	2h30	<b>6h</b>	<b>24h</b>
<b>Bungert</b>	8h15-11h45	3h30	13h35-16h05	2h30	<b>6h</b>	<b>24h</b>
<b>Les 2 Blosen</b>	8h30-12h	3h30	13h50-16h20	2h30	<b>6h</b>	<b>24h</b>

La pause méridienne sera donc de 1h50 pour permettre aux enfants de manger dans de bonnes conditions.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :**

- approuve le renouvellement de l'organisation du temps scolaire,
- charge Monsieur le Maire de transmettre à la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale la nouvelle organisation du temps scolaire proposée par la Ville de Thann.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Philippe Chudant, the Secretary of the Session. The signature is fluid and stylized, written over a horizontal line.



Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en  
fonction :

29

Nombre des membres  
participant à la séance

21 + 7 procurations

## OBJET :

### Point n° 7a

#### Approbation du programme de travaux en forêt pour 2024

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20240327-2024D87a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2024

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHEL, TORRENT, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, M. E. SCHNEBELEN, Mme MALLER, M. BELHADRI

**Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL  
M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDELIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
Mme CALLIGARO, excusée, a donné procuration à Mme MALLER  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

**Etaient excusé, sans procuration :**

M. C. SCHNEBELEN

Madame Sylvie KEMPF, adjointe déléguée au développement durable, à la nature, à l'environnement et à la démocratie participative, précise que le programme de travaux patrimoniaux est établi avec l'Office National des Forêts. Il comprend les travaux d'entretien des routes et chemins forestiers, des sentiers et aires de repos à destination des randonneurs, des ouvrages présents en forêt. Les travaux comprennent aussi les interventions de coupe d'arbres pour la sécurité. Les travaux sont réalisés sous la maîtrise d'œuvre de l'Office National des Forêts.

Le montant des travaux proposés s'établit à hauteur de : 12 180 € HT

Il est constitué par les opérations suivantes :

Maintenance du parcellaire	1 470,00 € HT
Travaux d'infrastructure (entretien de routes en terrain naturel, entretien des accotements et talus)	4 420,00 € HT
Travaux d'accueil du public (entretien des sentiers, pistes, aires d'accueil, mobilier et signalétique)	5 890,00 € HT
Travaux divers (matérialisation des lots de bois de chauffage)	400,00 € HT

Ces travaux seront principalement réalisés par des entreprises, l'Office National des Forêts en assure la maîtrise d'œuvre.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme annuel définitif des travaux patrimoniaux tel que présenté ci-dessus dans la limite des crédits qui leurs sont affectés et qui sont prévus au budget primitif 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :**

- approuve le programme des travaux patrimoniaux dans la forêt communale de Thann pour un montant de 12 180 € HT tel que précisé ci-dessus, ainsi que le recours à la maîtrise d'œuvre de l'Office National des Forêts,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ou devis qui lui seront présentés avant la réalisation des travaux et tout document nécessaire à la bonne exécution du programme, dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal dans le cadre du budget 2024.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Philippe Chudant, Secretary of the Session.



DÉPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN

-----

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en  
fonction :

29

Nombre des membres  
participant à la séance

21 + 7 procurations

## OBJET :

### Point n° 7b

#### Approbation du programme des coupes de bois pour 2024

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20240327-2024D87b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2024

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHEL, TORRENT, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, M. E. SCHNEBELEN, Mme MALLER, M. BELHADRI

**Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL  
M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDELIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
Mme CALLIGARO, excusée, a donné procuration à Mme MALLER  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

**Etaient excusé, sans procuration :**

M. C. SCHNEBELEN

Madame Sylvie KEMPF, adjointe déléguée au développement durable, à la nature, à l'environnement et à la démocratie participative, rappelle que l'Office National des Forêts établit, d'après le Plan de Gestion Pluriannuel, un état de prévision des coupes à effectuer en forêt communale au cours de l'année.

Depuis plusieurs années, le programme des coupes a dû être adapté à la situation sanitaire de la forêt. En effet, les sécheresses et tempêtes qui se succèdent ont considérablement impacté la forêt de Thann. De plus, des insectes ravageurs attaquent le bois. De nombreux arbres dépérissent et il est nécessaire de les couper pour tenter de les valoriser.

Pour 2024, le volume prévisionnel total s'élève à 1435 m<sup>3</sup> (contre 870 m<sup>3</sup> en 2023 et 1318 m<sup>3</sup> en 2022) en exploitation.

- **L'exploitation de la forêt se décompose comme suit :**

- 215 m<sup>3</sup> de feuillus pour le bois d'œuvre
- 825 m<sup>3</sup> de résineux pour le bois d'œuvre
- 395 m<sup>3</sup> de bois d'industrie et de chauffage.

La recette brute est estimée à :

**85 040 € HT**

de laquelle il convient de retirer les frais suivants :

- |  |             |
|--|-------------|
| - exploitation (abattage et façonnage), débardage et câblage | 49 470 € HT |
| - maîtrise d'œuvre   | 4 305 € HT  |

L'exploitation de la forêt est excédentaire avec un résultat positif de 31 265 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :**

- approuve le programme des travaux d'exploitation en forêt communale de Thann pour l'année 2024, tel que présenté ci-dessus par l'Office National des Forêts, dont la mise en œuvre se fera en fonction de l'état du marché du bois,
- approuve l'état prévisionnel des coupes,
- donne délégation à Monsieur le Maire ou son représentant à effet de signer et approuver par la voie de conventions ou de devis la réalisation de ce programme dans la limite des crédits ouverts par le Conseil Municipal au budget 2024.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance



DÉPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
-----

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en  
fonction :

29

Nombre des membres  
participant à la séance

21 + 7 procurations

## OBJET :

### Point n° 7c

#### Approbation de l'attribution du bois de pour 2024

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 avril 2024 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20240327-2024D87c-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2024

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, MM. VETTER, THIEBAUT, Mmes KEMPF, HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, SCHMITT, BOCKEL, Mmes VISCHER, TORRENT, BITSCH, M. MORVAN, Mmes PERY, HALTER, BILLIG, M. CHOLAY, Mme DIET, M. E. SCHNEBELEN, Mme MALLER, M. BELHADRI

#### **Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL  
M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. BOCKEL  
M. STAEDLIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. BELHADRI  
Mme CALLIGARO, excusée, a donné procuration à Mme MALLER  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. SLIMANI, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER

#### **Etaient excusé, sans procuration :**

M. C. SCHNEBELEN

Madame Sylvie KEMPF, adjointe déléguée au développement durable, à la nature, à l'environnement et à la démocratie participative, rappelle qu'il est d'usage de proposer, chaque année, au Conseil Municipal d'attribuer du bois de service.

Le bois de service est délivré à des associations, organismes ou services concourant à l'intérêt général de la Ville, ainsi qu'aux forestiers et bûcherons en tant qu'avantages en nature. Il est proposé de répartir cette dotation pour l'année 2024 comme suit :

- 10 stères de bois façonné pour chacun des bûcherons retraités (2 agents),
- 20 stères de bois façonné pour l'agent de l'ONF (Monsieur TETTAMANZI),
- 5 stères de bois façonné pour une veuve de bûcheron.

Il est prévu également du bois destiné à la menuiserie municipale (30 m<sup>3</sup>) et au marché de Noël (4 stères).

Cela représente un volume total de 49 stères de bois de chauffage et 30 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :**

- approuve les attributions de bois de service pour l'année 2024.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE THANN (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21680334600016

POSTE COMPTABLE : SGC GUEBWILLER

**M 14**

**Compte administratif  
voté par nature**

**BUDGET : VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL (3)**

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

## IV - Annexes (6)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	33
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	69
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	104
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	105
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	109
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	110
A4 - Etat des provisions	111
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	112
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	113
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	115
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	116
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	117
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	121
A10.3 - Opérations liées aux cessions	122
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	123
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	124
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	125
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	127
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	128

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	130
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	131
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1.1 - Etat du personnel	132
C1.2 - Actions de formation des élus	136
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	137
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	138
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	139
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	140
C3.6 - Identification des flux croisés	142
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	143
D2 - Arrêté et signatures	144

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 334	<b>VILLE DE THANN</b> <b>VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>CA</b> <b>2023</b>
--------------------------	---	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	7932
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	56
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CC DE THANN CERNAY	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
9028740	9477204	1186.430145	1151.97

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGCL - Donnée DGFIP - INSEE
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	959.34	905
2	Produit des impositions directes/population	369.47	462
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1199.91	1109
4	Dépenses d'équipement brut/population	294.74	358
5	Encours de dette/population	736.74	854
6	DGF/population	116.21	127
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	47.64 %	54.50 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	87.63 %	90.10 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	24.56 %	32.30 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	61.40 %	77.00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	8 202 354,69	G	9 675 437,25
	Section d'investissement	B	3 280 748,59	H	3 430 009,90

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 074 595,24 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	563 819,22 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	12 046 922,50	= G+H+I+J	14 180 042,39

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	437 428,46	L	672 022,08
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	437 428,46	= K+L	672 022,08

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	8 202 354,69	= G+I+K	10 750 032,49
	Section d'investissement	= B+D+F	4 281 996,27	= H+J+L	4 102 031,98
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	12 484 350,96	= G+H+I+J+K+L	14 852 064,47

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	437 428,46	L	672 022,08
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		672 022,08
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		4 920,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		3 900,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	195 063,39	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	233 545,07	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 971 340,00	2 484 256,28	146 653,45	0,00	340 430,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 695 000,00	3 646 240,04	4 533,64	0,00	44 226,32
014	Atténuations de produits	83 000,00	75 753,00	0,00	0,00	7 247,00
65	Autres charges de gestion courante	1 208 750,00	1 186 443,79	0,00	0,00	22 306,21
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>7 958 090,00</b>	<b>7 392 693,11</b>	<b>151 187,09</b>	<b>0,00</b>	<b>414 209,80</b>
66	Charges financières	117 000,00	111 557,85	0,00	0,00	5 442,15
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	7 756,17	0,00	0,00	7 243,83
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	200 000,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>8 290 090,00</b>	<b>7 512 007,13</b>	<b>151 187,09</b>	<b>0,00</b>	<b>626 895,78</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 758 935,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	370 000,00	539 160,47			-169 160,47
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 128 935,00</b>	<b>539 160,47</b>			<b>1 589 774,53</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 419 025,00</b>	<b>8 051 167,60</b>	<b>151 187,09</b>	<b>0,00</b>	<b>2 216 670,31</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	17 700,00	26 412,87	0,00	0,00	-8 712,87
70	Produits services, domaine et ventes div	403 670,00	320 811,88	49 000,00	0,00	33 858,12
73	Impôts et taxes	5 435 160,00	5 487 028,51	0,00	0,00	-51 868,51
74	Dotations et participations	2 399 048,00	2 443 359,86	116 800,00	0,00	-161 111,86
75	Autres produits de gestion courante	557 600,00	546 909,37	16 481,13	0,00	-5 790,50
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>8 813 178,00</b>	<b>8 824 522,49</b>	<b>182 281,13</b>	<b>0,00</b>	<b>-193 625,62</b>
76	Produits financiers	0,00	3,00	0,00	0,00	-3,00
77	Produits exceptionnels	414 604,76	160 013,08	381 414,00	0,00	-126 822,32
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	39 647,00	36 622,24			3 024,76
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>9 267 429,76</b>	<b>9 021 160,81</b>	<b>563 695,13</b>	<b>0,00</b>	<b>-317 426,18</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	77 000,00	90 581,31			-13 581,31
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>77 000,00</b>	<b>90 581,31</b>			<b>-13 581,31</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 344 429,76</b>	<b>9 111 742,12</b>	<b>563 695,13</b>	<b>0,00</b>	<b>-331 007,49</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>1 074 595,24</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	54 300,00	23 896,80	4 920,00	25 483,20
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	2 250,00	3 900,00	3 850,00
21	Immobilisations corporelles	650 928,06	379 060,33	195 063,39	76 804,34
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 354 737,00	1 940 486,91	233 545,07	180 705,02
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 069 965,06</b>	<b>2 345 694,04</b>	<b>437 428,46</b>	<b>286 842,56</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	35 170,00	35 164,44	0,00	5,56
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	738 000,00	736 229,89	0,00	1 770,11
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	218 180,78			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>991 350,78</b>	<b>771 394,33</b>	<b>0,00</b>	<b>219 956,45</b>
45...	<b>Total des op. pour compte de tiers (6)</b>	<b>8 712,00</b>	<b>8 710,31</b>	<b>0,00</b>	<b>1,69</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 070 027,84</b>	<b>3 125 798,68</b>	<b>437 428,46</b>	<b>506 800,70</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	77 000,00	90 581,31		-13 581,31
041	Opérations patrimoniales (1)	65 000,00	64 368,60		631,40
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>142 000,00</b>	<b>154 949,91</b>		<b>-12 949,91</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 212 027,84</b>	<b>3 280 748,59</b>	<b>437 428,46</b>	<b>493 850,79</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>563 819,22</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 289 972,06	671 531,16	672 022,08	-53 581,18
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	8 710,31	0,00	-8 710,31
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 289 972,06</b>	<b>680 241,47</b>	<b>672 022,08</b>	<b>-62 291,49</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	606 064,73	609 257,34	0,00	-3 192,61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	161 935,27	161 935,27	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	750,00	0,00	-750,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	950 000,00	0,00	-950 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	113 000,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>881 000,00</b>	<b>1 721 942,61</b>	<b>0,00</b>	<b>-840 942,61</b>
45...	<b>Total des op. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>410 940,00</b>	<b>424 296,75</b>	<b>0,00</b>	<b>-13 356,75</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 581 912,06</b>	<b>2 826 480,83</b>	<b>672 022,08</b>	<b>-916 590,85</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	1 758 935,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	370 000,00	539 160,47		-169 160,47
041	Opérations patrimoniales (1)	65 000,00	64 368,60		631,40
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>2 193 935,00</b>	<b>603 529,07</b>		<b>1 590 405,93</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 775 847,06</b>	<b>3 430 009,90</b>	<b>672 022,08</b>	<b>673 815,08</b>

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	(2) <b>0,00</b>			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 630 909,73		2 630 909,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 650 773,68		3 650 773,68
014	Atténuations de produits	75 753,00		75 753,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 186 443,79		1 186 443,79
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	111 557,85	0,00	111 557,85
67	Charges exceptionnelles	7 756,17	176 394,43	184 150,60
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	362 766,04	362 766,04
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>7 663 194,22</b>	<b>539 160,47</b>	<b>8 202 354,69</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	35 164,44	0,00	35 164,44
13	Subventions d'investissement	0,00	16 186,88	16 186,88
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	736 229,89	0,00	736 229,89
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		74 394,43	74 394,43
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	23 896,80	0,00	23 896,80
204	Subventions d'équipement versées	2 250,00	0,00	2 250,00
21	Immobilisations corporelles (6)	379 060,33	0,00	379 060,33
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 940 486,91	64 368,60	2 004 855,51
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	8 710,31	0,00	8 710,31
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>3 125 798,68</b>	<b>154 949,91</b>	<b>3 280 748,59</b>
<b>Pour information</b>				<b>563 819,22</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>563 819,22</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	26 412,87		26 412,87
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	369 811,88		369 811,88
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 487 028,51		5 487 028,51
74	Dotations et participations	2 560 159,86		2 560 159,86
75	Autres produits de gestion courante	563 390,50	0,00	563 390,50
76	Produits financiers	3,00	0,00	3,00
77	Produits exceptionnels	541 427,08	90 581,31	632 008,39
78	Reprise sur amortissements et provisions	36 622,24	0,00	36 622,24
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>9 584 855,94</b>	<b>90 581,31</b>	<b>9 675 437,25</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>1 074 595,24</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	609 257,34	0,00	609 257,34
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	161 935,27		161 935,27
13	Subventions d'investissement	671 531,16	0,00	671 531,16
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	750,00	0,00	750,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		7 000,00	7 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	169 394,43	169 394,43
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	8 710,31	64 368,60	73 078,91
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	950 000,00	0,00	950 000,00
28	Amortissement des immobilisations		362 766,04	362 766,04
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	424 296,75	0,00	424 296,75
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>2 826 480,83</b>	<b>603 529,07</b>	<b>3 430 009,90</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 971 340,00</b>	<b>2 484 256,28</b>	<b>146 653,45</b>	<b>0,00</b>	<b>340 430,27</b>
60611	Eau et assainissement	31 000,00	28 624,93	0,00	0,00	2 375,07
60612	Energie - Electricité	447 400,00	259 177,81	32 485,04	0,00	155 737,15
60613	Chauffage urbain	56 000,00	32 377,08	15 500,00	0,00	8 122,92
60621	Combustibles	295 243,86	262 221,40	22 597,57	0,00	10 424,89
60622	Carburants	30 798,14	27 827,91	1 640,47	0,00	1 329,76
60623	Alimentation	4 790,00	3 281,89	0,00	0,00	1 508,11
60628	Autres fournitures non stockées	16 456,88	16 032,68	0,00	0,00	424,20
60631	Fournitures d'entretien	7 500,00	6 122,15	0,00	0,00	1 377,85
60632	Fournitures de petit équipement	194 171,13	174 521,25	5 409,02	0,00	14 240,86
60633	Fournitures de voirie	27 500,00	25 308,77	476,28	0,00	1 714,95
60636	Vêtements de travail	15 210,00	13 935,90	0,00	0,00	1 274,10
6064	Fournitures administratives	9 700,00	5 922,32	0,00	0,00	3 777,68
6067	Fournitures scolaires	17 820,00	15 682,03	0,00	0,00	2 137,97
6068	Autres matières et fournitures	1 700,00	980,17	0,00	0,00	719,83
611	Contrats de prestations de services	64 052,36	60 769,97	1 500,00	0,00	1 782,39
6132	Locations immobilières	583 400,00	583 069,04	3 871,60	0,00	-3 540,64
6135	Locations mobilières	46 681,45	39 767,08	2 768,44	0,00	4 145,93
614	Charges locatives et de copropriété	6 300,00	4 524,65	441,67	0,00	1 333,68
61521	Entretien terrains	51 038,43	39 495,43	342,00	0,00	11 201,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	35 700,00	24 557,03	1 487,02	0,00	9 655,95
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 544,00	0,00	1 044,00	0,00	500,00
615231	Entretien, réparations voiries	92 342,87	71 359,85	3 208,80	0,00	17 774,22
615232	Entretien, réparations réseaux	21 095,00	20 534,74	0,00	0,00	560,26
61524	Entretien bois et forêts	61 315,00	31 952,58	17 066,67	0,00	12 295,75
61551	Entretien matériel roulant	17 343,80	16 989,78	0,00	0,00	354,02
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 845,10	4 803,43	0,00	0,00	3 041,67
6156	Maintenance	189 799,37	160 241,78	6 690,56	0,00	22 867,03
6161	Multirisques	16 100,00	15 924,35	0,00	0,00	175,65
6168	Autres primes d'assurance	17 500,00	17 441,46	0,00	0,00	58,54
617	Etudes et recherches	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	17 978,19	17 469,66	0,00	0,00	508,53
6184	Versements à des organismes de formation	9 990,00	6 638,99	250,00	0,00	3 101,01
6188	Autres frais divers	42 744,56	33 190,88	1 906,80	0,00	7 646,88
6226	Honoraires	25 450,00	14 495,33	1 044,00	0,00	9 910,67
6228	Divers	28 086,62	24 071,05	300,00	0,00	3 715,57
6231	Annonces et insertions	5 286,11	4 920,74	0,00	0,00	365,37
6232	Fêtes et cérémonies	84 229,45	77 120,29	5 183,42	0,00	1 925,74
6236	Catalogues et imprimés	22 205,00	15 675,66	3 540,00	0,00	2 989,34
6238	Divers	25 062,04	18 679,68	2 070,00	0,00	4 312,36
6241	Transports de biens	7 105,00	6 086,40	0,00	0,00	1 018,60
6247	Transports collectifs	6 254,00	5 575,00	0,00	0,00	679,00
6251	Voyages et déplacements	2 800,00	2 100,64	0,00	0,00	699,36
6257	Réceptions	24 379,14	22 785,17	1 137,60	0,00	456,37
6261	Frais d'affranchissement	16 500,00	15 405,38	1 268,27	0,00	-173,65
6262	Frais de télécommunications	45 000,00	39 369,53	0,00	0,00	5 630,47
627	Services bancaires et assimilés	50,00	14,87	0,00	0,00	35,13
6281	Concours divers (cotisations)	18 333,92	17 088,20	0,00	0,00	1 245,72
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	10 322,00	5 309,73	3 296,88	0,00	1 715,39
6283	Frais de nettoyage des locaux	116 000,00	101 871,43	10 127,34	0,00	4 001,23
62878	Remb. frais à d'autres organismes	9 180,00	9 174,16	0,00	0,00	5,84
6288	Autres services extérieurs	25 999,51	20 398,20	0,00	0,00	5 601,31
63512	Taxes foncières	60 000,00	62 283,00	0,00	0,00	-2 283,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	47,76	0,00	0,00	-47,76
6358	Autres droits	537,07	537,07	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>3 695 000,00</b>	<b>3 646 240,04</b>	<b>4 533,64</b>	<b>0,00</b>	<b>44 226,32</b>
6218	Autre personnel extérieur	87 400,00	63 717,37	3 150,46	0,00	20 532,17
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 000,00	10 046,11	0,00	0,00	-46,11
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	48 500,00	47 226,87	1 145,58	0,00	127,55
64111	Rémunération principale titulaires	1 399 700,00	1 361 460,90	0,00	0,00	38 239,10
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	34 700,00	34 863,60	0,00	0,00	-163,60
64118	Autres indemnités titulaires	439 000,00	443 124,96	0,00	0,00	-4 124,96
64131	Rémunérations non tit.	620 500,00	631 370,38	0,00	0,00	-10 870,38
6417	Rémunérations des apprentis	3 000,00	2 962,06	0,00	0,00	37,94
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	402 600,00	406 793,07	0,00	0,00	-4 193,07
6453	Cotisations aux caisses de retraites	465 700,00	465 274,59	0,00	0,00	425,41
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	19 500,00	18 540,90	0,00	0,00	959,10

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	43 000,00	44 830,78	0,00	0,00	-1 830,78
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	4 000,00	3 956,00	0,00	0,00	44,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 500,00	5 429,46	0,00	0,00	70,54
64731	Allocations chômage versées directement	25 500,00	20 883,65	0,00	0,00	4 616,35
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 500,00	10 122,20	237,60	0,00	140,20
6488	Autres charges	75 900,00	75 637,14	0,00	0,00	262,86
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>83 000,00</b>	<b>75 753,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 247,00</b>
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	1 000,00	220,00	0,00	0,00	780,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	82 000,00	75 533,00	0,00	0,00	6 467,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 208 750,00</b>	<b>1 186 443,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 306,21</b>
6518	Autres	6 700,00	6 666,00	0,00	0,00	34,00
6531	Indemnités	137 300,00	137 119,28	0,00	0,00	180,72
6532	Frais de mission	3 900,00	3 036,97	0,00	0,00	863,03
6533	Cotisations de retraite	5 700,00	5 688,35	0,00	0,00	11,65
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	9 400,00	9 395,26	0,00	0,00	4,74
6535	Formation	800,00	245,00	0,00	0,00	555,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6553	Service d'incendie	256 350,00	256 348,17	0,00	0,00	1,83
65548	Autres contributions	21 560,00	21 558,30	0,00	0,00	1,70
65731	Subv. fonct. Etat	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	188 000,00	175 132,62	0,00	0,00	12 867,38
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	572 440,00	566 736,03	0,00	0,00	5 703,97
65888	Autres	2 600,00	2 517,81	0,00	0,00	82,19
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>7 958 090,00</b>	<b>7 392 693,11</b>	<b>151 187,09</b>	<b>0,00</b>	<b>414 209,80</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>117 000,00</b>	<b>111 557,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 442,15</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	114 000,00	111 378,88	0,00	0,00	2 621,12
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-1 024,23	0,00	0,00	1 024,23
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
6688	Autres	1 700,00	1 203,20	0,00	0,00	496,80
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>15 000,00</b>	<b>7 756,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 243,83</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	3 300,00	3 300,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	9 700,00	4 456,17	0,00	0,00	5 243,83
6748	Autres subventions exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>200 000,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>8 290 090,00</b>	<b>7 512 007,13</b>	<b>151 187,09</b>	<b>0,00</b>	<b>626 895,78</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 758 935,00</b>	<b>0,00</b>			<b>1 758 935,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	<b>370 000,00</b>	<b>539 160,47</b>			<b>-169 160,47</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	169 394,43			-169 394,43
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	7 000,00			-7 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	370 000,00	362 766,04			7 233,96
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 128 935,00</b>	<b>539 160,47</b>			<b>1 589 774,53</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 128 935,00</b>	<b>539 160,47</b>			<b>1 589 774,53</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>10 419 025,00</b>	<b>8 051 167,60</b>	<b>151 187,09</b>	<b>0,00</b>	<b>2 216 670,31</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	5 411,74
Montant des ICNE de l'exercice N-1	6 435,97
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 024,23

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>17 700,00</b>	<b>26 412,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 712,87</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 700,00	1 698,57	0,00	0,00	1,43
6459	Rembours charges SS et prévoyance	16 000,00	24 714,30	0,00	0,00	-8 714,30
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>403 670,00</b>	<b>320 811,88</b>	<b>49 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 858,12</b>
7022	Coupes de bois	65 640,00	36 026,14	0,00	0,00	29 613,86
70311	Concessions cimetières (produit net)	22 500,00	28 545,00	0,00	0,00	-6 045,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	22 400,00	22 337,58	0,00	0,00	62,42
70328	Autres droits stationnement et location	1 210,00	2 028,00	0,00	0,00	-818,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	26 685,00	26 685,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	700,00	368,00	0,00	0,00	332,00
70632	Redevances services à caractère loisir	1 300,00	1 875,00	0,00	0,00	-575,00
7082	Commissions	935,00	935,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	134 000,00	126 075,58	0,00	0,00	7 924,42
70878	Remb. frais par d'autres redevables	128 300,00	75 936,58	49 000,00	0,00	3 363,42
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>5 435 160,00</b>	<b>5 487 028,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-51 868,51</b>
73111	Impôts directs locaux	2 886 000,00	2 951 311,00	0,00	0,00	-65 311,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 482,00	556,00	0,00	0,00	926,00
73211	Attribution de compensation	1 470 682,00	1 470 682,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	646 446,00	646 446,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	53 850,00	59 021,86	0,00	0,00	-5 171,86
7351	Taxe consommation finale d'électricité	135 000,00	160 989,70	0,00	0,00	-25 989,70
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	1 700,00	1 704,00	0,00	0,00	-4,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	240 000,00	196 317,95	0,00	0,00	43 682,05
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>2 399 048,00</b>	<b>2 443 359,86</b>	<b>116 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-161 111,86</b>
7411	Dotation forfaitaire	460 000,00	461 222,00	0,00	0,00	-1 222,00
74121	Dotation de solidarité rurale	464 800,00	464 880,00	0,00	0,00	-80,00
74127	Dotation nationale de péréquation	2 100,00	2 179,00	0,00	0,00	-79,00
744	FCTVA	20 500,00	20 491,79	0,00	0,00	8,21
74718	Autres participations Etat	35 760,00	36 888,57	0,00	0,00	-1 128,57
74741	Participat° Communes du GFP	40 560,00	40 609,47	0,00	0,00	-49,47
74748	Participat° Autres communes	4 300,00	3 640,00	0,00	0,00	660,00
74751	Participat° GFP de rattachement	842 348,00	725 548,17	116 800,00	0,00	-0,17
7478	Participat° Autres organismes	9 000,00	15 262,94	0,00	0,00	-6 262,94
748313	Dotat° de compensation de la TP	332 500,00	332 578,00	0,00	0,00	-78,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	43 000,00	44 987,42	0,00	0,00	-1 987,42
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	130 000,00	135 269,00	0,00	0,00	-5 269,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	14 180,00	21 014,50	0,00	0,00	-6 834,50
7488	Autres attributions et participations	0,00	138 789,00	0,00	0,00	-138 789,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>557 600,00</b>	<b>546 909,37</b>	<b>16 481,13</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 790,50</b>
752	Revenus des immeubles	541 750,00	532 086,67	16 481,13	0,00	-6 817,80
757	Redevances versées par fermiers, conces.	2 350,00	2 467,03	0,00	0,00	-117,03
7588	Autres produits div. de gestion courante	13 500,00	12 355,67	0,00	0,00	1 144,33
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>8 813 178,00</b>	<b>8 824 522,49</b>	<b>182 281,13</b>	<b>0,00</b>	<b>-193 625,62</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3,00</b>
7688	Autres	0,00	3,00	0,00	0,00	-3,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>414 604,76</b>	<b>160 013,08</b>	<b>381 414,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-126 822,32</b>
7713	Libéralités reçues	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	1 481,00	0,00	0,00	-1 481,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	24 604,76	34 135,11	0,00	0,00	-9 530,35
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	102 000,00	0,00	0,00	-102 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	388 500,00	20 896,97	381 414,00	0,00	-13 810,97
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)</b>	<b>39 647,00</b>	<b>36 622,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 024,76</b>
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	28 147,00	28 147,00	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	11 500,00	8 475,24	0,00	0,00	3 024,76
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>9 267 429,76</b>	<b>9 021 160,81</b>	<b>563 695,13</b>	<b>0,00</b>	<b>-317 426,18</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)</b>	<b>77 000,00</b>	<b>90 581,31</b>			<b>-13 581,31</b>
722	Immobilisations corporelles	60 000,00	0,00			60 000,00
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	74 394,43			-74 394,43
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	17 000,00	16 186,88			813,12
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>77 000,00</b>	<b>90 581,31</b>			<b>-13 581,31</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		9 344 429,76	9 111 742,12	563 695,13	0,00	-331 007,49
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		1 074 595,24				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>54 300,00</b>	<b>23 896,80</b>	<b>4 920,00</b>	<b>25 483,20</b>
202	Frais réalisat° documents urbanisme	5 810,00	5 752,80	0,00	57,20
2031	Frais d'études	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00
2051	Concessions, droits similaires	24 490,00	18 144,00	4 920,00	1 426,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (sauf opérations)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>2 250,00</b>	<b>3 900,00</b>	<b>3 850,00</b>
20422	Privé : Bâtiments, installations	10 000,00	2 250,00	3 900,00	3 850,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (sauf opérations)</b>	<b>650 928,06</b>	<b>379 060,33</b>	<b>195 063,39</b>	<b>76 804,34</b>
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	23 000,00	202,40	17 577,27	5 220,33
21316	Equipements du cimetière	2 160,00	2 160,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	113 418,16	76 288,47	37 129,69	0,00
2138	Autres constructions	13 465,26	13 419,26	0,00	46,00
2152	Installations de voirie	51 713,91	38 599,45	6 675,90	6 438,56
21534	Réseaux d'électrification	3 674,35	3 674,35	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	5 850,00	5 850,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	49 192,46	6 061,90	35 197,16	7 933,40
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2 100,00	2 090,25	0,00	9,75
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	73 824,64	44 403,48	6 600,94	22 820,22
2161	Oeuvres et objets d'art	10 600,00	3 180,00	7 420,00	0,00
2182	Matériel de transport	46 620,08	44 292,11	0,00	2 327,97
2183	Matériel de bureau et informatique	132 596,40	115 742,52	5 484,13	11 369,75
2184	Mobilier	6 847,80	5 924,82	0,00	922,98
2188	Autres immobilisations corporelles	115 865,00	17 171,32	78 978,30	19 715,38
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf opérations)</b>	<b>2 354 737,00</b>	<b>1 940 486,91</b>	<b>233 545,07</b>	<b>180 705,02</b>
2313	Constructions	2 238 027,00	1 876 555,62	205 876,67	155 594,71
2315	Installat°, matériel et outillage techni	116 710,00	63 931,29	27 668,40	25 110,31
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 069 965,06</b>	<b>2 345 694,04</b>	<b>437 428,46</b>	<b>286 842,56</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>35 170,00</b>	<b>35 164,44</b>	<b>0,00</b>	<b>5,56</b>
10226	Taxe d'aménagement	35 170,00	35 164,44	0,00	5,56
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>738 000,00</b>	<b>736 229,89</b>	<b>0,00</b>	<b>1 770,11</b>
1641	Emprunts en euros	738 000,00	736 229,76	0,00	1 770,24
1643	Emprunts en devises	0,00	0,13	0,00	-0,13
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>218 180,78</b>			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>991 350,78</b>	<b>771 394,33</b>	<b>0,00</b>	<b>219 956,45</b>
45811	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - DEPARTEMENT (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
45812	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - CCTC (3)	8 712,00	8 710,31	0,00	1,69
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>8 712,00</b>	<b>8 710,31</b>	<b>0,00</b>	<b>1,69</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>4 070 027,84</b>	<b>3 125 798,68</b>	<b>437 428,46</b>	<b>506 800,70</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</b>	<b>77 000,00</b>	<b>90 581,31</b>		<b>-13 581,31</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</b>	<b>17 000,00</b>	<b>16 186,88</b>		<b>813,12</b>
13911	Etat et établissements nationaux	17 000,00	12 090,87		4 909,13
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	2 213,00		-2 213,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	1 883,01		-1 883,01
	<b>Charges transférées (6)</b>	<b>60 000,00</b>	<b>74 394,43</b>		<b>-14 394,43</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	74 394,43		-74 394,43
21318	Autres bâtiments publics	60 000,00	0,00		60 000,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>	<b>65 000,00</b>	<b>64 368,60</b>		<b>631,40</b>
2313	Constructions	65 000,00	64 368,60		631,40
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>142 000,00</b>	<b>154 949,91</b>		<b>-12 949,91</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>4 212 027,84</b>	<b>3 280 748,59</b>	<b>437 428,46</b>	<b>493 850,79</b>
<b>Pour information</b>		<b>563 819,22</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Dont 192.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041=RI 041*.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>					<b>B2</b>
<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>1 289 972,06</b>	<b>671 531,16</b>	<b>672 022,08</b>	<b>-53 581,18</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	23 691,00	12 661,41	0,00	11 029,59
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	25 631,00	-25 631,00
1313	Subv. transf. Départements	1 600,00	1 666,00	21 452,80	-21 518,80
1318	Autres subventions d'équipement transf.	38 472,80	13 060,95	0,00	25 411,85
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	724 453,26	530 609,67	216 888,45	-23 044,86
1322	Subv. non transf. Régions	218 731,00	0,00	218 731,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	101 970,00	38 845,17	63 124,83	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	181 054,00	74 687,96	126 194,00	-19 827,96
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées(hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles(sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>8 710,31</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 710,31</b>
2315	Installat <sup>o</sup> , matériel et outillage techni	0,00	8 710,31	0,00	-8 710,31
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 289 972,06</b>	<b>680 241,47</b>	<b>672 022,08</b>	<b>-62 291,49</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>768 000,00</b>	<b>771 192,61</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 192,61</b>
10222	FCTVA	566 000,00	574 847,35	0,00	-8 847,35
10226	Taxe d'aménagement	40 064,73	34 409,99	0,00	5 654,74
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	161 935,27	161 935,27	0,00	0,00
<b>138</b>	<b>Autres subvent<sup>o</sup> invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-750,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat<sup>o</sup> (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat<sup>o</sup> et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>950 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-950 000,00</b>
274	Prêts	0,00	950 000,00	0,00	-950 000,00
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>113 000,00</b>		<b>0,00</b>	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>881 000,00</b>	<b>1 721 942,61</b>	<b>0,00</b>	<b>-840 942,61</b>
45811	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - DEPARTEMENT (2)	0,00	11 967,06	0,00	-11 967,06
45812	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - CCTC (2)	0,00	1 389,87	0,00	-1 389,87
45821	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - DEPARTEMENT (2)	225 611,00	225 611,33	0,00	-0,33
45822	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - CCTC (2)	185 329,00	185 328,49	0,00	0,51
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>410 940,00</b>	<b>424 296,75</b>	<b>0,00</b>	<b>-13 356,75</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>2 581 912,06</b>	<b>2 826 480,83</b>	<b>672 022,08</b>	<b>-916 590,85</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect<sup>o</sup> de fonctionnement</b>	<b>1 758 935,00</b>			
<b>040</b>	<b>Opérat<sup>o</sup> ordre transfert entre sections (3) (4)</b>	<b>370 000,00</b>	<b>539 160,47</b>		<b>-169 160,47</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	7 000,00		-7 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	166 634,80		-166 634,80
2135	Installations générales, agencements	0,00	2 759,63		-2 759,63
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	1 089,00		-1 089,00
28031	Frais d'études	0,00	4 800,00		-4 800,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	3 233,00		-3 233,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	0,00	5 482,00		-5 482,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	2 000,00		-2 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	27 475,00		-27 475,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	14 237,20		-14 237,20
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	4 650,00		-4 650,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	3 431,14		-3 431,14
28151	Réseaux de voirie	0,00	13 069,08		-13 069,08
28152	Installations de voirie	0,00	23 023,46		-23 023,46
281533	Réseaux câblés	0,00	6 436,00		-6 436,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	2 188,00		-2 188,00
281538	Autres réseaux	0,00	4 357,00		-4 357,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	61 949,11		-61 949,11
281571	Matériel roulant	0,00	4 335,20		-4 335,20
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	1 828,00		-1 828,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	37 646,15		-37 646,15
28182	Matériel de transport	0,00	30 068,00		-30 068,00
28183	Matériel de bureau et informatique	370 000,00	55 492,88		314 507,12
28184	Mobilier	0,00	3 981,69		-3 981,69
28188	Autres immo. corporelles	0,00	51 994,13		-51 994,13
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 128 935,00</b>	<b>539 160,47</b>		<b>1 589 774,53</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	65 000,00	64 368,60		631,40
238	Avances versées commandes immo. incorp.	65 000,00	64 368,60		631,40
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 193 935,00</b>	<b>603 529,07</b>		<b>1 590 405,93</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>4 775 847,06</b>	<b>3 430 009,90</b>	<b>672 022,08</b>	<b>673 815,08</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)**

**IV  
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

Dépenses réelles	771 394	806 090	700	7 168	395 900	1 043 782	0	0	0	89 857	10 906	3 125 799
- Equipements municipaux (2)		797 380	700	7 168	395 900	1 043 782	0	0	0	87 607	10 906	2 343 444
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	2 250	0	2 250
- Opérations financières	771 394											771 394
Dépenses d'ordre	80 555											154 950
Solde d'exécution reporté de N-1	563 819											563 819
<b>Total dépenses</b>	<b>1 415 769</b>	<b>880 484</b>	<b>700</b>	<b>7 168</b>	<b>395 900</b>	<b>1 043 782</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>89 857</b>	<b>10 906</b>	<b>3 844 568</b>
<b>Total recettes</b>	<b>1 374 722</b>	<b>1 429 035</b>	<b>0</b>	<b>69 783</b>	<b>493 772</b>	<b>5 400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>57 299</b>	<b>0</b>	<b>3 430 010</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>-41 047</b>	<b>548 550</b>	<b>-700</b>	<b>62 614</b>	<b>97 872</b>	<b>-1 038 382</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-32 558</b>	<b>-10 906</b>	<b>-414 558</b>
<b>RESTES A REALISER au 31/12/N</b>												
<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>215 631</b>	<b>15 099</b>	<b>0</b>	<b>17 014</b>	<b>137 423</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>52 262</b>	<b>0</b>	<b>437 428</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>166 194</b>	<b>15 031</b>	<b>87 367</b>	<b>279 796</b>	<b>93 181</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30 453</b>	<b>0</b>	<b>672 022</b>
<b>SOLDE RAR investissement</b>	<b>0</b>	<b>-49 437</b>	<b>-68</b>	<b>87 367</b>	<b>262 782</b>	<b>-44 242</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-21 809</b>	<b>0</b>	<b>234 594</b>

**FONCTIONNEMENT**

**REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

<b>Total dépenses</b>	<b>444 323</b>	<b>3 778 182</b>	<b>1 148 662</b>	<b>60 950</b>	<b>399 308</b>	<b>490 701</b>	<b>313 694</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 562 687</b>	<b>3 848</b>	<b>8 202 355</b>
<b>Total recettes</b>	<b>8 857 662</b>	<b>923 592</b>	<b>493 136</b>	<b>36 505</b>	<b>0</b>	<b>65 992</b>	<b>126 076</b>	<b>0</b>	<b>61 237</b>	<b>62 711</b>	<b>123 122</b>	<b>10 750 032</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>8 413 340</b>	<b>-2 854 590</b>	<b>-655 525</b>	<b>-24 445</b>	<b>-399 308</b>	<b>-424 709</b>	<b>-187 619</b>	<b>0</b>	<b>61 237</b>	<b>-1 499 976</b>	<b>119 274</b>	<b>2 547 678</b>
<b>RESTES A REALISER au 31/12/N</b>												
<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE RAR fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>1 415 769</b>	<b>1 096 116</b>	<b>15 799</b>	<b>7 168</b>	<b>412 914</b>	<b>1 181 206</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>142 119</b>	<b>10 906</b>	<b>4 281 996</b>
Dépenses réelles		771 394	1 021 721	15 799	7 168	412 914	1 181 206	0	0	0	142 119	10 906	3 563 227
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	35 164	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 164
10226	Taxe d'aménagement	35 164	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 164
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	736 230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	736 230
1641	Emprunts en euros	736 230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	736 230
1643	Emprunts en devises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	23 064	0	0	0	0	0	0	0	5 753	0	28 817
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 753	0	5 753
2051	Concessions, droits similaires	0	23 064	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 064
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 150	0	6 150
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 150	0	6 150
21	Immobilisations corporelles	0	350 055	15 799	7 168	47 393	63 091	0	0	0	79 712	10 906	574 124
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 780	0	17 780
21316	Equipements du cimetière	0	2 160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 160
2135	Installations générales, agencements	0	113 418	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 418
2138	Autres constructions	0	13 419	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 419
2152	Installations de voirie	0	2 511	0	0	0	0	0	0	0	42 764	0	45 275
21534	Réseaux d'électrification	0	3 674	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 674
21538	Autres réseaux	0	5 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 850
21568	Autres matériels, outillages incendie	0	41 259	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 259
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0	2 090	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 090
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	42 836	0	0	0	0	0	0	0	8 168	0	51 004
2161	Oeuvres et objets d'art	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 600	0	10 600
2182	Matériel de transport	0	44 292	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 292
2183	Matériel de bureau et informatique	0	73 134	700	0	47 393	0	0	0	0	0	0	121 227
2184	Mobilier	0	0	0	5 925	0	0	0	0	0	0	0	5 925
2188	Autres immobilisations corporelles	0	5 411	15 099	1 244	0	63 091	0	0	0	399	10 906	96 150

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	639 892	0	0	365 521	1 118 114	0	0	0	50 504	0	2 174 032
2313	Constructions	0	598 797	0	0	365 521	1 118 114	0	0	0	0	0	2 082 432
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0	41 095	0	0	0	0	0	0	0	50 504	0	91 600
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	8 710	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 710
45812	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - CCTC	0	8 710	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 710
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>80 555</i>	<i>74 394</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>154 950</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>16 187</i>	<i>74 394</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>90 581</i>
13911	<i>Etat et établissements nationaux</i>	<i>12 091</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>12 091</i>
13913	<i>Sub. transf. cpté résult. Départements</i>	<i>2 213</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 213</i>
13918	<i>Autres subventions d'équipement</i>	<i>1 883</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 883</i>
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	<i>0</i>	<i>74 394</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>74 394</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>64 369</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>64 369</i>
2313	<i>Constructions</i>	<i>64 369</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>64 369</i>
001 Solde d'exécution reporté de N-1		563 819	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	563 819

RECETTES													
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>1 374 722</b>	<b>1 595 229</b>	<b>15 031</b>	<b>157 150</b>	<b>773 568</b>	<b>98 581</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>87 752</b>	<b>0</b>	<b>4 102 032</b>
Recettes réelles		771 193	1 595 229	15 031	157 150	773 568	98 581	0	0	0	87 752	0	3 498 503
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	771 193	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	771 193
10222	FCTVA	574 847	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	574 847
10226	Taxe d'aménagement	34 410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 410
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	161 935	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	161 935
13	Subventions d'investissement	0	220 182	15 031	157 150	773 568	98 581	0	0	0	79 042	0	1 343 553
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0	4 000	0	0	8 661	0	0	0	0	0	0	12 661
1312	Subv. transf. Régions	0	0	15 031	0	0	10 600	0	0	0	0	0	25 631
1313	Subv. transf. Départements	0	0	0	0	0	12 000	0	0	0	11 119	0	23 119
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0	7 661	0	0	0	5 400	0	0	0	0	0	13 061
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	7 198	0	100 000	609 936	0	0	0	0	30 364	0	747 498

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
1322	Subv. non transf. Régions	0	40 000	0	57 150	51 000	70 581	0	0	0	0	0	218 731
1323	Subv. non transf. Départements	0	0	0	0	101 970	0	0	0	0	0	0	101 970
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	161 323	0	0	2 000	0	0	0	0	37 559	0	200 882
16	Emprunts et dettes assimilées	0	750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	750
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	750
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 710	0	8 710
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 710	0	8 710
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	950 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	950 000
274	Prêts	0	950 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	950 000
	Opérations pour compte de tiers	0	424 297	0	0	0	0	0	0	0	0	0	424 297
45811	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - DEPARTEMENT	0	11 967	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 967
45812	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - CCTC	0	1 390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 390
45821	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - DEPARTEMENT	0	225 611	0	0	0	0	0	0	0	0	0	225 611
45822	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - CCTC	0	185 328	0	0	0	0	0	0	0	0	0	185 328
	Recettes d'ordre	603 529	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	603 529
040	Opérat° ordre transfert entre sections	539 160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	539 160
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	7 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 000
21318	Autres bâtiments publics	166 635	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	166 635
2135	Installations générales, agencements	2 760	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 760
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 089	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 089
28031	Frais d'études	4 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 800
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	3 233	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 233
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	5 482	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 482
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
280422	Privé : Bâtiments, installations	27 475	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 475
28051	Concessions et droits similaires	14 237	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 237
28088	Autres immobilisations incorporelles	4 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 650
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 431	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 431
28151	Réseaux de voirie	13 069	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 069
28152	Installations de voirie	23 023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 023
281533	Réseaux câblés	6 436	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 436
281534	Réseaux d'électrification	2 188	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 188
281538	Autres réseaux	4 357	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 357
281568	Autres matériels, outillages incendie	61 949	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 949
281571	Matériel roulant	4 335	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 335
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 828	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 828
28158	Autres installat°, matériel et outillage	37 646	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 646
28182	Matériel de transport	30 068	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 068
28183	Matériel de bureau et informatique	55 493	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 493
28184	Mobilier	3 982	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 982
28188	Autres immo. corporelles	51 994	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 994
041	Opérations patrimoniales	64 369	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 369
238	Avances versées commandes immo. incorp.	64 369	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 369
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		444 323	3 778 182	1 148 662	60 950	399 308	490 701	313 694	0	0	1 562 687	3 848	8 202 355
Dépenses réelles		74 557	3 608 787	1 148 662	60 950	399 308	490 701	313 694	0	0	1 562 687	3 848	7 663 194
011	Charges à caractère général	48	1 561 410	602 925	41 429	108 594	21 934	28	0	0	290 694	3 848	2 630 910
60611	Eau et assainissement	0	28 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 625
60612	Energie - Electricité	0	291 663	0	0	0	0	0	0	0	0	0	291 663
60613	Chauffage urbain	0	47 877	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 877
60621	Combustibles	0	282 926	0	0	0	0	0	0	0	1 893	0	284 819
60622	Carburants	0	29 468	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 468
60623	Alimentation	0	2 840	0	442	0	0	0	0	0	0	0	3 282
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 033	0	16 033
60631	Fournitures d'entretien	0	6 122	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 122
60632	Fournitures de petit équipement	0	156 014	6 901	3 840	771	2 942	0	0	0	9 428	35	179 930
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 785	0	25 785
60636	Vêtements de travail	0	13 936	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 936
6064	Fournitures administratives	0	5 664	259	0	0	0	0	0	0	0	0	5 922

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6067	Fournitures scolaires	0	0	0	15 682	0	0	0	0	0	0	0	15 682
6068	Autres matières et fournitures	0	980	0	0	0	0	0	0	0	0	0	980
611	Contrats de prestations de services	0	10 586	2 470	0	0	0	0	0	0	49 214	0	62 270
6132	Locations immobilières	0	1 294	585 646	0	0	0	0	0	0	0	0	586 941
6135	Locations mobilières	0	40 140	175	0	2 220	0	0	0	0	0	0	42 536
614	Charges locatives et de copropriété	0	4 966	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 966
61521	Entretien terrains	0	4 640	0	0	0	11 868	0	0	0	23 330	0	39 837
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	24 178	1 866	0	0	0	0	0	0	0	0	26 044
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	1 044	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 044
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74 569	0	74 569
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 535	0	20 535
61524	Entretien bois et forêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 019	0	49 019
61551	Entretien matériel roulant	0	16 990	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 990
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	1 883	0	202	0	2 658	0	0	0	61	0	4 803
6156	Maintenance	0	150 620	4 598	0	0	3 311	0	0	0	8 403	0	166 932
6161	Multirisques	0	15 924	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 924
6168	Autres primes d'assurance	0	17 441	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 441
617	Etudes et recherches	0	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500
6182	Documentation générale et technique	0	17 127	0	342	0	0	0	0	0	0	0	17 470
6184	Versements à des organismes de formation	0	6 889	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 889
6188	Autres frais divers	0	21 644	0	1 888	0	0	0	0	0	7 753	3 813	35 098
6226	Honoraires	0	14 549	0	0	0	0	0	0	0	990	0	15 539
6228	Divers	0	150	0	384	22 682	1 155	0	0	0	0	0	24 371
6231	Annonces et insertions	0	4 921	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 921
6232	Fêtes et cérémonies	0	14 486	-70	0	67 887	0	0	0	0	0	0	82 304
6236	Catalogues et imprimés	0	19 107	0	0	109	0	0	0	0	0	0	19 216
6238	Divers	0	11 335	0	6 988	2 427	0	0	0	0	0	0	20 750
6241	Transports de biens	0	0	0	6 086	0	0	0	0	0	0	0	6 086
6247	Transports collectifs	0	0	0	5 575	0	0	0	0	0	0	0	5 575
6251	Voyages et déplacements	0	605	1 079	0	336	0	28	0	0	53	0	2 101
6257	Réceptions	0	23 923	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 923
6261	Frais d'affranchissement	0	16 674	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 674
6262	Frais de télécommunications	0	39 370	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 370
627	Services bancaires et assimilés	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
6281	Concours divers (cotisations)	0	16 586	0	0	0	0	0	0	0	502	0	17 088
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0	0	0	0	5 480	0	0	0	0	3 127	0	8 607

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	111 999	0	0	0	0	0	0	0	0	0	111 999
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	3 029	0	0	6 145	0	0	0	0	0	0	9 174
6288	Autres services extérieurs	0	20 398	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 398
63512	Taxes foncières	0	62 283	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 283
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	48	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48
6358	Autres droits	0	0	0	0	537	0	0	0	0	0	0	537
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 584 735	289 389	19 522	290 713	58 608	138 534	0	0	1 269 273	0	3 650 774
6218	Autre personnel extérieur	0	66 868	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 868
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	4 095	736	68	848	156	400	0	0	3 743	0	10 046
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	20 407	3 459	321	3 988	732	1 877	0	0	17 591	0	48 372
64111	Rémunération principale titulaires	0	504 615	145 887	0	97 591	30 880	62 191	0	0	520 298	0	1 361 461
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	14 902	2 885	0	3 871	925	2 426	0	0	9 855	0	34 864
64118	Autres indemnités titulaires	0	187 984	63 128	0	31 182	10 096	22 747	0	0	127 988	0	443 125
64131	Rémunérations non tit.	0	300 013	0	13 641	75 097	113	10 109	0	0	232 398	0	631 370
6417	Rémunérations des apprentis	0	2 962	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 962
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	173 711	22 711	4 141	37 174	4 821	13 852	0	0	150 383	0	406 793
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	174 068	46 613	572	34 540	9 823	22 872	0	0	176 787	0	465 275
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	5 808	0	552	2 982	5	411	0	0	8 783	0	18 541
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	40 376	572	0	385	165	319	0	0	3 014	0	44 831
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0	3 956	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 956
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	1 977	586	0	389	124	248	0	0	2 105	0	5 429
64731	Allocations chômage versées directement	0	20 884	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 884
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	10 360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 360
6488	Autres charges	0	51 750	2 812	227	2 666	769	1 082	0	0	16 331	0	75 637
014	Atténuations de produits	75 533	220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 753
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	0	220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	220
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	75 533	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 533
65	Autres charges de gestion courante	0	342 287	256 348	0	0	410 159	175 133	0	0	2 517	0	1 186 444
6518	Autres	0	6 666	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 666
6531	Indemnités	0	137 119	0	0	0	0	0	0	0	0	0	137 119
6532	Frais de mission	0	3 037	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 037
6533	Cotisations de retraite	0	5 688	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 688
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	9 395	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 395
6535	Formation	0	245	0	0	0	0	0	0	0	0	0	245
6553	Service d'incendie	0	0	256 348	0	0	0	0	0	0	0	0	256 348

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
65548	Autres contributions	0	21 558	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 558
65731	Subv. fonct. Etat	0	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000
657362	Subv. fonct. CCAS	0	0	0	0	0	0	175 133	0	0	0	0	175 133
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	156 577	0	0	0	410 159	0	0	0	0	0	566 736
65888	Autres	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2 517	0	2 518
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	-1 024	112 379	0	0	0	0	0	0	0	203	0	111 558
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	111 379	0	0	0	0	0	0	0	0	0	111 379
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-1 024
6688	Autres	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	203	0	1 203
67	Charges exceptionnelles	0	7 756	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 756
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0	3 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 300
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	4 456	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 456
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>369 766</b>	<b>169 394</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>539 160</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	369 766	169 394	0	0	0	0	0	0	0	0	0	539 160
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0	169 394	0	0	0	0	0	0	0	0	0	169 394
6761	Différences sur réalisations (positives)	7 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 000
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	362 766	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	362 766
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>8 857 662</b>	<b>923 592</b>	<b>493 136</b>	<b>36 505</b>	<b>0</b>	<b>65 992</b>	<b>126 076</b>	<b>0</b>	<b>61 237</b>	<b>62 711</b>	<b>123 122</b>	<b>10 750 032</b>
Recettes réelles		7 766 880	849 198	493 136	36 505	0	65 992	126 076	0	61 237	62 711	123 122	9 584 856
013	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0</b>	<b>26 413</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26 413</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	1 699	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 699
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0	24 714	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 714

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0</b>	<b>62 044</b>	<b>52 639</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 243</b>	<b>126 076</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>62 711</b>	<b>64 100</b>	<b>369 812</b>
7022	Coupes de bois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 026	0	36 026
70311	Concessions cimetières (produit net)	0	28 545	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 545
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0	22 338	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 338
70328	Autres droits stationnement et location	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 028	2 028
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 685	0	26 685
70631	Redevances services à caractère sportif	0	0	0	0	0	368	0	0	0	0	0	368
70632	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	0	0	1 875	0	0	0	0	0	1 875
7082	Commissions	0	935	0	0	0	0	0	0	0	0	0	935
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0	0	0	0	0	0	126 076	0	0	0	0	126 076
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	10 226	52 639	0	0	0	0	0	0	0	62 072	124 937
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>5 426 303</b>	<b>1 704</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>59 022</b>	<b>5 487 029</b>
73111	Impôts directs locaux	2 951 311	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 951 311
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	556	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	556
73211	Attribution de compensation	1 470 682	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 470 682
73221	FNGIR	646 446	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	646 446
7336	Droits de place	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 022	59 022
7351	Taxe consommation finale d'électricité	160 990	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160 990
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	0	1 704	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 704
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	196 318	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	196 318
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>2 303 955</b>	<b>196 445</b>	<b>40 609</b>	<b>5 487</b>	<b>0</b>	<b>13 663</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 560 160</b>
7411	Dotation forfaitaire	461 222	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	461 222
74121	Dotation de solidarité rurale	464 880	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	464 880
74127	Dotation nationale de péréquation	2 179	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 179
744	FCTVA	20 492	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 492
74718	Autres participations Etat	0	35 041	0	1 847	0	0	0	0	0	0	0	36 889
74741	Participat° Communes du GFP	0	0	40 609	0	0	0	0	0	0	0	0	40 609
74748	Participat° Autres communes	0	0	0	3 640	0	0	0	0	0	0	0	3 640
74751	Participat° GFP de rattachement	842 348	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	842 348
7478	Participat° Autres organismes	0	1 600	0	0	0	13 663	0	0	0	0	0	15 263
748313	Dotat° de compensation de la TP	332 578	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	332 578

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
74832	Attribution du fonds départemental TP	44 987	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 987
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	135 269	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	135 269
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0	21 015	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 015
7488	Autres attributions et participations	0	138 789	0	0	0	0	0	0	0	0	0	138 789
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>21 162</b>	<b>399 888</b>	<b>31 018</b>	<b>0</b>	<b>50 086</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>61 237</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>563 391</b>
752	Revenus des immeubles	0	8 806	399 888	31 018	0	50 086	0	0	58 770	0	0	548 568
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	0	0	0	0	0	0	0	2 467	0	0	2 467
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	12 356	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 356
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
7688	Autres	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>	<b>541 427</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>541 427</b>
7713	Libéralités reçues	0	1 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	1 481	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 481
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	34 135	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 135
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	102 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	102 000
7788	Produits exceptionnels divers	0	402 311	0	0	0	0	0	0	0	0	0	402 311
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>36 622</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36 622</b>
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	28 147	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 147
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	8 475	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 475
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>16 187</i>	<i>74 394</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>90 581</i>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>16 187</b>	<b>74 394</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>90 581</b>
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0	74 394	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74 394
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	16 187	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 187
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 074 595	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 074 595

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
<b>DEPENSES</b>		444 322,57	0,00	0,00	0,00	4 222 504,22
Réalizations		444 322,57	0,00	0,00	0,00	4 222 504,22
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>47,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 561 457,94</b>
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	28 624,93
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	291 662,85
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	47 877,08
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	282 926,12
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	29 468,38
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	2 839,75
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	6 122,15
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	156 014,18
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	13 935,90
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	5 663,66
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	980,17
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	10 585,94
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 294,24
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	40 140,31
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	4 966,32
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	4 640,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	24 177,63
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	1 044,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	16 989,78
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 883,30
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	150 619,61
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	15 924,35
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	17 441,46
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	17 127,29
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	6 888,99
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	21 643,64
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	14 549,09
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 920,74
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	14 486,25
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	19 106,67
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	11 334,87
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	604,56
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	23 922,77

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	16 673,65
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	39 369,53
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	14,87
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	16 586,14
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	111 998,77
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	3 029,04
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	20 398,20
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	62 283,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	47,76	0,00	0,00	0,00	47,76
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 584 734,90</b>
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	66 867,83
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	4 095,41
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	20 406,50
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	504 614,53
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	14 902,32
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	187 983,95
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	300 013,28
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	2 962,06
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	173 711,05
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	174 067,54
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 807,65
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	40 375,78
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	3 956,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 977,06
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	20 883,65
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	10 359,80
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	51 750,49
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>75 533,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 533,00</b>
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	0,00	0,00	0,00	0,00	220,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	75 533,00	0,00	0,00	0,00	75 533,00
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>369 766,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>539 160,47</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00	0,00	169 394,43
6761	Différences sur réalisations (positives)	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	362 766,04	0,00	0,00	0,00	362 766,04
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>342 287,09</b>
6518	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	6 666,00
6531	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	137 119,28
6532	Frais de mission	0,00	0,00	0,00	0,00	3 036,97
6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	5 688,35
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	0,00	0,00	0,00	9 395,26
6535	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	245,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	21 558,30
65731	Subv. fonct. Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	156 576,93
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>-1 024,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 354,65</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	111 378,88
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 024,23	0,00	0,00	0,00	-1 024,23
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 756,17</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 456,17
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>		<b>8 857 662,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 781 254,49</b>
<b>Réalisations</b>		<b>8 857 662,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 781 254,49</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>1 074 595,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 074 595,24</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 412,87</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 698,57
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	24 714,30
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>16 186,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 581,31</b>
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	0,00	0,00	0,00	74 394,43
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	16 186,88	0,00	0,00	0,00	16 186,88
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 043,83</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	28 545,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	22 337,58
7082	Commissions	0,00	0,00	0,00	0,00	935,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	10 226,25
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>5 426 302,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 428 006,65</b>
73111	Impôts directs locaux	2 951 311,00	0,00	0,00	0,00	2 951 311,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	556,00	0,00	0,00	0,00	556,00
73211	Attribution de compensation	1 470 682,00	0,00	0,00	0,00	1 470 682,00
73221	FNGIR	646 446,00	0,00	0,00	0,00	646 446,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	160 989,70	0,00	0,00	0,00	160 989,70
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 704,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	196 317,95	0,00	0,00	0,00	196 317,95
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>2 303 955,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500 400,15</b>
7411	Dotations forfaitaire	461 222,00	0,00	0,00	0,00	461 222,00
74121	Dotations de solidarité rurale	464 880,00	0,00	0,00	0,00	464 880,00
74127	Dotations nationales de péréquation	2 179,00	0,00	0,00	0,00	2 179,00
744	FCTVA	20 491,79	0,00	0,00	0,00	20 491,79
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	35 041,27
74751	Participat° GFP de rattachement	842 348,17	0,00	0,00	0,00	842 348,17
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	332 578,00	0,00	0,00	0,00	332 578,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	44 987,42	0,00	0,00	0,00	44 987,42
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	135 269,00	0,00	0,00	0,00	135 269,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	21 014,50
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	138 789,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 162,12</b>

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	8 806,45
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	12 355,67
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>541 427,08</b>
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	1 481,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	34 135,11
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	402 310,97
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>36 622,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 622,24</b>
7815	Rep. prov. charges fonctionn courant	28 147,00	0,00	0,00	0,00	28 147,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	8 475,24	0,00	0,00	0,00	8 475,24
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>8 413 339,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 558 750,27</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Réalisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6518	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65731	Subv. fonct. Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7082	Commissions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7411	Dotations forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotations de solidarité rurale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotations nationales de péréquation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques**

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	1 148 661,50
<b>Réalisations</b>		0,00	0,00	1 148 661,50
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	0,00	0,00	0,00
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	0,00	0,00	602 924,76
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	6 901,18
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	258,66
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	2 469,82
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	585 646,40
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	175,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	1 866,42
6156	Maintenance	0,00	0,00	4 598,40
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	-70,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	1 078,88
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	0,00	0,00	289 388,57
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	735,91
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	3 459,07
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	145 886,53
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	2 884,78
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	63 127,97
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	22 711,40
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	46 612,86
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	572,01
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	586,44
6488	Autres charges	0,00	0,00	2 811,60
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	0,00	0,00	0,00
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	0,00	0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	0,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	0,00	0,00	256 348,17
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	256 348,17
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	0,00	0,00	0,00
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	0,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	493 136,04
<b>Réalisations</b>		0,00	0,00	493 136,04
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	52 638,57
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	52 638,57
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	40 609,47
74741	Participat° Communes du GFP	0,00	0,00	40 609,47
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	399 888,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	399 888,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-655 525,46</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 2 – Enseignement - Formation**

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 950,45</b>
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 950,45
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 428,87
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442,14
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 839,80
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 682,03
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201,53
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342,37
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 887,60
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	384,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 988,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 086,40
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 575,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 521,58
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68,20
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320,55
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 640,68
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 141,25
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	571,66
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	552,44
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226,80
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 505,16</b>
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 505,16
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 487,30
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 847,30
74748	Participat° Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 640,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 017,86
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 017,86
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-24 445,29</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 3 – Culture**

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>399 307,79</b>
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	399 307,79
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>108 594,35</b>
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	770,60
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	2 220,21
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	22 682,05
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	67 887,46
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	108,99
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 426,81
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	336,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	0,00	5 480,04
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	6 145,12
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	537,07
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>290 713,44</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	848,43
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	3 987,57
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	97 591,29
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	3 870,87
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	31 182,07
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	75 097,40
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	37 173,95
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	34 540,33
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 981,73
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	384,97
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	388,98
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	2 665,85
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
	<b>Réalisations</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	-399 307,79

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Réalisations</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 4 – Sport et jeunesse**

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	490 700,91
Réalizations		0,00	0,00	0,00	490 700,91
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	<b>Charges à caractère général</b>	0,00	0,00	0,00	21 933,73
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	2 941,80
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	11 867,52
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	2 657,98
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	3 311,43
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	1 155,00
012	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	0,00	0,00	0,00	58 608,08
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	155,66
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	731,57
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	30 879,99
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	924,63
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	10 096,41
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	112,78
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	4 820,88
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	9 823,26
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	4,56
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	165,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	124,14
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	769,20
014	<b>Atténuations de produits</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	0,00	0,00	0,00	410 159,10
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	410 159,10
656	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
66	<b>Charges financières</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
67	<b>Charges exceptionnelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
68	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	65 991,62
Réalizations		0,00	0,00	0,00	65 991,62
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	<b>Atténuations de charges</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	2 243,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	368,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	1 875,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	13 662,94
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	13 662,94
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	50 085,68
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	50 085,68
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-424 709,29</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
67	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
68	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>313 694,47</b>
Réalizations		0,00	0,00	313 694,47
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	27,90
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	27,90
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	138 533,95
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	399,79
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	1 876,63
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	62 190,81
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	2 425,84
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	22 746,86
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	10 108,57
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	13 852,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	22 872,30
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	411,44
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	319,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	248,31
6488	Autres charges	0,00	0,00	1 082,40
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	175 132,62
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	175 132,62
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>126 075,58</b>
Réalizations		0,00	0,00	126 075,58
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	126 075,58
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	0,00	126 075,58
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-187 618,89</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 6 – Famille**

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

**VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023**

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 7 – Logement**

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accèsion à la propriété	Total
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	61 236,84
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	61 236,84
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	61 236,84
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	58 769,81
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 467,03
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	61 236,84

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

**VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023**

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 562 687,35</b>
Réalizations		0,00	0,00	0,00	1 562 687,35
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>290 694,18</b>
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	1 892,85
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	16 032,68
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	9 427,71
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	25 785,05
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	49 214,21
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	23 329,91
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	74 568,65
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	20 534,74
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	49 019,25
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	60,62
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	8 402,90
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	7 753,44
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	990,24
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	53,30
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	502,06
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	3 126,57
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 269 273,16</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	3 742,71
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	17 590,56
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	520 297,75
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	9 855,16
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	127 987,70
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	232 397,67
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	150 382,54
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	176 786,64
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	8 783,08
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	3 014,02
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	2 104,53
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	16 330,80
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 516,81</b>
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	2 516,81

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	203,20
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	203,20
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 711,14</b>
Réalizations		0,00	0,00	0,00	62 711,14
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	62 711,14
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	36 026,14
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	26 685,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 499 976,21</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, ...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Réalisations</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Réalisations</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
012	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	<b>Atténuations de produits</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	<b>Charges financières</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	<b>Charges exceptionnelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Réalisations</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	<b>Atténuations de charges</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	<b>Impôts et taxes</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	<b>Dotations et participations</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	<b>Produits financiers</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	<b>Produits exceptionnels</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 9 – Action économique**

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 848,00</b>
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 848,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 848,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 813,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>123 121,62</b>
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 121,62
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 099,76
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 028,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 071,76
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 021,86
7336	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 021,86
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>119 273,62</b>

## VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		1 415 768,90	0,00	0,00	0,00	2 511 884,63
Réalizations		1 415 768,90	0,00	0,00	0,00	2 296 253,39
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution sect° d'investissement</b>	563 819,22	0,00	0,00	0,00	563 819,22
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	16 186,88	0,00	0,00	0,00	90 581,31
13911	Etat et établissements nationaux	12 090,87	0,00	0,00	0,00	12 090,87
13913	Sub. transf. cpté résult. Départements	2 213,00	0,00	0,00	0,00	2 213,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 883,01	0,00	0,00	0,00	1 883,01
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	74 394,43
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	64 368,60	0,00	0,00	0,00	64 368,60
2313	Constructions	64 368,60	0,00	0,00	0,00	64 368,60
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	35 164,44	0,00	0,00	0,00	35 164,44
10226	Taxe d'aménagement	35 164,44	0,00	0,00	0,00	35 164,44
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	736 229,76	0,00	0,00	0,00	736 229,89
1641	Emprunts en euros	736 229,76	0,00	0,00	0,00	736 229,76
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	18 144,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	18 144,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	263 459,28
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	2 160,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	76 288,47
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	13 419,26
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	2 510,88
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	3 674,35
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	5 850,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	6 061,90
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	2 090,25
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	36 235,08
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	44 292,11

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	67 649,62
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 227,36
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>515 776,34</b>
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	485 661,01
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	30 115,33
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 710,31</b>
45812	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - CCTC	0,00	0,00	0,00	0,00	8 710,31
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>215 631,24</b>
<b>RECETTES (2)</b>		<b>1 374 721,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 969 950,26</b>
<b>Réalisations</b>		<b>1 374 721,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 803 756,26</b>
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution sect° d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>539 160,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>539 160,47</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
21318	Autres bâtiments publics	166 634,80	0,00	0,00	0,00	166 634,80
2135	Installations générales, agencements	2 759,63	0,00	0,00	0,00	2 759,63
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 089,00	0,00	0,00	0,00	1 089,00
28031	Frais d'études	4 800,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	3 233,00	0,00	0,00	0,00	3 233,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	5 482,00	0,00	0,00	0,00	5 482,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	27 475,00	0,00	0,00	0,00	27 475,00
28051	Concessions et droits similaires	14 237,20	0,00	0,00	0,00	14 237,20
28088	Autres immobilisations incorporelles	4 650,00	0,00	0,00	0,00	4 650,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 431,14	0,00	0,00	0,00	3 431,14
28151	Réseaux de voirie	13 069,08	0,00	0,00	0,00	13 069,08
28152	Installations de voirie	23 023,46	0,00	0,00	0,00	23 023,46
281533	Réseaux câblés	6 436,00	0,00	0,00	0,00	6 436,00
281534	Réseaux d'électrification	2 188,00	0,00	0,00	0,00	2 188,00
281538	Autres réseaux	4 357,00	0,00	0,00	0,00	4 357,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	61 949,11	0,00	0,00	0,00	61 949,11
281571	Matériel roulant	4 335,20	0,00	0,00	0,00	4 335,20
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 828,00	0,00	0,00	0,00	1 828,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	37 646,15	0,00	0,00	0,00	37 646,15
28182	Matériel de transport	30 068,00	0,00	0,00	0,00	30 068,00
28183	Matériel de bureau et informatique	55 492,88	0,00	0,00	0,00	55 492,88
28184	Mobilier	3 981,69	0,00	0,00	0,00	3 981,69

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
28188	Autres immo. corporelles	51 994,13	0,00	0,00	0,00	51 994,13
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>64 368,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 368,60</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	64 368,60	0,00	0,00	0,00	64 368,60
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>771 192,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>771 192,61</b>
10222	FCTVA	574 847,35	0,00	0,00	0,00	574 847,35
10226	Taxe d'aménagement	34 409,99	0,00	0,00	0,00	34 409,99
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	161 935,27	0,00	0,00	0,00	161 935,27
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 987,83</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	7 660,95
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	7 198,32
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	35 128,56
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>750,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>950 000,00</b>
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>424 296,75</b>
45811	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - DEPARTEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	11 967,06
45812	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - CCTC	0,00	0,00	0,00	0,00	1 389,87
45821	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - DEPARTEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	225 611,33
45822	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - CCTC	0,00	0,00	0,00	0,00	185 328,49
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>166 194,00</b>
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-41 047,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>458 065,63</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45812	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - CCTC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Réalisations</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution sect° d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45811	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - DEPARTEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45812	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - CCTC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
45821	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - DEPARTEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45822	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - CCTC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

### FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	15 798,50
Réalizations		0,00	0,00	699,98
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	699,98
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	699,98
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	15 098,52
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	15 031,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	15 031,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	-767,50

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 2 – Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 168,38
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 168,38
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 168,38
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 924,82
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 243,56
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 150,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 782,51
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 782,51

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 782,51
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 367,49
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>149 981,62</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution sect° d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 3 – Culture**

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	412 914,12
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	395 900,20
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	47 392,92
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	47 392,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	348 507,28
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	348 507,28
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	17 013,92
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	773 567,61
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	493 771,82
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	493 771,82

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	8 661,41
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	444 265,24
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	38 845,17
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	279 795,79
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>360 653,49</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	1 181 205,54
Réalizations		0,00	0,00	0,00	1 043 782,33
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 395,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 395,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	1 042 387,33
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	1 042 387,33
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	137 423,21
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	98 581,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	5 400,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	5 400,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	5 400,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	93 181,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 082 624,54</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution sect° d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 7 – Logement**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	142 118,70
Réalizations		0,00	0,00	0,00	89 857,13
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	5 752,80
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	5 752,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	2 250,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	2 250,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	48 038,37
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	202,40
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	36 088,57
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	8 168,40
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	0,00	3 180,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	399,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	33 815,96
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	33 815,96
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	52 261,57
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	87 752,11
Réalizations		0,00	0,00	0,00	57 299,31
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	48 589,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	1 666,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	9 363,60
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	37 559,40
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	8 710,31
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	8 710,31
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	30 452,80
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	-54 366,59

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 9 – Action économique**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 906,40
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 906,40
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 906,40
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 906,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 906,40</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
10278-00160-00052267271	14/03/2023	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					13 086 150,00									
1641 Emprunts en euros (total)					13 086 150,00									
102 780 350 000 020 000 000	CREDIT MUTUEL	05/05/2022	13/05/2022	30/06/2022	2 000 000,00	F		0,940	0,940		T	CC		A-1
10278 03500 000201053 03	CREDIT MUTUEL	29/12/2010	30/06/2011	30/09/2011	1 173 400,00	F		3,450	3,450		T	PP		A-1
10278 03500 000201053 04	CREDIT MUTUEL	16/11/2017	15/12/2017	31/03/2018	600 000,00	F		1,350	1,350		T	PP		A-1
10278 03500 000201053 05	CREDIT MUTUEL	20/11/2018	20/11/2018	31/03/2019	800 000,00	F		1,440	1,440		T	PP		A-1
1129100	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/12/2008	28/02/2009	01/04/2009	1 000 000,00	V	EURIBOR 3 MOIS	3,362	3,362		T	PP		A-1
5049709	CAISSE D'EPARGNE	14/01/2008	21/02/2008	31/03/2008	1 100 000,00	F		4,460	4,460		T	PP		A-1
63039996152	CREDIT AGRICOLE	28/12/2009	22/02/2010	30/09/2010	945 000,00	V	EO3M-POST	1,206	1,206		T	CC		A-1
86290012177	CREDIT AGRICOLE	22/07/2013	26/07/2013	31/10/2013	850 000,00	F		3,020	3,020		T	PP		A-1
86290060921	CREDIT AGRICOLE	09/07/2014	15/07/2014	31/10/2014	785 000,00	F		2,980	2,980		T	PP		A-1
86290733679	CREDIT AGRICOLE	07/10/2019	12/12/2019	31/01/2020	900 000,00	F		0,630	0,630		T	PP		A-1
8935400	CAISSE D'EPARGNE	28/10/2011	09/11/2011	29/02/2012	855 000,00	F		4,470	4,470		T	CC		A-1
9075952	CAISSE D'EPARGNE	09/08/2012	31/08/2012	30/11/2012	700 000,00	F		4,810	4,810		T	CC		A-1
93344834	CAISSE D'EPARGNE	20/12/2013	20/12/2013	31/03/2014	177 750,00	F		3,310	3,310		T	CC		A-1
9679281	CAISSE D'EPARGNE	24/12/2015	30/06/2016	30/06/2016	600 000,00	F		1,760	1,760		T	PP		A-1
9845325	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2016	21/12/2016	30/06/2017	600 000,00	F		1,200	1,200		T	PP		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>13 086 150,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		5 885 096,71					736 229,74	111 378,90	0,00	5 411,74
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 885 096,71					736 229,74	111 378,90	0,00	5 411,74
102 780 350 000 020 000 000	N	0,00	A-1	1 839 451,64	20,00	F		0,940	92 061,37	17 642,63	0,00	0,00
10278 03500 000201053 03	N	0,00	A-1	239 815,57	3,50	F		3,450	90 306,13	10 229,23	0,00	0,00
10278 03500 000201053 04	N	0,00	A-1	436 655,25	15,00	F		1,350	28 149,56	6 132,76	0,00	0,00
10278 03500 000201053 05	N	0,00	A-1	621 018,00	16,00	F		1,440	36 832,81	9 274,75	0,00	0,00
1129100	N	0,00	A-1	59 681,11	1,75	V	EURIBOR 3 MOIS	1,553	77 805,70	2 944,12	0,00	0,00
5049709	N	0,00	A-1	0,00	0,25	F		4,460	18 333,53	204,42	0,00	0,00
63039996152	N	0,00	A-1	94 500,00	2,50	V	EO3M-POST	4,050	63 000,00	4 805,72	0,00	0,00
86290012177	N	0,00	A-1	311 657,24	5,75	F		3,020	60 126,24	10 551,20	0,00	1 572,97
86290060921	N	0,00	A-1	342 787,68	6,75	F		2,980	53 867,76	11 222,08	0,00	1 707,18
86290733679	N	0,00	A-1	728 948,78	17,00	F		0,630	43 167,44	4 762,48	0,00	767,49
8935400	N	0,00	A-1	171 000,00	4,00	F		4,470	57 000,00	9 236,14	0,00	649,19
9075952	N	0,00	A-1	174 999,85	4,75	F		4,810	46 666,68	9 820,41	0,00	714,91
93344834	N	0,00	A-1	59 250,00	6,00	F		3,310	11 850,00	2 206,32	0,00	0,00
9679281	N	0,00	A-1	391 982,55	13,25	F		1,760	28 448,99	7 171,53	0,00	0,00
9845325	N	0,00	A-1	413 349,04	14,25	F		1,200	28 613,53	5 175,11	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>5 885 096,71</b>					<b>736 229,74</b>	<b>111 378,90</b>	<b>0,00</b>	<b>5 411,74</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>						
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	15	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	5 885 096,71	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 5000.00 €			2019-09-26
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2051 - Logiciels	2	26/09/2019
L	2182 - Véhicule léger	7	26/09/2019
L	2182 - Véhicule lourd	10	26/09/2019
L	2184 - Mobilier	10	26/09/2019
L	2183 - Matériel de bureau	8	26/09/2019
L	2183 - Matériel informatique - bureautique	4	26/09/2019
L	2188 - Autres immobilisations corporelles	5	26/09/2019
L	2121 - Plantations d'arbres et arbustes	10	26/09/2019
L	2181 - Agencements et aménagements divers	10	26/09/2019
L	2152 - Installation de voirie	10	26/09/2019
L	2182 - Vélos	5	26/09/2019
L	2182 - Matériel de transport autre	7	26/09/2019
L	202 - Urbanisme-Cadastre	7	26/09/2019
L	2031 - Frais d'études non suivis de réalisation	3	26/09/2019
L	2032 - Frais rech ,dévelop. non suivi réalisation	3	26/09/2019
L	2033 - Frais d'insertion non suivis de réalisation	3	26/09/2019
L	204171 - Subv. d'équip. versées (mob. mat. études)	5	26/09/2019
L	204181 - Subv. d'équip. versées (mob. mat. études)	5	26/09/2019
L	20422 - Subv. d'équip. versées (bat. et instal)	10	26/09/2019
L	2088 - Autres immos incorporelles	5	26/09/2019
L	2151 - Réseaux de voirie	20	26/09/2019
L	21534 - Réseaux d'électrification	20	26/09/2019
L	21538 - Autres réseaux	20	26/09/2019
L	21568 - Mat / outillage incendie, défense civile	10	26/09/2019
L	21571 - Mat. et outillage de voirie (mat. roulant)	8	26/09/2019
L	21578 - Autre matériel et outillage de voirie	10	26/09/2019
L	2158 - Autres install, matériel et outillage techn	8	26/09/2019
L	21533 - Réseaux câblés	20	26/09/2019
L	2041512 - subv. équip.versées - Bât. et install.	10	26/09/2019
L	2117 - BOIS ET FORETS	0	26/09/2019

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		119 333,21	119 333,21	36 622,24	82 710,97
Litiges / contentieux	0,00	10/12/2020	31 270,02	31 270,02	0,00	31 270,02
Compte épargne temps	0,00	10/12/2020	39 957,43	39 957,43	0,00	39 957,43
Créances douteuses - Dossier BECK	0,00	27/11/2021	19 727,79	19 727,79	8 428,02	11 299,77
Créances douteuses	0,00	27/11/2021	230,97	230,97	47,22	183,75
Restitution de trop perçu au titre des taxes d'urbanisme	0,00	27/11/2021	10 147,00	10 147,00	10 147,00	0,00
Restitution de trop perçu au titre des taxes d'urbanisme	0,00	06/12/2022	18 000,00	18 000,00	18 000,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>119 333,21</b>	<b>119 333,21</b>	<b>36 622,24</b>	<b>82 710,97</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>1 008 350,78</b>	<b>I 787 581,21</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>738 000,00</b>	<b>736 229,89</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	738 000,00	736 229,76
1643	Emprunts en devises	0,00	0,13
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>270 350,78</b>	<b>51 351,32</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	35 170,00	35 164,44
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	17 000,00	16 186,88
020	Dépenses imprévues	218 180,78	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>787 581,21</b>	<b>437 428,46</b>	<b>563 819,22</b>	<b>1 788 828,89</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>2 847 999,73</b>	<b>III 1 922 023,38</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>606 064,73</b>	<b>1 559 257,34</b>
10222	FCTVA	566 000,00	574 847,35
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	40 064,73	34 409,99
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
274	Prêts	0,00	950 000,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>2 241 935,00</b>	<b>362 766,04</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	0,00	1 089,00
28031	<i>Frais d'études</i>	0,00	4 800,00
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	0,00	3 233,00
2804171	<i>Autres EPL : Bien mobilier, matériel</i>	0,00	5 482,00
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	0,00	2 000,00
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	0,00	27 475,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	0,00	14 237,20
28088	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	0,00	4 650,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	0,00	3 431,14
28151	<i>Réseaux de voirie</i>	0,00	13 069,08
28152	<i>Installations de voirie</i>	0,00	23 023,46
281533	<i>Réseaux câblés</i>	0,00	6 436,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	0,00	2 188,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	0,00	4 357,00
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	0,00	61 949,11
281571	<i>Matériel roulant</i>	0,00	4 335,20
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	0,00	1 828,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	0,00	37 646,15
28182	<i>Matériel de transport</i>	0,00	30 068,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	370 000,00	55 492,88
28184	<i>Mobilier</i>	0,00	3 981,69
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	0,00	51 994,13
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	113 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 758 935,00	0,00

<b>Opérations de l'exercice III</b>	<b>Restes à réaliser en recettes au 31/12</b>	<b>Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent</b>	<b>Affectation R1068 de l'exercice précédent</b>	<b>TOTAL IV</b>
-------------------------------------	---	---	--	-----------------

<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>1 922 023,38</b>	<b>672 022,08</b>	<b>0,00</b>	<b>161 935,27</b>	<b>2 755 980,73</b>
---	---------------------	-------------------	-------------	-------------------	---------------------

		<b>Montant</b>
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>1 788 828,89</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>2 755 980,73</b>
<b>Solde</b>	V = IV - II (3)	<b>967 151,84</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.2.1</b>

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

**FORE (1)****A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>54 261,06</b>
615231	VOIRIES	1 125,00
61524	ENTRETIEN BOIS ET FORETS	49 019,25
6226	HONORAIRES	990,24
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS )	3 126,57
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 516,81</b>
65888	AUTRES	2 516,81
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>203,20</b>
6688	AUTRES	203,20
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>56 981,07</b>
<b>042</b>	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
<b>043</b>	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>56 981,07</b>

**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

<b>RECETTES – TITRES EMIS</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>36 026,14</b>
7022	COUPES DE BOIS	36 026,14
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>36 026,14</b>
<b>042</b>	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
<b>043</b>	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>36 026,14</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

**A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération : 20170120		Intitulé de l'opération : 20170120 - REFECTIION RUES KLEBER / MALRAUX - TRANCHES 1&2				Date de la délibération : 18/03/2018	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>402 229,49</b>	<b>10 712,00</b>	<b>8 710,31</b>	<b>0,00</b>	<b>2 001,69</b>	<b>410 939,80</b>	
45811 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - DEPARTEMENT (2)	225 611,32	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	225 611,32	
45812 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - CCTC (2)	176 618,17	8 712,00	8 710,31	0,00	1,69	185 328,48	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>402 229,49</b>	<b>10 712,00</b>	<b>8 710,31</b>	<b>0,00</b>	<b>2 001,69</b>	<b>410 939,80</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>185 329,00</b>	<b>410 939,80</b>	<b>0,00</b>	<b>-225 610,80</b>	<b>410 939,80</b>	
45821 45822 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	185 329,00	410 939,80	0,00	-225 610,80	410 939,80	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>185 329,00</b>	<b>410 939,80</b>	<b>0,00</b>	<b>-225 610,80</b>	<b>410 939,80</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>A10.1</b>

**A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2023	2183 - SIX PORTABLE LENOVO DEVIS N° DV 2 675 (20190083)	-3 814,67	0,00	1
31/01/2023	2158 - BALISE J11 - PANNEAUX (20230003)	1 089,72	0,00	1
14/02/2023	2158 - SERRES-JOINTS EN FONTE (20230004)	751,80	0,00	1
14/02/2023	2135 - REMPL VELUX DESEMFUMAGE CERCLE ST THIEBAUT (20230008)	2 784,62	0,00	0
15/02/2023	2051 - COMMUNICATION VIDEO 2022 (2/2) (20230005)	1 730,00	0,00	1
15/02/2023	2051 - COMMUNICATION VIDEO 2022 (2/2) (20230006)	2 320,00	0,00	1
15/02/2023	2051 - FILM RETROSPECTIF 2022 (3/3) (20230007)	4 500,00	0,00	1
28/02/2023	2183 - SPYPOINT LINK MICRO-S * 2 (20230009)	699,98	0,00	1
28/02/2023	2158 - DEBROUSSAILLEUSE (20230010)	802,00	0,00	1
28/02/2023	2158 - PONCEUSE / ASPIRATEUR (20230011)	1 720,16	0,00	1
07/03/2023	2152 - PANNEAU ESCALIER DU STAUFEN (20230012)	105,60	0,00	1
07/03/2023	2152 - PANNEAU FAUCHE TARDIVE (20230013)	2 510,88	0,00	1
07/03/2023	2152 - POTEAUX ALU 4 M (20230014)	415,20	0,00	1
07/03/2023	2135 - REMPL POMPE CHAUFFAGE - ECOLE ELEMENTAIRE S (20230015)	2 195,33	0,00	0
07/03/2023	2152 -10 BALISES STATIONNEMENT GENANT + LEST 750KG (20230016)	1 816,68	0,00	1
07/03/2023	2152 - 6 PANNEAUX TEMPO SUR PIEDS PLIABLES (20230017)	978,62	0,00	1
22/03/2023	2183 - VIDEOPROJECTEUR LASER (20230018)	8 415,60	0,00	4
23/03/2023	2152 - PIEU ALPHA + KIT SERRAGE X 20 (20230019)	1 531,77	0,00	1
18/04/2023	2138 - CHALET DE CHASSE DU KATTENBACH (20230024)	11 655,00	0,00	0
18/04/2023	202 - MODIFICATION PLU - REGLEMENT ECRIT&GRAPHIQUE (20230025)	4 314,60	0,00	1
18/04/2023	2158 - FOURNITURE ET POSE UN RADIATEUR GENDARMERIE (20230026)	1 181,16	0,00	1
18/04/2023	2188 - GRUTAGE HOTEL A HIRONDELLES (20230027)	399,00	0,00	1
18/04/2023	2183 - 5 POSTES ALCATEL 028S (20230029)	1 174,80	0,00	1
18/04/2023	2183 - MATERIEL VIDEO - MICRO FOLIES (20230030)	44 118,00	0,00	4
19/04/2023	2135 - SYSTEME CLIMATISATION REVERSIBLE - GYMNASSE (20230032)	18 655,44	0,00	0
19/04/2023	2152 - PANNEAU (20230033)	67,51	0,00	1
19/04/2023	2152 - PANNEAUX SIGNALISATION (20230034)	202,04	0,00	1
19/04/2023	2158 - PLAQUE VIBRANTE (20230035)	1 764,00	0,00	1
05/05/2023	2188 - BUT DE MINI BASKET (20230038)	1 395,00	0,00	1
10/05/2023	2152 - BALISES ANTI STATIONNEMENT X 10 (20230039)	655,80	0,00	1
10/05/2023	2158 - DEBROUSSAILLEUSE + RECIPROCEUR (20230040)	798,00	0,00	1
10/05/2023	2158 - PERCEUSE VISSEUSE A PERCUSSION MAKITA (20230041)	402,70	0,00	1
10/05/2023	2158 - MEULEUSE + PERFORATEUR BURINEUR (20230042)	762,40	0,00	1
10/05/2023	2158 - FRAISE SCIE (20230043)	615,34	0,00	1
10/05/2023	2135 - INTRABOX - MAISON DES ASSOCIATIONS (20230044)	455,52	0,00	0
10/05/2023	2152 - BALISES SOUPLES X 3 (20230045)	844,12	0,00	1
10/05/2023	2158 - BANDE BLANCHE RETRO (20230046)	366,00	0,00	1
12/05/2023	2152 - PANNEAU HOTEL HIRONDELLES (20230047)	136,80	0,00	1
12/05/2023	2121 - PLANTATIONS GERPLAN (20230048)	202,40	0,00	1
22/05/2023	2135 - CSC - REMPL RECHAUFFEUR DE BOUCLE & REGULAT (20230049)	4 291,56	0,00	0
22/05/2023	2188 - MEUBLE A ETAGERE - ECOLE MAT KATTENBACH (20230050)	405,86	0,00	1
23/05/2023	2158 - SUPPORTS ALU (20230051)	1 682,40	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
23/05/2023	2152 - PANNEAUX SIGNALISATION (20230052)	112,34	0,00	1
26/05/2023	2183 - AMENAGEMENT POSTE D. JECKER (20230054)	766,46	0,00	1
31/05/2023	2152 - POTELETS ET BARRIERES PRO CITY (20230055)	12 432,00	0,00	10
06/06/2023	2183 - DISQUE DUR 500GO SDD + CLONAGE (20230056)	196,80	0,00	1
09/06/2023	2183 - MISE EN CONFORMITE RESEAU RDC CAM (20230058)	14 223,74	0,00	4
09/06/2023	2158 - TRONCONNEUSE + TABLE AMENAGEMENT (20230059)	4 935,56	0,00	1
12/06/2023	21534 - PLACE ST THIEBAUT - BRANCHEMENT SOUTERRAIN (20230060)	3 674,35	0,00	1
22/06/2023	2138 - SUPPRESSION BC (BB) - 6 RUE DU RANGEN (20230061)	1 764,26	0,00	0
22/06/2023	2183 - SUPPORTS SOL POUR TABLETTES SAMSUNG (20230063)	3 274,92	0,00	1
22/06/2023	2051 - FILM RETROSPECTIF 2023 1/3 (20230064)	3 600,00	0,00	1
22/06/2023	2051 - WEB SERIE THANNOIS 2023 - 1/2 (20230065)	1 320,00	0,00	1
29/06/2023	2152 - PANNEAUX DE SIGNALISATION (20230067)	180,02	0,00	1
29/06/2023	2152 - PANNEAUX SIGNALISATION (20230068)	266,74	0,00	1
29/06/2023	2135 - COMPTEURS CALORIFIQUES GENDARMERIE (20230069)	4 000,00	0,00	0
06/07/2023	2188 - STORES INSPECTION ACADEMIQUE (20230070)	3 227,36	0,00	1
06/07/2023	2158 - AGRAFEUSE FIL LOURD (20230071)	948,20	0,00	1
11/07/2023	2183 - AMENAGEMENT POSTE - CHARLINE WESPY (20230073)	1 275,49	0,00	1
02/08/2023	2152 - FOURNITURE PANNEAUX (20230087)	5 018,29	0,00	10
16/08/2023	2152 - PANNEAUX DE SIGNALISATION (20230088)	318,26	0,00	1
21/08/2023	2152 - BALISE J11 (20230090)	1 322,64	0,00	1
23/08/2023	2158 - CONTAX MID 40A LCD MONO (20230091)	1 417,50	0,00	1
29/08/2023	21316 - PLAQUES INSCRIPTION (20230092)	2 160,00	0,00	0
29/08/2023	2158 - KATTENBACH - PREPA MUR FRESQUE (20230093)	6 120,00	0,00	8
01/09/2023	2135 - COMPTEUR D'ENERGIE CALORIFIQUE GENDARMERIE (20230094)	7 430,72	0,00	0
01/09/2023	2152 - PANNEAUX (20230095)	463,03	0,00	1
01/09/2023	2158 - RADIANS CENTRE SPORTIF (20230096)	15 489,90	0,00	8
01/09/2023	2051 - LICENCE VIPG CREATIVE CLOUD (20230097)	1 074,00	0,00	1
05/09/2023	2158 - ESCABEAU (20230100)	462,00	0,00	1
07/09/2023	2135-MENUISERIE ALUMINIUM ECOLE ELEMENTAIRE BLOSEN (20230101)	1 958,40	0,00	0
13/09/2023	2135 - REMPLACEMENT CHAUFFE EAU CSC (20230102)	1 494,00	0,00	0
13/09/2023	2135 - REMPLACEMENT POMPE CHAUFFAGE CAM (20230103)	5 096,33	0,00	0
13/09/2023	2152 - AMENAGEMENT COULOIR CYCLABLE (20230104)	4 004,16	0,00	1
26/09/2023	2135 - ASCENSEUR ECOLE BUNGERT (20230105)	770,40	0,00	0
26/09/2023	2135 - ASCENSEUR HOTEL DE VILLE (20230106)	770,40	0,00	0
26/09/2023	2158 - PINCE TRI CROCHET (20230107)	738,00	0,00	1
28/09/2023	2051 - FILM RETROSPECTIF THANN (20230108)	3 600,00	0,00	1
04/10/2023	2152 - SIGNALETIQUE ARIANE RUE DE LA THUR (20230109)	2 536,80	0,00	1
04/10/2023	2183- SUPPORT ECRAN ERGOEXPERT - POSTE I.NEUBURGER (20230111)	178,80	0,00	1
09/10/2023	2135 - MITIGEUR CENTRALISE (20230112)	1 835,21	0,00	0
09/10/2023	2161 - FRESQUE - AVANCE 30% (20230113)	3 180,00	0,00	0
17/10/2023	2184 - TABLES MOBILES RABATTABLES X 14 (20230114)	5 794,82	0,00	10
17/10/2023	2152 - PANNEAUX (20230115)	1 655,28	0,00	1
17/10/2023	21578 - MATERIEL D'ILLUMINATION (20230116)	501,52	0,00	1
17/10/2023	2188 - POTS TOSCANE RUBIS - DECO NOEL (20230117)	1 196,00	0,00	1
17/10/2023	21578 - MATERIEL D ILLUMINATION - SPARK LIGHT LED (20230118)	1 588,73	0,00	1
24/10/2023	2183 - ORDINATEUR PORTABLE - SALLE DU CONSEIL (20230119)	1 079,00	0,00	1
24/10/2023	2184 - RATELIER 5 VELOS - ECOLE MATERNELLE (20230120)	130,00	0,00	1

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
24/10/2023	2135 - 2 RADARS DE SECURISATION CENTRE ADMINISTRATION (20230121)	1 888,02	0,00	0
06/11/2023	2152 - PANNEAUX DE SIGNALISATION (20230122)	101,86	0,00	1
06/11/2023	2152 - PANNEAUX (20230123)	230,33	0,00	1
06/11/2023	2188 - DECO NOEL - BOULES ET NEIGE (20230124)	576,00	0,00	1
06/11/2023	2188 - WINK 2 LED (20230125)	1 041,60	0,00	1
06/11/2023	21568 - CENTR DETECTION/ALARME INCENDIE GENDARMERI (20230126)	3 507,70	0,00	1
10/11/2023	2183 - FAUTEUIL COLORADO (20230127)	202,90	0,00	1
10/11/2023	2183 - INSTALLATION INFORMATIQUE HOTEL DE VILLE (20230128)	33 074,41	0,00	4
10/11/2023	2183 - EQUIPEMENT VIDEOPROJECTION HOTEL DE VILLE (20230129)	3 161,03	0,00	1
16/11/2023	ORDINATEUR PORTABLE ACER + MULTIFONCTION CANON (20230142)	689,00	0,00	1
16/11/2023	BOULEAU PEINT (20230143)	8 092,80	0,00	5
17/11/2023	VISSEUSE ET AGRAFEUSE (20230144)	1 453,20	0,00	1
17/11/2023	PANNEAUX SIGNALISATION (20230145)	305,32	0,00	1
17/11/2023	VEHICULE E-PARTNER FOURGON GR-105-YY (20230146)	40 825,32	0,00	7
24/11/2023	PC PORTABLE P. FELTZINGER (20230147)	800,24	0,00	1
24/11/2023	CHANGEMENT HDD DU NAS (20230148)	114,56	0,00	1
24/11/2023	PASSERELLE ROUTEUR WIFI SALLE DU CONSEIL (20230149)	571,99	0,00	1
24/11/2023	ORDINATEUR PORTABLE TERRA C. EHRET (20230150)	769,06	0,00	1
24/11/2023	STATION D'ACCUEIL POUR TERRA C. EHRET (20230151)	162,00	0,00	1
24/11/2023	PONT ARRIERE - GOUPIL (20230152)	3 466,79	0,00	1
30/11/2023	SUBVENTION FACADE - 22 RUE DE LA HALLE (20230153)	2 250,00	0,00	1
05/12/2023	REPLACEMENT CHAUDIERE CERCLE ST THIEBAULT - SIT 1 (20230154)	22 662,52	0,00	0
05/12/2023	MODIFICATION PLU - SOLDE (20230155)	1 438,20	0,00	1
05/12/2023	PERFO + CISAILLE - ECOLE DU BUNGERT (20230156)	241,60	0,00	1
05/12/2023	TRAVAUX SECURITE INCENDIE MUSEE (20230157)	2 554,20	0,00	1
08/12/2023	VISUALISEUR + ESCABEAU (20230159)	315,10	0,00	1
08/12/2023	ENCEINTE PORTABLE ECOLE DU BUNGERT (20230160)	281,00	0,00	1
08/12/2023	COFFRETS ETANCHE (20230161)	189,96	0,00	1
08/12/2023	COFFRET ETANCHE + CONTAX D 80A LCD (20230162)	713,48	0,00	1
13/12/2023	PANNEAUX SIGNALISATION (20230164)	387,36	0,00	1
13/12/2023	ORDINATEUR PORTABLE BLOSEN (20230165)	793,74	0,00	1
15/12/2023	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC - RUES CIGOGNES/ETANG/PLA (20230167)	5 850,00	0,00	20
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
31/12/2011	2151 - AMENAGEMENT RUE DE LA LIBERATION 2011 (20230081)	452 750,05	0,00	0
31/12/2011	AMENAGEMENT RUE DE LA PAIX- CARREFOUR FLORY	5 859,69	0,00	0
31/12/2011	AMENAGMENTS RUE LEBERT ET 7 AOUT	5 176,74	0,00	0
31/12/2012	MAITRISE D OEUVRE RUE LIBERATION	9 691,40	0,00	0
31/12/2012	AMENAGEMENT RUE DE LA HALLE 2012	2 330,48	0,00	0
31/12/2012	FOURNITURES DE VOIRIE (TRAVAUX DE VOIRIE CENTRE VI (20191018)	13 348,44	0,00	0
31/12/2012	2151 - PLAN VELO - AMENAGEMENT PISTES CYCLABLES (20230082)	5 077,02	0,00	0
31/12/2012	2151 - AMENAGEMENT RUE DU PANORAMA (20230083)	61 905,62	0,00	0
31/12/2013	AMENAGEMENT RUE DU PANORAMA	56 379,44	0,00	0
31/12/2013	ST09033801P - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE	1 719,86	0,00	0

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
28/03/2018	2158 - CONSTRUCTION D'UNE RAMPE D'ACCES (20110007)	625,36	0,00	0
28/03/2018	AMENAGEMENT CENTRE VILLE	1 838,25	0,00	0
28/03/2018	537 - TRAVAUX CHAUDIÈRES (20190212)	3 587,93	0,00	0
28/03/2018	537 - TRAVAUX CHAUDIÈRES (20190214)	2 771,23	0,00	0
28/03/2018	AMENAGEMENT RUE DU FLORIDOR (20190235)	25 236,56	0,00	0
28/03/2018	ETUDE CIRCULATION TRAM TRAIN (20190237)	1 230,39	0,00	0
28/03/2018	ST15017601P - FOURNITURE ET POSE D'UN POTEAU INCEN	32 755,83	0,00	0
28/03/2018	AMÉNAGEMENT RUE DU COTEAU (551)	8 640,00	0,00	0
28/03/2018	AMENAGEMENT RUE DE LA CARRIÈRE (552)	13 740,60	0,00	0
28/03/2018	MISE EN ROBÉS ANCIEN SITE GDF (598)	23 628,00	0,00	0
05/04/2023	129 - DEMOLITIONS IMMEUBLES CENTRE VILLE (20130012)	50 306,78	0,00	0
05/04/2023	COLLEGIALE PORTAIL NORD & PILIER DES ANGES (20150007)	1 234 255,33	0,00	0
05/04/2023	RENOVATION COSEC (20200073)	5 475,60	0,00	0
05/04/2023	TRAVAUX MAISON - 6 RUE DU RANGEN (20200476)	18 110,40	0,00	0
05/04/2023	RENOVATION ECOLE DE MUSIQUE (20210245)	1 620,00	0,00	0
05/04/2023	TRANSFORMATION LOCAL RUE 1ERE AMEE (20210247)	3 916,80	0,00	0
05/04/2023	REAMENAGEMENT RDC MAIRIE (20210464)	8 742,24	0,00	0
05/04/2023	2151 - DESIMPERMEABILISATION FLORY BLOSEN DELATTRE (20220048)	231 934,23	0,00	20
05/04/2023	2128 DALLE ET MURETTE - CABANONS JARDINS FAMILIAUX (20220058)	17 307,46	0,00	0
05/04/2023	2128 - TRAVAUX TERRAIN - 6 RUE DU RANGEN (20220059)	28 278,64	0,00	0
05/04/2023	2151 - AVENUE PASTEUR SECURISATION ENTREE VILLE (20220073)	2 484,00	0,00	1
05/04/2023	2151 - NOUES AVENUE PASTEUR (20220097)	70 801,20	0,00	20
05/04/2023	21318 CENTRE SPORTIF-TOITURE ETANCHEITE ZONE NORD (20220115)	32 883,84	0,00	0
05/04/2023	2152 - FAUBOURG DES VOSGES (20220148)	23 859,44	0,00	10
05/04/2023	2158 - LUMINAIRE STADE TERRAIN D'HONNEUR (20220195)	22 302,00	0,00	8
05/04/2023	21538 - POSE BRANCHEMENT EAU POTABLE DN63-LEIMBACH (20220202)	14 262,72	0,00	20
05/04/2023	21533- TRAVAUX ENFOUISSEMENT TELECOM - RUE MALRAUX (20220220)	29 320,20	0,00	20
05/04/2023	21318 - SERRES MINICIPALES	1 560,00	0,00	0
24/07/2023	2151 - TROTTOIRS PANORAMA SCHWEITZER (20230084)	26 778,60	0,00	0
28/11/2023	21318 - COLLEGIALE SYSTEME SECURITE INCENDIE (20180308)	335 466,07	0,00	0
28/11/2023	2138 - ENGELBOURG MUR SOUTENEMENT PORTE (20191601)	355 938,83	0,00	0
28/11/2023	2151 - RECONSTRUCTION 3 OUVRAGES D'ART (20200477)	279 704,76	0,00	20
28/11/2023	21318 - LOGEMENT CTM (20210522)	8 381,38	0,00	0
28/11/2023	21538 - FIBRE OPTIQUE CENTRE VILLE (20210523)	115 979,32	0,00	20
28/11/2023	2151 - CREATION GRILLE AVALOIR (20230001)	6 246,00	0,00	20
28/11/2023	21318 - ZINGUERIE COUVERTURE MAISON ASSOSSIATIONS (20230028)	9 329,28	0,00	0
28/11/2023	21533 - ENFOUISSEMENT TELECOM - RUE ST THIEBAUT (20230037)	18 168,60	0,00	20
28/11/2023	21318 - MUSEE - TRAVAUX DE COUVERTURE ET ZINGUERIE (20230066)	23 306,64	0,00	0
28/11/2023	21533 ENFOUISSEMENT RESEAU TELECOM PLACE DELATTRE (20230072)	8 166,00	0,00	20
28/11/2023	21318 - RESTAURATION ORGUE (20230089)	43 560,00	0,00	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 158 131,71</b>	<b>0,00</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>A10.2</b>

**A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
25/09/2019	CESSION CONCIERGERIE CENTRE TECHNIQUE	0,00	0	0,00	169 394,43	95 000,00	-74 394,43
16/11/2019	CESSION CITROEN BERLINGO 4777 WK 68	4 368,00	1	4 368,00	0,00	7 000,00	7 000,00
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 368,00</b>					<b>-67 394,43</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

**A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	113 000,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	102 000,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	169 394,43

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES</b>	<b>A10.4</b>

**A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES</b>	<b>A10.5</b>

**A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00					0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					872 584,00	167 423,21										974,94	67 613,20	
CERCLE SAINT THIEBAUT	2019	C C	Péréniation association	CAISSE D'EPARGNE	30 000,00	770,56	0,25	M	F	1,140	F		1,140	-		27,71	3 060,01	
Groupe Saint-Sauveur	2008	C C	Construction Maison médicalisée	BECM	650 000,00	0,00	0,00	T	V	0,250	V		0,250	-		268,00	40 482,00	
STE DES AMIS DE LA COLLEGALE	2022	C C	CREDIT MUTUEL - THANN	CREDIT MUTUEL	120 000,00	105 270,88	7,00	A	F	0,520	F		0,520	-		208,00	14 729,12	
TENNIS CLUB THANN	2023	C C	CREDIT MUTUEL - THANN	CREDIT MUTUEL	72 584,00	61 381,77	6,00	T	F	0,850	F		0,850	-		471,23	9 342,07	
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>					10 008 049,59	4 136 976,22										78 166,78	351 121,41	
CITIVIA	2017	C C	Thann Saint-Jacques	CAISSE D'EPARGNE	3 000 000,00	1 405 219,74	6,50	T	F	2,490	F		2,490	-		37 824,06	181 547,17	
DOMIAL	2008	C C	CDC - THANN Retsch Pavillons - PSCH	CDC PARIS	535 956,50	176 788,22	18,00	A	V	1,210	V		1,210	-		2 238,75	8 232,34	
DOMIAL	2008	C C	CDC - THANN Tourneux - Volontaires - Engelbourg	CDC PARIS	490 445,36	0,00	0,00	A	F	2,170	F		2,170	-		723,58	33 346,45	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOMIAL	2010	C C	CDC - THANN Rénov. Ascenseurs	CDC PARIS	99 000,00	16 429,92	1,00	A	V		1,250	V		1,250	-		306,16	8 063,15
DOMIAL	1989	C C	CDC - THANN RESIDENCE LE MOULIN	CDC PARIS	1 409 848,51	5 635,72	5,00	A	V		1,200	V		1,200	-		208,28	872,92
DOMIAL	1998	C C	CDC - THANN place des Volontaires	CDC PARIS	257 029,04	24 067,05	7,00	A	V		1,600	V		1,600	-		434,52	3 090,58
DOMIAL	2008	C C	CDC - THANN	CDC PARIS	661 576,06	242 229,18	11,00	A	V		1,510	V		1,510	-		3 933,80	18 287,60
DOMIAL	2008	C C	CDC - THANN	CDC PARIS	2 050 664,36	1 067 705,72	17,00	A	V		1,700	V		1,700	-		19 006,89	50 346,63
DOMIAL	2017	C C	CDC - THANN 17 et 19 rue Schuman	CDC PARIS	417 252,00	366 363,64	18,00	A	V		1,100	V		1,100	-		4 147,44	10 676,51
DOMIAL	1992	C C	CDC - THANN Résidence La Rochelle	CDC PARIS	192 085,76	66 987,66	7,00	A	V		2,200	V		2,200	-		1 562,14	4 018,86
DOMIAL	2019	C C	BQ POSTALE - THANN rue Clémenceau 56-58	BQ POSTALE	894 192,00	765 549,37	20,00	T	F		0,990	F		0,990	-		7 781,16	32 639,20
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>10 880 633,59</b>	<b>4 304 399,43</b>											<b>79 141,72</b>	<b>418 734,61</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	68 588,14
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	847 608,64
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>916 196,78</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>9 584 855,94</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>9,56</b>
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Personnes de droit privé</b>		
<u>Associations</u>		
4N AGES	810,00	
9 DE CHOEUR	180,00	
ACCORDEON ST THIEBAUT	585,00	
ACCUEIL AU PAYS DE THANN	540,00	
ALSATIA (STE DE GYMNASTIQUE )	1 155,00	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 350,00	
AMICALE DU PERSONNEL VILLE DE THANN ET CCPT	21 600,00	
AMIS DE THANN SOCIETE D HISTOIRE LES	900,00	
AMIS SYNAGOGUE THANN	405,00	
APICULTEURS (SYNDICAT DES)	100,00	
ARCHERS DE LA THUR	1 645,00	
ATELIER VOCAL FEMININ	315,00	
BASKET CLUB THANN	672,00	
BATISSEURS DE THANN ASS	540,00	
CENTRE SOCIOCULTUREL DU PAYS DE	410 159,10	
CERCLE D'ECHEC	1 000,00	
CERCLE SAINT THIEBAUT	21 500,00	
CHOEUR DES RIVES DE LA THUR	570,00	
CHORALE DE L'AMITIE	570,00	
CLUB ALPIN FRANCAIS	1 385,00	
CLUB THANNOIS DES ARTS	360,00	
CLUB VOSGIEN THANN	1 634,00	
COUP DE PATTE	450,00	
CROIX ROUGE UNITE LOCALE THANN	200,00	
CROQUEURS DE POMMES DE THANN ET ENVIRON	270,00	
CYCLISTE THANN (AMICALE)	280,00	
DOUBLE SENS	270,00	
ECOLE DE COMBAT THUR	672,00	
FNACA CITE DE THANN	100,00	
GFNY FRANCE	4 000,00	
JARDINS FAMILIAUX (ASS DES)	270,00	
JEANNE DE FERRETTE 1324-2024	315,00	
JEUNES SAPEURS POMPIERS (ASS)	405,00	
JOYEUX VIGNERONS DE THANN	360,00	
LES AMIS DE LA COLLEGIALE	315,00	
LES NOUVEAUX COMEDIENS DE SAINT THEOBALD	585,00	
MEDAILLES MILITAIRES (LES)	100,00	
OCCE 68 MATERNELLE KATTENBACH	350,00	
OCCE ECOLE DU BUNGERT	150,00	
OCCE MATERNELLE BLOSEN	200,00	
OFFICE DES SPORTS & DES LOISIRS OSL	60 785,00	
PETITS CHANTEURS THANN	1 400,00	
RENOVATION ORGUES COLLEGIALE	900,00	
ROSSBERG (ASS SKI CLUB)	483,00	
RUGBY CLUB THANN	1 329,00	
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	1 890,00	
SORISAYA	360,00	
SOUVENIR FRANCAIS DELEGATION GENERALE DU HAUT RHIN	100,00	
SYNDICAT DES APICULTEURS THANN E M, HUMMEL ROBERT	270,00	
THANN FOOTBALL CLUB 2017	861,00	
THANN OLYMPIQUE NATATION	5 980,00	
THANN STEINBACH HANDBALL CLUB	987,00	
THANN'R WAGGIS	270,00	
THANN-VILLES JUMELLES ET AMIES	540,00	
UNC AFN THANN	100,00	
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS	1 180,00	
UNION INVALIDES ANCIENS COMBATTAS ALSACE LORRAINE SECTION DE THANN	100,00	
UNION SPORTIVE DE THANN ATHLETIS UST ATHLETISME	1 046,00	
VOCAL PAYS THANN ENSEMBLE	570,00	
VOSGIEN (SKI CLUB)	3 023,00	
WARRIORS ORGANISATION	360,00	
<u>Entreprises</u>		

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LIBRAIRIE BISEY <u>Personnes physiques</u>	5 934,93	
CRACOGNA ALEXIS <u>Autres</u>	2 250,00	
FONDATION DE FRANCE RELATIONS DONATEURS	1 000,00	
<b>Personnes de droit public</b>		
<u>Etat</u>		
FACECO - DSFIPE DIRECTION SPÉCIALISÉE FINANCES P <u>Régions</u>	2 000,00	
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC....)</u>		
CCAS	175 132,62	
SERVICE INCENDIE SECOURS	256 348,17	
<u>Autres</u>		
PARC NATUREL REGIONAL DES	10 362,30	
THUR AMONT SYNDICAT MIXTE ANCIEN SYNDICAT MIXTE MOYENNE T	11 196,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 024 025,12</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
20190230 Collégiale Tour du clocher	1 280 000,00	0,00	1 280 000,00	1 235 251,61	44 748,39	17 125,53	27 622,86
20210080 Engelbourg tranche 2021	360 000,00	20 000,00	380 000,00	70 504,18	309 495,82	300 840,55	8 655,27
20200080 Reconstruction tennis	1 308 000,00	42 000,00	1 350 000,00	231 336,88	1 118 112,13	1 042 387,33	76 275,79
20170120 Rues Kléber-Malraux	1 115 500,00	2 085,31	1 117 585,31	1 111 766,25	14 312,00	5 819,06	0,00
20190210 Rénovation école du Bungert	1 320 000,00	0,00	1 320 000,00	1 017 986,39	266 872,93	240 069,98	61 943,63

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>30,00</b>	<b>2,00</b>	<b>32,00</b>	<b>22,10</b>	<b>8,60</b>	<b>30,70</b>
Adjoint administratif pal 1 cl	C	8,00	0,00	8,00	6,80	1,00	7,80
Adjoint administratif pal 2 cl	C	1,00	1,00	2,00	1,50	0,00	1,50
Adjoint administratif terr.	C	5,00	1,00	6,00	3,00	2,60	5,60
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Rédacteur principal 1 cl	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur principal 2 cl	B	3,00	0,00	3,00	0,80	2,00	2,80
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>28,00</b>	<b>4,00</b>	<b>32,00</b>	<b>26,05</b>	<b>5,00</b>	<b>31,05</b>
Adjoint technique pal 1 cl	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	2,00	2,00	4,00	2,49	1,00	3,49
Adjoint technique territorial	C	12,00	2,00	14,00	9,56	4,00	13,56
Agent de maîtrise principal	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1 cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>2,00</b>	<b>6,48</b>	<b>8,48</b>	<b>7,12</b>	<b>1,36</b>	<b>8,48</b>
Agent social principal 2 cl	C	0,00	1,08	1,08	1,08	0,00	1,08
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	0,00	2,16	2,16	2,16	0,00	2,16
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	0,00	3,24	3,24	2,88	0,36	3,24
Assistant socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant socio-éducatif cl ex	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>6,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,00</b>	<b>6,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,00</b>
Brigadier-chef principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Chef service de police pal 1cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,75</b>	<b>0,75</b>
(A Modifier)		0,00	1,00	1,00	0,00	0,75	0,75
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>68,00</b>	<b>13,48</b>	<b>81,48</b>	<b>63,27</b>	<b>15,71</b>	<b>78,98</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
(A Modifier)		OTR	0	0,00	A	A
Adjoint administratif pal 1 cl	C	ADM	525	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	401	0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	430	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	432	0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	401	0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	401	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	3-1	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	A	A
Rédacteur	B	ADM	597	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	431	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur principal 2 cl	B	ADM	542	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur principal 2 cl	B	ADM	506	0,00	3-3-2°	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint technique territorial	C	TECH	363	0,00	A	A
Adjoint technique territorial	C	TECH	419	0,00	A	A
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-4	CDI
Agent de maîtrise	C	TECH	525	0,00	3-4	CDI
Agent de maîtrise	C	TECH	372	0,00	A	A
Agent polyvalent		OTR	0	0,00	A	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

## VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N</b>	<b>C1.2</b>

## C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
GOEPFERT Alain	Association des Maires de France	95,00	21 & 22 novembre 2023	Congrès
JACOB Gérard	Association des Maires du Haut-Rhin	150,00	14/01/2023	Les bases du budget communal

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE VILLE (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u> 14/04/2015 - Actions	SERM	SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA REGION MULHOUSIENNE	Société Publique Locale d'Aménagement	8 000,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> 13/04/2023 - Subvention de fonctionnement 13/04/2023 - Subvention de fonctionnement	CENTRE SOCIO-CULTUREL CCAS		Association de droit local	410 159,10 198 000,00
<u>Autres</u> 10/05/2023 - Contribution	SIS	SERVICE INCENDIE ET SECOURS		256 348,17

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
Service Incendie et Secours			256 348,17
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
Communauté de Communes de Thann Cernay		Sans fiscalité propre	0,00
Territoire Energie Alsace		Sans fiscalité propre	0,00
Syndicat Thur Amont		Sans fiscalité propre	11 196,00
Syndicat mixte du parc naturel régional des ballons des Vosges		Sans fiscalité propre	10 362,30

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	4 775 847,06	3 280 748,59	437 428,46	1 057 670,01
RECETTES	4 775 847,06	3 430 009,90	672 022,08	673 815,08
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	10 419 025,00	8 202 354,69	0,00	2 216 670,31
RECETTES	10 419 025,00	9 675 437,25	0,00	743 587,75

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	4 775 847,06	3 280 748,59	437 428,46	1 057 670,01
RECETTES	4 775 847,06	3 430 009,90	672 022,08	673 815,08
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	10 419 025,00	8 202 354,69	0,00	2 216 670,31
RECETTES	10 419 025,00	9 675 437,25	0,00	743 587,75
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	15 194 872,06	11 483 103,28	437 428,46	3 274 340,32
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	15 194 872,06	13 105 447,15	672 022,08	1 417 402,83

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	4 775 847,06	3 280 748,59	437 428,46	1 057 670,01
RECETTES	4 775 847,06	3 430 009,90	672 022,08	673 815,08
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	10 419 025,00	8 202 354,69	0,00	2 216 670,31
RECETTES	10 419 025,00	9 675 437,25	0,00	743 587,75
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	15 194 872,06	11 483 103,28	437 428,46	3 274 340,32
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	15 194 872,06	13 105 447,15	672 022,08	1 417 402,83

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES</b>	<b>C3.6</b>

### C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

#### 1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

#### 2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	9 652 000,00	6,48	27,00	0,00	2 620 166,00	7,05
TFPNB	46 400,00	8,16	84,58	0,00	39 177,00	7,97
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	361 469,00	0,00	12,41	0,00	85 103,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 059 869,00</b>	<b>0,00</b>			<b>2 744 446,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BAUMIER-GURAK Marie	
BELHADRI Lakdar	
BILLIG Marie-Pierre	
BITSCH Stéphanie	
BOCKEL Louis	
CALLIGARO Valérie	
CHOLAY Jean-Pierre	
DIET Flavia	
FRANÇOIS-WILSER Claudine	
GOEPFERT Alain	
HALTER Nelly	
HOMRANI Samira	
KEMPF Sylvie	
LEGRAND Marie-Emmanuelle	
MALLER Gisèle	
MORVAN Nicolas	
PERY Catherine	
SCHMITT Jean-Louis	
SCHNEBELEN Charles	
SCHNEBELEN Eugène	
SIZERE Zahra	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

SLIMANI Malik	
STAEDELIN Guy	
THIEBAUT Gilles	
TORRENT Perrine	
VETTER Charles	
VISCHEL Gisèle	
WEINGAERTNER Philippe	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : VILLE DE THANN (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21680334600016

POSTE COMPTABLE : SGC GUEBWILLER

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	44
A1.01 - Opérations non ventilables	47
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	48
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	51
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	52
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	53
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	56
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	59
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	62
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	63
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	66
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	68
A1.908 - Fonction 8 - Transports	71
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	75
A2.01 - Opérations non ventilables	77
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	78
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	84
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	85
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	86
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	89
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	92
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	95
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	96
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	97
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	100
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	102
A2.938 - Fonction 8 - Transports	105

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	109
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	110
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	114

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	115
B3.1 - Etat des provisions constituées	117
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	119
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	120
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	121
B7.3 - Etat des emprunts garantis	122
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	124
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	125
B9 - Etat du personnel	126
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	130
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	131
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	132
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	133
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	134
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	136
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	137

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	7988

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1130.287932

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	994.14
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1089.44
3	Dépenses d'équipement brut / population	399.65
4	Encours de dette / population (2) (3)	736.74
5	DGF / population	271.83
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	46.92
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99.40
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	36.68
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	67.63
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	8.75

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	11 483 103,28	13 105 447,14	510 776,02	A1 2 133 119,88
<b>Investissement</b>	3 280 748,59	3 430 009,88	(3) -563 819,22	A2 -414 557,93
<b>Fonctionnement</b>	8 202 354,69	9 675 437,26	(4) 1 074 595,24	A3 2 547 677,81

	RESTES A REALISER N-1				Solde (B)
	Dépenses		Recettes		
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	437 428,46	III + IV	672 022,08	B1 234 593,62
<b>Investissement</b>	I	437 428,46	III	672 022,08	B2 234 593,62
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	2 367 713,50
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	-179 964,31
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	2 547 677,81

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>437 428,46</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)</b>	<b>4 920,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>3 900,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>195 063,39</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>233 545,07</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>672 022,08</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	672 022,08
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 019 817,61	4 199 781,92
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	437 428,46	672 022,08
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 414 557,93	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>4 871 804,00</b>	<b>4 871 804,00</b>
		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	11 126 247,00	8 758 533,50
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 367 713,50
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>11 126 247,00</b>	<b>11 126 247,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>15 998 051,00</b>	<b>15 998 051,00</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	<b>0,00</b>
---	-----	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0.00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	54 300,00	4 920,00	297 108,00	297 108,00	302 028,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	10 000,00	3 900,00	79 765,00	79 765,00	83 665,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	650 928,06	195 063,39	1 142 673,00	1 142 673,00	1 337 736,39
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 354 737,00	233 545,07	1 672 871,61	1 672 871,61	1 906 416,68
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 069 965,06</b>	<b>437 428,46</b>	<b>3 192 417,61</b>	<b>3 192 417,61</b>	<b>3 629 846,07</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	35 170,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	738 000,00	0,00	711 300,00	711 300,00	711 300,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>773 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>721 300,00</b>	<b>721 300,00</b>	<b>721 300,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	8 712,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 851 847,06</b>	<b>437 428,46</b>	<b>3 913 717,61</b>	<b>3 913 717,61</b>	<b>4 351 146,07</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	77 000,00		56 100,00	56 100,00	56 100,00
041	Opérations patrimoniales (7)	65 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>142 000,00</b>		<b>106 100,00</b>	<b>106 100,00</b>	<b>106 100,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 993 847,06</b>	<b>437 428,46</b>	<b>4 019 817,61</b>	<b>4 019 817,61</b>	<b>4 457 246,07</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>414 557,93</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 871 804,00</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 289 972,06	672 022,08	352 728,00	352 728,00	1 024 750,08
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 289 972,06</b>	<b>672 022,08</b>	<b>352 728,00</b>	<b>352 728,00</b>	<b>1 024 750,08</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	606 064,73	0,00	429 999,74	429 999,74	429 999,74
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	161 935,27	0,00	179 964,31	179 964,31	179 964,31
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	113 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>881 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>611 964,05</b>	<b>611 964,05</b>	<b>611 964,05</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	410 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 581 912,06</b>	<b>672 022,08</b>	<b>964 692,05</b>	<b>964 692,05</b>	<b>1 636 714,13</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 758 935,00		2 630 089,87	2 630 089,87	2 630 089,87
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	370 000,00		555 000,00	555 000,00	555 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	65 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 193 935,00</b>		<b>3 235 089,87</b>	<b>3 235 089,87</b>	<b>3 235 089,87</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 775 847,06</b>	<b>672 022,08</b>	<b>4 199 781,92</b>	<b>4 199 781,92</b>	<b>4 871 804,00</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 871 804,00</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>3 128 989,87</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 971 340,00	0,00	2 958 251,00	2 958 251,00	2 958 251,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 695 000,00	0,00	3 725 740,00	3 725 740,00	3 725 740,00
014	Atténuations de produits	83 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 214 050,00	0,00	1 045 908,00	1 045 908,00	1 045 908,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>7 963 390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 819 899,00</b>	<b>7 819 899,00</b>	<b>7 819 899,00</b>
66	Charges financières	117 000,00	0,00	106 258,13	106 258,13	106 258,13
67	Charges spécifiques (3)	9 700,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>8 090 090,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 941 157,13</b>	<b>7 941 157,13</b>	<b>7 941 157,13</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 758 935,00		2 630 089,87	2 630 089,87	2 630 089,87
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	370 000,00		555 000,00	555 000,00	555 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 128 935,00</b>		<b>3 185 089,87</b>	<b>3 185 089,87</b>	<b>3 185 089,87</b>

<b>TOTAL</b>	<b>10 219 025,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 126 247,00</b>	<b>11 126 247,00</b>	<b>11 126 247,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>11 126 247,00</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	17 700,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	403 670,00	0,00	350 635,00	350 635,00	350 635,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 117 128,00	0,00	2 117 128,00	2 117 128,00	2 117 128,00
731	Fiscalité locale	3 318 032,00	0,00	3 382 504,50	3 382 504,50	3 382 504,50
74	Dotations et participations (3)	2 399 048,00	0,00	2 171 388,00	2 171 388,00	2 171 388,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	947 600,00	0,00	655 778,00	655 778,00	655 778,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>9 203 178,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 697 433,50</b>	<b>8 697 433,50</b>	<b>8 697 433,50</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	24 604,76	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	39 647,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>9 267 429,76</b>	<b>0,00</b>	<b>8 702 433,50</b>	<b>8 702 433,50</b>	<b>8 702 433,50</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	77 000,00		56 100,00	56 100,00	56 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>77 000,00</b>		<b>56 100,00</b>	<b>56 100,00</b>	<b>56 100,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>9 344 429,76</b>	<b>0,00</b>	<b>8 758 533,50</b>	<b>8 758 533,50</b>	<b>8 758 533,50</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2 367 713,50</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>11 126 247,00</b>
--	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>3 128 989,87</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	0,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	20 000,00	20 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	711 300,00	0,00	711 300,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	302 028,00	0,00	302 028,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	83 665,00	0,00	83 665,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 337 736,39	50 000,00	1 387 736,39
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 906 416,68	0,00	1 906 416,68
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		36 100,00	36 100,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>4 351 146,07</b>	<b>106 100,00</b>	<b>4 457 246,07</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>414 557,93</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 871 804,00</b>
---	---------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	2 958 251,00		2 958 251,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	3 725 740,00		3 725 740,00
014	Atténuations de produits	90 000,00		90 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 045 908,00	0,00	1 045 908,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	106 258,13	0,00	106 258,13
67	Charges spécifiques (9)	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	5 000,00	555 000,00	560 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 630 089,87	2 630 089,87
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>7 941 157,13</b>	<b>3 185 089,87</b>	<b>11 126 247,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>11 126 247,00</b>
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	429 999,74	0,00	429 999,74
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 024 750,08	0,00	1 024 750,08
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 000,00	0,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		555 000,00	555 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 630 089,87	2 630 089,87
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 456 749,82</b>	<b>3 235 089,87</b>	<b>4 691 839,69</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>179 964,31</b>
---------------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 871 804,00</b>
---	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	20 000,00		20 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	350 635,00		350 635,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 117 128,00		2 117 128,00
731	Fiscalité locale	3 382 504,50		3 382 504,50
74	Dotations et participations (8)	2 171 388,00		2 171 388,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	655 778,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	56 100,00	56 100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	5 000,00	0,00	5 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>8 702 433,50</b>	<b>56 100,00</b>	<b>8 758 533,50</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2 367 713,50</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>11 126 247,00</b>
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

**DEPENSES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>3 993 847,06</b>	<b>437 428,46</b>	<b>0,00</b>	<b>4 019 817,61</b>	<b>4 019 817,61</b>	<b>0,00</b>	<b>4 019 817,61</b>	<b>4 457 246,07</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	54 300,00	4 920,00	0,00	297 108,00	297 108,00	0,00	297 108,00	302 028,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	10 000,00	3 900,00	0,00	79 765,00	79 765,00	0,00	79 765,00	83 665,00
21	Immobilisations corporelles	650 928,06	195 063,39	0,00	1 142 673,00	1 142 673,00	0,00	1 142 673,00	1 337 736,39
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 354 737,00	233 545,07	0,00	1 672 871,61	1 672 871,61	0,00	1 672 871,61	1 906 416,68
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 069 965,06</b>	<b>437 428,46</b>	<b>0,00</b>	<b>3 192 417,61</b>	<b>3 192 417,61</b>	<b>0,00</b>	<b>3 192 417,61</b>	<b>3 629 846,07</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	35 170,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	738 000,00	0,00		711 300,00	711 300,00		711 300,00	711 300,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>773 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>721 300,00</b>	<b>721 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>721 300,00</b>	<b>721 300,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	8 712,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>3 851 847,06</b>	<b>437 428,46</b>	<b>0,00</b>	<b>3 913 717,61</b>	<b>3 913 717,61</b>	<b>0,00</b>	<b>3 913 717,61</b>	<b>4 351 146,07</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	77 000,00			56 100,00	56 100,00		56 100,00	56 100,00
041	Opérations patrimoniales (7)	65 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>142 000,00</b>			<b>106 100,00</b>	<b>106 100,00</b>		<b>106 100,00</b>	<b>106 100,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>414 557,93</b>
---	-------------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>4 871 804,00</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>4 613 911,79</b>	<b>672 022,08</b>	<b>4 019 817,61</b>	<b>4 019 817,61</b>	<b>4 691 839,69</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 289 972,06	672 022,08	352 728,00	352 728,00	1 024 750,08
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 289 972,06</b>	<b>672 022,08</b>	<b>352 728,00</b>	<b>352 728,00</b>	<b>1 024 750,08</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	606 064,73	0,00	429 999,74	429 999,74	429 999,74
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	113 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>719 064,73</b>	<b>0,00</b>	<b>431 999,74</b>	<b>431 999,74</b>	<b>431 999,74</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	410 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 419 976,79</b>	<b>672 022,08</b>	<b>784 727,74</b>	<b>784 727,74</b>	<b>1 456 749,82</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 758 935,00		2 630 089,87	2 630 089,87	2 630 089,87
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	370 000,00		555 000,00	555 000,00	555 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	65 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>2 193 935,00</b>		<b>3 235 089,87</b>	<b>3 235 089,87</b>	<b>3 235 089,87</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>179 964,31</b>
---------------------------------------	-------------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>4 871 804,00</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>3 993 847,06</b>	<b>437 428,46</b>	<b>0,00</b>	<b>4 019 817,61</b>	<b>4 019 817,61</b>	<b>0,00</b>	<b>4 019 817,61</b>	<b>4 457 246,07</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	54 300,00	4 920,00	0,00	297 108,00	297 108,00	0,00	297 108,00	302 028,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	5 810,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
2031	Frais d'études	24 000,00	0,00	0,00	213 500,00	213 500,00	0,00	213 500,00	213 500,00
2051	Concessions, droits similaires	24 490,00	4 920,00	0,00	58 608,00	58 608,00	0,00	58 608,00	63 528,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	10 000,00	3 900,00	0,00	79 765,00	79 765,00	0,00	79 765,00	83 665,00
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	8 765,00	8 765,00	0,00	8 765,00	8 765,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	10 000,00	3 900,00	0,00	65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	68 900,00
21	Immobilisations corporelles	650 928,06	195 063,39	0,00	1 142 673,00	1 142 673,00	0,00	1 142 673,00	1 337 736,39
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	23 000,00	17 577,27	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	47 577,27
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	6 800,00	6 800,00	0,00	6 800,00	6 800,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	6 220,00	6 220,00	0,00	6 220,00	6 220,00
21316	Equipements du cimetière	2 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	24 168,00	24 168,00	0,00	24 168,00	24 168,00
21351	Bâtiments publics	113 418,16	37 129,69	0,00	117 840,00	117 840,00	0,00	117 840,00	154 969,69
2138	Autres constructions	13 465,26	0,00	0,00	106 050,00	106 050,00	0,00	106 050,00	106 050,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
2152	Installations de voirie	51 713,91	6 675,90	0,00	48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	54 675,90
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
21534	Réseaux d'électrification	3 674,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	5 850,00	0,00	0,00	5 200,00	5 200,00	0,00	5 200,00	5 200,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	49 192,46	35 197,16	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	65 197,16
215738	Autre matériel et outillage de voirie	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	73 824,64	6 600,94	0,00	53 760,00	53 760,00	0,00	53 760,00	60 360,94
21621	Biens sous-jacents	10 600,00	7 420,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	8 920,00
21828	Autres matériels de transport	46 620,08	0,00	0,00	66 000,00	66 000,00	0,00	66 000,00	66 000,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21838	Autre matériel informatique	132 596,40	5 484,13		33 770,00	33 770,00	0,00	33 770,00	39 254,13
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	6 847,80	0,00		635,00	635,00	0,00	635,00	635,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		9 650,00	9 650,00	0,00	9 650,00	9 650,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		2 640,00	2 640,00	0,00	2 640,00	2 640,00
2188	Autres immobilisations corporelles	115 865,00	78 978,30		90 440,00	90 440,00	0,00	90 440,00	169 418,30
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 354 737,00	233 545,07	0,00	1 672 871,61	1 672 871,61	0,00	1 672 871,61	1 906 416,68
2313	Constructions	2 238 027,00	205 876,67		326 000,00	326 000,00	0,00	326 000,00	531 876,67
2315	Install., matériel et outill. technique	116 710,00	27 668,40		1 346 871,61	1 346 871,61	0,00	1 346 871,61	1 374 540,01
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 069 965,06</b>	<b>437 428,46</b>	<b>0,00</b>	<b>3 192 417,61</b>	<b>3 192 417,61</b>	<b>0,00</b>	<b>3 192 417,61</b>	<b>3 629 846,07</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	35 170,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
10226	Taxe d'aménagement	35 170,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	738 000,00	0,00		711 300,00	711 300,00		711 300,00	711 300,00
1641	Emprunts en euros	738 000,00	0,00		709 300,00	709 300,00		709 300,00	709 300,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>773 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>721 300,00</b>	<b>721 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>721 300,00</b>	<b>721 300,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	8 712,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45812	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - CCTC	<b>8 712,00</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>3 851 847,06</b>	<b>437 428,46</b>	<b>0,00</b>	<b>3 913 717,61</b>	<b>3 913 717,61</b>	<b>0,00</b>	<b>3 913 717,61</b>	<b>4 351 146,07</b>

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	77 000,00			56 100,00	56 100,00		56 100,00	56 100,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	17 000,00			56 100,00	56 100,00		56 100,00	56 100,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	17 000,00			12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	0,00			36 100,00	36 100,00		36 100,00	36 100,00
	Charges transférées (7)	60 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	60 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	65 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
2313	Constructions	65 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>142 000,00</b>			<b>106 100,00</b>	<b>106 100,00</b>		<b>106 100,00</b>	<b>106 100,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>4 613 911,79</b>	<b>672 022,08</b>	<b>4 019 817,61</b>	<b>4 019 817,61</b>	<b>4 691 839,69</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 289 972,06	672 022,08	352 728,00	352 728,00	1 024 750,08
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	23 691,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	25 631,00	0,00	0,00	25 631,00
1313	Subv. transf. Départements	1 600,00	21 452,80	0,00	0,00	21 452,80
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	15 647,00	15 647,00	15 647,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	38 472,80	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	724 453,26	216 888,45	87 000,00	87 000,00	303 888,45
1322	Subv. non transf. Régions	218 731,00	218 731,00	23 400,00	23 400,00	242 131,00
1323	Subv. non transf. Départements	101 970,00	63 124,83	0,00	0,00	63 124,83
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	181 054,00	126 194,00	24 181,00	24 181,00	150 375,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 289 972,06</b>	<b>672 022,08</b>	<b>352 728,00</b>	<b>352 728,00</b>	<b>1 024 750,08</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	606 064,73	0,00	429 999,74	429 999,74	429 999,74
10222	FCTVA	566 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
10226	Taxe d'aménagement	40 064,73	0,00	29 999,74	29 999,74	29 999,74
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	113 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>719 064,73</b>	<b>0,00</b>	<b>431 999,74</b>	<b>431 999,74</b>	<b>431 999,74</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	410 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 419 976,79</b>	<b>672 022,08</b>	<b>784 727,74</b>	<b>784 727,74</b>	<b>1 456 749,82</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 758 935,00		2 630 089,87	2 630 089,87	2 630 089,87
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	370 000,00		555 000,00	555 000,00	555 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	0,00		6 700,00	6 700,00	6 700,00
28031	Frais d'études	0,00		4 800,00	4 800,00	4 800,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00		3 500,00	3 500,00	3 500,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00		5 500,00	5 500,00	5 500,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00		25 100,00	25 100,00	25 100,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		18 500,00	18 500,00	18 500,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00		4 700,00	4 700,00	4 700,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		1 100,00	1 100,00	1 100,00
28151	Réseaux de voirie	0,00		40 200,00	40 200,00	40 200,00
28152	Installations de voirie	0,00		37 000,00	37 000,00	37 000,00
281533	Réseaux câblés	0,00		9 300,00	9 300,00	9 300,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00		5 865,00	5 865,00	5 865,00
281538	Autres réseaux	0,00		11 200,00	11 200,00	11 200,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		47 500,00	47 500,00	47 500,00
2815731	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		3 920,00	3 920,00	3 920,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00		177 260,00	177 260,00	177 260,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		35 550,00	35 550,00	35 550,00
281838	Autre matériel informatique	370 000,00		56 825,00	56 825,00	56 825,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		1 380,00	1 380,00	1 380,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		57 100,00	57 100,00	57 100,00
041	Opérations patrimoniales (9)	65 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	0,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	65 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>2 193 935,00</b>		<b>3 235 089,87</b>	<b>3 235 089,87</b>	<b>3 235 089,87</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>10 219 025,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 126 247,00</b>	<b>11 126 247,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 126 247,00</b>	<b>11 126 247,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	2 971 340,00	0,00	0,00	2 958 251,00	2 958 251,00	0,00	2 958 251,00	2 958 251,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 695 000,00	0,00		3 725 740,00	3 725 740,00		3 725 740,00	3 725 740,00
014	Atténuations de produits	83 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00		90 000,00	90 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 214 050,00	0,00	0,00	1 045 908,00	1 045 908,00	0,00	1 045 908,00	1 045 908,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>7 963 390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 819 899,00</b>	<b>7 819 899,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 819 899,00</b>	<b>7 819 899,00</b>
66	Charges financières	117 000,00	0,00		106 258,13	106 258,13		106 258,13	106 258,13
67	Charges spécifiques (3)	9 700,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>126 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>121 258,13</b>	<b>121 258,13</b>		<b>121 258,13</b>	<b>121 258,13</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>8 090 090,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 941 157,13</b>	<b>7 941 157,13</b>	<b>0,00</b>	<b>7 941 157,13</b>	<b>7 941 157,13</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 758 935,00			2 630 089,87	2 630 089,87		2 630 089,87	2 630 089,87
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	370 000,00			555 000,00	555 000,00		555 000,00	555 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>2 128 935,00</b>			<b>3 185 089,87</b>	<b>3 185 089,87</b>		<b>3 185 089,87</b>	<b>3 185 089,87</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>11 126 247,00</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>9 344 429,76</b>	<b>0,00</b>	<b>8 758 533,50</b>	<b>8 758 533,50</b>	<b>8 758 533,50</b>
013	Atténuations de charges (2)	17 700,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	403 670,00	0,00	350 635,00	350 635,00	350 635,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 117 128,00	0,00	2 117 128,00	2 117 128,00	2 117 128,00
731	Fiscalité locale	3 318 032,00	0,00	3 382 504,50	3 382 504,50	3 382 504,50
74	Dotations et participations (2)	2 399 048,00	0,00	2 171 388,00	2 171 388,00	2 171 388,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	947 600,00	0,00	655 778,00	655 778,00	655 778,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>9 203 178,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 697 433,50</b>	<b>8 697 433,50</b>	<b>8 697 433,50</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	24 604,76	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	39 647,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>64 251,76</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>9 267 429,76</b>	<b>0,00</b>	<b>8 702 433,50</b>	<b>8 702 433,50</b>	<b>8 702 433,50</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	77 000,00	0,00	56 100,00	56 100,00	56 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>77 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>56 100,00</b>	<b>56 100,00</b>	<b>56 100,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>2 367 713,50</b>
--	---------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>11 126 247,00</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>10 219 025,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 126 247,00</b>	<b>11 126 247,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 126 247,00</b>	<b>11 126 247,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	2 971 340,00	0,00	0,00	2 958 251,00	2 958 251,00	0,00	2 958 251,00	2 958 251,00
60611	Eau et assainissement	31 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60612	Energie - Electricité	447 400,00	0,00		325 000,00	325 000,00	0,00	325 000,00	325 000,00
60613	Chauffage urbain	56 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
60621	Combustibles	295 243,86	0,00		252 000,00	252 000,00	0,00	252 000,00	252 000,00
60622	Carburants	30 798,14	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60623	Alimentation	4 790,00	0,00		8 300,00	8 300,00	0,00	8 300,00	8 300,00
60628	Autres fournitures non stockées	16 456,88	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
60631	Fournitures d'entretien	7 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	194 171,13	0,00		154 430,00	154 430,00	0,00	154 430,00	154 430,00
60633	Fournitures de voirie	27 500,00	0,00		40 500,00	40 500,00	0,00	40 500,00	40 500,00
60636	Habillement et vêtements de travail	15 210,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6064	Fournitures administratives	9 700,00	0,00		5 300,00	5 300,00	0,00	5 300,00	5 300,00
6067	Fournitures scolaires	17 820,00	0,00		19 350,00	19 350,00	0,00	19 350,00	19 350,00
6068	Autres matières et fournitures	1 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	64 052,36	0,00		101 310,00	101 310,00	0,00	101 310,00	101 310,00
6132	Locations immobilières	583 400,00	0,00		506 300,00	506 300,00	0,00	506 300,00	506 300,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61358	Autres	46 681,45	0,00		20 920,00	20 920,00	0,00	20 920,00	20 920,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 300,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61521	Entretien terrains	51 038,43	0,00		61 482,00	61 482,00	0,00	61 482,00	61 482,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	35 700,00	0,00		43 300,00	43 300,00	0,00	43 300,00	43 300,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 544,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	92 342,87	0,00		130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	21 095,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61524	Entretien bois et forêts	61 315,00	0,00		33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
61551	Entretien matériel roulant	17 343,80	0,00		15 120,00	15 120,00	0,00	15 120,00	15 120,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 845,10	0,00		7 100,00	7 100,00	0,00	7 100,00	7 100,00
6156	Maintenance	189 799,37	0,00		191 305,00	191 305,00	0,00	191 305,00	191 305,00
6161	Multirisques	16 100,00	0,00		97 000,00	97 000,00	0,00	97 000,00	97 000,00
6168	Autres primes d'assurance	17 500,00	0,00		14 500,00	14 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00
617	Etudes et recherches	500,00	0,00		132 660,00	132 660,00	0,00	132 660,00	132 660,00
6182	Documentation générale et technique	17 978,19	0,00		20 130,00	20 130,00	0,00	20 130,00	20 130,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	9 990,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6188	Autres frais divers	42 744,56	0,00		23 590,00	23 590,00	0,00	23 590,00	23 590,00
62268	Autres honoraires, conseils	25 450,00	0,00		18 830,00	18 830,00	0,00	18 830,00	18 830,00
6228	Divers	28 086,62	0,00		10 340,00	10 340,00	0,00	10 340,00	10 340,00
6231	Annonces et insertions	5 286,11	0,00		10 310,00	10 310,00	0,00	10 310,00	10 310,00
6232	Fêtes et cérémonies	84 229,45	0,00		162 624,00	162 624,00	0,00	162 624,00	162 624,00
6234	Réceptions	24 379,14	0,00		11 220,00	11 220,00	0,00	11 220,00	11 220,00
6236	Catalogues et imprimés	22 205,00	0,00		23 430,00	23 430,00	0,00	23 430,00	23 430,00
6238	Divers	25 062,04	0,00		16 922,00	16 922,00	0,00	16 922,00	16 922,00
6241	Transports de biens	7 105,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		9 388,00	9 388,00	0,00	9 388,00	9 388,00
6247	Transports collectifs	6 254,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 800,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	16 500,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6262	Frais de télécommunications	45 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00		650,00	650,00	0,00	650,00	650,00
6281	Concours divers (cotisations)	18 333,92	0,00		12 840,00	12 840,00	0,00	12 840,00	12 840,00
6282	Frais de gardiennage	10 322,00	0,00		7 700,00	7 700,00	0,00	7 700,00	7 700,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	116 000,00	0,00		133 000,00	133 000,00	0,00	133 000,00	133 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	9 180,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6288	Autres services extérieurs	25 999,51	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
63512	Taxes foncières	60 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	537,07	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	3 695 000,00	0,00		3 725 740,00	3 725 740,00		3 725 740,00	3 725 740,00
6218	Autre personnel extérieur	87 400,00	0,00		17 000,00	17 000,00		17 000,00	17 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 000,00	0,00		10 900,00	10 900,00		10 900,00	10 900,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	48 500,00	0,00		45 140,00	45 140,00		45 140,00	45 140,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 399 700,00	0,00		1 351 830,00	1 351 830,00		1 351 830,00	1 351 830,00
64112	SFT, indemnité de résidence	34 700,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
64113	NBI	0,00	0,00		11 950,00	11 950,00		11 950,00	11 950,00
64118	Autres indemnités	439 000,00	0,00		505 650,00	505 650,00		505 650,00	505 650,00
64131	Rémunérations	620 500,00	0,00		673 000,00	673 000,00		673 000,00	673 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	402 600,00	0,00		408 900,00	408 900,00		408 900,00	408 900,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	465 700,00	0,00		449 800,00	449 800,00		449 800,00	449 800,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	19 500,00	0,00		19 550,00	19 550,00		19 550,00	19 550,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6455	Cotisations pour assurance du personnel	43 000,00	0,00		46 000,00	46 000,00		46 000,00	46 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	4 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00		5 500,00	5 500,00
64731	Allocations chômage versées directement	25 500,00	0,00		22 000,00	22 000,00		22 000,00	22 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 500,00	0,00		10 500,00	10 500,00		10 500,00	10 500,00
6488	Autres	75 900,00	0,00		120 020,00	120 020,00		120 020,00	120 020,00
014	Atténuations de produits	83 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00		90 000,00	90 000,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	82 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00		90 000,00	90 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 214 050,00	0,00	0,00	1 045 908,00	1 045 908,00	0,00	1 045 908,00	1 045 908,00
6525	Frais d'inhumation	0,00	0,00		5 400,00	5 400,00	0,00	5 400,00	5 400,00
65311	Indemnités de fonction	137 300,00	0,00		135 200,00	135 200,00	0,00	135 200,00	135 200,00
65312	Frais de mission et de déplacement	3 900,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
65313	Cotisations de retraite	5 700,00	0,00		5 700,00	5 700,00	0,00	5 700,00	5 700,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	9 400,00	0,00		9 400,00	9 400,00	0,00	9 400,00	9 400,00
65315	Formation	800,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6553	Service d'incendie	256 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	21 560,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
65731	Subv. fonct. état	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	188 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		210 000,00	210 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	572 440,00	0,00		637 794,00	637 794,00	0,00	637 794,00	637 794,00
65818	Autres	6 700,00	0,00		10 394,00	10 394,00	0,00	10 394,00	10 394,00
65888	Autres	6 900,00	0,00		2 520,00	2 520,00	0,00	2 520,00	2 520,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>7 963 390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 819 899,00</b>	<b>7 819 899,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 819 899,00</b>	<b>7 819 899,00</b>
66	Charges financières	117 000,00	0,00		106 258,13	106 258,13		106 258,13	106 258,13
66111	Intérêts réglés à l'échéance	114 000,00	0,00		95 000,00	95 000,00		95 000,00	95 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		-1 041,87	-1 041,87		-1 041,87	-1 041,87

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 300,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6688	Autres	1 700,00	0,00		10 300,00	10 300,00		10 300,00	10 300,00
67	Charges spécifiques (4)	9 700,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	9 700,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>126 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>121 258,13</b>	<b>121 258,13</b>		<b>121 258,13</b>	<b>121 258,13</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>8 090 090,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 941 157,13</b>	<b>7 941 157,13</b>	<b>0,00</b>	<b>7 941 157,13</b>	<b>7 941 157,13</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 758 935,00			2 630 089,87	2 630 089,87		2 630 089,87	2 630 089,87
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	370 000,00			555 000,00	555 000,00		555 000,00	555 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	370 000,00			555 000,00	555 000,00		555 000,00	555 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>2 128 935,00</b>			<b>3 185 089,87</b>	<b>3 185 089,87</b>		<b>3 185 089,87</b>	<b>3 185 089,87</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	4 369,87
Montant des ICNE de l'exercice N-1	5 411,74
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 041,87

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>9 344 429,76</b>	<b>0,00</b>	<b>8 758 533,50</b>	<b>8 758 533,50</b>	<b>8 758 533,50</b>
013	Atténuations de charges (3)	17 700,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	16 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	403 670,00	0,00	350 635,00	350 635,00	350 635,00
7022	Coupes de bois	65 640,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	22 500,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
70323	Red. occupation dom. public	22 400,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	1 210,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	26 685,00	0,00	22 335,00	22 335,00	22 335,00
70631	Redevances services à caractère sportif	700,00	0,00	400,00	400,00	400,00
70632	Redevances services à caractère loisir	1 300,00	0,00	1 900,00	1 900,00	1 900,00
7082	Commissions	935,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	134 000,00	0,00	142 000,00	142 000,00	142 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	128 300,00	0,00	116 000,00	116 000,00	116 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 117 128,00	0,00	2 117 128,00	2 117 128,00	2 117 128,00
73211	Attribution de compensation	1 470 682,00	0,00	1 470 682,00	1 470 682,00	1 470 682,00
73221	FNGIR	646 446,00	0,00	646 446,00	646 446,00	646 446,00
731	Fiscalité locale	3 318 032,00	0,00	3 382 504,50	3 382 504,50	3 382 504,50
73111	Impôts directs locaux	2 886 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	240 000,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	135 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
73154	Droits de place	53 850,00	0,00	45 800,00	45 800,00	45 800,00
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	1 700,00	0,00	1 704,50	1 704,50	1 704,50
7318	Autres	1 482,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 399 048,00	0,00	2 171 388,00	2 171 388,00	2 171 388,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	460 000,00	0,00	460 000,00	460 000,00	460 000,00
741121	DSR des communes	464 800,00	0,00	460 000,00	460 000,00	460 000,00
741127	DNP des communes	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	20 500,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
74718	Autres participations Etat	35 760,00	0,00	38 167,00	38 167,00	38 167,00
74741	Participation communes membres du GFP	40 560,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74748	Participation autres communes	4 300,00	0,00	5 460,00	5 460,00	5 460,00
74751	Participation GFP de rattachement	842 348,00	0,00	584 000,00	584 000,00	584 000,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
747888	Autres	9 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
748312	D.C.R.T.P.	332 500,00	0,00	332 578,00	332 578,00	332 578,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	130 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00	135 000,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	15 183,00	15 183,00	15 183,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	14 180,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	947 600,00	0,00	655 778,00	655 778,00	655 778,00
752	Revenus des immeubles	541 750,00	0,00	580 408,00	580 408,00	580 408,00
756	Libéralités reçues	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	2 350,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
75888	Autres	402 000,00	0,00	72 870,00	72 870,00	72 870,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>9 203 178,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 697 433,50</b>	<b>8 697 433,50</b>	<b>8 697 433,50</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	24 604,76	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	24 604,76	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	39 647,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	28 147,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	11 500,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>9 267 429,76</b>	<b>0,00</b>	<b>8 702 433,50</b>	<b>8 702 433,50</b>	<b>8 702 433,50</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	77 000,00		56 100,00	56 100,00	56 100,00
722	Immobilisations corporelles	60 000,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	0,00		36 100,00	36 100,00	36 100,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	17 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>77 000,00</b>		<b>56 100,00</b>	<b>56 100,00</b>	<b>56 100,00</b>

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>719 300,00</b>	<b>707 708,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 348,00</b>	<b>91 985,00</b>	<b>375 540,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	709 300,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	87 600,00	0,00	1 008,00	36 000,00	172 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	448 108,00	0,00	59 340,00	17 985,00	105 040,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	170 000,00	0,00	0,00	38 000,00	98 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>609 964,05</b>	<b>45 381,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 600,00</b>	<b>39 047,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	609 964,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	43 381,00	0,00	0,00	29 600,00	39 047,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>336 465,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 614 871,61</b>		<b>3 913 717,61</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		711 300,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		297 108,00
204	Subventions d'équipement versées	73 765,00	6 000,00	0,00	0,00		79 765,00
21	Immobilisations corporelles	212 700,00	0,00	1 500,00	298 000,00		1 142 673,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	50 000,00	0,00	0,00	1 316 871,61		1 672 871,61
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>40 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>		<b>964 692,05</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		609 964,05
13	Subventions d'investissement	40 700,00	0,00	0,00	200 000,00		352 728,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.01</b>

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
<b>DEPENSES</b>			<b>719 300,00</b>
102	Dotations et fonds d'investissement		10 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers		709 300,00
<b>RECETTES</b>			<b>609 964,05</b>
102	Dotations et fonds d'investissement		429 999,74
106	Réserves		179 964,31

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>625 108,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	25 000,00	0,00	32 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	145 508,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	44 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	122 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>45 381,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	40 881,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>707 708,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 600,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 508,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 640,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 960,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 381,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 881,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900-5</b>

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.901</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>30 348,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 348,00</b>
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	1 008,00	0,00	0,00	0,00	1 008,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	29 340,00	0,00	0,00	0,00	29 340,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
<b>DEPENSES</b>		<b>3 650,00</b>	<b>12 435,00</b>	<b>75 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	11 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 650,00	635,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>29 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	29 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques			
							Missions statutaires et réglementaires					2571 Concours			2572 Missions administratives
							2561	2562	2563	2564	2565	2571	2572		
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 985,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 800,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 185,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 600,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>130 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>159 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	30 000,00	0,00	117 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	16 500,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	98 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>15 647,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	15 647,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES</b>		<b>54 930,00</b>	<b>11 510,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	6 220,00	8 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	28 710,00	410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 400,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	23 400,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>375 540,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 500,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 270,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 120,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 650,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 047,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 647,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 400,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904-4</b>

**FONCTION 4-4 – RSA**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						518
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>136 200,00</b>	<b>101 265,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 000,00</b>
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00	8 765,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	52 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	86 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>40 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	40 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>336 465,00</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 765,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 500,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	90 200,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 700,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 700,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
	<b>RÉCETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	<b>DEPENSES</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
216	Biens historiques et culturels	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 614 871,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	298 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 316 871,61	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 614 871,61	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	298 000,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 316 871,61	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>93 958,13</b>	<b>6 056 704,10</b>	<b>0,00</b>	<b>541 950,00</b>	<b>37 296,00</b>	<b>518 774,90</b>	<b>210 000,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	1 861 994,10	0,00	541 950,00	37 296,00	71 330,90	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	3 725 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	351 970,00	0,00	0,00	0,00	447 444,00	210 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	-1 041,87	107 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>7 486 706,00</b>	<b>330 924,50</b>	<b>0,00</b>	<b>449 888,00</b>	<b>82 850,00</b>	<b>58 300,00</b>	<b>142 000,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	162 000,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	142 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 117 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 335 000,00	1 704,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 029 578,00	74 350,00	0,00	50 000,00	5 460,00	12 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	72 870,00	0,00	399 888,00	77 390,00	44 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>152 800,00</b>	<b>37 974,00</b>	<b>125 060,00</b>	<b>166 640,00</b>		<b>7 941 157,13</b>
011	Charges à caractère général	0,00	152 800,00	4 000,00	122 240,00	166 640,00		2 958 251,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 725 740,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		90 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	33 974,00	2 520,00	0,00		1 045 908,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00		106 258,13
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>52 130,00</b>	<b>57 300,00</b>	<b>42 335,00</b>	<b>0,00</b>		<b>8 702 433,50</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	2 000,00	42 335,00	0,00		350 635,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 117 128,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	45 800,00	0,00	0,00		3 382 504,50
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 171 388,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	52 130,00	9 500,00	0,00	0,00		655 778,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.01</b>

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>93 958,13</b>
661	Charges d'intérêts	-1 041,87
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	5 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	90 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>7 486 706,00</b>
731	Fiscalité locale	3 335 000,00
732	Fiscalité reversée	2 117 128,00
741	D.G.F.	920 000,00
744	FCTVA	15 000,00
747	Participations	584 000,00
748	Autres attributions et participations	510 578,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>5 568 105,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 398,00</b>	<b>144 670,00</b>	<b>134 820,00</b>	<b>10 360,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	839 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	17 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	40 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	210 965,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 960,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	111 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	79 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	42 230,00	0,00	9 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	10 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	37 260,00	0,00	32 858,00	143 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	146 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	56 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 567 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	932 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	32 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	120 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	24 000,00	0,00	0,00	0,00	134 820,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	6 000,00	0,00	450,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	97 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>306 924,50</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	116 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 704,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	38 167,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	36 183,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	72 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>156 351,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	172,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	379,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	155 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 056 704,10</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	839 802,10
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 060,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 720,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 925,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 860,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 320,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 460,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 667,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 030,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 040,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 567 430,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	932 750,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 020,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 800,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 820,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 950,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 000,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>330 924,50</b>

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 704,50
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 167,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 183,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 870,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930-5</b>

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.931</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>510 100,00</b>	<b>25 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>541 950,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	8 590,00	0,00	6 000,00	0,00	14 590,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
613	Locations	505 000,00	180,00	0,00	0,00	0,00	505 180,00
615	Entretien et réparations	5 100,00	9 820,00	0,00	0,00	0,00	14 920,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	260,00	0,00	0,00	0,00	260,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>449 888,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>449 888,00</b>
747	Participations	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	399 888,00	0,00	0,00	0,00	399 888,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES</b>		<b>1 200,00</b>	<b>12 928,00</b>	<b>23 168,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	400,00	6 534,00	12 816,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	200,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	200,00	3 818,00	5 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	2 376,00	4 512,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>15 460,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	5 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 296,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 750,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 658,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 888,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>67 390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>82 850,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 460,00
752	Revenus des immeubles	0,00	67 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 390,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>12 578,90</b>	<b>1 730,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>1 944,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	4 737,90	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	420,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	3 500,00	530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	921,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	500,00	0,00	0,00	1 944,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES</b>		<b>31 022,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	26 822,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>44 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>445 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>518 774,90</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 237,90
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 320,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 822,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 530,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	921,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	445 000,00	0,00	0,00	0,00	445 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 444,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 300,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
747	Participations	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
657	Charges intervent <sup>o</sup> cpt prop. - Subvent <sup>o</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>210 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES</b>		<b>142 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
708	Autres produits	142 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>210 000,00</b>	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>142 000,00</b>	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-3</b>

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-4</b>

**FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>52 800,00</b>	<b>36 500,00</b>	<b>63 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	6 500,00	27 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	30 000,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	52 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	49 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>152 800,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 800,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 130,00</b>
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 630,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 974,00</b>	<b>0,00</b>
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 974,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 500,00</b>	<b>2 000,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	45 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

## FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 974,00</b>
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 974,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>57 300,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 800,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>72 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
611	Contrats de prestations de services	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 060,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>125 060,00</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00	33 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 830,00	0,00	0,00	8 830,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 410,00	0,00	0,00	8 410,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 520,00	0,00	0,00	2 520,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	300,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 335,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 335,00</b>
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 335,00	0,00	0,00	22 335,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	134 000,00	0,00	32 640,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	32 640,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 640,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 640,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
10278-00160-00052267271	14/03/2023	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					11 986 150,00									
1641 Emprunts en euros (total)					11 986 150,00									
102 780 350 000 020 000 000	CREDIT MUTUEL	05/05/2022	13/05/2022	30/06/2022	2 000 000,00	F		0,940	0,940		T	CC		A-1
10278 03500 000201053 03	CREDIT MUTUEL	29/12/2010	30/06/2011	30/09/2011	1 173 400,00	F		3,450	3,450		T	PP		A-1
10278 03500 000201053 04	CREDIT MUTUEL	16/11/2017	15/12/2017	31/03/2018	600 000,00	F		1,350	1,350		T	PP		A-1
10278 03500 000201053 05	CREDIT MUTUEL	20/11/2018	20/11/2018	31/03/2019	800 000,00	F		1,440	1,440		T	PP		A-1
1129100	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/12/2008	28/02/2009	01/04/2009	1 000 000,00	V	EURIBOR 3 MOIS	3,362	3,362		T	PP		A-1
63039996152	CREDIT AGRICOLE	28/12/2009	22/02/2010	30/09/2010	945 000,00	V	EO3M-POST	1,206	1,206		T	CC		A-1
86290012177	CREDIT AGRICOLE	22/07/2013	26/07/2013	31/10/2013	850 000,00	F		3,020	3,020		T	PP		A-1
86290060921	CREDIT AGRICOLE	09/07/2014	15/07/2014	31/10/2014	785 000,00	F		2,980	2,980		T	PP		A-1
86290733679	CREDIT AGRICOLE	07/10/2019	12/12/2019	31/01/2020	900 000,00	F		0,630	0,630		T	PP		A-1
8935400	CAISSE D'EPARGNE	28/10/2011	09/11/2011	29/02/2012	855 000,00	F		4,470	4,470		T	CC		A-1
9075952	CAISSE D'EPARGNE	09/08/2012	31/08/2012	30/11/2012	700 000,00	F		4,810	4,810		T	CC		A-1
93344834	CAISSE D'EPARGNE	20/12/2013	20/12/2013	31/03/2014	177 750,00	F		3,310	3,310		T	CC		A-1
9679281	CAISSE D'EPARGNE	24/12/2015	30/06/2016	30/06/2016	600 000,00	F		1,760	1,760		T	PP		A-1
9845325	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2016	21/12/2016	30/06/2017	600 000,00	F		1,200	1,200		T	PP		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>11 986 150,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		5 885 096,71					709 280,51	92 911,92	0,00	4 369,88
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 885 096,71					709 280,51	92 911,92	0,00	4 369,88
102 780 350 000 020 000 000	N	0,00	A-1	1 839 451,64	18,25	F		0,940	92 920,53	16 783,47	0,00	0,00
10278 03500 000201053 03	N	0,00	A-1	239 815,57	2,50	F		3,450	93 462,24	7 073,12	0,00	0,00
10278 03500 000201053 04	N	0,00	A-1	436 655,25	14,00	F		1,350	28 531,51	5 750,81	0,00	0,00
10278 03500 000201053 05	N	0,00	A-1	621 018,00	15,00	F		1,440	37 366,07	8 741,49	0,00	0,00
1129100	N	0,00	A-1	59 681,11	0,75	V	EURIBOR 3 MOIS	1,553	59 681,11	1 310,53	0,00	0,00
63039996152	N	0,00	A-1	94 500,00	1,50	V	EO3M-POST	4,050	63 000,00	2 870,44	0,00	0,00
86290012177	N	0,00	A-1	311 657,24	4,75	F		3,020	61 962,73	8 714,71	0,00	1 260,24
86290060921	N	0,00	A-1	342 787,68	5,75	F		2,980	55 491,04	9 598,80	0,00	1 430,82
86290733679	N	0,00	A-1	728 948,78	16,00	F		0,630	43 440,04	4 489,88	0,00	721,76
8935400	N	0,00	A-1	171 000,00	3,00	F		4,470	57 000,00	6 688,24	0,00	432,79
9075952	N	0,00	A-1	174 999,85	3,75	F		4,810	46 666,68	7 575,74	0,00	524,27
93344834	N	0,00	A-1	59 250,00	5,00	F		3,310	11 850,00	1 814,09	0,00	0,00
9679281	N	0,00	A-1	391 982,55	12,25	F		1,760	28 950,12	6 670,40	0,00	0,00
9845325	N	0,00	A-1	413 349,04	13,25	F		1,200	28 958,44	4 830,20	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>5 885 096,71</b>					<b>709 280,51</b>	<b>92 911,92</b>	<b>0,00</b>	<b>4 369,88</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	14	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 885 096,71	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 5000.00 €		2023-10-26
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	2051 - Droits d'usage certificats	2	26/10/2023
L	2188 - Autres immos corporelles - matériels	5	26/10/2023
L	2188 - Autres immos corporelles - petits matériels	2	26/10/2023
L	2188 - Autres immos corp - équipements sportifs	15	26/10/2023
L	2121 - Plantations d'arbres et arbustes	10	26/10/2023
L	2181 - Agencements et aménagements divers	10	26/10/2023
L	21351 - Installation et appareils de chauffage	0	26/10/2023
L	2152 - Installation de voirie	0	26/10/2023
L	202 - Urbanisme-Cadastre	7	26/10/2023
L	2031 - Frais d'études non suivis de réalisation	3	26/10/2023
L	2051 - Logiciels ou applications informatiques	5	26/10/2023
L	2032 - Frais rech ,dévelop. non suivi réalisation	3	26/10/2023
L	2114 - Terrains de gisement	0	26/10/2023
L	21321 - Bâtiments privés : immeuble de rapport	30	26/10/2023
L	21572 - Matériel technique scolaire	8	26/10/2023
L	21572 - Mat de cuisine / équipement sportif	12	26/10/2023
L	215731 - Matériel roulant de voirie	10	26/10/2023
L	215738 - Autre matériel et outillage de voirie	8	26/10/2023
L	21612 - Biens historiques et culturels immobiliers	30	26/10/2023
L	21622 - Biens historiques et culturels mobiliers	8	26/10/2023
L	21828 - Matériel de transport - deux roues	5	26/10/2023
L	21828 - Matériel de transport - véhicules légers	7	26/10/2023
L	21828 - Matériel de transport - véhicules lourds	10	26/10/2023
L	21831 - Matériel informatique scolaire	4	26/10/2023
L	21838 - Autres matériels informatique	4	26/10/2023
L	21838 - Autre mat info - serveur,réseau,ondulateur	10	26/10/2023
L	21841 - Matériel du bureau et mobilier scolaires	10	26/10/2023
L	21841 - Autres mat. du bureau, mobilier scolaires	20	26/10/2023
L	21848 - Matériel du bureau, mobilier non scolaires	10	26/10/2023
L	21848 - Autres mat. bureau & mobiliers sécurisés	20	26/10/2023
L	2185 - Matériel de téléphonie	2	26/10/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	2185 - Matériel de téléphonie - fixes, serveurs	5	26/10/2023
L	2033 - Frais d'insertion non suivis de réalisation	3	26/10/2023
L	204171 - Subv. d'équip. versées (mob. mat. études)	5	26/10/2023
L	204181 - Subv. d'équip. versées (mob. mat. études)	5	26/10/2023
L	20422 - Subv. d'équip. versées (bat. et instal)	10	26/10/2023
L	2088 - Autres immos incorporelles	5	26/10/2023
L	2151 - Réseaux de voirie	0	26/10/2023
L	21534 - Réseaux d'électrification	0	26/10/2023
L	21538 - Autres réseaux	0	26/10/2023
L	21568 - Mat / outillage incendie, défense civile	10	26/10/2023
L	21578 - Autre matériel et outillage de voirie	8	26/10/2023
L	2158 - Autres install, matériel et outillage techn	8	26/10/2023
L	Travaux en cours 2128	0	26/10/2023
L	21318 - Autres bâtiments publics	0	26/10/2023
L	2138 - Autres constructions	0	26/10/2023
L	2128 - Autres agencements aménagements de terrains	0	26/10/2023
L	2111 - Terrains nus	0	26/10/2023
L	21311 - Hôtel de Ville	0	26/10/2023
L	21312 - Bâtiments scolaires	0	26/10/2023
L	21316 - Equipements du cimetière	0	26/10/2023
L	21533 - Réseaux câblés	0	26/10/2023
L	2115 - Terrains bâtis	0	26/10/2023
L	2041512 - subv. équip.versées - Bât. et instal.	10	26/10/2023
L	2112 - Terrains de voirie	0	26/10/2023
L	2113 - Terrains aménagés autres que voirie	0	26/10/2023
L	2117 - Bois et forêt	0	26/10/2023
L	2118 - Autres terrains	0	26/10/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>	<b>B3.1</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		82 710,97	82 710,97	0,00	82 710,97
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>82 710,97</b>	<b>82 710,97</b>	<b>0,00</b>	<b>82 710,97</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>		<b>82 710,97</b>	<b>82 710,97</b>	<b>0,00</b>	<b>82 710,97</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS</b>	<b>B6</b>

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
<b>Assortis d'intérêts (total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Non assortis d'intérêts (total)</b>		<b>2 883 426,94</b>	<b>0,00</b>		
CITIVIA	26/09/2019	2 883 426,94	0,00		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	9 740 188,23	4 304 399,43	
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.2</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>8026</b>	<b>Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8027</b>	<b>Subvention à recevoir par annuité</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8028</b>	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.3</b>

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>222 584,00</b>	<b>167 423,21</b>										<b>859,40</b>	<b>26 874,44</b>	
CERCLE SAINT THIEBAUT	2019	C C	Péréni-sation association	CAISSE D'EPARGNE	30 000,00	770,56	0,25	M	F	1,140	F	1,140	-			1,38	770,56	
STE DES AMIS DE LA COLLE-GIALE	2022	C C	CREDIT MUTUEL - THANN	CREDIT MUTUEL	120 000,00	105 270,88	7,00	A	F	0,520	F	0,520	-			380,23	14 805,71	
TENNIS CLUB THANN	2023	C C	CREDIT MUTUEL - THANN	CREDIT MUTUEL	72 584,00	61 381,77	6,00	T	F	0,850	F	0,850	-			477,79	11 298,17	
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>					<b>9 517 604,23</b>	<b>4 136 976,22</b>										<b>100 942,62</b>	<b>308 448,39</b>	
CITIVIA	2017	C C	Thann Saint-Jacques	CAISSE D'EPARGNE	3 000 000,00	1 405 219,74	5,50	T	F	2,490	F	2,490	-			33 261,17	186 110,06	
DOMIAL	2008	C C	CDC - THANN Retsch Pavillons - PSCH	CDC PARIS	535 956,50	176 788,22	18,00	A	V	1,210	V	1,210	-			4 790,96	7 236,65	
DOMIAL	2010	C C	CDC - THANN Rénov. Ascenseurs	CDC PARIS	99 000,00	16 429,92	1,00	A	V	1,250	V	1,250	-			533,97	8 011,12	
DOMIAL	1989	C C	CDC - THANN RESIDENCE LE MOULIN	CDC PARIS	1 409 848,51	5 635,72	5,00	A	V	1,200	V	1,200	-			236,70	844,76	
DOMIAL	1998	C C	CDC - THANN place des Volontaires	CDC PARIS	257 029,04	24 067,05	7,00	A	V	1,600	V	1,600	-			866,41	2 656,54	
DOMIAL	2008	C C	CDC - THANN	CDC PARIS	661 576,06	242 229,18	11,00	A	V	1,510	V	1,510	-			7 291,10	17 058,28	
DOMIAL	2008	C C	CDC - THANN	CDC PARIS	2 050 664,36	1 067 705,72	17,00	A	V	1,700	V	1,700	-			34 166,58	44 783,50	

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOMIAL	2017	C C	CDC - THANN 17 et 19 rue Schuman	CDC PARIS	417 252,00	366 363,64	18,00	A	V		1,100	V		1,100	-		9 525,45	6 015,03
DOMIAL	1992	C C	CDC - THANN Résidence La Rochelle	CDC PARIS	192 085,76	66 987,66	7,00	A	V		2,200	V		2,200	-		2 813,48	2 768,89
DOMIAL	2019	C C	BQ POSTALE - THANN rue Clémenceau 56-58	BQ POSTALE	894 192,00	765 549,37	20,00	T	F		0,990	F		0,990	-		7 456,80	32 963,56
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>9 740 188,23</b>	<b>4 304 399,43</b>											<b>101 802,02</b>	<b>335 322,83</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.4</b>

### CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	27 733,84
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	802 192,43
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>829 926,27</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>8 702 443,50</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>9,54</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>28,00</b>	<b>1,00</b>	<b>29,00</b>	<b>23,00</b>	<b>5,60</b>	<b>28,60</b>
Adjoint administratif pal 1 cl	C	7,00	0,00	7,00	6,00	1,00	7,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif terr.	C	6,00	1,00	7,00	5,00	1,60	6,60
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur principal 1 cl	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur principal 2 cl	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>28,00</b>	<b>4,00</b>	<b>32,00</b>	<b>26,05</b>	<b>5,00</b>	<b>31,05</b>
Adjoint technique pal 1 cl	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	2,00	2,00	4,00	2,49	1,00	3,49
Adjoint technique territorial	C	12,00	2,00	14,00	9,56	4,00	13,56
Agent de maîtrise principal	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1 cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>2,00</b>	<b>6,48</b>	<b>8,48</b>	<b>7,12</b>	<b>1,36</b>	<b>8,48</b>
Agent social principal 2 cl	C	0,00	1,08	1,08	1,08	0,00	1,08
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	0,00	2,16	2,16	2,16	0,00	2,16
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	0,00	3,24	3,24	2,88	0,36	3,24
Assistant socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant socio-éducatif cl ex	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>6,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,00</b>	<b>6,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,00</b>
Brigadier-chef principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Chef service de police pal 1cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,75</b>	<b>0,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,75</b>	<b>0,75</b>
(A Modifier)		0,00	0,75	0,75	0,00	0,75	0,75
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>66,00</b>	<b>12,23</b>	<b>78,23</b>	<b>64,17</b>	<b>12,71</b>	<b>76,88</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
(A Modifier)		OTR	0	0,00	A	A
Adjoint administratif pal 1 cl	C	ADM	525	0,00	332-13	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	401	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	430	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	401	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	401	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	432	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-2°	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-13	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	A	A
Rédacteur	B	ADM	597	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur principal 2 cl	B	ADM	506	0,00	332-8-2°	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint technique territorial	C	TECH	419	0,00	A	A
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	332-13	A
Agent de maîtrise	C	TECH	372	0,00	A	A
Agent de maîtrise	C	TECH	525	0,00	332-10	CDI
Agent polyvalent		OTR	0	0,00	A	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
POL : Police.  
POMP : Sapeurs-pompiers.  
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

## VILLE DE THANN - VILLE DE THANN BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
A : Autres

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE VILLE (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
14/04/2015 - ACTIONS	SERM	SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA REGION MULHOUSIENNE	Société Publique Locale d'Aménagement	8 000,00
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
Service Incendie et Secours			0,00
Communauté de Communes de Thann-Cernay			0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
Syndicat Thur Amont		Sans fiscalité propre	11 500,00
Syndicat mixte du parc naturel régional des ballons des Vosges		Sans fiscalité propre	10 500,00
Territoire Energie Alsace		Sans fiscalité propre	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-414 557,93	-414 557,93
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	234 593,62	234 593,62
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	179 964,31	179 964,31
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	179 964,31	179 964,31

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	739 300,00	739 300,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	3 615 089,61	3 615 089,61
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	3 055 753,92	3 055 753,92

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>739 300,00</b>	<b>I 739 300,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>709 300,00</b>	<b>709 300,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	709 300,00	709 300,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	10 000,00	10 000,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	20 000,00	20 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>3 615 089,61</b>	<b>III</b> <b>3 615 089,61</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>429 999,74</b>	<b>429 999,74</b>
10222	FCTVA	400 000,00	400 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	29 999,74	29 999,74
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2745	Avances remboursables	0,00	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>3 185 089,87</b>	<b>3 185 089,87</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	6 700,00	6 700,00
28031	<i>Frais d'études</i>	4 800,00	4 800,00
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	3 500,00	3 500,00
28041581	<i>Autres grpts-Biens mob., mat. et études</i>	5 500,00	5 500,00
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	2 000,00	2 000,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	25 100,00	25 100,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	18 500,00	18 500,00
28088	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	4 700,00	4 700,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	1 100,00	1 100,00
28151	<i>Réseaux de voirie</i>	40 200,00	40 200,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	37 000,00	37 000,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	9 300,00	9 300,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	5 865,00	5 865,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	11 200,00	11 200,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	47 500,00	47 500,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	0,00	0,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	3 920,00	3 920,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	177 260,00	177 260,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	35 550,00	35 550,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	56 825,00	56 825,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	1 380,00	1 380,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	57 100,00	57 100,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 630 089,87	2 630 089,87

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>D3</b>

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	10 060 000,00	4,23	27,00	0,00	2 716 200,00	4,23
TFPNB	48 200,00	3,88	84,58	0,00	40 768,00	3,88
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	619 400,00	71,36	12,41	0,00	76 868,00	71,36
<b>TOTAL</b>	<b>10 727 600,00</b>	<b>0,00</b>			<b>2 833 836,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 20/03/2024

Présenté par Monsieur Gilbert STOECKEL, Maire (1),

A Thann, le 27/03/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session session ordinaire

A Thann, le 27/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

BAUMIER-GURAK Marie	
BELHADRI Lakdar	
BILLIG Marie-Pierre	
BITSCH Stéphanie	
BOCKEL Louis	
CALLIGARO Valérie	
CHOLAY Jean-Pierre	
DIET Flavia	
FRANÇOIS-WILSER Claudine	
GOEPFERT Alain	
HALTER Nelly	
HOMRANI Samira	
KEMPF Sylvie	
LEGRAND Marie-Emmanuelle	
MALLER Gisèle	
MORVAN Nicolas	
PERY Catherine	
SCHMITT Jean-Louis	
SCHNEBELEN Charles	
SCHNEBELEN Eugène	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

SIZERE Zahra	
SLIMANI Malik	
STAEDELIN Guy	
THIEBAUT Gilles	
TORRENT Perrine	
VETTER Charles	
VISCHEL Gisèle	
WEINGAERTNER Philippe	

Certifié exécutoire par Monsieur Gilbert STOECKEL, Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## **CONVENTION DE PORTAGE FONCIER** **34 rue des Cigognes - THANN**

### **ENTRE :**

**L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE** (EPF d'Alsace), établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège est à STRASBOURG (67000), 3 rue Gustave Adolphe Hirn, identifié au SIREN sous le numéro 507 679 033 ;

Représenté par M. Benoît GAUGLER, Directeur, nommé auxdites fonctions par une délibération du Conseil d'administration du 17 décembre 2014, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes conformément à l'article L. 324-6 du Code de l'urbanisme et d'une délibération du Conseil d'administration en date du **15 mai 2024 (annexe 1)**.

*Désigné ci-après par « L'EPF D'ALSACE »*

### **ET :**

**La Commune de THANN (68800)**, ayant son siège en la Mairie de THANN située 9 place Joffre, identifiée au SIREN sous le numéro 216 803 346 ;

Représentée par Monsieur Gilbert STOECKEL, Maire de la commune de THANN (68800), spécialement autorisé à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **27 mars 2024 (annexe 2)**.

*Désignée ci-après par « LA COLLECTIVITE »*

### **EXPOSE**

#### **I – Adhésion**

La commune de THANN, membre de la Communauté de communes de THANN-CERNAY, adhérente à l'EPF d'Alsace depuis le 19 décembre 2022.

#### **II – Demande d'intervention**

Par déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie de THANN le 28 février 2024 (**annexe 3**), Maître Daniel HERTFELDER, notaire à THANN, a informé la Commune de la vente du bien situé au 34 rue des Cigognes à THANN, figurant au cadastre section 7 numéro 6, au prix de quatre-vingt-treize mille huit cents euros (93 800,00 €).

Aux termes d'un courrier, Monsieur le Maire a sollicité l'intervention de l'EPF d'Alsace pour acquérir et porter le bien ci-dessous désigné, dans le but de poursuivre, par une maîtrise foncière publique et dans l'intérêt général, le projet urbain visant à mettre en valeur les anciens remparts de la ville et préserver le patrimoine urbain.

#### **III – Avis du Domaine - Prémption**

L'acquisition sera réalisée par exercice du droit de prémption urbain par l'EPF d'Alsace au prix de            euros (            €), commission d'agence incluse à charge du vendeur d'un montant SIX MILLE DEUX CENTS euros (6 200,00 €), dans le respect du cadre donné par l'évaluation vénale de France Domaine, sous avis n°            du            (**annexe 4**).

L'arrêté de délégation ponctuelle du droit de préemption urbain pour l'acquisition du bien objet de la présente, a été pris le ++ ++++ 2024 par Monsieur le Maire de THANN et rendu exécutoire le ++ ++++ 2024 (**annexe 5**).

L'arrêté d'exercice du droit de préemption urbain, a été pris par le directeur de l'EPF d'Alsace le ++ ++++ 2024 et rendu exécutoire le ++ ++++ 2024 (**annexe 6**).

#### **IV – Délibération de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace**

Le Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace a donné un accord pour signature à l'acquisition du bien, ci-dessous désigné, le 15 mai 2024.

#### **V – Délibération du Conseil Choisissez un élément.**

Le Conseil municipal a accepté les termes de la présente convention par une délibération en date du 27 mars 2024.

***Ceci exposé, il est passé à la convention de portage,***

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de portage foncier entre les parties du bien ci-dessous désigné :

##### **1.1. Désignation du bien**

**A THANN, (68800), 34 rue des Cigognes**

Consistant en une maison à usage d'habitation et dépendance

*Figurant au cadastre :*

Section	N°	Lieu-dit - Adresse	Nature	Zonage	Surface		
					ha	a	ca
7	6	34 rue des Cigognes	Sol	UA	00	00	84
<b>Superficie totale</b>					<b>0,84 are</b>		

*Tel que cet immeuble s'étend, se poursuit et se comporte avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.*

##### **1.2. Occupation du bien**

Le bien sera libre de toute occupation lors de l'acquisition du bien.

#### **ARTICLE 2 : MODALITÉS DE GESTION ET DE CESSION**

Conformément au Règlement Intérieur de l'EPF d'Alsace, validé par délibération du Conseil d'administration, les modalités d'intervention de l'EPF d'Alsace pour le portage de cette opération sont définies comme suit :

##### **2.1. Pendant la période de portage**

###### **2.1.1. Obligations à la charge de l'EPF d'Alsace**

- L'EPF d'Alsace assume ses responsabilités de propriétaire du bien acquis pour le compte de la collectivité ;
- L'EPF d'Alsace s'engage à assurer le bien en tant que propriétaire non-occupant pendant toute la période de portage.

###### **2.1.2. Obligations à la charge de la collectivité**

La collectivité s'engage à ne pas faire usage du bien sans y avoir été autorisée au préalable par

l'EPF d'Alsace;

- La collectivité s'engage à ne pas autoriser l'occupation du bien à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord préalable de l'EPF d'Alsace. En cas d'occupation à titre onéreux pendant la durée de portage, des indemnités d'occupation pourront être perçues par la collectivité ou par l'EPF d'Alsace. Dans cette dernière hypothèse, celui-ci les intégrera dans le bilan de gestion annuel ;
- La collectivité s'engage à n'entreprendre aucun aménagement ou travaux sans y avoir été autorisée au préalable par l'EPF d'Alsace.

Une convention de mise à disposition du bien pourra être signée entre l'EPF d'Alsace et la collectivité une fois l'acquisition réalisée par l'EPF d'Alsace.

## **2.2.A la fin du portage**

L'EPF d'Alsace n'ayant pas vocation à être aménageur, la vente du bien interviendra avant la phase opérationnelle du projet mentionné au paragraphe II de l'« EXPOSE ».

La collectivité s'engage à racheter ou à faire racheter par un organisme désigné par ses soins, à l'EPF d'Alsace, sans condition, au plus tard à la fin de la période de portage, le bien objet des présentes.

## **ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES**

La collectivité s'engage à faire face aux entières conséquences financières entraînées par l'intervention de l'EPF d'Alsace.

### **3.1. Définition des postes**

#### ***Postes constitutifs de la valeur du stock foncier et du prix de rétrocession***

- **Le prix principal d'acquisition** du bien est celui figurant dans l'acte d'acquisition ; ce prix ne pourra en aucun cas être revu à la hausse ou à la baisse lors du calcul du prix de rétrocession et ce quelle que soit la raison du changement de valeur.
- **Les frais d'acquisition** sont composés notamment des frais d'établissement de l'acte notarié, des indemnités d'éviction ou de remplacement, des frais éventuels d'expert, de géomètre et/ou d'intermédiaires (agence immobilière...).
- **Les études et diagnostics** réalisés pendant le portage et sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF.
- **Les coûts du proto-aménagement** réalisés en Maîtrise d'Ouvrage directe par l'EPF d'Alsace, sans que cette liste ne soit exhaustive, sont composés :
  - **Des travaux** proprement dits : défrichage initial, dévoiements et consignations des réseaux, désamiantage, déplombage, dépollution, démolition, déconstruction, évacuation et désencombrement des déchets ;
  - **Des services et prestations intellectuelles** nécessaires à la réalisation desdits travaux, et sans que cela ne soit exhaustif : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), expertises techniques, financières ou juridiques, géomètre, maîtrise d'œuvre, indemnités de concours ou de toutes procédures prévues au CCP, frais de publications légales, pilotage des études et du chantier (OPC), direction de l'exécution des travaux (DET), coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) ...

*Le prix de rétrocession correspond à la somme de l'ensemble des différents postes constituant le stock, minoré, le cas échéant, des aides extérieures déductibles et/ou dispositifs d'intervention proposés par l'EPF Alsace (minoration foncière, fonds friche...).*

#### ***Frais facturés annuellement dans le cadre du portage***

- **Les frais de portage** correspondent à la rémunération de l'EPF d'Alsace pour le portage foncier du bien. Ils sont calculés au regard de la valeur totale du stock, c'est-à-dire :
  - Le prix d'acquisition du bien ;
  - Les frais d'acquisition ;

- Les éventuels études et diagnostics ;
- Les éventuels coûts de proto-aménagement.

*S'agissant des dossiers où une aide extérieure à l'EPF d'Alsace est apportée, le taux de portage est appliqué sur la part réellement payée par l'EPF.*

- **Les frais de gestion** du bien sont exclusivement liés à la propriété du bien et sont composés des impôts, taxes et charges (assurances, gardiennage, télésurveillance, entretien paysager, ...) et plus généralement de toute dépense liée à la bonne gestion du bien pendant la durée de portage.

#### **Autres frais éventuellement facturables**

- **Les frais de procédures**, en cas de recours gracieux ou contentieux, avant ou après acquisition sont refacturés après déduction des remboursements assurantiels : avocats-conseils de l'EPF, commissaire de justice (ex huissier), frais irrépétibles de la partie adverse (honoraires d'avocat, frais de déplacement, de démarches, de voyage et de séjour, honoraires versés à certains consultants techniques ou experts amiables) et dépens (droits, taxes, redevances, émoluments...), indemnités de jugements (préjudices financiers, matériels et/ou moraux).

*En cas de portage, les frais de procédures éventuellement constatés sont facturés dans le cadre des frais de gestion.*

### **3.2. Pendant la période de portage foncier**

- La collectivité s'engage à rembourser à l'EPF d'Alsace, chaque année, à la date anniversaire de la signature de l'acte de vente, les **frais de gestion** du bien éventuellement minorés des recettes de gestion (remboursement des indemnités d'occupation/loyers, d'assurances, de dégrèvement de taxe foncière, d'électricité...).
- La collectivité s'engage à payer à l'EPF d'Alsace, chaque année, à la date anniversaire de la signature du premier acte de vente, les **frais de portage**, calculés comme suit :

un taux fixe de **1,5% HT\***, **par an**, de la valeur du bien en stock\*\*, pour les opérations de renouvellement urbain, de comblement de dents creuses et de reconversion de friches.

\* TVA en sus

\*\* La valeur du bien en stock est constituée du prix principal d'acquisition, des frais d'acquisition et des éventuels coûts du proto-aménagement, tels que définis à l'article 3.1.

### **3.3. A la fin du portage foncier**

A l'occasion de la cession du bien, la collectivité s'engage à rembourser à l'EPF d'Alsace :

- Le **prix de rétrocession** du bien déterminé par la valeur d'acquisition initiale, majorée des frais d'acquisition et des éventuels coûts du proto-aménagement engagés par l'EPF d'Alsace ; ce prix tient compte des subventions déductibles et des dispositifs d'intervention attribués par l'EPF d'Alsace.
- Les **frais de gestion, de procédure et les frais de portage restants dus à la date de cession**. Ils seront minorés en cas de perception d'indemnités d'occupation/loyers par l'EPF d'Alsace pour le bien porté et de remboursement anticipé en capital effectué par la collectivité ou remboursement d'assurances, de dépôt de garantie, d'électricité, ... En cas d'exercice d'un droit de préemption (Safer, preneur rural...) lors de la rétrocession du bien, le solde des frais de portage restera dû et ceux déjà facturés ne seront pas récupérables par la collectivité.

## **ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION**

La durée du portage est au minimum de deux (2) ans et au maximum de dix (10) ans, sauf accord express du conseil d'administration et/ou cas particuliers énoncés ci-dessous.

**La présente convention est conclue pour une durée ferme de DIX (10) ans.**

Ladite convention produira tous ses effets à compter du jour de sa signature ; les frais de portage et de gestion commenceront à courir quant à eux à compter de la signature du premier acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace.

Ses effets prendront fin lorsque le bien concerné par la présente convention aura été cédé par l'EPF d'Alsace et que les comptes financiers auront été apurés.

Ladite convention pourra exceptionnellement faire l'objet d'une demande unique de prorogation par la collectivité, sous réserve de l'accord préalable du Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace et de l'organe délibérant de la collectivité.

Toute prorogation, quelle que soit sa durée, fera l'objet d'un avenant à la présente convention et d'un remboursement du capital (prix et frais d'acquisition) par annuités constantes sur la durée reconduite. Cette prorogation emportera le cas échéant prorogation de l'éventuelle convention de mise à disposition conclue au profit de la collectivité.

## **ARTICLE 5 : CESSION ANTICIPEE ET/OU PARTIELLE DU BIEN**

Toute demande de cession anticipée du bien devra revêtir la forme d'une délibération de l'organe délibérant de la collectivité et est soumise à l'approbation du conseil d'administration de l'EPF d'Alsace.

En cas de cession anticipée partielle, la présente convention continuera à produire tous ses effets pour la partie du bien non cédée par anticipation.

En cas de cession du bien au cours de la première année, les frais de portage restent acquis à l'EPF d'Alsace et seront facturés à la collectivité. En cas de cession anticipée au-delà de la première année de portage, un prorata temporis sera effectué.

## **ARTICLE 6 : PROMESSE D'ACHAT**

### **6.1 Acceptation de la promesse d'achat**

La présente convention vaut promesse unilatérale d'achat par la collectivité, du bien objet des présentes situé à THANN, au 34 rue des Cigognes, figurant au cadastre section 7 numéro 6.

L'EPF d'Alsace, BENEFCIAIRE accepte la présente promesse d'achat en tant que promesse, se réservant la faculté d'en demander la réalisation.

### **6.2 Modalités de levée d'option par l'EPF d'Alsace**

La levée d'option par l'EPF d'Alsace devra intervenir au plus tard dans un délai de douze (12) mois à compter de la fin de la durée initiale ou prolongée du portage :

- par exploit d'huissier,
- par LRAR,
- directement par la signature de l'acte de rétrocession au profit de la collectivité,
- ou bien par la mise en demeure prévue à l'article 7 de la présente convention.

### **6.3 Conséquences de la levée d'option par l'EPF d'Alsace**

La levée d'option dans le délai formera la vente de son seul fait sans rétroactivité. La vente devra être constatée, par acte notarié ou administratif, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la levée d'option.

Il est ici précisé que si la résiliation de plein droit prévue à l'article 7 est poursuivie, elle n'emportera pas résiliation de la présente promesse d'achat et constituera dans ce cas le point de départ des douze mois pour lever l'option.

Il est entendu entre les PARTIES qu'en raison de l'acceptation par l'EPF d'Alsace,

BENEFICIAIRE de la promesse faite par le représentant de la collectivité, PROMETTANT, en tant que simple promesse, il s'est formé entre elles un contrat dans les termes de l'article 1124 du Code civil. En conséquence, et pendant toute la durée du contrat, celui-ci ne pourra être révoqué que par leur consentement mutuel.

Il est ici précisé qu'en cas de division du bien et de reventes anticipées par l'EPF d'Alsace, à la demande et pour le compte de la collectivité, à son profit ou au profit de tiers éventuels, la présente promesse d'achat continuera à produire ses effets pour le surplus restant encore appartenir à l'EPF d'Alsace.

#### **6.4 Prix de vente (rétrocession)**

D'une manière générale le prix de rétrocession est déterminé ainsi que pour toute rétrocession, il sera composé du prix d'acquisition payé par l'EPF d'Alsace ainsi que de toutes les dépenses engagées par lui pour l'acquisition, l'administration et la conservation du bien, à savoir :

- Les frais d'acquisition,
- Les frais d'études et de diagnostics,
- Les coûts de proto-aménagement éventuels.

**Les frais de gestion et des frais de portage restants dus à la date de cession seront facturés à la collectivité en dehors de l'acte de vente.**

Ils seront minorés en cas de perception d'indemnités d'occupation/loyers par l'EPF d'Alsace pour le bien porté et de remboursement anticipé en capital effectué par la collectivité ou remboursement d'assurances, de dépôt de garantie, d'électricité...

Si, en dépit de toutes les diligences et vérifications effectuées par l'EPF d'Alsace préalablement à l'acquisition et au portage, il est découvert pendant la durée du portage une source de pollution autre que celles déjà éventuellement connues, la présente promesse ne sera pas caduque et le prix d'acquisition ne sera pas minoré en raison de la pollution éventuellement découverte.

#### **6.5 Sort de la promesse d'achat en cas de résiliation de plein droit**

Il est ici précisé que si la résiliation de plein droit prévue à l'article 7 est poursuivie, elle n'emportera pas résiliation de la présente promesse d'achat et constituera dans ce cas le point de départ pour lever l'option.

#### **6.6 Résiliation de la promesse d'achat**

En raison de l'acceptation par l'EPF d'Alsace, BENEFICIAIRE de la promesse faite par le représentant de la collectivité, PROMETTANT, en tant que promesse d'achat, il s'est formé entre elles un contrat dans les termes de l'article 1124 du Code civil. En conséquence, et pendant toute la durée du contrat, celui-ci ne pourra être révoqué que par leur consentement mutuel.

#### **6.7 Sort de la promesse d'achat en cas de division parcellaire et de pluralité d'acquéreurs**

En cas de division du bien et de reventes anticipées par l'EPF d'Alsace, à la demande et pour le compte de la collectivité, à son profit ou au profit de tiers éventuels, la présente promesse d'achat continuera à produire ses effets pour le surplus restant encore appartenir à l'EPF d'Alsace.

### **ARTICLE 7 : RÉSILIATION POUR INEXÉCUTION**

La carence s'entend ici du manquement fautif par l'une des PARTIES, du fait de sa volonté ou de sa négligence, à une ou plusieurs de ses obligations aux présentes.

En cas de manquement aux obligations contractuelles, une mise en demeure sera envoyée par l'une des parties à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception.

A l'issue d'un délai de deux mois après la mise en demeure restée infructueuse, la présente convention sera résiliée de plein droit. Cette résiliation sera constatée par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de résiliation, l'EPF d'Alsace pourra exiger l'acquisition immédiate par la collectivité des biens portés ou la prise de dispositions de nature à vendre les biens.

#### **ARTICLE 8 : ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur demeure respective.

#### **ARTICLE 9 : RECAPITULATIF DES ANNEXES**

- Annexe 1 : Délibération du CA de l'EPF d'Alsace en date du 15 mai 2024 ;
- Annexe 2 : Délibération du Conseil municipal du 27 mars 2024 ;
- Annexe 3 : Déclaration d'intention d'aliéner du bien sis 34 rue des Cigognes ;
- Annexe 4 : Évaluation vénale de France Domaines du n° ;
- Annexe 5 : Arrêté portant délégation du DPU du ++ ++++ 2024 ;
- Annexe 6 : Arrêté portant exercice du DPU du ++ ++++ 2024.

*Fait à STRASBOURG, en deux exemplaires, le*

Monsieur Benoît GAUGLER

Monsieur Guilbert STOECKEL

*Directeur de l'EPF d'Alsace*

*Maire de THANN*

Ville de Thann



# Compte Administratif 2023



## Préambule

Le Compte Administratif dresse le bilan des dépenses (mandats) et recettes (titres) effectuées par la Ville sur un exercice donné.

Il permet d'apprécier la réalisation et la gestion effectives du budget et constitue un arrêté des comptes de l'ordonnateur. Le compte de gestion, quant à lui, retrace les comptes tenus par le comptable public et la situation patrimoniale de la Ville à la clôture de l'exercice.

La présentation du rapport répond à des objectifs de transparence et de sincérité en fournissant aux membres du Conseil Municipal les informations financières essentielles permettant :

- de vérifier la réalisation effective du budget 2023,
- de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la Ville par rapport à l'exercice précédent,
- d'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2023 en présentant la structure du budget, les grands équilibres et l'état de la dette.

Tous les comptes sont examinés, qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre, lesquelles ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais modifient néanmoins le résultat, à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement, par exemple.

Tout comme le Budget Primitif, le Compte Administratif comporte deux sections, bien distinctes :

- le fonctionnement, relatif à la gestion courante de la commune,
- l'investissement, qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chacune des sections.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Le Budget Primitif 2023 a été adopté par délibération le 13 avril 2023, puis le budget a fait l'objet de deux décisions modificatives pour ajuster les inscriptions budgétaires.

## I. Présentation synthétique du Compte Administratif 2023

### Recettes de fonctionnement (hors cessions)

Chapitres		Total prévu 2023	CA 2023	Tx Exé %
013	Atténuations de charges	17 700,00 €	26 412,87 €	149%
70	Produits des services	403 670,00 €	369 811,88 €	92%
73	Impôts et taxes	5 435 160,00 €	5 487 028,51 €	101%
74	Dotations et participations	2 399 048,00 €	2 560 159,86 €	107%
75	Autres produits de gestion courante	557 600,00 €	563 390,51 €	101%
76	Produits financiers	0,00 €	3,00 €	-
77	Produits exceptionnels (hors cessions)	414 604,76 €	439 427,08 €	106%
78	Reprises de provisions	39 647,00 €	36 622,24 €	92%
<b>Recettes réelles</b>		<b>9 267 429,76 €</b>	<b>9 482 855,95 €</b>	<b>102%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>77 000,00 €</b>	<b>90 581,31 €</b>	<b>118%</b>
<b>Résultat 2022 reporté</b>		<b>1 074 595,24 €</b>		<b>0%</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>10 419 025,00 €</b>	<b>9 573 437,26 €</b>	<b>92%</b>

### Dépenses de fonctionnement

Chapitres		Total prévu 2023	CA 2023	Tx Exé %
011	Charges à caractère général	2 971 340,00 €	2 630 909,73 €	89%
012	Charges de personnel	3 695 000,00 €	3 650 773,68 €	99%
014	Atténuation de produits	83 000,00 €	75 753,00 €	91%
65	Autres charges de gestion courante	1 208 750,00 €	1 186 443,79 €	98%
66	Charges financières	117 000,00 €	111 557,85 €	95%
67	Charges exceptionnelles	15 000,00 €	7 756,17 €	52%
022	Dépenses imprévues	200 000,00 €	0,00 €	0%
68	Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	-
<b>Dépenses réelles</b>		<b>8 290 090,00 €</b>	<b>7 663 194,22 €</b>	<b>92%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>370 000,00 €</b>	<b>539 160,47 €</b>	<b>146%</b>
<b>Virement à la section d'investissement</b>		<b>1 758 935,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>10 419 025,00 €</b>	<b>8 202 354,69 €</b>	<b>79%</b>

## Recettes d'investissement

Chapitres		Total prévu 2023	CA 2023	Tx Exé %
024	Cessions	113 000,00 €	102 000,00 €	90%
10	FTCVA et taxe d'aménagement	606 064,73 €	609 257,34 €	101%
13	Subventions reçues	1 289 972,06 €	671 531,16 €	52%
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	750,00 €	-
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	950 000,00 €	-
45	Opérations pour le compte de tiers	410 940,00 €	433 007,04 €	105%
<b>Recettes réelles</b>		<b>2 419 976,79 €</b>	<b>2 766 545,54 €</b>	<b>114%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>435 000,00 €</b>	<b>603 529,07 €</b>	<b>139%</b>
<b>Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>1 758 935,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>
<b>1068</b>		<b>161 935,27 €</b>	<b>161 935,27 €</b>	<b>100%</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>4 775 847,06 €</b>	<b>3 532 009,88 €</b>	<b>74%</b>

## Dépenses d'investissement

Chapitres		Total prévu 2023	CA 2023	Tx Exé %
020	Dépenses imprévues	218 180,78 €	0,00 €	0%
10	Taxe d'aménagement	35 170,00 €	35 164,44 €	100%
16	Emprunts et dettes assimilées	738 000,00 €	736 229,89 €	100%
20	Immobilisations incorporelles	54 300,00 €	23 896,80 €	44%
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00 €	2 250,00 €	23%
21	Immobilisations corporelles	650 928,06 €	379 060,33 €	58%
23	Immobilisations en cours	2 354 737,00 €	1 940 486,91 €	82%
45	Opérations pour le compte de tiers	8 712,00 €	8 710,31 €	100%
<b>Dépenses réelles</b>		<b>4 070 027,84 €</b>	<b>3 125 798,68 €</b>	<b>77%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>142 000,00 €</b>	<b>154 949,91 €</b>	<b>109%</b>
<b>Résultat 2022 reporté</b>		<b>563 819,22 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>4 775 847,06 €</b>	<b>3 280 748,59 €</b>	<b>69%</b>

## II. La section de fonctionnement

### 1. Une croissance exceptionnelle des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent en 2023 un montant de **9,4 M€** à comparer à la somme de 8,4 M€ pour l'exercice 2022, **soit une augmentation de 1 M€**.

Chapitres	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023
Atténuations de charges (013)	20 581,70 €	26 412,87 €	28,33%
Produits des services (70)	361 404,35 €	369 811,88 €	2,33%
Impôts et taxes (73)	5 457 837,75 €	5 487 028,51 €	0,53%
Dotations et participations (74)	2 059 634,11 €	2 560 159,86 €	24,30%
Autres produits de gestion courante (75)	503 491,11 €	563 390,51 €	11,90%
Produits financiers (76)	77,85 €	3,00 €	-96,15%
Produits exceptionnels - hors cessions (77)	34 828,44 €	439 427,08 €	1161,69%
Reprises de provisions (78)	7 328,64 €	36 622,24 €	399,71%
<b>TOTAL</b>	<b>8 445 183,95 €</b>	<b>9 482 855,95 €</b>	<b>12,29%</b>

#### ➤ **Les atténuations de charges (013)**

Ce chapitre correspond aux remboursements sur rémunération du personnel (par exemple les sommes perçues par les diverses caisses d'assurance maladie à la suite des arrêts pour maladie des agents)

#### ➤ **Produits des services (70)**

Concernant les produits des services qui restent stables en comparaison à 2022, il s'agit essentiellement :

- des recettes tarifaires perçues par la commune (coupes de bois, encarts publicitaires, concessions du cimetière, redevances d'occupation du domaine public etc...);
- de la location des droits de chasse et pêche : les deux baux de chasse ont été renouvelés pour une période de 9 ans, 2024-2033 ; **26 685 euros** ;
- de la mise à disposition de personnel facturée au CCAS ; **126 075 euros**.
- des remboursements par des redevables (chaufferie bois de la gendarmerie par exemple) ; **124 936 euros**.

## ➤ La fiscalité locale (731)

Le chapitre de la fiscalité locale comprend pour la Ville de Thann, les impôts directs locaux, la taxe communale additionnelle aux droits de mutation, les droits de place et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

### 1. Les impôts directs locaux

Ils représentent environ un tiers des recettes encaissées par la commune.

Une revalorisation des bases de +7,1% a été effectuée par l'Etat en 2023.

### **La municipalité n'a pas augmenté les taux de fiscalité pour l'exercice 2023.**

Rappel des taux appliqués et des produits perçus pour les exercices 2022 et 2023.

Nature de la taxe	CA 2022			CA 2023		
	Taux	Base	Produits perçus	Taux	Base	Produits perçus
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12,41%	337 506	41 884,49 €	12,41 %	685 758,00	85 103 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,00%	9 049 763	2 443 436 €	27,00 %	9 669 316,00	2 610 715 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	84,58%	42 979	36 351,64 €	84,58 %	46 319,00	39 177 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 521 672 €</b>			<b>2 734 994 €</b>

### 2. La taxe additionnelle aux droits de mutation

Le taux de la taxe communale est fixé à 1,20 % sur chaque transaction immobilière qui s'opère sur le périmètre communal.

Après une hausse constatée sur la période post-covid, le marché de l'immobilier a enregistré une baisse notable sur l'année 2023. Ce phénomène est dû à la difficulté d'accès à la propriété engendrée par la hausse des taux d'intérêts bancaires et de l'offre immobilière.

**Le produit constaté pour la taxe additionnelle aux droits de mutation est de 196 000 euros pour 2023, contre 288 000 euros en 2022.**

### 3. Les droits de place

Les droits de place correspondent à une autorisation d'occupation du domaine public, moyennant une redevance fixée par arrêté de la commune lors de foires, marchés ou halles.

La commune organise plusieurs types d'évènements au cours de l'année, les marchés : hebdomadaire, de Printemps et de Noël, ce qui a généré des recettes à hauteur de **59 000 euros pour l'exercice 2023.**

#### 4. La taxe sur la consommation finale d'électricité

La recette constatée de **160 000 euros** correspond au reversement effectué par Territoire d'Énergie Alsace, qui s'est substitué à la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

##### ➤ **Fiscalité reversée (73)**

###### 1. Attribution de Compensation (AC)

Le montant 2023 de l'AC est de **1 470 682 euros**.

###### 2. Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Le montant perçu par la commune au titre de ce fonds, mis en place à la suite de la réforme de la taxe professionnelle en 2010, demeure stable par rapport aux années précédentes, **soit 646 000 euros**.

##### ➤ **Dotations et participations (74)**

Ce chapitre enregistre d'une part les versements reçus par l'entité au titre des dotations de l'État et, d'autre part, les versements reçus de divers tiers, soit en vertu de la réglementation, soit en exécution de contrats ou conventions, soit sur décision unilatérale de la partie versante.

**Les montants se sont établis à 2,5 M€ en 2023, soit une hausse de 500 000 euros par rapport à l'exercice 2022.**

###### 1. Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

**La DGF a augmenté de 50 000 euros** entre 2022 et 2023.

Son évolution depuis 2020 est la suivante :

	Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)			TOTAL
	Dotation forfaitaire	Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	
<b>2020</b>	523 315 €	10 973 €	369 962 €	904 250 €
<b>2021</b>	490 777 €	5 487 €	383 296 €	879 560 €
<b>2022</b>	459 619 €	1 816 €	415 025 €	876 460 €
<b>2023</b>	461 222 €	2 179 €	464 880 €	928 281 €

###### 2. Fonds de concours

Le pacte fiscal et financier, initié 2015, met en œuvre un dispositif de soutien aux communes membres. Il a été prolongé par quatre avenants jusqu'au 31 décembre 2026.

Les mécanismes de financement sont les suivants :

- **versement aux communes de fonds de concours,**
- reconduction de la prise en charge partielle du prélèvement communal au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC),

- prise en charge par la Communauté de Communes Thann-Cernay (CCTC) d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme,
- financement du Très Haut Débit par emprunt pour le compte des communes membres.

**La commune de Thann a disposé d'une enveloppe de 583 000 euros au titre du Fonds de concours pour l'exercice 2023** et a permis de financer les dépenses de fonctionnement inhérentes à la collectivité (Energie des bâtiments communaux, entretien et fonctionnement des véhicules, nettoyage des bâtiments et entretien des voiries et des bâtiments).

### 3. Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Cette dotation a été instaurée en 2011 pour compenser le manque à gagner des collectivités résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

Son montant est resté identique par rapport aux années précédentes, **soit 332 500 euros**.

### 4. Compensation des valeurs locatives

Depuis le 1er janvier 2017, chaque local professionnel entrant dans le champ de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP) dispose d'une nouvelle valeur locative révisée qui est égale au produit de sa surface pondérée par le tarif au m<sup>2</sup> de la catégorie du local dans son secteur d'évaluation, éventuellement ajustée d'un coefficient de localisation.

Le montant pour 2023 s'est élevé à **135 000 euros (+ 10 000 euros par rapport à 2022)**.

### 5. Dotation « filet de sécurité »

La Ville de Thann a été éligible au dispositif au titre de l'exercice 2022 et a donc perçu exceptionnellement en 2023 une somme de **138 000 euros**.

### 6. Remboursement par la CCTC de la contribution au SIS

À la suite du transfert de la compétence au 1er janvier 2023, la CCTC a remboursé intégralement la contribution 2023, soit **256 000 euros**, qui avait déjà été mandatée par la commune.

#### ➤ **Les autres produits de gestion courante (75)**

Les autres produits de gestion courante comprennent majoritairement les revenus des loyers, dont le nouveau loyer de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) perçu par la commune à compter de juin 2023, soit une augmentation de **32 000 euros**.

#### ➤ **Les produits exceptionnels (77)**

Ce chapitre enregistre les indemnités d'assurance à la suite de la survenance d'un sinistre et les mandats annulés sur exercice antérieur.

Une forte augmentation est observée car une recette exceptionnelle de 380 K€ a été perçue en 2023 pour le sinistre qui a eu lieu au complexe tennistique.

### ➤ Reprises sur provisions (78)

La collectivité avait fait des provisions sur les exercices antérieurs pour faire face à la survenance d'un éventuel risque, notamment pour des loyers impayés et des remboursements de taxe d'aménagement en cas d'annulation d'autorisation d'urbanisme.

Une reprise de provision a donc été effectuée en 2023 pour **36 000 euros**.

### 6. Une progression maîtrisée des dépenses de fonctionnement en-dessous du niveau de l'inflation

Les charges réelles de fonctionnement augmentent d'environ **150 000 euros**, soit 2,04 % entre l'exercice 2022 et 2023, tandis que l'inflation a atteint + 4,9%.

Chapitres	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023
Charges à caractère général (011)	2 494 327,02 €	2 630 909,73 €	5,48%
Charges de personnel (012)	3 702 945,42 €	3 650 773,68 €	-1,41%
Atténuations de produits (014)	87 616,00 €	75 753,00 €	-13,54%
Autres charges de gestion courante (65)	1 101 077,53 €	1 186 443,79 €	7,75%
Charges financières (66)	117 865,80 €	111 557,85 €	-5,35%
Charges exceptionnelles (67)	6 041,00 €	7 756,17 €	28,39%
<b>TOTAL</b>	<b>7 509 872,77 €</b>	<b>7 663 194,22 €</b>	<b>2,04%</b>

### ➤ Charges à caractère général (011)

Ce chapitre évolue de **+5,48 %** principalement en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie et de l'inflation qui a encore été persistante sur l'exercice 2023.

### ➤ Les charges de personnel (012)

La masse salariale observe une baisse sur l'exercice 2023 de **-1,41 %** malgré l'intégration en année pleine de la hausse de 3,5 % du point d'indice (1er juillet 2022) et de 1,5 % à compter du 1er juillet 2023.

### ➤ Les atténuations de produits (014)

Le prélèvement au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Communales (FPIC) s'est élevé à 75 733 euros en 2023, contre 87 069 euros en 2022, soit **une diminution de -13,54 %**.

Il est à noter que 52 374 € sont pris en charge par la CCTC chaque année dans le cadre du pacte fiscal et financier.

### ➤ Les autres charges de gestion courante (65)

Les autres charges de gestion courante augmentent de **85 000 euros** par rapport à 2022, en raison :

- de la hausse de la contribution au SIS (+18 000 €),
- du versement de l'aide à l'immobilier d'entreprise à la librairie Bisey qui a débuté à compter du mois de juin 2023 (+5 000 euros),
- de la participation au fonctionnement du Centre Socioculturel du Pays de Thann, + 65 000 euros par rapport à 2022.

### ➤ Les charges financières (66)

Les intérêts des emprunts diminuent de **-5,35 % entre 2022 et 2023**, car la Ville n'a pas contracté d'emprunt sur 2023.

### ➤ Les charges exceptionnelles (67)

Ce chapitre est utilisé pour annuler les titres émis sur les exercices antérieurs.

## III. La section d'investissement

### 1. Les recettes

Recettes réelles d'investissement	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 2022/CA 2023	% d'évolution
Subventions d'investissement reçues	1 164 952,52 €	671 531,16 €	-493 421,36 €	-42,4%
Dotations et fonds	270 580,59 €	609 257,34 €	338 676,75 €	125,2%
Emprunts et dettes assimilées	2 000 700,00 €	750,00 €	-1 999 950,00 €	-100,0%
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 339 776,23 €	161 935,27 €	-1 177 840,96 €	-87,9%
Produits des cessions	14 480,00 €	102 000,00 €	87 520,00 €	604,4%
Autres immobilisations financières	0,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €	-
Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	433 007,04 €	433 007,04 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 790 489,34 €</b>	<b>2 928 480,81 €</b>	<b>-1 862 008,53 €</b>	<b>-38,9%</b>

➤ **Les subventions d'investissement reçues**

Elles sont en baisse car la réalisation de celles-ci suit le rythme de réalisation des projets d'investissement.

➤ **Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)**

Le FCTVA est une dotation qui est calculée sur les dépenses d'investissement éligibles de l'année précédente, dont le **taux est de 16,404 %**.

**Une hausse est observée sur 2023** car un volume plus important de dépenses d'investissement a été réalisé sur 2022 par rapport à 2021.

➤ **Taxe d'aménagement**

La commune perçoit une partie de cet impôt qui est payé par les contribuables à la suite d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire par exemple).

Le montant arrêté pour 2023 est de **34 000 euros, en baisse par rapport à 2022**.

➤ **Emprunts et dettes assimilées**

La collectivité n'a pas contracté d'emprunt en 2023.

➤ **L'excédent de fonctionnement capitalisé**

Il correspond à l'excédent dégagé lors d'un exercice budgétaire, déduction faite des reports de crédits et permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Pour 2023, son montant est de **161 935 euros**.

➤ **Les produits des cessions**

Cession d'un véhicule (7 000 euros) et du bâtiment de l'ancienne conciergerie des ateliers municipaux (95 000 euros).

➤ **Les autres immobilisations financières**

Remboursement de l'avance de la ZAC du Blosen par Citivia d'un montant de **950 000 euros**.

➤ **Les opérations pour le compte de tiers**

Solde des opérations pour le compte de tiers en 2023.

## 2. Les dépenses

Dépenses réelles d'investissement	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 2022/CA 2023	% d'évolution
Subventions d'équipement versées	15 900,00 €	2 250,00 €	-13 650,00 €	-85,8%
Immobilisations corporelles	475 481,81 €	379 060,33 €	-96 421,48 €	-20,3%
Immobilisations incorporelles	14 237,20 €	23 896,80 €	9 659,60 €	67,8%
Immobilisations en cours	3 175 769,68 €	1 940 486,91 €	-1 235 282,77 €	-38,9%
Dotation	10 147,00 €	35 164,44 €	25 017,44 €	246,6%
Emprunts et dettes assimilées	837 580,96 €	736 229,89 €	-101 351,07 €	-12,1%
Opérations pour compte de tiers	5 494,74 €	8 710,31 €	3 215,57 €	58,5%
<b>TOTAL</b>	<b>4 534 611,39 €</b>	<b>3 125 798,68 €</b>	<b>-1 408 812,71 €</b>	<b>-31,1%</b>

Les dépenses réelles d'investissement réalisées à hauteur de **3,1 M€ en 2023** se décomposent ainsi :

➤ **Subventions d'équipement versées**

Ce compte rassemble les subventions versées au titre de l'opération de ravalement des façades.

➤ **Immobilisations corporelles**

Les travaux réalisés sur les bâtiments scolaires, administratifs, culturels et les acquisitions de mobilier et/ou matériels sont comptabilisés sur ce compte. Pour l'exercice 2023, les principaux investissements ont été les suivants :

- installation d'un système de climatisation réversible au gymnase du Steinby : **17 000 euros,**
- travaux de chaufferie : **58 500 euros,**
- acquisition d'un véhicule fourgon dans la cadre du renouvellement du parc automobile : **40 800 euros,**
- projet Micro Folie : **48 000 euros,**
- installation informatique à l'Hôtel de Ville : **33 000 euros.**

#### ➤ Immobilisations incorporelles

Les frais d'études et droits des licences pour les logiciels sont comptabilisés sur ce compte, dont **23 000 euros** ont été réalisés pour la vidéo rétrospective de l'année 2023, ainsi que les web séries thannoises.

#### ➤ Immobilisations en cours

Ce chapitre, d'un total de **1,9 M€** comptabilise les crédits pour la réalisation des travaux en cours suivants :

- construction du complexe tennistique : **1,05 M€**,
- rénovation de l'école du Bungert : **240 000 euros**,
- travaux à l'Engelbourg : **301 000 euros**

#### ➤ Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre correspond au remboursement du capital de la dette pour **736 300 euros**.

#### ➤ Dotations

La somme de 35 000 euros correspond au remboursement de taxe d'aménagement à la suite de l'annulation d'une autorisation d'urbanisme.

### IV. Les résultats de clôture et l'affectation du résultat 2023

**L'exercice 2023 a été clôturé avec un excédent de fonctionnement de 2,5 M€**, composé du résultat de l'exécution de l'exercice 2023, soit 1,4 M€ et de la reprise du résultat de fonctionnement 2022 non affecté au financement direct de l'investissement, soit 1,1 M€.

#### RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	8 645 647,76 €	8 518 370,69 €	9 675 437,26 €
Dépenses de fonctionnement	7 936 680,12 €	8 210 967,16 €	8 202 354,69 €
Résultat d'exécution	708 967,64 €	307 403,53 €	1 473 082,57 €
Résultat N-1 reporté	1 559 935,57 €	929 126,98 €	1 074 595,24 €
Résultat de fonctionnement	2 268 903,21 €	1 236 530,51 €	2 547 677,81 €

**L'exercice 2023 a été clôturé avec un déficit d'investissement de 414 557 euros**, composé de l'excédent de l'exécution 2022, soit 149 261 euros et de la reprise du déficit d'investissement 2022 de 563 819 euros.

## RESULTAT D'INVESTISSEMENT

	2021	2022	2023
Recettes d'investissement	2 612 186,22 €	5 481 498,21 €	3 430 009,88 €
Dépenses d'investissement	2 302 584,50 €	4 615 849,59 €	3 280 748,59 €
Résultat d'exécution	309 601,72 €	865 648,62 €	149 261,29 €
Résultat N-1 reporté	-1 739 069,56 €	-1 429 467,84 €	-563 819,22 €
Résultat d'investissement	-1 429 467,84 €	-563 819,22 €	-414 557,93 €

Le résultat de clôture 2023 a été clôturé avec un excédent global de 2,1 M€, qui est composé d'un excédent de fonctionnement de 2,5 M€ et d'un déficit d'investissement de 414 K€.

En intégrant les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, qui seront repris au budget primitif 2024, le résultat cumulé reste excédentaire à 2,3 M€ et observe une nette amélioration par rapport à 2022.

## RESULTAT DE CLOTURE ET RESULTAT CUMULE

	2021	2022	2023
Résultat de fonctionnement	2 268 903,21 €	1 236 530,51 €	2 547 677,81 €
Résultat d'investissement	-1 429 467,84 €	-563 819,22 €	-414 557,93 €
Résultat de clôture	839 435,37 €	672 711,29 €	2 133 119,88 €
Restes à réaliser (recettes)	1 011 066,74 €	920 806,48 €	672 022,08 €
Restes à réaliser (dépenses)	921 375,13 €	518 922,53 €	437 428,46 €
Résultat cumulé	929 126,98 €	1 074 595,24 €	2 367 713,50 €

### V. Les épargnes brutes et nettes

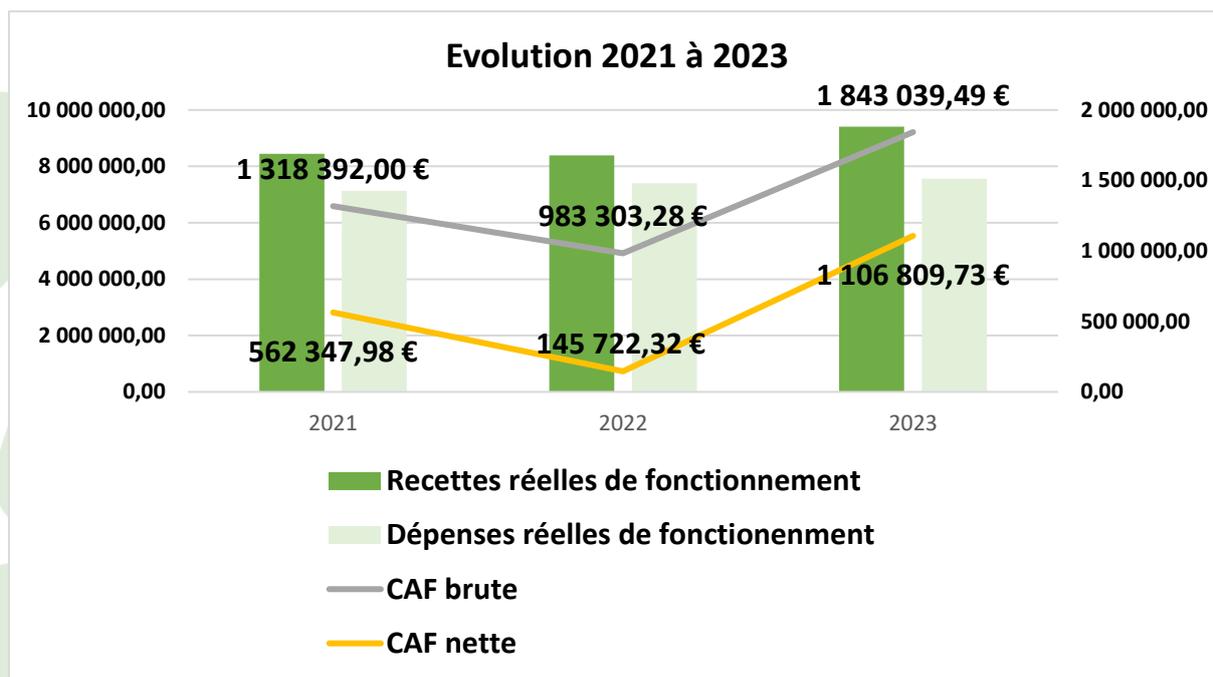
	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes réelles de fonctionnement	8 447 164,42 €	8 384 978,35 €	9 404 067,84 €
Dépenses réelles de fonctionnement	7 128 772,42 €	7 401 675,07 €	7 561 028,35 €
Dont intérêts des emprunts	122 652,66 €	115 502,14 €	110 354,65 €
<b>CAF brute</b>	<b>1 318 392,00 €</b>	<b>983 303,28 €</b>	<b>1 843 039,49 €</b>
Remboursement du capital des emprunts	756 044,02 €	837 580,96 €	736 229,76 €
<b>CAF nette</b>	<b>562 347,98 €</b>	<b>145 722,32 €</b>	<b>1 106 809,73 €</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>15,61%</b>	<b>11,73%</b>	<b>19,60%</b>

La capacité d'autofinancement financière (CAF) brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle est l'indicateur pertinent de la capacité de désendettement de la collectivité et doit impérativement couvrir le remboursement en capital de la dette.

- **La CAF brute** atteint son plus haut niveau depuis 2021, soit **1,8 M€**,

- **La CAF nette** correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. Elle désigne ainsi les ressources propres que la collectivité utilisera pour autofinancer ses investissements nouveaux. Par rapport à 2021, **elle double quasiment son montant pour atteindre 1,1 M€ en 2023**,
- **Le taux d'épargne brute** est un ratio qui indique la part des recettes réelles de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement.



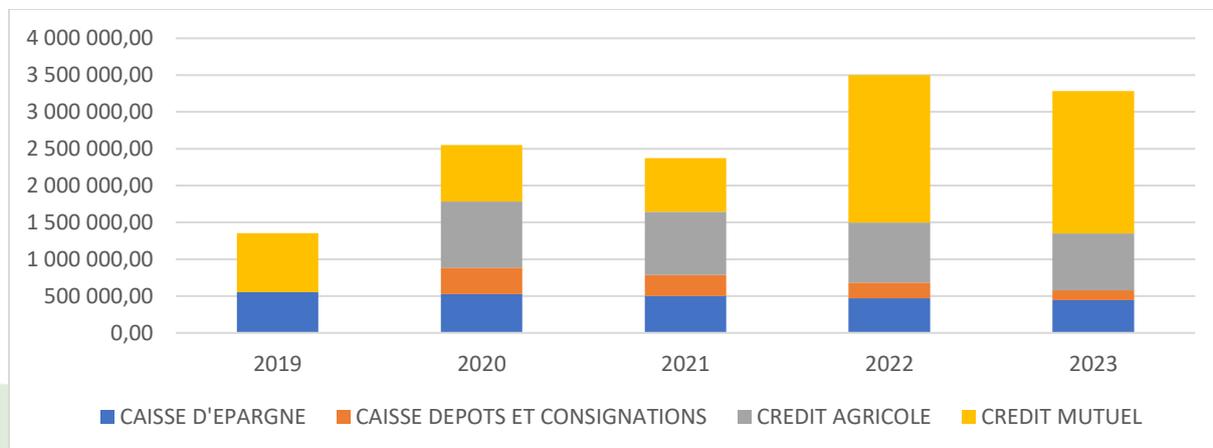
## VI. La dette communale

La dette communale est composée de 15 emprunts, avec un capital restant dû au 31 décembre 2023 de **5 885 096 euros**.

Au cours de l'exercice 2023, la Ville de Thann n'a pas contracté de nouvel emprunt et l'absence de tirage sur la ligne de trésorerie a permis de ne pas payer d'intérêts supplémentaires.

**L'annuité de la dette d'un montant de 847 608 euros 2023 est composée de 736 229 euros de remboursement en capital et 111 378 euros en intérêts.**

➤ Répartition des emprunts par organismes prêteurs :



➤ Répartition taux fixes/taux variables :

La dette est sécurisée avec **86,6 %** d'emprunts à taux fixes en 2023. De plus les deux prêts à taux variables sont en fin d'échéancier, l'un termine en 2024 et l'autre en 2025.

Année	Emprunts en cours	Taux fixe	Taux variable
2019	17	15	2
2020	17	15	2
2021	15	13	2
2022	16	14	2
2023	15	13	2

➤ Profil d'extinction de la dette :



➤ **Ratios de la dette :**

En €	2019	2020	2021	2022	2023
Capital restant dû en début d'exercice	7 055 858,74 €	7 094 899,18 €	6 214 951,02 €	5 458 907,00 €	6 621 326,04 €
Emprunt nouveau	900 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €
Remboursement en capital	860 959,56 €	879 948,16 €	756 044,02 €	837 580,96 €	736 229,76 €
Capital restant dû en fin d'exercice	7 094 899,18 €	6 214 951,02 €	5 458 907,00 €	6 621 326,04 €	5 885 096,28 €
Endettement par habitant	896	785	690	837	737
Ratio désendettement en fin d'exercice	7,68	4,63	4,14	6,73	3,19
Taux d'endettement	86,58 %	76,25 %	64,62 %	78,97 %	62,59 %

Le niveau d'endettement s'apprécie à travers trois ratios principaux :

- **le taux d'endettement** (rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement) permet de vérifier que l'endettement de la collectivité est soutenable. **Au 31 décembre 2023, il est de 62,59 %.** Pour mémoire, en 2022, il était de 78,97 %,
- **la charge de la dette** pour les emprunts (rapport entre l'annuité de la dette et les recettes réelles de fonctionnement) représente 9 %,
- **la capacité de désendettement** (rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute) révèle le nombre d'années d'épargne nécessaire à la Ville de Thann pour rembourser la totalité du stock de la dette (à la condition d'y consacrer la totalité de l'épargne brute).

Plus ce ratio est faible, plus la collectivité dispose de marges de manœuvres importantes.

**Au 31 décembre 2023, elle s'établit à 3,19 années.**



# Budget Primitif 2024

## Préambule

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section :

- la section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette,
- la section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

La Ville de Thann a préparé son budget avec la volonté de maintenir une situation financière saine malgré un contexte national et international marqué par une inflation persistante et des taux d'intérêts toujours élevés.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la stabilité des dotations de l'Etat permettent à la collectivité de conserver ses taux de fiscalité inchangés depuis deux exercices.

Cependant, les mesures gouvernementales d'augmentation de la masse salariale (ajout de 5 points d'indice), le coût de l'énergie et la revalorisation du nouveau marché pour l'assurance des bâtiments impactent l'équilibre budgétaire.

Le niveau d'autofinancement reste pour autant satisfaisant et permet un programme d'investissement de **3,6 M€** sur le budget principal (hors dette).

Concernant la dette, celle-ci reste peu élevée. En effet, la collectivité a fait preuve de maîtrise en la maintenant à un niveau raisonné, préservant ainsi l'avenir.

## I. L'équilibre général du budget primitif 2024

Le tableau ci-dessous présente les grands équilibres du budget primitif 2024 d'un volume global de **15 998 051 euros, dont :**

- **11 126 247 euros** pour la section de fonctionnement,
- **4 871 804 euros** pour la section d'investissement.

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Résultat reporté		2 367 713,50 €
	Inscriptions nouvelles	7 941 157,13 €	8 702 433,50 €
	Dont frais financiers	95 000,00 €	
	Opérations d'ordre	555 000,00 €	56 100,00 €
	Virement vers la section d'investissement	2 630 089,87 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>11 126 247,00 €</b>	<b>11 126 247,00 €</b>

		Dépenses	Recettes
Investissement	Résultat reporté	414 557,93 €	
	Restes à réaliser	437 428,46 €	672 022,08 €
	Inscriptions nouvelles	3 913 717,61 €	964 692,05 €
	Dont dette	709 300,00 €	
	Opérations d'ordre	106 100,00 €	605 000,00 €
	Virement de la section de fonctionnement		2 630 089,87 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 871 804,00 €</b>	<b>4 871 804,00 €</b>

<b>TOTAL BP 2024</b>	<b>15 998 051,00 €</b>	<b>15 998 051,00 €</b>
----------------------	------------------------	------------------------

## II. La section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à **11 126 247 euros**.

### 1. Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement sont en légère diminution par rapport aux prévisions budgétaires 2023 (-4%) et sont estimées au budget primitif 2024 à **8,7 M€**.

Le budget primitif 2024 intègre les résultats constatés au compte administratif 2023 pour un montant de **2 367 713,50 euros**. Ce résultat permet de dégager le fonds de roulement nécessaire pour financer les projets prévus en investissement.

Chapitres (en €)	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024	Evolution BP 2023/BP 2024	% évolution
Atténuations de charges (013)	8 000,00 €	20 000,00 €	12 000,00 €	150%
Produits des services (70)	405 000,00 €	350 635,00 €	-54 365,00 €	-13%
Fiscalité locale (731)	3 292 700,00 €	3 382 504,50 €	89 804,50 €	3%
Impôts et taxes (73)	2 285 300,00 €	2 117 128,00 €	-168 172,00 €	-7%
Dotations et participations (74)	2 101 000,00 €	2 171 388,00 €	70 388,00 €	3%
Autres produits de gestion courante (75)	558 000,00 €	655 778,00 €	97 778,00 €	18%
Produits financiers (76)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
Produits spécifiques (77)	396 404,76 €	0,00 €	-396 404,76 €	-100%
Reprises de provisions (78)	3 000,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €	67%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>9 049 404,76 €</b>	<b>8 702 433,50 €</b>	<b>-346 971,26 €</b>	<b>-4%</b>
Opérations d'ordre	77 000,00 €	56 100,00 €	-20 900,00 €	-27%
Résultat de fonctionnement reporté	1 074 595,24 €	2 367 713,50 €	1 293 118,26 €	120%
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>10 201 000,00 €</b>	<b>11 126 247,00 €</b>	<b>925 247,00 €</b>	<b>9%</b>

#### ➤ **Les atténuations de charges (013)**

Ce chapitre correspond aux remboursements sur rémunération du personnel (par exemple les sommes perçues par les diverses caisses d'assurance maladie à la suite des arrêts pour maladie des agents) ; **20 000 euros**.

#### ➤ **Produits des services (70)**

Concernant les produits des services, il s'agit essentiellement :

- des recettes tarifaires perçues par la commune (coupes de bois, encarts publicitaires, concessions du cimetière, redevances d'occupation du domaine public etc...) ; **70 300 euros**,
- de la location de droits de chasse et pêche : les deux baux de chasse ont été renouvelés pour une période de 9 ans, 2024-2033 ; **22 335 euros**,

- de la mise à disposition de personnel facturée au CCAS ; **142 000 euros**.
- des remboursements par des redevables (chaufferie bois de la gendarmerie par exemple) ; **116 000 euros**.

### ➤ La fiscalité locale (731)

Le chapitre de la fiscalité locale comprend pour la Ville de Thann, les impôts directs locaux, la taxe communale additionnelle aux droits de mutation, les droits de place et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

#### 1. Les impôts directs locaux

Ils représentent environ un tiers des recettes encaissées par la commune.

Après une revalorisation des bases par l'Etat de +7,1 % en 2023, le montant défini pour 2024 est de +3,9 %.

**La municipalité ne prévoit pas d'augmenter les taux de fiscalité pour l'exercice 2024.**

Rappel des taux appliqués, des produits perçus, ainsi que la prévision pour 2024 :

Nature de la taxe	CA 2022			CA 2023			BP 2024		
	Taux	Base	Produits perçus	Taux	Base	Produits perçus	Taux	Base	Produits attendus
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12,41%	337 506	41 884,49 €	12,41 %	685 758,00	85 103 €	12,41 %	619 400	76 868 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,00%	9 049 763	2 443 436 €	27,00 %	9 669 316,00	2 610 715 €	27,00 %	10 060 000	2 716 200 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	84,58%	42 979	36 351,64 €	84,58 %	46 319,00	39 177 €	84,58 %	48 200	40 768 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 521 672 €</b>			<b>2 734 994 €</b>			<b>2 833 836 €</b>

#### 2. La taxe additionnelle aux droits de mutation

Le taux de la taxe communale est fixé à 1,20 % sur chaque transaction immobilière qui s'opère sur le périmètre communal.

Après une hausse constatée sur la période post-covid, le marché de l'immobilier a enregistré une baisse notable sur l'année 2023, qui devrait s'accroître au moins jusqu'au premier semestre 2024 (-10% environ par rapport à 2023). Ce phénomène est dû à la difficulté d'accès à la propriété engendrée par la hausse des taux d'intérêts bancaires et de l'offre immobilière.

Le produit attendu pour la taxe additionnelle aux droits de mutation est de **175 000 euros** pour 2024.

### 3. Les droits de place

Les droits de place correspondent à une autorisation d'occupation du domaine public, moyennant une redevance fixée par arrêté de la commune lors de foires, marchés ou halles.

La commune organise plusieurs types d'évènements au cours de l'année, les marchés : hebdomadaire, de Printemps et de Noël, ce qui devrait générer des recettes à hauteur de **45 800 euros pour l'exercice 2024**.

### 4. La taxe sur la consommation finale d'électricité

La recette prévue au BP 2024 à hauteur de **160 000 euros** correspond au reversement estimé par Territoire d'Énergie Alsace, qui s'est substitué à la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### ➤ **Fiscalité reversée (73)**

##### 1. Attribution de Compensation (AC)

Le montant 2024 de l'AC sera identique à 2023, **soit 1 470 682 euros** (sous réserve qu'aucun transfert de charges ne soit effectué).

##### 2. Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Le montant perçu par la commune au titre de ce fonds, mis en place à la suite de la réforme de la taxe professionnelle en 2010, devrait demeurer stable par rapport aux années précédentes, **soit 646 446 euros**.

#### ➤ **Dotations et participations**

Ce chapitre enregistre d'une part les versements reçus par l'entité au titre des dotations de l'État et, d'autre part, les versements reçus de divers tiers, soit en vertu de la réglementation, soit en exécution de contrats ou conventions, soit sur décision unilatérale de la partie versante.

Les montants prévus pour 2024 devraient s'établir à **2 171 388 euros**, soit une hausse de 3 % par rapport au BP 2023.

##### 1. Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF augmentera de 320 millions d'euros en 2024 (exactement comme en 2023). La hausse bénéficie pour l'essentiel aux communes, dont 150 millions d'euros sont affectés à la dotation de solidarité rurale.

La DGF pourrait augmenter en 2024, mais par mesure de prudence, sont inscrits au Budget Primitif 2024, les montants perçus en 2023, **soit 920 000 euros**.

L'évolution de la DGF depuis 2020 est la suivante :

	Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)			TOTAL
	Dotation forfaitaire	Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	
2020	523 315 €	10 973 €	369 962 €	904 250 €
2021	490 777 €	5 487 €	383 296 €	879 560 €
2022	459 619 €	1 816 €	415 025 €	876 460 €
2023	461 222 €	2 179 €	464 880 €	928 281 €
Prévisions 2024	460 000 €	0 €	460 000 €	920 000 €

## 2. Fonds de concours

Le pacte fiscal et financier, initié en 2015, met en œuvre un dispositif de soutien aux communes membres. Il a été prolongé par quatre avenants jusqu'au 31 décembre 2026.

Les mécanismes de financement sont les suivants :

- **versement aux communes de fonds de concours,**
- reconduction de la prise en charge partielle du prélèvement communal au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC),
- prise en charge par la Communauté de Communes Thann-Cernay (CCTC) d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme,
- financement du Très Haut Débit par emprunt pour le compte des communes membres.

L'enveloppe dont dispose la commune de Thann au titre du fonds de concours pour l'exercice 2024, s'élève à **584 000 euros** et permettra de financer les dépenses de fonctionnement inhérentes à la collectivité (énergie des bâtiments communaux, entretien et fonctionnement des véhicules, nettoyage des bâtiments et entretien des voiries et des bâtiments).

## 3. Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Cette dotation a été instaurée en 2011 pour compenser le manque à gagner des collectivités résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

Son montant devrait rester sensiblement identique par rapport aux années précédentes, **soit 332 578 euros.**

## 4. Compensation des valeurs locatives

Depuis le 1er janvier 2017, chaque local professionnel entrant dans le champ de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP) dispose d'une nouvelle valeur locative révisée qui est égale au produit de sa surface pondérée par le tarif au m<sup>2</sup> de la catégorie du local dans son secteur d'évaluation, éventuellement ajustée d'un coefficient de localisation.

Le montant estimé pour 2024 est de **135 000 euros.**

### ➤ Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante comprennent majoritairement les revenus des loyers, dont la commune percevra en année pleine les locations de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) pour **67 390 euros** et de l'Inspection Académique (**10 000 euros**), qui a déménagé dans les locaux de l'école du Bungert en juin 2023.

### ➤ Les produits spécifiques (77)

Ce chapitre enregistre les indemnités d'assurance à la suite de la survenance d'un sinistre et les mandats annulés sur exercice antérieur.

Aucune inscription n'a été effectuée à ce stade.

### ➤ Reprises sur provisions (78)

Une enveloppe de **5 000 euros** a été prévue en cas de reprises sur provisions à effectuer.

## 2. Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables par rapport au Budget Primitif 2023 et prévues à hauteur de **7,9 M€ au Budget Primitif 2024**.

Chapitres (en €)	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2023/BP 2024	% évolution
Charges à caractère général (011)	2 902 000,00 €	2 958 251,00 €	56 251,00 €	1,94%
Charges de personnel (012)	3 635 000,00 €	3 725 740,00 €	90 740,00 €	2,50%
Atténuations de produits (014)	91 000,00 €	90 000,00 €	-1 000,00 €	-1,10%
Autres charges de gestion courante (65)	1 180 000,00 €	1 045 908,00 €	-134 092,00 €	-11,36%
Charges financières (66)	125 000,00 €	106 258,13 €	-18 741,87 €	-14,99%
Charges spécifiques (67)	15 000,00 €	10 000,00 €	-5 000,00 €	-33,33%
Dotations aux provisions (68)	10 000,00 €	5 000,00 €	-5 000,00 €	-50,00%
Dépenses imprévues (022)	200 000,00 €	0,00 €	-200 000,00 €	-100,00%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>8 158 000,00 €</b>	<b>7 941 157,13 €</b>	<b>-11 842,87 €</b>	<b>-0,15%</b>
Opérations d'ordre	620 000,00 €	555 000,00 €	-65 000,00 €	-10,48%
Virement à la section d'investissement	1 423 000,00 €	2 630 089,87 €	1 207 089,87 €	84,83%
<b>TOTAL</b>	<b>10 201 000,00 €</b>	<b>11 126 247,00 €</b>	<b>925 247,00 €</b>	<b>9%</b>

### ➤ Charges à caractère général (011)

Ce chapitre observe une hausse prévisionnelle de **1,94 %** pour les raisons suivantes :

- hausse de l'assurance « dommages aux biens » pour le parc immobilier de la collectivité. Comme beaucoup d'autres entités publiques, la Ville rencontre des problèmes assurantiels engendrés par les différents aléas climatiques survenus dernièrement, mais en raison également de la survenance des mouvements sociaux durant l'été 2023, **96 000 euros pour 2024 contre 15 600 euros en 2023**,
- règlement des factures d'énergie du mois de décembre 2023 sur l'exercice 2024, dont le coût reste élevé,
- programmation de mise aux normes des bâtiments communaux.

### ➤ Les charges de personnel (012)

Les charges de personnel seront en légère hausse de **2,5 % pour l'exercice 2024**, notamment en raison :

- de l'augmentation de 5 points d'indice à compter du 1er janvier 2024 : **25 000 euros**,
- du recrutement ponctuel d'agents contractuels pour la campagne de recensement 2024 : **30 000 euros** (subventionné à hauteur de 15 000 euros par l'INSEE),
- de l'attribution de la prime pouvoir d'achat : **36 000 euros**,
- de l'effet en année pleine de la hausse de 1,5 % du point d'indice appliquée le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et de la revalorisation du régime indemnitaire des agents : **24 000 euros**,
- du recrutement d'un agent de surveillance de la voie publique (ASVP) : **36 000 euros**.

### ➤ Les atténuations de produits (014)

Le prélèvement au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Communales (FPIC) devrait être stable pour 2024, soit une inscription de **90 000 euros**.

Il est à noter que 52 374 € sont pris en charge par la CCTC chaque année dans le cadre du pacte fiscal et financier.

### ➤ Les autres charges de gestion courante (65)

- Les subventions versées aux associations à hauteur de **637 794 euros** permettront de soutenir les acteurs associatifs locaux, dont fait partie le Centre Socioculturel du pays de Thann (CSC).

- Les contributions aux organismes de regroupement ; **11 500 euros pour le Syndicat Mixte de la Thur Amont et 10 500 euros pour le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,**
- La subvention versée par la commune au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), nécessaire à l'équilibre de son budget, estimée à **210 000 euros,**
- Les indemnités, frais de missions et de formation des élus prévus à hauteur de **155 800 euros** au BP 2024,
- La contribution au Service d'Incendie et de Secours, dont le montant s'établit à **272 688,59 euros pour 2024,** est maintenant versée directement par la Communauté de Communes Thann-Cernay, **d'où la baisse de -13,06 % envisagée sur ce chapitre.**

➤ **Les charges financières (66)**

L'enveloppe de **106 258,13 euros**, correspondant aux frais financiers, intègre les remboursements des intérêts des emprunts (en cours et lors de la mobilisation de la ligne de trésorerie), les écritures de rattachement des intérêts courus non échus (ICNE) et les frais financiers liés au déblocage d'emprunts.

Une baisse sera observée puisque la collectivité n'a pas contracté d'emprunt en 2023 et ne prévoit pas d'en réaliser sur l'exercice 2024, donc mécaniquement le volume d'intérêts diminue.

➤ **Les charges spécifiques (67)**

Les charges spécifiques permettent de mandater les annulations de titres sur les exercices antérieurs, c'est pourquoi une somme de **10 000 euros** est prévue en cas de besoin.

➤ **Dotations aux provisions (68)**

Une enveloppe de **5 000 euros** a été prévue en cas de survenance d'un risque à provisionner.

➤ **Les dépenses imprévues (022)**

Ce chapitre n'existe plus dans la nomenclature budgétaire et comptable M57, d'où une inscription nulle par rapport au BP 2023.

### III. La section d'investissement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à **4 871 804 euros**.

#### 1. Les recettes

Les recettes réelles d'investissement attendues sur l'exercice comptable 2024 s'élèvent à **1 636 714,13 euros** et se répartissent ainsi :

Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2024	Evolution BP 2023/BP 2024	% d'évolution
Subventions reçues nouvelles	693 846,80 €	352 728,00 €	-341 118,80 €	-49,2%
FCTVA et taxe d'aménagement	600 064,73 €	429 999,74 €	-170 064,99 €	-28,3%
Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	-
Restes à réaliser	920 806,48 €	672 022,08 €	-248 784,40 €	-27,0%
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	161 935,27 €	179 964,31 €	18 029,04 €	11,1%
Produits des cessions	113 000,00 €	0,00 €	-113 000,00 €	-100,0%
Opérations pour compte de tiers	4 346,72 €	0,00 €	-4 346,72 €	-100,0%
<b>Recettes réelles</b>	<b>2 494 000,00 €</b>	<b>1 636 714,13 €</b>	<b>-857 285,87 €</b>	<b>-34,4%</b>
Opérations d'ordre	685 000,00 €	605 000,00 €	-80 000,00 €	-11,7%
Virement de la section de fonctionnement	1 423 000,00 €	2 630 089,87 €	1 207 089,87 €	84,8%
<b>TOTAL</b>	<b>4 602 000,00 €</b>	<b>4 871 804,00 €</b>	<b>269 804,00 €</b>	<b>5,9%</b>

#### ➤ **Les subventions d'investissement reportées et nouvelles**

Elles représentent **1 024 750 euros**, dont **672 022,08 euros en report**.

La réalisation de celles-ci suit le rythme de réalisation des projets d'investissement.

#### ➤ **Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)**

Le FCTVA est une dotation qui est calculée sur les dépenses d'investissement éligibles de l'année précédente, dont le **taux est de 16,404 %**.

**Une baisse de -30% sera observée sur 2024** car moins de dépenses d'investissement ont été réalisées sur 2023 par rapport à 2022.

#### ➤ **Taxe d'aménagement**

La commune perçoit une partie de cet impôt qui est payé par les contribuables à la suite d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire par exemple).

Le montant estimé pour 2024 est de **30 000 euros**.

## Emprunts et dettes assimilées

Une enveloppe annuelle de **2 000 euros** est prévue pour les cautions reçues au titre des locations immobilières (somme identique en dépense).

### ➤ L'excédent de fonctionnement capitalisé

Il correspond à l'excédent dégagé lors de l'exercice budgétaire 2023, déduction faite des reports de crédits et permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Pour 2024, son montant est de **179 964,31 euros**.

## 2. Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **4 351 146,07 euros** pour l'exercice 2024.

Dépenses d'investissement	BP 2023	BP 2024	Evolution BP 2023/BP 2024	% d'évolution
Subventions d'équipement versées	15 000,00 €	79 765,00 €	64 765,00 €	431,8%
Immobilisations corporelles	232 090,36 €	1 142 673,00 €	910 582,64 €	392,3%
Immobilisations incorporelles	47 017,20 €	297 108,00 €	250 090,80 €	531,9%
Immobilisations en cours	2 126 745,57 €	1 672 871,61 €	-453 873,96 €	-21,3%
Dotations	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	-
Emprunts et dettes assimilées	738 000,00 €	711 300,00 €	-26 700,00 €	-3,6%
Dépenses imprévues	218 180,78 €	0,00 €	-218 180,78 €	-100,0%
Restes à réaliser	518 922,53 €	437 428,46 €	-81 494,07 €	-15,7%
Opérations pour compte de tiers	224,34 €	0,00 €	-224,34 €	-100,0%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>3 896 180,78 €</b>	<b>4 351 146,07 €</b>	<b>454 965,29 €</b>	<b>11,7%</b>
Opérations d'ordre	142 000,00 €	106 100,00 €	-35 900,00 €	-25,3%
Déficit reporté	563 819,22 €	414 557,93 €	-149 261,29 €	-26,5%
<b>TOTAL</b>	<b>4 602 000,00 €</b>	<b>4 871 804,00 €</b>	<b>269 804,00 €</b>	<b>5,9%</b>

Les dépenses réelles d'investissement nouvelles (hors restes à réaliser) prévues au BP 2024 se décomposent ainsi :

- **Subventions d'équipement versées** : ce compte rassemble les subventions versées pour le financement d'équipements suivants :
  - soutien à l'opération de ravalement des façades : une enveloppe annuelle de **15 000 euros** est prévue au BP 2024,
  - Programme d'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ; **50 000 euros d'aide aux travaux** sont prévus cette année.

- **Immobilisations corporelles** : les travaux réalisés sur les bâtiments scolaires, administratifs, culturels et les acquisitions de mobilier et/ou matériel sont comptabilisés sur ce compte. Pour le budget primitif 2024, les principaux investissements sont les suivants :
  - enfouissement de la fibre rue du Floridor : **60 000 euros**,
  - acquisition d'un véhicule plateau et d'une benne à déchets verts : **60 000 euros**,
  - travaux courant de voirie : **250 000 euros**,
  - végétalisation du cimetière : **50 000 euros**,
  - renouvellement des poteaux d'incendie : **30 000 euros**,
  - travaux sur les bâtiments publics et la Collégiale : **37 200 euros**,
  - aménagement de la ludothèque au Kattenbach : **20 000 euros**,
  - installation d'un système « anti-agression » à l'accueil de la mairie : **23 000 euros**,
  - réaménagement de la place de la 5e DB : **20 000 euros**,
  - extension des caméras de vidéosurveillance : **15 000 euros**.
  
- **Immobilisations incorporelles** : les frais d'études et droits de licences pour les logiciels sont comptabilisés sur ce compte. L'enveloppe prévisionnelle 2024 permettra d'établir les études suivantes :
  - restauration de l'Engelbourg et de la Collégiale : **117 500 euros**,
  - plan de sauvegarde et de mise en valeur des sites patrimoniaux remarquables (SPR) : **25 000 euros**,
  - mise en place de la gestion électronique des documents (GED) : **25 000 euros**,
  - rénovation de l'école de musique : **30 000 euros**,
  
  - désimperméabilisation de la cour d'école du Bungert : **36 000 euros**.

- **Immobilisations en cours** : ce chapitre comptabilise les crédits pour la réalisation des travaux en cours suivants :
  - travaux de voirie comprenant principalement l'aménagement de la rue Malraux, du parking du Relais Culturel, l'avenue Pasteur et la rue Dungler : **1,3M€**,
  - rénovation de l'épicerie sociale : **140 000 euros**,
  - changement des fenêtres et de la chaufferie au CSC : **98 000 euros**,
  - aménagement du canal usinier : **50 000 euros**.
  
- **Emprunts et dettes assimilées** : ce chapitre comprend :
  - le remboursement du capital de la dette pour **709 300 euros**, qui est en diminution par rapport à 2023 car la collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt en 2023 et certains prêts arrivent à échéance,
  - une enveloppe annuelle de **2 000 euros** est prévue pour les cautions reçues au titre des locations immobilières (somme identique en recettes).
  
- **Dotations**

Une enveloppe de **10 000 euros est prévue** par précaution en cas de remboursement éventuel d'une taxe d'aménagement perçue, à la suite de l'annulation d'une autorisation d'urbanisme.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIEN**  
**pour usage ou occupation par la collectivité**  
**34 rue des Cigognes - THANN**

**ENTRE :**

**L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE** (EPF d'Alsace), établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège est à STRASBOURG (67000), 3 rue Gustave Adolphe Hirn, identifié au SIREN sous le numéro 507 679 033 ;

Représenté par M. Benoît GAUGLER, Directeur, nommé auxdites fonctions par une délibération du Conseil d'administration du 17 décembre 2014, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes conformément à l'article L. 324-6 du Code de l'urbanisme et d'une délibération du Conseil d'administration en date du **15 mai 2024**.

*Désigné ci-après par « L'EPF D'ALSACE »*

**ET :**

**La Commune de THANN (68800)**, ayant son siège en la Mairie de THANN située 9 place Joffre, identifiée au SIREN sous le numéro 216 803 346 ;

Représentée par Monsieur Gilbert STOECKEL, Maire de la commune de THANN (68800), spécialement autorisé à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **27 mars 2024** (**annexe 2**).

*Désignée ci-après par « LA COLLECTIVITE »*

**EXPOSE**

**I – Adhésion**

La commune de THANN, membre de la Communauté de communes de THANN-CERNAY, adhérente à l'EPF d'Alsace depuis le 19 décembre 2022.

**II – Demande d'intervention**

Il est rappelé qu'aux termes d'un courrier, Monsieur le Maire a sollicité l'intervention de l'EPF d'Alsace pour acquérir et porter le bien ci-dessous désigné, dans le but de poursuivre, par une maîtrise foncière publique et dans l'intérêt général, le projet urbain visant à mettre en valeur les anciens remparts de la ville et préserver le patrimoine urbain.

**III – Signature de la convention de portage initiale**

Après y avoir été respectivement autorisés par une délibération en date du **27 mars 2024** pour la collectivité et en date du **15 mai 2024** pour l'EPF d'Alsace, les parties ont conclu le \_\_\_\_\_ une convention de portage foncier pour une durée initiale de DIX (10) ans. Cette durée pouvant être prorogée exceptionnellement.

Il est rappelé que pendant toute la durée de la convention de portage, le bien ci-dessous restera la propriété exclusive de l'EPF d'Alsace. C'est à l'issue de la convention de portage foncier que le bien sera rétrocédé en pleine propriété à la collectivité qui s'engage à le racheter avant son affectation à son usage définitif et ce dans les conditions prévues dans ladite convention de portage et dans le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace.

***Ceci exposé, il est passé à la convention de mise à disposition pour usage ou occupation,***

#### **ARTICLE 1 : OBJET - DESIGNATION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition pour usage ou occupation au profit de la collectivité, du bien ci-dessous désigné appartenant à l'EPF d'Alsace.

#### **DESIGNATION**

**A THANN, (68800), 34 rue des Cigognes**

Consistant en une maison à usage d'habitation et dépendance

*Figurant au cadastre :*

Section	N°	Lieudit - Adresse	Nature	Zonage	Surface		
					ha	a	ca
7	6	34 rue des Cigognes	Sol	UA	00	00	84
<b>Superficie totale</b>					<b>0,84 are</b>		

#### **ARTICLE 2 : CONDITIONS GENERALES**

##### **Prise de possession et jouissance gratuite**

L'EPF d'Alsace autorise la collectivité à prendre possession du bien objet des présentes, mis à sa disposition gratuitement et immédiatement pendant la durée de la présente convention.

##### **Autorisations diverses**

La collectivité est autorisée sous son contrôle et sa responsabilité :

- **à faire usage du bien** directement ou par des tiers (occupation, mise à disposition dans le respect de l'article L. 221-2 du Code de l'urbanisme) ;
- **à procéder à toutes recherches et études** nécessaires à la réalisation de son projet d'aménagement définitif, notamment légales et réglementaires pouvant affecter la destination du bien (charges, servitudes, pollutions, protection par les Bâtiments de France, recherches archéologiques et géotechniques...);
- **à déposer toute autorisation droit du sol** (déclaration préalable, permis de démolir, d'aménager ou de construire) et/ou à instruire toute procédure légale et réglementaire.

##### **Obligations diverses**

La collectivité s'engage :

- **à assurer à ses frais la mise en sécurité**, le gardiennage et l'entretien du bien.
- **à ne pas réaliser de travaux sur le bien** ; si des travaux s'avéraient nécessaires (rénovation, réhabilitation, démolition), une convention de mise à disposition du bien pour travaux pourrait alors être conclue avec l'EPF d'Alsace,
- à, seulement en cas d'extrême urgence ou de péril imminent, **procéder aux mesures conservatoires** indispensables en vue de faire cesser l'urgence et/ou le péril (en pareil cas, la collectivité en avisera immédiatement l'EPF d'Alsace).

### **ARTICLE 3 : GESTION DU BIEN**

La collectivité est autorisée à mettre à disposition le bien au profit d'un tiers, sous la forme d'une convention d'occupation précaire dont elle aura exclusivement la gestion. La collectivité aura la charge exclusive et sous sa seule responsabilité de faire signer tous documents associés (état des lieux, convention d'occupation précaire...). Dans ce cas, la collectivité encaissera directement les indemnités d'occupation éventuellement dues.

Il est expressément interdit à la collectivité de conclure des contrats ouvrant, pour l'occupant, à un quelconque droit de préemption. La collectivité n'est pas autorisée à conclure des baux sauf accord préalable et exprès de l'EPF d'Alsace.

L'EPF d'Alsace pourra, si la collectivité le souhaite, apporter son aide pour la rédaction d'une convention d'occupation précaire.

Ces attributions seront exercées par la collectivité dans les cadres légaux et réglementaires auxquels sont soumises les collectivités territoriales.

La collectivité s'engage au respect des obligations légales et réglementaires en matière de changement de destination du bien, d'accueil du public et lors de manifestations publiques dans les lieux mis à disposition (agrément de salles, commission de sécurité, présence d'extincteurs ou bornes incendie...) et en informera préalablement le propriétaire.

### **ARTICLE 4 : FRAIS**

Les frais induits par l'ensemble de la gestion définie ci-dessus, seront entièrement pris en charge par la collectivité.

Les dépenses et recettes éventuelles de l'exercice en cours et des précédents, ou pouvant être mises légalement à la charge du propriétaire pendant la durée du portage, restent soumises à apurement entre la collectivité et l'EPF d'Alsace, par le biais du bilan annuel de gestion établi par ce dernier.

### **ARTICLE 5 : ASSURANCES**

L'EPF d'Alsace souscrit pendant toute la durée de portage du bien une assurance en tant que propriétaire non occupant, limitée à la responsabilité civile si le bien est voué à la démolition ou à une garantie « dommages aux biens » si des travaux de réhabilitation sont prévus.

Pendant toute la durée de la présente convention, la collectivité veillera dans le cadre de la gestion du bien, notamment en tant que gardien et usager des lieux, à se garantir par contrat d'assurance au titre de l'ensemble des risques susceptibles de naître de son occupation, y compris contre les recours des voisins ou des tiers et sa propre responsabilité civile.

Elle veillera sous son contrôle et sa responsabilité, à ce que les tiers autorisés par elle, soient garantis par contrat d'assurance, notamment au titre de l'usage du bien, y compris :

- à solliciter annuellement auprès des sous-occupants, une attestation d'assurance couvrant leur responsabilité civile et les risques « locatifs » ;
  - les risques encourus par les personnes accueillies dans les lieux ;
- et d'une manière générale contre tout risque pouvant résulter de la mise à disposition.

### **ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉS - GARANTIE DE LA COLLECTIVITE**

Pendant toute la durée de la présente convention, la collectivité s'engage à prévenir immédiatement l'EPF d'Alsace de toutes dégradations, de tous incidents ou accidents survenus du fait des travaux exécutés.

**La collectivité s'engage à informer préalablement le propriétaire de toute occupation par elle-même ou par un tiers, à titre gratuit ou onéreux.**

## **ARTICLE 7 : DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS**

L'EPF d'Alsace rappelle à la collectivité qu'il existe des réglementations spécifiques en matière de :

- risques dus à l'amiante, notamment pour la protection des occupants, l'emploi et la protection des travailleurs contre les risques d'inhalation de poussières d'amiante, de recherche de tous matériaux contenant de l'amiante lors de l'exécution de travaux et à l'issue,
- risques inhérents à la présence de revêtements contenant du plomb, notamment dégradé, pour la protection des personnes occupantes et des professionnels en charge des travaux,
- habilitation des entreprises à effectuer les travaux relatifs à l'amiante et au plomb,
- protection de l'environnement, en ce qui concerne les informations à fournir sur les déchets générateurs de nuisance, leur récupération et leur élimination ou stockage.

Préalablement à l'acquisition du bien objet des présentes, le vendeur a fait établir un dossier de diagnostic technique par (nom et adresse du diagnostiqueur). La collectivité déclare avoir eu connaissance des conclusions de ces diagnostics préalablement à ce jour.

Ces conclusions sont littéralement reportées ci-dessous pour mémoire :

<b>Amiante</b>	Reportez les conclusions dans cette case Si bien non concerné par cette réglementation, indiquer « Bien non concerné par la réglementation »
<b>Plomb</b>	Reportez les conclusions dans cette case Si bien non concerné par cette réglementation, indiquer « Bien non concerné par la réglementation »
<b>Électricité</b>	Reportez les conclusions dans cette case Si bien non concerné par cette réglementation, indiquer « Bien non concerné par la réglementation »
<b>Gaz</b>	Reportez les conclusions dans cette case Si bien non concerné par cette réglementation, indiquer « Bien non concerné par la réglementation »
<b>Diagnostic de Performance Energétique</b>	Reportez les conclusions dans cette case Si bien non concerné par cette réglementation, indiquer « Bien non concerné par la réglementation »
<b>Etat des risques et pollutions</b>	Reprendre ici les principales informations de l'ERP

La collectivité s'oblige à communiquer préalablement ces diagnostics et leurs conclusions à tous les occupants éventuels ainsi que le personnel municipal concerné et de manière générale, toute personne autorisée par elle à pénétrer dans ledit bien.

La collectivité déclare dispenser le propriétaire des obligations d'information résultant de l'application de l'article L.125-5 du Code de l'environnement, portant sur les **risques naturels** prévisibles et les **risques technologiques** auxquels la collectivité est exposée sur tout ou partie de son territoire, ces informations étant connues et disponibles en mairie. Le propriétaire déclare aux présentes, n'avoir perçu aucune indemnité en réparation d'un dommage résultant d'un état de

catastrophe naturelle ou technologique pour le bien mis à disposition.

## **ARTICLE 8 : DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra effet à compter du jour où l'EPF d'Alsace sera effectivement devenu propriétaire du bien pour une durée de DIX (10) ans, soit pour une durée égale à la durée de convention de portage foncier ci-dessus visée au paragraphe « EXPOSE ». Si la durée de la convention de portage foncier est prorogée, cette prorogation vaudra également prorogation de la présente convention pour la même durée.

Si l'EPF d'Alsace ne devient pas propriétaire pour quelque raison que ce soit, la présente convention n'aura aucun effet et sera sans objet.

Fait à STRASBOURG en deux exemplaires originaux, le

Monsieur Benoît GAUGLER

Monsieur Gilbert STOECKEL

*Directeur de l'EPF d'Alsace*

*Maire de THANN*

**Avenant n° 2**  
**au bail emphytéotique administratif**  
**et n° 3 à la convention non détachable**  
**signés le 27 octobre 2005**

**Entre**

La Ville de Thann,

ayant son siège en l'hôtel de Ville de Thann 9, place Joffre 68800 Thann,

représentée par son Maire,

spécialement autorisé à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du Conseil municipal en date du 27 mars 2024, télétransmise à la préfecture le ... mars 2024, affichée en mairie le ... mars 2024, et annexée au présent avenant,

ci-après désignée sous le vocable « Le Bailleur » ou « La Ville »

**D'une part**

**Et**

La SCI « Gendarmerie du Pays de Thann », société civile immobilière au capital de 100 euros,

dont le siège social est 6, avenue Gourgaud 75017 Paris,

immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 453 162 174,

représentée par sa gérante, la Soderec, société anonyme au capital de 408 000 euros, dont le siège social est 6, avenue Gourgaud 75017 Paris,

elle-même représentée par Philippe Delatronchette, le Président de son Directoire,

ci-après désignée sous le vocable « Le Preneur » ou « la SCI »

**D'autre part**

**Exposé**

Par bail emphytéotique administratif et convention non détachable de ce bail signés le 27 octobre 2005, la Ville de Thann a mis à disposition de la SCI « Gendarmerie du Pays de Thann » un terrain désigné à l'article 2 dudit bail, à charge pour la SCI de construire une caserne de gendarmerie destinée à être louée à la Ville de Thann pour toute la durée de ces contrats.

Dans le cadre de l'avenant n° 1 audit bail emphytéotique et de l'avenant n° 2 à la convention non détachable, signés le 12 février 2007 à l'issue de la période de construction des ouvrages, les parties sont convenues que le bail emphytéotique administratif et sa convention non détachable prendraient fin le 30 novembre 2026, au terme d'une période de 20 ans à compter de la mise à disposition des locaux construits, intervenue le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

La désignation cadastrale des biens loués est la suivante :

- section n° 44, parcelles n° 348, 700, 702, 705, 706, 708, 710, 712
- superficie totale : 10 512 m<sup>2</sup>

Le loyer versé par la Ville à la SCI, révisé par référence à l'indice Insee du coût de la construction (ICC) conformément aux stipulations de l'article 24 de la convention non détachable, a sensiblement augmenté du fait de l'évolution de cet indice, singulièrement au cours des années 2022 et 2023.

Dans le même temps, le sous-loyer perçu par la Ville, lequel lui est payé par l'État (Gendarmerie Nationale), n'a que très peu évolué, ce qui engendre une différence croissante à la charge de la Ville.

La Ville a sollicité la SCI afin d'envisager une réduction significative du loyer payé par elle à la SCI, ainsi qu'une limitation de l'évolution du loyer pour l'avenir.

Les parties se sont rapprochées et ont décidé de prolonger la durée de leurs conventions, et de modifier le montant du loyer dû au titre de la convention non détachable, ainsi que la clause de révision dudit loyer.

Elles sont convenues de ce qui suit :

### **ARTICLE 1 – Durée du bail emphytéotique administratif et de sa convention non détachable**

**1-1** L'article 8 du bail emphytéotique administratif est remplacé par :

*« Le présent bail emphytéotique prend effet à compter de sa signature par les deux parties, soit le 27 octobre 2005.*

*Il est consenti et accepté pour une durée ferme de vingt-et-une (21) années et un (1) mois consécutifs, augmentée de la durée de la construction des ouvrages.*

*La durée de 21 ans et 1 mois a débuté le 1<sup>er</sup> décembre 2006.*

*Le présent bail prendra fin le 31 décembre 2027. »*

**1-2** L'article 13 de la convention non détachable du bail emphytéotique est remplacé par :

*« La location de l'ensemble immobilier est consentie au Bailleur pour une durée ferme de vingt-et-une (21) années et un (1) mois consécutifs à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006, prenant fin le 31 décembre 2027. »*

**1-3** L'article 23.2 de la convention non détachable du bail emphytéotique est remplacé par :

*« La durée de la location est établie pour une période ferme de vingt-et-une (21) années et un (1) mois consécutifs à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006, prenant fin le 31 décembre 2027. »*

### **ARTICLE 2 – Montant du loyer**

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, l'article 24.1 de la convention non détachable du bail emphytéotique est remplacé par :

*« Le montant trimestriel du loyer dû par le Bailleur au Preneur s'élève à 115 000 euros (cent quinze mille euros). »*

### **ARTICLE 3 – Evolution du loyer**

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, l'article 24.2 de la convention non détachable du bail emphytéotique est remplacé par :

*« Le loyer, dont le montant est fixé à l'article 24.1, est fixe jusqu'au terme de la convention. »*

### **ARTICLE 4**

Toutes les autres stipulations du bail emphytéotique et de sa convention non détachable, autres que celles modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

## **ARTICLE 5**

Le présent avenant prend effet au 1<sup>er</sup> avril 2024.

La Ville s'engage irrévocablement à procéder à toutes les formalités nécessaires à sa validité et à lui conférer un caractère exécutoire. Elle justifiera, dès leur réalisation, de la transmission en sous-préfecture :

- de la délibération du conseil municipal autorisant la signature du présent avenant ;
- du présent avenant signé.

Elle effectuera toutes formalités de publicité nécessaires, et en justifiera.

## **ARTICLE 6**

Le présent acte est conclu en la forme administrative. Une expédition en sera publiée par la Ville de Thann au livre foncier, ce dont elle justifiera.

Dont acte, sur 3 pages

Fait à Thann, le ..... 2024

Et après lecture faite, les parties ont signé le présent acte

Pour la Ville de Thann

Pour la SCI « Gendarmerie du Pays de Thann »

**Annexe** : délibération du Conseil municipal du 27 mars 2024 transmise au contrôle de légalité



COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION  
DES CHARGES TRANSFÉRÉES  
(CLECT)

---

RAPPORT

12 Mars 2024

**Transfert de l'Espace Grün à Cernay**

*Évaluation des charges nettes rétrocédées à la  
Ville de Cernay*

Sous la présidence de Monsieur Marc ROGER, Vice-Président en charge des Finances

Pour la commune d'Aspach-le-Bas :

- Monsieur Maurice LEMBLE

Pour la commune d'Aspach-Michelbach :

Pour la commune de Bitschwiller-les-Thann :

Pour la commune de Bourbach-le-Bas :

Pour la commune de Bourbach-le-Haut :

Pour la commune de Cernay :

- Madame Catherine OSWALD

Pour la commune de Leimbach :

Pour la commune de Rammersmatt :

Pour la commune de Roderen :

- Monsieur Eric SOENEN

Pour la commune de Schweighouse-près-Thann :

- Madame Marie-Paule MORIN

Pour la commune de Steinbach :

- Monsieur Marc ROGER

Pour la commune de Thann :

- Monsieur Gilles Thiebaut

Pour la commune de Uffholtz :

- Monsieur Rémi DUCHENE

Pour la commune de Vieux-Thann :

- Monsieur Bernard FAURE

Pour la commune de Wattwiller :

- Monsieur Matthieu ERMEL

Pour la commune de Willer-sur-Thur :

- Monsieur Jean-Luc MARTINI

Etaient présents sans voix délibérative :

Monsieur Marius Walczak, Commune d'Aspach-le-Bas, suppléant  
Monsieur LARMENIER Fabien, Directeur Général des Services  
Monsieur REITH Paul, Responsable du Service Finances

## Introduction

Lors du Conseil de Communauté du 24 septembre 2016, la Communauté de Communes de Thann-Cernay (CCTC) s'est engagée dans une démarche d'évolution du champ de compétence statutaire relatif à la culture dans deux domaines : les lieux de diffusion culturelle structurants et l'enseignement artistique spécialisé.

Cette délibération s'est inscrite dans la continuité du Projet de développement culturel de la lecture (médiathèques), de l'histoire et de la mémoire (abri mémoire), de l'enseignement artistique (EATC) et du spectacle vivant et cinéma (ECTC).

Ce projet s'est traduit en fin d'année 2017 par la fusion des écoles de musique devenues Ecole Artistique Thann-Cernay puis des associations de gestion de l'Espace Grün et du Relais Culturel devenues ECTC.

Les ECTC avaient pour objectifs de contribuer au rayonnement culturel du territoire en matière de spectacles vivants et cinéma par :

- une programmation pluridisciplinaire dans les salles et hors les murs ;
- un soutien aux compagnies locales professionnelles et amateurs ;
- une sensibilisation des jeunes publics (médiation en milieu scolaire) ;
- la préservation de la dynamique bénévole des 2 associations de soutien.

Après 6 ans de fonctionnement, force est de constater que les objectifs initiaux n'ont pas été atteints et qu'ils ont souvent été remis en cause par crises successives (modes de gestion, gouvernance, financement, direction, programmations culturelles).

De plus, s'agissant des ECTC, l'Espace Grün a la particularité d'être, en plus d'une salle de spectacles et cinéma, un lieu d'animations locales associatives aux activités variées (bar du marché, conférence des aînés, mariages, cérémonies diverses, assemblées générales, ...).

Une part importante d'occupation de l'Espace Grün, grâce à sa salle modulable pensée dès l'origine comme une salle des "fêtes", est consacrée à ces activités. La Ville de Cernay en fait une priorité pour la vie locale.

Ces activités ne relèvent pas de la compétence de la CCTC pourtant gestionnaire de l'Espace Grün. Aussi, par une délibération du 16 décembre 2023, l'intérêt communautaire a été modifié afin de ne plus inclure l'Espace Grün dans les équipements culturels gérés par la CCTC et de permettre à la Ville de Cernay de reprendre la gestion de ce bâtiment.

Suite à cette délibération, la CLECT doit se réunir afin de fixer le montant des charges qui seront transférées de la CCTC vers la Ville de Cernay afin d'assurer la neutralité budgétaire du transfert de compétence, via l'attribution de compensation.

## I. Rôle de la CLECT et Méthode d'évaluation des charges transférées

### Rôle de la CLECT

La CLECT a pour rôle principal de **procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté de Communes**. Si elle ne détermine pas directement les attributions de compensation, qui sont une prérogative du Conseil de Communauté, **son travail contribue à assurer l'équité financière entre les communes et la Communauté en apportant transparence et neutralité dans les données financières**.

Il en découle que **le présent rapport de la CLECT, ne vise à traiter que les charges transférées à la Ville de Cernay pour la Gestion de l'Espace Grün**.

Le travail de la CLECT consiste donc à :

- Évaluer la charge nette liée à l'exploitation de l'Espace Grün,
- Valider le rapport d'évaluation qui sera soumis pour approbation aux communes membres à la majorité qualifiée.

### Délais d'évaluation et d'approbation par les communes du Rapport

L'article 1609 nonies C du CGI (septième alinéa du IV) prévoit un délai de 9 mois maximum pour finaliser l'évaluation des charges transférées.

Une fois établi, le rapport de la CLECT est notifié **par le Président de la CLECT aux communes membres**, et doit faire l'objet d'une approbation à la **majorité qualifiée des conseils municipaux** dans les conditions fixées au 1<sup>er</sup> alinéa du II de l'article L. 52115 du CGCT.

Cet accord doit être exprimé :

- par deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale des communes membres ou bien
- par la moitié au moins des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population.

**Les communes disposent d'un délai de trois mois maximum** à compter de la notification du rapport de la CLECT pour l'approuver. A défaut de décision dans le délai imparti, la décision du conseil municipal est réputée **défavorable**.

### Méthodes proposées pour l'évaluation des charges nettes transférées

#### Période d'évaluation :

Pour l'évaluation des charges liées à l'exploitation de l'Espace Grün, il est proposé de retenir une période d'évaluation :

- de deux ans pour les dépenses et les recettes de fonctionnement ;
- de cinq ans pour les dépenses et les recettes d'investissement.

La période de référence proposée en fonctionnement est constituée des années 2022 et 2023. En effet, en raison de l'épidémie de COVID-19, les exercices 2020 et 2021 ne sont pas révélateurs d'un fonctionnement « normal » de l'équipement et leur prise en compte conduirait à fausser l'évaluation des charges. L'année 2019, quant à elle, était une année de démarrage de l'EPIC Espaces Culturels.

## Méthode d'identification des charges et des produits à transférer :

Conformément à l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, les charges liées à un équipement doivent être évaluées selon la méthode du coût moyen annualisé.

Ces charges comprennent l'ensemble des dépenses concourant à l'exploitation de l'Espace Grün, diminuées des ressources figurant aux Comptes Administratifs des ECTC.

Un suivi analytique permet d'identifier la plupart des dépenses et des recettes affectées spécifiquement à l'Espace Grün. Les autres dépenses communes sont divisées lors de leur mandatement, à concurrence de moitié pour le Relais Culturel de Thann et l'Espace Grün.

## II. Evaluation des charges nettes de fonctionnement

### Charges directement affectées à l'Espace Grün

Sur les années 2022 et 2023, les dépenses de fonctionnement de l'Espace Grün sont évaluées à partir du Compte Administratif 2022 et des balances provisoires établies par le Trésorier pour l'exercice 2023.

Par ailleurs, la CCTC impute les dépenses et les recettes sur différents services au moment de leur mandatement ou de leur titrement. Ceci permet d'identifier directement les dépenses et les recettes liées à l'exploitation de l'Espace Grün et aux activités de spectacle s'y déroulant.

Pour les exercices 2022 et 2023, les dépenses et les recettes, par chapitres, se décomposent comme suit :

#### Dépenses de fonctionnement :

Dépenses par Chapitres	CA 2022	CA 2023	Moyenne
011 - Charges à caractère général	273 384,39	252 908,93	263 146,66
012 - Charges de personnel	291 129,62	276 682,31	283 905,97
042 - Dotation aux amortissements	24 241,66	12 065,08	18 153,37
65 - Autres charges de gestion courante	6 752,52	4 512,99	5 632,76
67 - Charges exceptionnelles	1 722,71	600,78	1 161,75
<b>Total Général :</b>	<b>597 230,90</b>	<b>546 770,09</b>	<b>572 000,50</b>

#### Recettes de fonctionnement (hors Subvention d'équilibre du Budget Général) :

Recettes par Chapitres	CA 2022	CA 2023	Moyenne
013 - Atténuations de charges	2 791,03	330,99	1 561,01
042 - Amortissement des subventions	23 987,87	9 708,06	16 847,97
70 - Produits des services	73 622,27	88 986,28	81 304,28
74 - Dotations et participations	4 758,00	11 765,29	8 261,65
77 - Produits exceptionnels	134 361,00	6 828,30	70 594,65
<b>Total Général :</b>	<b>239 520,17</b>	<b>117 618,92</b>	<b>178 569,55</b>

## Charges de structure réparties sur l'Espace Grün

Les dépenses de structure sont composées de l'ensemble des dépenses concourant au fonctionnement de l'ensemble des Espaces Culturels : honoraires, frais d'actes et de contentieux, abonnements, accès aux applications, fournitures et charges de personnel des fonctions supports (administration générale, comptabilité et communication).

Elles sont réparties, pour moitié sur l'Espace Grün et pour moitié sur le Relais Culturel de Thann. Elles se décomposent de la manière suivante :

### Dépenses de fonctionnement :

Service / Chapitre	CA 2022	CA 2023	Moyenne
<b>ADM</b>	<b>129 383,82</b>	<b>158 839,95</b>	<b>144 111,89</b>
011 - Charges à caractère général	43 804,56	40 990,56	42 397,56
012 - Charges de personnel	85 161,42	115 883,13	100 522,28
65 - Autres charges de gestion courante	417,84	1 966,26	1 192,05
<b>Total Général :</b>	<b>129 383,82</b>	<b>158 839,95</b>	<b>144 111,89</b>

	CA 2022	CA 2023	Moyenne
<b>Total affecté au Grün (50%) :</b>	<b>64 691,91</b>	<b>79 419,98</b>	<b>72 055,94</b>

### Recettes de fonctionnement :

Service / Chapitre	CA 2022	CA 2023	Moyenne
<b>DADM</b>	<b>76 926,25</b>	<b>69 750,51</b>	<b>73 338,38</b>
013 - Atténuations de charges	824,93	202,41	513,67
042 - Amortissement des subventions	43 540,50	39 547,33	41 543,92
70 - Produits des services	30 000,00	30 000,00	30 000,00
74 - Dotations et participations	2,90	0,77	1,84
77 - Produits exceptionnels	2 557,92	-	1 278,96
<b>Total Général :</b>	<b>76 926,25</b>	<b>69 750,51</b>	<b>73 338,38</b>

	CA 2022	CA 2023	Moyenne
<b>Total affecté au Grün (50%) :</b>	<b>38 463,13</b>	<b>34 875,26</b>	<b>36 669,19</b>

## Charges nettes de fonctionnement liées à l'Espace Grün – Synthèse

Le coût net des charges transférées se décompose comme suit :

	CA 2022	CA 2023	Moyenne
Total Dépenses :	597 230,90	546 770,09	572 000,50
Total Recettes :	239 520,17	117 618,92	178 569,55
<b>Coût net Espace Grün :</b>	<b>357 710,73</b>	<b>429 151,17</b>	<b>393 430,95</b>
	+	+	
Dépenses de structures affectées :	64 691,91	79 419,98	72 055,94
Recettes de structure affectées :	38 463,13	34 875,26	36 669,19
<b>Charges de structures nettes affectées :</b>	<b>26 228,79</b>	<b>44 544,72</b>	<b>35 386,75</b>
	=	=	=
<b>Total Coût Grün avec Charges de structure :</b>	<b>383 939,52</b>	<b>473 695,89</b>	<b>428 817,70</b>

### III. Evaluation des dépenses d'investissement

Pour les exercices 2019 à 2023, les dépenses d'investissement réalisées sur l'Espace Grün se présentent comme suit :

Chapitres	CA 2019 (*)	CA 2020 (*)	CA 2021 (*)	CA 2022	CA 2023	Moyenne
21 - Immobilisations corporelles	2 291,92		18 720,00	11 902,18	8 204,34	10 279,61
23 - Immobilisations en cours		35 884,18	142 157,15		5 377,07	61 139,47
<b>Total Général :</b>	<b>2 291,92</b>	<b>35 884,18</b>	<b>160 877,15</b>	<b>11 902,18</b>	<b>13 581,41</b>	<b>44 907,37</b>

*(\*) Sur les années 2019, 2020 et 2021, les investissements ont été pris en charge sur le Budget Général*

Aucune recette d'investissement n'est présente sur ces exercices, hors les subventions du Budget Général.

## RELEVÉ DE DÉCISION DE LA CLECT

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, la CLECT :

- Fixe, pour les charges de fonctionnement, les années 2022 et 2023 comme période de référence pour l'évaluation des charges transférées ;
- Fixe, pour les dépenses d'investissement, les années 2019 à 2023 comme période de référence pour l'évaluation des charges transférées ;
- **Détermine le montant des charges transférées à 473 725 €** tel qu'il ressort des éléments suivants :

	Moyenne 2022/2023
Dépenses liées à l'Espace Grün :	572 000,50
Frais de structure affectés à l'Espace Grün :	72 055,94
<b>Charges transférées :</b>	<b>644 056,44</b>
	-
Recettes liées à l'Espace Grün :	178 569,55
Recettes liées aux Frais de structure affectés :	36 669,19
<b>Recettes transférées :</b>	<b>215 238,74</b>
	=
<b>Total Fonctionnement - Charges nettes transférées :</b>	<b>428 817,70</b>
	+
	Moyenne 2019/2023
Dépenses d'investissement liées à l'Espace Grün :	44 907,37
	=
<b>Total des Charges transférées :</b>	<b>473 725,07</b>

## VOTE DU RAPPORT DE LA CLECT

Le présent rapport est soumis au vote des membres présents de la CLECT à la majorité simple.

**Le rapport est adopté à l'unanimité par les membres présents de la CLECT.**

## Tableau des emplois - Conseil Municipal du 27 mars 2024

Date de délibération portant création ou modification de temps de	Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en h/mn		Poste occupé		
			TC	TNC	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	ETP	service
25/09/2018	Directeur général des services (Emploi fonctionnel)	A	35,00		Titulaire	1	Direction générale
	<b>Total Directeur général des services</b>					<b>1</b>	
09/07/2020	Attaché territorial	A	35,00		Titulaire	1	Direction générale
28/06/2021	Attaché territorial	A	35,00		CDD	1	technique
29/01/2022	Attaché territorial	A	35,00		Titulaire	1	Ressources Humaines
	<b>Total attaché territorial</b>					<b>3</b>	
25/09/2018	Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00		Titulaire	1	Direction générale
25/09/2018	Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00		Titulaire	1	marchés publics-RGPD
25/09/2018	Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00		Titulaire	1	Cabinet du Maire
25/09/2018	Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00		Titulaire	1	marchés publics-RGPD
29/01/2022	Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00		Titulaire	1	Ressources Humaines
	<b>Total rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>					<b>5</b>	
17/06/2023	Rédacteur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00		CDD	1	finances
26/10/2023	Rédacteur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00		Titulaire	0,8	technique
	<b>Total rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>					<b>1,8</b>	
<b>27/03/2024</b>	<b>rédacteur territorial</b>	<b>B</b>	<b>35,00</b>		<b>titulaire</b>	<b>1</b>	<b>culture</b>
30/01/2021	Rédacteur territorial	B	35,00		Titulaire	1	technique
	<b>Total rédacteur territorial</b>					<b>2</b>	
22/01/2019	Adjoint administratif territorial ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00		Titulaire	0,8	technique
27/09/2020	Adjoint administratif territorial ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00		Titulaire	1	citoyenneté
15/10/2022	Adjoint administratif territorial ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00		Titulaire	1	culture
06/12/2022	Adjoint administratif territorial ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00		Titulaire	1	citoyenneté
26/10/2023	Adjoint administratif territorial ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00		Titulaire	1	Direction générale

26/10/2023	Adjoint administratif territorial ppal 1ère classe	C	35,00		Titulaire	1	citoyenneté
	<b>Total adjoint administratif territorial ppal 1ère classe</b>					<b>5,8</b>	
26/09/2019	Adjoint administratif territorial ppal 2ème classe	C	35,00		Titulaire	1	citoyenneté
	<b>Total adjoint administratif territorial ppal 2ème classe</b>					<b>1</b>	
26/10/2023	Adjoint administratif territorial	€	35,00		Stagiaire	1	culture
26/10/2023	Adjoint administratif territorial	C	35,00		stagiaire	1	finances
25/09/2018	Adjoint administratif territorial	C	35,00		CDD	1	technique
25/09/2018	Adjoint administratif territorial	C	35,00		Titulaire	1	solidarité
25/09/2018	Adjoint administratif territorial	C	35,00		Titulaire	1	communication
25/09/2018	Adjoint administratif territorial	C	35,00		Titulaire	1	citoyenneté
27/09/2020	Adjoint administratif territorial	C	35,00		CDD	1	citoyenneté
	<b>Total adjoint administratif territorial</b>					<b>5</b>	
	<b>Total filière administrative</b>					<b>24,6</b>	
25/09/2018	Ingénieur principal	A	35,00		Titulaire	1	technique
	<b>Total ingénieur principal</b>					<b>1</b>	
01/12/2023	Technicien territorial principal 1ère classe	B	35,00		Titulaire	1	maintenance générale
26/10/2023	Technicien territorial principal 1ère classe	B	35,00		Titulaire	1	maintenance générale
	<b>Total technicien territorial principal 1ère classe</b>					<b>2</b>	
12/12/2019	Technicien territorial	B	35,00		Titulaire	1	maintenance générale
	<b>Total technicien territorial</b>					<b>1</b>	
25/09/2018	Agent de maîtrise territorial principal	C	35,00		Titulaire	1	maintenance générale
25/09/2018	Agent de maîtrise territorial principal	C	35		Titulaire	1	technique
25/09/2018	Agent de maîtrise territorial principal	C	35,00		Titulaire	1	maintenance générale
25/09/2018	Agent de maîtrise territorial principal	C	35,00		Titulaire	1	maintenance générale
25/09/2018	Agent de maîtrise territorial principal	C	35,00		Titulaire	1	maintenance générale
22/01/2019	Agent de maîtrise territorial principal	C	35,00		Titulaire	1	maintenance générale
22/01/2019	Agent de maîtrise territorial principal	C	35,00		Titulaire	1	maintenance générale
	<b>Total agent de maîtrise territorial principal</b>					<b>7</b>	
25/09/2018	Agent de maîtrise territorial	C	35,00		CDD	1	maintenance générale
	<b>Total agent de maîtrise territorial</b>					<b>1</b>	
25/09/2018	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	C	35,00		Titulaire	1	maintenance générale
25/09/2018	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	C	35,00		Titulaire	1	maintenance générale
26/10/2023	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	C	35,00		Titulaire	1	maintenance générale

	<b>Total adjoint technique territorial principal 1ère classe</b>	<b>C</b>				<b>3</b>	
25/09/2018	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	C	35,00		CDD	1	maintenance générale
25/09/2018	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	C	35,00		Titulaire	1	maintenance générale
27/09/2020	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	C		27,58	Titulaire Ircantec	0,79	éducation
07/03/2023	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	C		24,00	Titulaire Ircantec	0,69	éducation
	<b>Total adjoint technique territorial principal 2ème classe</b>					<b>3,48</b>	
24/02/2024	Adjoint technique territorial	C	35,00			1	police
26/11/2021	Adjoint technique territorial	C	35,00		Titulaire	1	sport vie associative
23/06/2020	Adjoint technique territorial	C		30,00	Stagiaire	0,86	Cabinet du Maire
25/09/2018	Adjoint technique territorial	C	35,00		stagiaire	1	maintenance générale
25/09/2018	Adjoint technique territorial	C	35,00		Titulaire	1	maintenance générale
25/09/2018	Adjoint technique territorial	C	35,00		CDD	1	maintenance générale
25/09/2018	Adjoint technique territorial	C	35,00		CDD	1	maintenance générale
25/09/2018	Adjoint technique territorial	C	35,00		Titulaire	1	maintenance générale
25/09/2018	Adjoint technique territorial	C	35,00		Titulaire	1	maintenance générale
26/09/2019	Adjoint technique territorial	C		30,00	CDD	0,86	maintenance générale
25/09/2018	Adjoint technique territorial	C	35,00		stagiaire	1	maintenance générale
27/09/2020	Adjoint technique territorial	C	35,00		Titulaire	1	maintenance générale
29/01/2022	Adjoint technique territorial	C	35,00		CDD	1	maintenance générale
15/10/2022	Adjoint technique territorial	C	35,00		Stagiaire	1	maintenance générale
	<b>Total adjoint technique territorial</b>					<b>13,71</b>	
	<b>Total filière technique</b>					<b>32,19</b>	
01/12/2022	Assistant territorial socio-éducatif classe exceptionnelle	A	35,00		Titulaire	1	solidarité
						<b>1</b>	
29/01/2022	Assistant territorial socio-éducatif	A	35,00		CDD	1	solidarité
	<b>Total Assistant territorial socio-éducatif</b>					<b>1</b>	
22/01/2019	Agent territ.spécial. pal 1ère classe écoles matern.	C		25,04	Titulaire Ircantec	0,72	éducation
01/12/2022	Agent territ.spécial. pal 1ère classe écoles matern.	C		25,04	Titulaire Ircantec	0,72	éducation
26/10/2023	Agent territ.spécial. pal 1ère classe écoles matern.	C		25,04	Titulaire Ircantec	0,72	éducation
	<b>Total Agent territ.spécial. pal 1ère classe écoles matern.</b>					<b>2,15</b>	
25/09/2018	Agent territ.spécial. pal 2ème classe écoles matern.	C		25,04	Titulaire Ircantec	0,72	éducation
25/09/2018	Agent territ.spécial. pal 2ème classe écoles matern.	C		25,04	Titulaire Ircantec	0,72	éducation

25/09/2018	Agent territ.spécial. pal 2ème classe écoles matern.	C		25,04	CDD	0,72	éducation
27/09/2020	Agent territ.spécial. pal 2ème classe écoles matern.	C		25,04	CDD	0,72	éducation
	<b>Total Agent territ.spécial. pal 2ème classe écoles matern.</b>					<b>2,86</b>	
22/01/2019	Agent social territorial pal de 2ème classe	C		25,04	Titulaire Ircantec	0,3581	éducation
01/12/2022	Agent social territorial pal de 2ème classe	C		25,04	Titulaire Ircantec	0,7162	éducation
	<b>Total Agent social territorial pal de 2ème classe</b>					<b>1,07</b>	
	<b>Total filière sociale</b>					<b>8,09</b>	
25/09/2018	Educateur territorial des APS principal 1ère classe	B	35,00		Titulaire	1	sport vie associative
	<b>Total filière sportive</b>					<b>1</b>	
01/12/2022	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	35,00		Titulaire	1	éducation
	<b>Total filière animation</b>					<b>1</b>	
25/09/2018	Chef de service police municipale principal 1ère classe	B	35,00		Titulaire	1	Police municipale
	<b>Total chef de service police municipale principal 1ère classe</b>					<b>1</b>	
25/09/2018	Brigadier-chef principal	C	35,00		Titulaire	1	Police municipale
26/09/2019	Brigadier-chef principal	C	35,00		Titulaire	1	Police municipale
26/10/2023	Brigadier-chef principal	C	35,00		Titulaire	1	Police municipale
26/10/2023	Brigadier-chef principal	C	35,00		Titulaire	1	Police municipale
	<b>Total brigadier-chef principal</b>					<b>4</b>	
	<b>Total filière sécurité</b>					<b>5</b>	



# Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) THANN CENTRE

2024-2029

Convention n° xxx, signée le xxx

La présente convention est établie :

Entre la **Ville de Thann**, maître d'ouvrage de l'opération programmée, représenté par Monsieur Gilbert STOECKEL, agissant en qualité de Maire,

**L'État**, représenté en application de la convention de délégation de compétence par Monsieur Frédéric BIERRY, agissant en qualité de Président de la Collectivité Européenne d'Alsace,

**L'Agence Nationale de l'Habitat**, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représentée en application de la convention de délégation de compétence Monsieur Frédéric BIERRY, agissant en qualité de Président de la Collectivité Européenne d'Alsace, dénommée ci-après « ANAH »,

La **Communauté de Communes Thann-Cernay**, représentée par Monsieur François HORNY, agissant en qualité de Président, dénommée ci-après « CCTC »,

La **Collectivité Européenne d'Alsace**, représentée par Monsieur Frédéric BIERRY, agissant en qualité de Président, dénommée ci-après « CeA »,

La **Région Grand-Est**, représentée par Monsieur Franck LEROY agissant en qualité de Président,

**PROCIVIS Alsace**, représenté par Monsieur Christophe GLOCK, agissant en qualité de Directeur général,

La **Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin**, représentée par Monsieur Lionel KOENIG, agissant en qualité de Directeur et dénommée ci-après « CAF68 »,

Le groupe **Action Logement Services**, représenté par Monsieur Philippe RHIM, agissant en qualité de Directeur Régional et dénommé ci-après « Action Logement »,

**L'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin**, représentée par Monsieur Pierre BIHL, agissant en qualité de Président et dénommée ci-après « ADIL 68 »,

La **Fondation du Patrimoine**, représentée par Madame Véronique KEIFF, agissant en qualité de Déléguée régionale Alsace,

Le **Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays Thur Doller**, représenté par Monsieur Guy STAEDLIN, agissant en qualité de Président et dénommée ci-après « PETR »,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1 (OPAH) / R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2018-2023 (PDALHPD), adopté par le Préfet du Haut-Rhin, le 20 mai 2019,

Vu le Programme Local de l'Habitat 2018-2023 (PLH), adopté par le Conseil de Communauté de Thann-Cernay, le 29 septembre 2018,

Vu le Plan Départemental de l'Habitat 2020-2025 (PDH), adopté par le Conseil Départemental du Haut-Rhin, le 20 novembre 2020,

Vu la délibération du Conseil de Communauté de Thann-Cernay portant délégation du portage de l'ORT à la Ville de Thann, en date du 2 avril 2022,

Vu la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé du xxx conclue entre le délégataire et l'Anah (*en délégation de compétence*)

Vu convention-cadre pour la mise en œuvre des activités sociales et solidaires de PROCIVIS Alsace sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace validé par la Commission Permanente de la Collectivité européenne d'Alsace le 20 octobre 2023 et le Conseil d'Administration de PROCIVIS Alsace le 11 octobre 2023,

Vu la délibération du Conseil de Communauté de Thann-Cernay pour l'adhésion au dispositif d'aide à la rénovation énergétique Fonds Alsace Rénov' 2022-2023, en date du 12 avril 2023,

Vu la convention d'Opération de Revitalisation de territoire (ORT) prise en application de l'article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation adoptée par le Conseil Municipal de Thann, le 17 juin 2023,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité maître d'ouvrage de l'opération, en date du 9 décembre 2023, autorisant la signature de la présente convention,

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de xxx, en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation, en date du 30 novembre 2023,

Vu la convention de délégation de compétence du xxx conclue entre le délégataire et l'Etat en application de l'article L. 301-5-2 du CCH,

Vu la délibération 24CP-89 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 26 janvier 2024,

Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la Région en date du xxx

Vu la mise à disposition du public du projet de convention d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) du xxx au xxx à xxx en application de l'article L. 303-1 du code de la construction et de l'habitation (*en OPAH uniquement*)

Il a été exposé ce qui suit :

# Table des matières

<b>Préambule</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre I - Objet de la convention et périmètre d'application</b>	<b>8</b>
<b>Article.1 - Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux</b>	<b>8</b>
1.1 Dénomination de l'opération	8
1.2 Périmètre et champs d'intervention	8
<b>Chapitre II - Enjeux de l'opération</b>	<b>8</b>
<b>Article.2 - Enjeux</b>	<b>8</b>
<b>Chapitre III – Description du dispositif et objectifs de l'opération</b>	<b>9</b>
<b>Article.3 - Volets d'actions</b>	<b>9</b>
3.1 Volet urbain	9
3.2 Volet foncier	12
3.3 Volet Immobilier	13
3.4 Volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé	13
3.5 Volet copropriété en difficulté	15
3.6 Volet rénovation énergétique et lutte contre la précarité énergétique	17
3.7 Volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat	18
3.8 Volet social	19
3.9 Réduction de la vacance	20
3.10 Aide à la Mise en Valeur du Patrimoine et des Espaces Résidentiels (AMVPER)	21
<b>Article.4 - Objectifs quantitatifs de réhabilitation</b>	<b>22</b>
4.1 Objectifs quantitatifs globaux de la convention	22
4.2 Objectifs quantitatifs portant sur les logements subventionnés par l'ANAH	22
<b>Chapitre III - Financements de l'opération et engagements complémentaires.</b>	<b>24</b>
<b>Article.5 - Financements des partenaires de l'opération</b>	<b>24</b>
5.1 Financements de l'ANAH	24
5.2 Financements de la collectivité maître d'ouvrage - Ville de Thann	25
5.3 Financements de la Communauté de Communes Thann Cernay	26
5.4 Financements de la Collectivité Européenne d'Alsace	27
5.5 Financements de la Région Grand Est	28
<b>Article.6 - Engagements complémentaires</b>	<b>29</b>
6.1 Action Logement Services	29
6.2 L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 68)	31
6.3 La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin (CAF68)	31
6.4 PROCIVIS Alsace	32
6.5 La Fondation du Patrimoine	34
6.6 Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays Thur Doller	34
<b>Chapitre IV - Pilotage, animation et évaluation</b>	<b>35</b>
<b>Article.7 - Pilotage de l'opération</b>	<b>35</b>
7.2 Suivi-animation de l'opération	35
7.3 Évaluation et suivi des actions engagées	36
<b>Chapitre V - Communication</b>	<b>37</b>
<b>Article.8 - Communication</b>	<b>37</b>
<b>Chapitre VI - Prise d'effet de la convention, durée, révision, résiliation et prorogation</b>	<b>38</b>
<b>Article.9 - Durée de la convention</b>	<b>38</b>
<b>Article.10 - Révision et/ou résiliation de la convention</b>	<b>38</b>

Article.11 - Transmission de la convention	39
<i>Annexes</i>	41

PROJET

## Préambule

La ville de Thann est localisée à l'entrée de la vallée de la Thur dans la partie méridionale des Vosges alsaciennes. Elle fait partie du pôle urbain de Thann-Cernay, qui comprend 37 472 habitants (INSEE, 2020), et forme par sa population la 4ème agglomération du département, après celles de Mulhouse, Colmar et Saint-Louis-Bâle (partie française).

Les communes du pôle urbain de Thann-Cernay sont regroupées au sein de la Communauté de Communes de Thann-Cernay qui compte au total un ensemble de 17 communes. Thann est comprise dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Thur-Doller, qui couvre les territoires des deux vallées les plus méridionales des Vosges du Sud. Le pôle urbain de Thann-Cernay est l'ensemble urbain principal de ce périmètre. Thann et Cernay en constituent les centres urbains principaux, en tant que villes moyennes.

Thann est par le nombre de ses habitants la seconde ville de ce territoire après Cernay. Elle en comprend le noyau urbain historique, si bien qu'elle a maintenu jusqu'aujourd'hui de nombreuses fonctions de centralité urbaine, vitales pour le développement et le rayonnement de l'ensemble de l'agglomération et de la vallée de la Thur.

Toutefois, la Ville de Thann doit aujourd'hui faire face à une perte d'attractivité. Malgré ses atouts structurels, la Ville a fait le constat au fil de ces dernières années d'une vacance résidentielle et commerciale qui se renforce dans le centre.

La Ville de Thann et la Communauté de Commune Thann Cernay ont adhéré au programme « Petites Villes de Demain ». Le programme vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exerce des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques.

A la suite de l'adhésion, la Ville de Thann a lancé une étude de redynamisation ainsi qu'une étude sur la stratégie de l'habitat au sein du périmètre du centre-ville.

L'étude de redynamisation du centre de Thann a traité les thématiques de l'urbanisme, du paysage, des mobilités et de l'attractivité commerciale. Elle a permis la définition et la programmation architecturale, urbaine et paysagère d'actions concourant à améliorer la vitalité du centre-ville. Il s'agit d'assurer la connexion entre les espaces pour un centre-ville davantage apaisé et inscrit dans une volonté de passer « de la route à la rue » avec la valorisation des espaces clés du centre-ville, et une meilleure mise en valeur des rues et des places commerçantes (Place de Lattre, Place Joffre, Place du Bungert).

L'étude sur la stratégie de l'habitat a consisté à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle à la définition d'une stratégie d'intervention, au choix des dispositifs et périmètres opérationnels d'intervention sur l'habitat privé du centre-ville de Thann visant à développer l'attractivité de la ville, porte de la Vallée de la Thur.

A la suite de l'analyse des données statistiques, d'un diagnostic de terrain et d'ateliers consultatifs, les enjeux suivants ont été identifiés et validés par les élus en comité de pilotage :

- Améliorer le confort du piéton : sécuriser les trajets et offrir de nouveaux itinéraires
  - o « Il faut réduire les nuisances et la place de la voiture, sécuriser les rues »
  - o « Les accès au centre depuis la RD sont trop facilités pour la voiture »
- Offrir un cadre de vie plus qualitatif : permettre de nouveaux usages
  - o « Où peut-on s'asseoir et prendre un verre ? » ; « Les places sont trop minérales »
  - o « Les usages de la Thur sont trop minimes... Il faut valoriser nos atouts paysagers »

- Enrayer la vacance commerciale et renforcer l'offre dans le centre
  - o « Les cellules commerciales sont trop petites...il manque un commerce remarquable dans le centre »
  - o « Le centre ne donne pas envie, les devantures ne sont pas mises en valeur... »
- Mettre en valeur le patrimoine et agir contre la vacance résidentielle
  - o « Le patrimoine, c'est très important pour moi »
  - o « Il faut faire en sorte de pouvoir accueillir de nouveaux ménages dans le centre, plus de vie »

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la Ville de Thann a élaboré son projet de territoire via une convention cadre pluriannuelle, qui prend la forme d'une convention cadre d'opération de revitalisation de territoire (ORT). Cette dernière, approuvée le 18 juillet 2023, vise une requalification d'ensemble du centre-ville pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

La stratégie territoriale retenue repose sur les orientations suivantes :

1. Permettre une offre attractive de l'habitat en hypercentre grâce à la réhabilitation et à la restructuration ;
2. Favoriser un développement économique équilibré et diversifié ;
3. Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public ainsi que le patrimoine urbain paysager et architectural ;
4. Développer l'accessibilité, la mobilité et repenser la stratégie de stationnement ;
5. Améliorer le cadre de vie et concourir au rayonnement culturel et touristique du territoire.

De ces orientations découlent 46 fiches actions détaillées au sein de l'ORT.

Concernant la première orientation ; permettre une offre attractive de l'habitat en hypercentre grâce à la réhabilitation et à la restructuration, les objectifs sont les suivants :

- Améliorer l'efficacité énergétique du bâti ;
- Encourager la remobilisation du parc vacant ;
- Accompagner les copropriétés fragiles ;
- Adapter l'offre de logement au vieillissement de la population ;
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti.

La population thannoise est en baisse du fait du déficit migratoire et naturel. Il est observé une croissance des tranches d'âge de plus de 50 ans, des ménages ainsi que des hommes seuls et des familles monoparentales. Le vieillissement de la population impacte également le territoire.

L'habitat en hypercentre se compose d'un parc ancien majoritaire avec peu de constructions neuves. Il se définit par un bâti assez bas avec une grande majorité de copropriétés. Le prix de l'immobilier est plutôt bas et ce dernier comporte majoritairement des locataires du parc privé. Un quart des logements en centre-bourg sont non-habités et cette vacance est de longue durée.

Concernant l'habitat privé, le diagnostic a permis de pointer à l'intérieur du périmètre concerné :

- 40 bâtiments avec des dégradations ;
- 58 logements classés E, F et G (source Ademe) ;
- 26 copropriétés classées D et 3 copropriétés à suivre ;
- Peu de logement adapté alors que 28% des ménages ont plus de 60 ans ;
- Un parc avec une valeur patrimoniale essentielle ;
- 121 logements potentiellement vacants et 29 dont la vacance est confirmée (soit 150).

### **OPAH-RU THANN CENTRE**

Le principe d'une OPAH-RU a été retenu afin de répondre à ces enjeux sur un périmètre identifié.

À l'issu de ce constat il a été convenu ce qui suit :

## Chapitre I - Objet de la convention et périmètre d'application

### Article.1 - Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux

#### 1.1 Dénomination de l'opération

La Ville de Thann, l'État et l'ANAH décident de réaliser l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain dénommée OPAH-RU THANN CENTRE.

La Ville de Thann désignera son opérateur pour la réalisation du suivi-animation de l'opération.

Seuls les propriétaires ayant suivi un accompagnement par l'opérateur désigné par la Ville de Thann pourront bénéficier des aides prévues dans le cadre de l'OPAH-RU.

#### 1.2 Périmètre et champs d'intervention

Le périmètre est annexé à la présente convention (annexe 1).

Les champs d'intervention sont les suivants :

- Lutter contre l'habitat indigne ;
- Améliorer la performance énergétique des logements ;
- Développer une offre locative à loyer maîtrisé ;
- Adapter le logement à la perte d'autonomie ;
- Mettre en valeur le patrimoine et des espaces résidentiels ;
- Réduire la vacance des logements ;
- Accompagner les copropriétés, notamment celles repérées comme étant fragiles ;
- Articuler l'OPAH-RU avec l'opération de restauration immobilière (ORI).

## Chapitre II - Enjeux de l'opération

### Article.2 - Enjeux

A l'issue de l'étude pré-opérationnelle, les orientations suivantes ont été retenues :

- Permettre la détection et le traitement de l'habitat indigne ou très dégradé ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés ;
- Accompagner l'adaptation des logements pour les personnes âgées ou à mobilité réduite pour permettre le maintien à domicile ;
- Accompagner les propriétaires dans la définition d'un programme de travaux en cohérence avec les réglementations patrimoniales et architecturales ;
- Réduire la vacance des logements ;
- Mettre en place des outils coercitifs pour accompagner la dynamique de transformation du périmètre.

## Chapitre III - Description du dispositif et objectifs de l'opération

### Article.3 - Volets d'actions

#### 3.1 Volet urbain

L'objectif des interventions en centre-ville est de proposer un environnement favorable au développement du cadre de vie et des commerces de proximité.

Le programme d'actions validé par la Ville de Thann s'inscrit dans une stratégie globale de revitalisation sur des actions programmées à court, moyen et long terme au sein de la convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT).

Le projet de renouvellement urbain de la Ville de Thann se décline en 5 axes :

- 1- Permettre une offre attractive de l'habitat en hypercentre grâce à la réhabilitation et à la restructuration ;
- 2- Favoriser un développement économique équilibré et diversifié ;
- 3- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public ainsi que le patrimoine urbain, paysager et architectural ;
- 4- Développer l'accessibilité, la mobilité et repenser la stratégie de stationnement ;
- 5- Améliorer le cadre de vie et concourir au rayonnement culturel et touristique du territoire.

Les objectifs relatifs aux 5 orientations se présentent de la façon suivante :

- 1- Permettre une offre attractive de l'habitat en hypercentre grâce à la réhabilitation et à la restructuration
  - Améliorer l'efficacité énergétique du bâti ;
  - Encourager la remobilisation du parc vacant ;
  - Accompagner les copropriétés fragiles ;
  - Adapter l'offre de logement au vieillissement de la population ;
  - Préserver et valoriser le patrimoine bâti.
- 2- Favoriser un développement économique équilibré et diversifié
  - Renforcer l'offre marchande ;
  - Animer les flux piétons ;
  - Enrayer la vacance commerciale ;
  - Apporter de la convivialité ;
  - Proposer une offre en lien avec les modes et nouvelles habitudes de consommation de la clientèle actuelle et future.
- 3- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public ainsi que le patrimoine urbain, paysager et architectural
  - Traiter les entrées et franges de ville ;
  - Prioriser la place du piéton zone 30 zone de rencontre zone piétonne ;
  - Reconquérir les espaces publics ;
  - Offrir de nouveaux lieux de vie qualitatifs.
- 4- Développer l'accessibilité, la mobilité et repenser la stratégie de stationnement
  - Améliorer le confort des piétons depuis les points d'entrée ;
  - Rendre les cheminements piétons plus confortables dans le centre bourg ;
  - Préserver les rues du centre-ville du trafic de transit ;
  - Réaménager les entrées de ville et rendre plus lisibles les accès aux parkings depuis la RD 1066 ;
  - Améliorer les liaisons cyclables et piétonnes.

- 5- Améliorer le cadre de vie et concourir au rayonnement culturel et touristique du territoire
- Animer le centre bourg ;
  - Répondre aux nouveaux besoins et attentes ;
  - S'approprier les espaces ;
  - Mettre en valeur les atouts du territoire.

Les 5 orientations se déclinent en 46 fiches actions, toutes détaillées au sein de la convention cadre d'opération de revitalisation du territoire (ORT).

Le tableau récapitulatif ci-dessous reprend l'ensemble des orientations et objectifs de la convention ORT.

PROJET

Orientation	Fiche action
1- Permettre une offre attractive de l'habitat en hypercentre grâce à la réhabilitation et à la restructuration	1- Mise en place d'actions incitatives via une OPAH-RU
	2- Mise en place d'actions coercitives
	3- Sensibiliser et encadrer les propriétaires dans leur démarche de rénovation
	4- Réhabilitation d'un bâtiment communal remarquable
	5- Proposer une nouvelle offre d'habitat
	6- Mener des projets de concert avec la Fondation du Patrimoine
2- Favoriser un développement économique équilibré et diversifié	7- Mise en place du droit de préemption commercial
	8- Accompagner les acteurs économiques à la transition numérique
	9- Accompagner les installations des porteurs de projets
	10- Encourager et prendre part à l'agrandissement des cellules commerciales
	11- Instauration de l'aide à l'immobilier d'entreprise (AIE)
	12- Actualisation de la charte des façades, devantures et terrasses commerciales
	13- Recrutement d'un manager de commerce
	14- Modernisation des espaces de vente
	15- Relancer le tissu économique local par l'investissement
	16- Mise en place d'un règlement local de publicité (RLP)
	17- Participer au programme "Mon centre-bourg a un incroyable commerce"
	18- Valorisation des entreprises locales
	19- Développer et soutenir l'accès aux produits du territoire
3- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public ainsi que le patrimoine urbain, paysager et architectural	20- Requalifier l'entrée de ville Est – Rue du Général de Gaulle
	21- Reconquête de l'hypercentre par le piéton
	22- Réaménagement de la zone de rencontre
	23- Requalifier l'esplanade de la Collégiale Saint-Thiébaud
	24- Aménagement du parking du Bungert
	25- Mise en valeur des douves et aménagement d'un espace de convivialité Place Modeste Zussy
	26- Implantation de Points d'Apport Volontaire
	27- Renforcer la végétalisation de la place de Lattre
	28- Aménagement de la place des Volontaires
	29- Requalification paysagère de la rue des Remparts
	30- Mise en valeur des berges de la Thur
	31- Aménagement de l'esplanade des berges de la Thur
4- Développer l'accessibilité, la mobilité et repenser la stratégie de stationnement	32- Etudier et mettre en œuvre une politique de stationnement
	33- Etudier la création d'une aire de covoiturage
	34- Repenser la place du camping-car
	35- Faciliter la pratique du vélo grâce au mobilier spécifique
	36- Développer l'économie touristique liée au vélo grâce à la marque « Accueil vélo »
	37- Favoriser l'apprentissage du vélo dès le plus jeune âge
5- Améliorer le cadre de vie et concourir au rayonnement culturel et touristique du territoire	38- Encourager la mutualisation des espaces et mobiliser la coopération et l'intelligence collective
	39- Planter une micro-folie au sein de la médiathèque de Thann
	40- Rénovation du centre sportif Fernand Bourger
	41- Création d'un complexe multi-activités
	42- Encourager de nouveaux usages au sein de l'espace public
	43- Repenser la signalétique
	44- Restaurer et valoriser les ruines de l'Engelbourg
	45- Restaurer et valoriser le Musée Halle aux Blés
	46- Conforter la place des jeunes dans la Ville

## 3.2 Volet foncier

L'étude pré-opérationnelle a mis en exergue la nécessité de compléter l'action incitative de l'OPAH-RU par une action coercitive d'Opération de Restauration Immobilière dite ORI, visant à :

- Définir les logements, immeubles, voire les îlots nécessitant une intervention coercitive ;
- Définir sur chaque immeuble repéré les mesures de prescriptions particulières à l'immeuble ;
- Rendre obligatoire sur ces immeubles les travaux ainsi définis par ces fiches de prescriptions ;
- Faire réaliser dans ces immeubles les travaux d'habitabilité dans une logique globale de réhabilitation complète, durable et requalifiante ;
- Acquérir les immeubles pour lesquels les propriétaires ne peuvent pas ou ne souhaitent pas réaliser des travaux, pour assurer un recyclage durable à des investisseurs ou à des propriétaires occupants avec un cahier des charges et un calendrier de réalisations des travaux prescrits à respecter.

Cette action coercitive sera mise en place sur les immeubles repérés dégradés.

Dans le cadre de ce recyclage, la promotion de l'accession à la propriété à travers des dispositifs de type VIR (Vente d'Immeuble à Rénover) et/ou DIIF (Dispositifs d'Intervention Foncière et Immobilière) sera recherchée.

Le prestataire en charge du suivi-animation réalisera des diagnostics multicritères complets (techniques, social, juridique, gestion, etc.) sur les immeubles / îlots ou logements qui n'ont pas été réalisés au stade de l'étude pré-opérationnelle ou pour une mise à jour des informations déjà récoltées.

### 3.2.1 Descriptif du dispositif

La procédure d'urbanisme se déroule en deux temps principaux :

- La phase administrative, par la mise en place de la déclaration d'utilité publique (DUP), sur les immeubles identifiés présentant des désordres techniques ;
- La phase opérationnelle, par l'animation de la DUP, auprès des propriétaires concernés pour les inciter à faire les travaux tout en bénéficiant de l'accompagnement et des aides financières de l'OPAH-RU.

L'opérateur :

- Engagera auprès des propriétaires les démarches nécessaires pour la réalisation des travaux d'habitabilité prescrits ;
- Effectuera les démarches nécessaires pour l'acquisition des immeubles en cas de non-réalisation des travaux par les propriétaires (portage), ou en cas de préemption suite à une Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) ;
- Recherchera des tiers (investisseurs ou propriétaires occupants) pour acquérir les biens acquis (amiable ou non) et réaliser les travaux ;
- Accompagnera les propriétaires et les investisseurs dans le montage des dossiers de demande de subvention concernant le projet de réhabilitation ;
- Effectuera les démarches nécessaires à la mise en place de dispositif permettant la sortie de produit de qualité et répondant aux besoins (VIR, DIIF, THIRORI, etc.).

La procédure de recyclage par les propriétaires sera recherchée en priorité. En cas de non-volonté de réalisation des travaux par les propriétaires, la procédure de recyclage au profit de la collectivité sera enclenchée.

Dans ce cas de figure, une fois l'immeuble acquis, il sera procédé à son recyclage par sa vente à un tiers (investisseur ou propriétaire occupant) auquel un permis de construire sera imposé.

### **3.3 Volet Immobilier**

Le volet immobilier a pour objet d'offrir de meilleures conditions d'habitabilité et d'accès au logement en centre-ville. L'OPAH-RU s'attachera à produire une offre de logements privé de qualité tant en accession qu'en locatif.

Par le suivi des DIA, l'opérateur pourra systématiquement rencontrer les acquéreurs et réalisera des visites d'immeubles ou de logements en cours de vente : visite du lieu et aide au choix du meilleur scénario patrimonial / architectural / financier, faisabilité réglementaire des projets en relation avec les services et partenaires, assistance dans la recherche de solutions de financements et d'aides, en lien avec les autres volets du dispositif OPAH-RU ainsi que pour la consultation et le choix des professionnels nécessaires à l'aboutissement des projets.

Le suivi des cessions nécessitera au démarrage de l'OPAH-RU la mise en place d'un outil de reporting adapté au suivi des DIA.

L'accompagnement des propriétaires bailleurs dans la mise en location de leur bien sera recherché. Action Logement, partenaire dans le cadre de l'OPAH-RU, sera notamment sollicitée dans ce cadre.

L'étude sur l'habitat a dénombré 150 logements potentiellement vacants depuis plus de 2 ans au sein du périmètre de l'OPAH-RU, ce qui nuit au développement et à l'attractivité de la collectivité.

La Ville de Thann souhaite remobiliser et adapter le bâti vacant pour développer une offre locative de qualité et à loyer/charges maîtrisées, afin de développer une offre nouvelle adaptée et conforme aux attentes des ménages.

L'OPAH-RU comprendra ainsi une animation renforcée à destination des propriétaires de biens vacants : aide à la définition des travaux à réaliser, définition des aides financières mobilisables, sécurisation des rapports locatifs, accompagnement aux financements de projets par sensibilisation du secteur bancaire, préfinancement des subventions, accompagnement dans la vente des biens.

La mobilisation des partenaires comme PROCIVIS Alsace, l'ADIL et le secteur bancaire sera recherchée.

### **3.4 Volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé**

Le traitement des situations d'habitat indigne et très dégradé constitue une action prioritaire de la Ville de Thann.

L'étude pré-opérationnelle a permis d'identifier :

- 40 immeubles dégradés dont 11 très dégradés ;
- 134 immeubles en état moyen ;
- 17 logements potentiellement indigne (PPPI) ;
- 34 plaintes déposées depuis 2008 à Thann dont 20 situées dans le périmètre d'étude.

Des actions en faveur du repérage et de l'éradication du logement indigne doivent être prises pour renforcer la qualité des logements et préserver la santé des résidents.

La Ville de Thann souhaite mettre en place les actions suivantes :

- L'Opération de Restauration Immobilière sur une dizaine d'immeuble (voir 3.3 Volet Foncier) ;
- Un contrôle de la décence des logements actuellement loués en collaboration avec la CAF68 ;
- La demande d'autorisation préalable à la mise en location (permis de louer).

Afin de coordonner l'ensemble des actions, la Ville de Thann mettra en place un Comité de Traitement de l'Habitat Indigne (CTHI).

#### 3.4.1 Descriptif du dispositif

- Comité de traitement de l'habitat indigne

Une instance locale appelée Comité de Traitement de l'Habitat Indigne aura pour objet de mobiliser les acteurs afin d'améliorer le repérage, de centraliser l'information et de la rendre accessible à tous les intervenants, d'analyser les situations, de décider d'une stratégie et de l'appliquer, de suivre et conclure les procédures. Cette instance permettra un suivi plus spécifique au contexte local et sera composée des services ville concernant l'hygiène, la prévention, le social et le juridique. La DDT, pilote du plan départemental de lutte contre l'habitat indigne et la CeA, délégataire des aides à la pierre seront également associés. La CAF et l'ARS participeront également. La Ville de Thann assurera le pilotage de l'instance avec l'opérateur en charge du suivi-animation.

- Suivi de la décence Ville de Thann / CAF68

Il est prévu la mise en place d'un dispositif de repérage innovant permettant une action concertée avec la CAF68 dans le cadre de la décence. En effet, en application de l'article 85 de la loi Alur du 24 mars 2014, les Caisses d'Allocations Familiales disposent d'un nouveau levier d'actions à l'égard des bailleurs indélicats pour la mise en conservation de l'allocation logement pendant la durée des travaux de remise aux normes des logements indécents. La mise en œuvre de cette disposition réglementaire s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic. Une action concertée et cohérente à l'échelle du secteur concerné sera mise en place en lien direct avec l'opérateur en charge du suivi-animation ou la Ville de Thann, et les partenaires associés.

Les visites des logements concernés seront réalisées dans le cadre de l'OPAH-RU. Les constats de non-décence entraîneront la mise en place de la conservation des aides aux logements par la CAF. Les raisons seront motivées afin que les propriétaires puissent y remédier dans le cadre d'un montage ou non de dossier de demande de subvention ANAH. Un contrôle après travaux sera réalisé par l'opérateur en charge du suivi-animation ou la Ville de Thann

- Demande d'autorisation préalable de mise en location (permis de louer)

La Ville de Thann souhaite contrôler l'état des logements avec des outils adaptés. Le contrôle de la décence des logements actuellement loués en est un premier axe (voir paragraphe précédent). Le deuxième axe repose sur la mise en place de la demande d'autorisation préalable de mise en location sur le périmètre de l'OPAH-RU.

Permis par la loi ALUR (art. 92 et 93 / CCH : L.634-1 à L.635-11), cette procédure permettra dans le périmètre opérationnel de l'OPAH-RU l'obtention au préalable par le propriétaire bailleur d'une autorisation préalable consécutive à la signature d'un contrat de location.

Le décret n° 2016-1790 du 19 décembre 2016 (CCH : R.634-1 à R.635-4) définit les modalités réglementaires d'application de ce régime.

Une coordination étroite entre la maîtrise d'ouvrage et l'équipe de suivi-animation de l'OPAH-RU sera mise en place.

- Assistance à l'autorité publique

Le maire est l'autorité de police administrative au nom de la commune. Il possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de sécurité publique, tranquillité publique et salubrité publique.

Concernant la salubrité publique, le Maire mobilisera ses missions de repérage et prendra toutes mesures utiles pour assurer l'hygiène, la prévention d'accidents et de pollution de toute nature.

Il est intégré une mission complémentaire afin que l'équipe de suivi-animation apporte une assistance technique et administrative à la collectivité maître d'ouvrage des travaux d'office. Cette mission intégrera une évaluation des travaux nécessaires, des besoins en hébergement et l'accompagnement au dépôt de la demande de subvention à l'ANAH.

### 3.4.2 Objectifs

Objectif de rénovation de 27 logements durant l'OPAH-RU :

- 7 propriétaires occupants (dont 4 très modestes et 3 modestes) ;
- 20 pour les propriétaires bailleurs (Travaux lourds / LHITD).

LHITD	Logements
PO TM	4
PO M	3
PB TD	13
PB MD	7
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>

Les objectifs globaux en terme de logement et d'enveloppe financière tiennent compte du recyclage des immeubles par leurs propriétaires ou via des investisseurs dans le cadre de la mise en place de l'Opération de restauration Immobilière.

### 3.5 Volet copropriété en difficulté

L'analyse du fichier de repérage ANAH des copropriétés fragiles a permis d'identifier 26 copropriétés présentant des indicateurs de fragilités (classées D).

68 copropriétés étaient enregistrées sur le registre des copropriétés. Un travail approfondi a été réalisé sur 13 copropriétés présentant des taux d'impayés supérieur à 20% de leurs charges courantes.

Il ressort de l'analyse des copropriétés observées les principales problématiques suivantes :

- 2 copropriétés présentent des situations préoccupantes (2 rue des Tirailleurs Marocains et 35 Place de Lattre de Tassigny) ;
- 1 copropriété avec dégradation qui n'a pas accepté la prise de contact (29 rue Gerthoffer) ;
- L'immatriculation des petites copropriétés ;
- La difficulté de réaliser des travaux en centre ancien.

L'analyse des copropriétés observées permet d'identifier plusieurs enjeux :

- Accompagner à l'immatriculation des petites copropriétés ;
- Accompagner les petites copropriétés dans un nécessaire processus de réorganisation ;
- Promouvoir auprès des copropriétés la nécessité de réaliser un diagnostic multicritère de leur immeuble.

Une articulation sera menée avec le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) piloté par la Collectivité européenne d'Alsace dont l'objectif est de permettre aux copropriétés d'acquérir une gestion saine et un fonctionnement permettant de prendre des décisions en copropriété et le cas échéant, s'engager dans un programme de travaux.

Pour ce faire, différentes actions de prévention sont mises en œuvre :

- Le repérage des copropriétés fragiles, notamment à travers un repérage de terrain qui s'appuie sur l'observatoire départemental des copropriétés de l'Adeus et le Registre d'Immatriculation de l'Anah ;
- L'information, la sensibilisation et la formation des acteurs de la copropriété, à travers plusieurs manifestations sur les territoires (réunions d'information, actions de sensibilisation, formations, ...) ;
- L'accompagnement renforcé des copropriétés fragiles.

Ainsi, les deux programmes interviendront en coordination pour mener des actions communes pour identifier et traiter les situations repérées sur le terrain, et au regard de leurs interventions respectives :

- POPAC : actions de prévention auprès des copropriétés fragiles ;
- OPAH-RU : actions de redressement et de requalification.

### 3.5.1 Objectifs

Il a été décidé par la Ville de Thann qu'elle mobilisera les moyens nécessaires afin d'avoir une connaissance plus fine des copropriétés du centre-ville. Durant l'OPAH-RU, il sera mis en place les actions suivantes :

- Accompagnement de 20 copropriétés à l'enregistrement ou à la mise à jour des informations sur le registre des copropriétés ;
- Accompagnement de 10 copropriétés vers un diagnostic multicritère de leur immeuble.

Accompagnement des copropriétés	Immeubles
Enregistrement	20
Diagnostic multicritère	10

En cas de copropriétés repérées comme fragiles, une présentation en Comité Technique et/ou en Comité de Pilotage sera réalisée afin d'étudier l'intégration de ses copropriétés dans un volet spécifique de l'OPAH par avenant. A ce titre, sera réalisée obligatoirement la fiche multicritère ANAH par copropriété avec une stratégie de redressement comportant :

- L'identification et la mobilisation des partenaires concernés ;
- L'accompagnement social individuel ;
- L'assistance juridique, administrative et technique ;
- Le redressement de la gestion financière ;
- La mise en place d'un portage (mobilisation de bailleurs) ;
- L'information et la formation des copropriétaires et du conseil syndical.

En fonction des résultats des diagnostics multicritère effectués durant les deux premières années de l'OPAH-RU, le volet copropriété pourra faire l'objet d'un avenant à la présente convention. La liste des immeubles prioritaires ainsi que la stratégie d'intervention seront alors annexées.

### 3.6 Volet rénovation énergétique et lutte contre la précarité énergétique

Pour que les centres anciens soient conservés, il est nécessaire qu'ils restent habités. La lutte contre la précarité énergétique fait donc partie de la problématique de redynamisation des centres-bourgs.

Le bâti ancien de centre bourg est également porteur de valeurs patrimoniales et paysagères à préserver. En outre, il diffère du bâti récent par ses matériaux traditionnels qui ont un comportement hygrothermique spécifique.

Ainsi, les rénovations énergétiques ne doivent pas être similaires à celles utilisées pour les constructions récentes, car certains choix techniques peuvent entraîner des pertes patrimoniales, altérer l'aspect architectural des constructions ou induire des pathologies allant jusqu'à mettre en péril les édifices.

La majorité du parc d'habitat ancien privé dans le centre de Thann a été construit avant la première réglementation thermique (1974).

L'observatoire régional de la précarité énergétique, sur la base de l'étude de l'INSEE de janvier 2019 souligne que 20% des ménages sont exposés au risque de précarité énergétique sur le territoire de la Communauté de Communes Thann Cernay soit environ 3 100 ménages.

Dans le détail :

- 58% des ménages sont composés d'une personne soit 1 800 ménages ;
- 50% ont plus de 60 ans soit 1 600 ménages ;
- 38% sont des femmes seules soit 1 200 ménages ;
- 51% vit dans une maison soit 1 800 ménages ;
- 31% utilise le gaz de ville soit 1 000 ménages ;
- 30% des ménages ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté soit 900 ménages.

L'objectif de la Ville de Thann est de permettre la remise à niveau du parc privé ancien.

#### 3.6.1 Descriptif du dispositif

Il s'agira de mettre en œuvre un volet de lutte contre la précarité énergétique à l'échelle du périmètre de l'OPAH-RU en complément d'autres aides publiques ou privées.

A ce titre, l'équipe d'animation assurera en lien avec les partenaires :

- Un repérage dynamique au sein des secteurs (rencontre des propriétaires, etc.) ;
- Un accompagnement technique et financier pour inciter les propriétaires occupants modestes et très modestes à réaliser des travaux d'économie d'énergie ;
- Un accompagnement technique et financier pour les propriétaires bailleurs, pour lesquels la mobilisation d'une aide énergétique peut valoriser l'investissement locatif, permettre d'avoir des travaux de qualité et réduire la facture énergétique des occupants locataires ;
- Les coordinations des services spécialisés (CAF, CD/service sociaux, Ville, etc.) avec mise en place d'un comité spécifique ;
- La mobilisation des leviers incitatifs (aides ANAH, aide ville/EPCI, CD, etc.) ;
- La mobilisation du préfinancement des subventions pour les propriétaires occupants à faibles trésoreries et les propriétaires bailleurs existants ;
- Une veille au respect des règles d'urbanisme et patrimoniales en lien avec les services de la ville de Thann et de l'ABF.

### 3.6.2 Objectifs

L'objectif est l'amélioration énergétique de 50 logements :

- Propriétaires occupants : 10 logements :
  - o 5 pour les propriétaires occupants très modestes ;
  - o 5 pour les propriétaires occupants modestes.
- Propriétaires bailleurs : 40 logements.

Amélioration énergétique	Logements
PO TM	5
PO M	5
PB	40
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>

## 3.7 Volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat

### 3.7.1 Descriptif du dispositif

L'objectif est de permettre aux propriétaires occupants de rester à domicile et de réduire les conséquences de la perte d'autonomie sur la vie quotidienne.

L'équipe de suivi-animation travaillera avec l'ensemble des acteurs locaux pour le repérage des situations d'occupant en perte d'autonomie. Elle réalisera un accompagnement financier, technique et social de qualité pour trouver des solutions adaptées au souhait du propriétaire occupant.

L'opérateur constituera un dossier technique permettant d'évaluer :

- Le niveau d'handicap de l'occupant ;
- L'accompagnement nécessaire à la définition de programme de travaux adapté au handicap ou à la dépendance ;
- La faisabilité du développement de l'accessibilité du logement ;
- Les obstacles techniques d'aménagement ou d'installation nuisant à la mobilité ;
- Les capacités financières de réalisation des travaux.

Les financements complémentaires de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), des caisses de retraite, du service autonomie de la CeA et de la MSA seront systématiquement recherchés.

Le montage des dossiers d'adaptation sur le périmètre de l'OPAH-RU sera assuré par l'équipe de suivi-animation.

### 3.7.2 Objectifs

Pour les dossiers « Autonomie », l'objectif est la rénovation de 5 logements dont :

- 2 pour les propriétaires occupants très modestes ;
- 3 pour les propriétaires occupants modestes.

Autonomie	Logements
PO TM	2
PO M	3
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>

### 3.8 Volet social

Une OPAH-RU est un dispositif intégrant une dimension sociale forte, mobilisant des moyens publics pour accompagner les foyers qui nécessitent le plus un accompagnement financier. L'objectif est l'amélioration de leurs conditions de vie.

#### 3.8.1 Descriptif du dispositif

L'équipe de suivi-animation assure un accompagnement social du public en difficulté, qu'il soit propriétaire ou locataire. A ce titre, il assure une mission de veille et d'aiguillage permettant aux ménages d'être orientés vers les structures ad hoc.

Les signalements recueillis lors des visites devront être systématiquement transmis au(à la) directeur(trice) de projet de la Ville de Thann en charge du suivi de l'OPAH-RU. Suivant les situations, les services hygiènes, préventions et actions sociales seront mobilisés ainsi que l'Agence régionale de Santé, le PETR du Pays Thur Doller dans le cadre du Contrat Local de la Santé (CLS), la CeA, etc.

La réduction du restant à charge et l'avance des subventions sera à rechercher systématiquement pour les propriétaires occupants modestes ou très modestes qui rencontreront des difficultés pour financer la réalisation de leurs projets de travaux.

L'équipe de suivi-animation joue un rôle de coordination technique et d'animation en lien avec le maître d'ouvrage :

- Coordination et organisation des échanges d'informations avec les acteurs sociaux, associations locales dans une logique de repérage et de traitement des situations ;
- Proposition et coordination opérationnelle en matière de stratégie de traitement d'immeubles en associant les acteurs intervenant sur les actions « incitatives », ceux œuvrant sur le « coercitif » et sur le relogement ou l'hébergement notamment.

#### 3.8.2 Objectifs

Les objectifs sont de :

- Permettre la réalisation des travaux de mise aux normes de sécurité ;
- Permettre la réalisation de travaux efficaces énergétiquement pour réduire les factures énergétiques et augmenter ainsi le reste à vivre ;
- Signaler les situations sensibles aux professionnels du territoire.

Le préfinancement des subventions pour les propriétaires occupants et les bailleurs existants sera recherché. L'objectif est de permettre aux propriétaires de ne pas avancer la part des subventions au moment des travaux. Un dispositif de type caisse d'avance sera à privilégier par rapport à une offre de prêt remboursable.

### 3.9 Réduction de la vacance

Dans le périmètre de l'OPAH-RU, il a été dénombré 150 logements potentiellement vacants de plus de 2 ans. Après investigation, 29 d'entre eux ont une vacance confirmée par leurs propriétaires.

L'enjeu pour la Ville de Thann est d'encourager la remobilisation de ce parc.

#### 3.9.1 Descriptif du dispositif

2 axes d'interventions ont été validés :

- Améliorer la connaissance du parc

L'amélioration de la connaissance du parc vacant depuis plus de deux ans constitue un axe important afin de vérifier les situations.

L'établissement d'un observatoire de suivi de la vacance constituera l'outil de suivi des actions réalisées et des résultats obtenus par rue (avec cartographie).

La Ville de Thann participera au dispositif Zéro logement vacant qui permet via une plateforme dédiée de suivre les actions de communication à destination des propriétaires concernés et de mettre à jour les situations.

- Accompagnement personnalisé des propriétaires concernés

Un entretien personnalisé permettra de comprendre les raisons de la vacance et d'apporter les solutions adéquates à la remise sur le marché des logements concernés :

- Entretien personnalisé et visite du logement ;
- Présenter les incitations à la remise sur le marché de logements vacants ;
- Présenter les dispositifs de sécurisation des rapports locatifs et les avantages fiscaux.

La mobilisation des partenaires comme PROCIVIS, l'ADIL et le secteur bancaire sera recherchée.

#### 3.9.2 Objectifs

L'objectif est la remise sur le marché de 30 logements hors dossier ANAH avec travaux.

Un programme d'aide spécifique (1 000 € par logement) sera mis en place afin d'accompagner la sortie de vacance de 30 logements durant l'OPAH-RU.

Vacance	Logements
Prime	30
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>

### 3.10 Aide à la Mise en Valeur du Patrimoine et des Espaces Résidentiels (AMVPER)

#### 3.10.1 Descriptif du dispositif

Le secteur du centre-ville de Thann présente des aspects patrimoniaux à préserver et valoriser. Véritable levier de requalification du centre-ville de Thann, la préservation et la valorisation des bâtiments contribuent à l'amélioration du cadre de vie des habitants et à l'attractivité du centre-ville.

Dans ce cadre, la Ville de Thann a la volonté de mettre en place une Aide à la Mise en Valeur du Patrimoine et des Espaces Résidentiels (AMVPER).

Un cahier des charges spécifique, élaboré postérieurement, définira les conditions d'attribution, les barèmes de subvention et la nomenclature des travaux aidés.

L'attribution de la subvention de la Ville sera subordonnée au respect des prescriptions architecturales édictées par les services compétents (Architecte des Bâtiments de France, Ville de Thann, etc.).

L'équipe de suivi-animation réalisera la promotion, le démarchage des propriétaires, le montage des dossiers de demande de subvention concernant les dossiers AMVPER. Une coordination entre le service urbanisme et l'équipe de suivi-animation sera mise en place sous le pilotage d'un directeur de projet nommé par la ville. L'équipe de suivi-animation accompagnera les propriétaires souhaitant effectuer des travaux sur les extérieurs, dans le montage de leur dossier d'autorisation de travaux et de demande de subvention.

Mobilisée de manière spécifique pour répondre à l'enjeu d'attrait de la ville, l'AMVPER constituera également une aide complémentaire à destination des propriétaires occupants et bailleurs (personnes physiques ou morales) dans le cadre des dossiers de réhabilitation des logements (aides ANAH).

L'équipe d'animation veillera à sensibiliser les habitants sur les aspects patrimoniaux du centre bourg en utilisant les outils disponibles dont les fiches de sensibilisation réalisées lors de l'étude pré-opérationnelle.

#### 3.10.2 Objectifs quantitatifs

L'objectif global est la mise en valeur de 20 immeubles durant l'OPAH-RU.

Mise en valeur du patrimoine	Immeubles
Subvention	20
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>

## **Article.4 - Objectifs quantitatifs de réhabilitation**

### **4.1 Objectifs quantitatifs globaux de la convention**

En termes de logements, les objectifs globaux sont évalués à :

- 82 logements ANAH ;
- 30 primes de sortie de vacance ;
- 10 copropriétés (soit 30 logements) accompagnées pour la réalisation d'un diagnostic multicritère ;
- 20 copropriétés (soit 60 logements) bénéficiant d'un accompagnement à l'enregistrement ;
- 20 immeubles (soit 60 logements) bénéficiant d'une aide pour la mise en valeur de leur patrimoine.

Soit un total prévisionnel de 262 logements.

### **4.2 Objectifs quantitatifs portant sur les logements subventionnés par l'ANAH**

Les objectifs globaux sont évalués à 82 logements subventionnés par l'ANAH, répartis comme suit :

- 22 logements occupés par leur propriétaire ;
- 60 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés.

**Objectifs de réalisation de la convention**

NB : ce tableau ne comporte pas de double compte, à l'exception de la ligne « total des logements bénéficiant de l'aide MPR Parcours Accompagné » et « répartition des logements PB par niveaux de loyers conventionnés »

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL
<b>Nombre de logements PO*</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>22</b>
Dont LHI et TD*	0	1	2	2	2	7
Dont MaPrimeRénov' Parcours Accompagné*	2	2	2	2	2	10
Dont autonomie*	1	1	1	1	1	5
<b>Nombre de logements PB*</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>60</b>
Dont LHI et TD	2	2	3	4	2	13
Dont MD	0	1	2	2	2	7
Dont MaPrimeRénov' Parcours Accompagné	5	6	9	10	10	40
<b>Nombre de logements MaPrimeRenov' Copropriété*</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont autres Copropriétés	0	0	0	0	0	0
dont copropriétés fragiles	0	0	0	0	0	0
<b>Nombre de logements en copropriétés en difficulté (le cas échéant)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Répartition des logements PB par niveaux de loyers conventionnés Loc'Avantages</b>						
<b>Dont loyer intermédiaire Loc'1</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>37</b>
<b>Dont loyer conventionné social Loc'2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>19</b>
<b>Dont loyer conventionné très social Loc'3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>

## Chapitre III - Financements de l'opération et engagements complémentaires.

### Article.5 - Financements des partenaires de l'opération

#### 5.1 Financements de l'ANAH

##### 5.1.1 Règles d'application

Les conditions générales de recevabilité et d'instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicables à l'opération découlent de la réglementation de l'ANAH, c'est à dire du code de la construction et de l'habitation, du règlement général de l'agence, des délibérations du conseil d'administration, des instructions du directeur général, des dispositions inscrites dans le(s) programme(s) d'actions et, le cas échéant, des conventions de gestion passées entre l'ANAH et le délégataire de compétence.

Les conditions relatives aux aides de l'ANAH et les taux maximaux de subvention sont susceptibles de modifications, en fonction des évolutions de la réglementation de l'ANAH.

##### 5.1.2 Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'ANAH pour l'opération sont de 2 328 970 €, selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
AE prévisionnels	Montant en €					
dont aides aux travaux	201 614 €	287 902 €	435 222 €	475 910 €	435 222 €	1 835 870€
dont aide à l'ingénierie du suivi-animation part fixe	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	175 000 €
dont aide à l'ingénierie du suivi-animation part variable	16 600 €	22 500 €	33 600 €	37 200 €	33 200 €	143 100 €
Dont aide à l'ingénierie chef.fe de projet OPAH-RU	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	175 000 €

## 5.2 Financements de la collectivité maître d'ouvrage - Ville de Thann

### 5.2.1 Règles d'application

#### ▪ Participation aux aides complémentaires ANAH

Le dispositif d'aides complémentaires à destination des propriétaires occupants et bailleurs s'applique selon un abondement des aides aux travaux octroyées par l'ANAH.

Les aides sont calculées sur la base du plafond de travaux subventionnables par l'ANAH, et selon le barème suivant :

- Une aide de 10 % à destination des propriétaires occupants (PO) modestes et très modestes ainsi que pour les propriétaires bailleurs (PB) pour les travaux d'amélioration énergétique, plafonnée à 6 000 € par logement ;
- Une aide de 10 % à destination des propriétaires occupants (PO) modestes et très modestes ainsi que pour les propriétaires bailleurs (PB) pour les travaux de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé (LHITD), plafonnée à 4 000 € par logement ;
- Une aide de 10 % à destination des propriétaires occupants (PO) modestes et très modestes pour les travaux d'autonomie, plafonnée à 2 000 € par logement ;
- Une aide de 1 000 € à destination des syndicats pour la participation aux frais d'un diagnostic multicritère aidant à la prise de décision pour des travaux.

Des maquettes financières par type de dossier et par statut sont annexées à la présente convention.

#### ▪ Participation hors aides complémentaires ANAH

Il s'agit d'une aide de 1 000 € à destination de propriétaire réalisant des travaux conduisant à la remise sur le marché de logement vacant.

Des maquettes financières par type de dossier et par statut sont annexées à la présente convention.

- Aide pour la mise en valeur du patrimoine et des espaces résidentiels (travaux extérieurs et/ou concernant les parties communes)

Le principe mis en œuvre est celui d'une aide financière directe s'appliquant au propriétaire effectuant des travaux réalisés dans un objectif :

- de mise en valeur architecturale et patrimoniale du paysage urbain du périmètre OPAH-RU Thann Centre ;
- de mise en valeur des espaces résidentiels.

Les aides sont calculées sur la base de 20 % des travaux éligibles plafonnées à 4 000 € de subvention par dossier.

Les différentes cibles, ainsi que les taux de subventions et les conditions pour la mobilisation des aides seront définies dans le cahier des charges AMVPER.

### 5.2.2 Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la Ville pour l'opération sont de 720 000 € répartis comme suit :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Enveloppes prévisionnelles	Montant en €					
Dont aides aux travaux	47 800 €	65 400 €	81 200 €	89 800 €	85 800 €	370 000 €
dont aide à l'ingénierie du suivi-animation	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	175 000 €
Dont aide à l'ingénierie chef.fe de projet OPAH-RU	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	175 000 €

### 5.3 Financements de la Communauté de Communes Thann Cernay

#### 5.3.1 Règles d'application

Le dispositif d'aides complémentaires à destination des propriétaires occupants et bailleurs s'applique selon un abondement des aides aux travaux octroyées par l'ANAH.

Les aides sont calculées sur la base du plafond de travaux subventionnables par l'ANAH, et selon le barème suivant :

- 5 % plafonné à 3 000 € par logement pour les projets de travaux d'amélioration énergétique de propriétaires bailleurs ;
- 7 % plafonné à 1 000 € par logement pour les projets de travaux d'amélioration énergétique de propriétaires occupants.

Des maquettes financières par type de dossier et par statut sont annexées à la présente convention.

#### 5.3.2 Montants prévisionnels

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle consacrée par la Communauté de Communes Thann Cernay à l'opération est de 61 800 €, selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Enveloppes prévisionnelles	Montant en €					
Dont aides aux travaux	8 460 €	9 760 €	13 660 €	14 960 €	14 960 €	61 800 €

## 5.4 Financements de la Collectivité Européenne d'Alsace

### 5.4.1 Règles d'application

La Collectivité européenne d'Alsace mobilise ses dispositifs volontaristes « Fonds Alsace Rénov' » et « Fonds Alsace Dévelop' ». L'aide volontariste de la Collectivité européenne d'Alsace est attribuée par logement et est calculée sur la base du plafond de travaux subventionnables par l'Anah, pour les travaux de rénovation énergétique des logements. Elle vient en complément des aides de l'Anah et des collectivités locales inscrites dans le cadre de l'OPAH-RU.

### 5.4.2 Montants prévisionnels

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle maximum consacré à l'opération, par la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du « Fonds Alsace Rénov' » et du « Fonds Alsace Dévelop' » s'élève à 486 500 € pour le financement des travaux sur la période des 5 années de l'OPAH-RU, selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Enveloppes prévisionnelles	Montant en €					
Plafond des aides CeA	56 000 €	75 500 €	114 000 €	129 000 €	112 000 €	486 500 €

La Collectivité européenne d'Alsace mobilisera le dispositif volontariste « Fonds Alsace Rénov' » et « Fonds Alsace Dévelop' » selon les modalités et les conditions définies la maquette financière jointe en annexe à la présente convention.

Si des copropriétés en difficultés devaient être identifiées sur la période, la Collectivité européenne d'Alsace pourrait participer à hauteur de 3 000 € par logement et plafonné à 50 000 € par copropriété, dans la limite de 10% du montant HT des travaux retenus par l'Anah.

### 5.4.3 Délégation à la Collectivité européenne d'Alsace des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH

Par délibération n°XX du 18 décembre 2023, la Collectivité européenne d'Alsace a approuvé, d'une part, la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat prise en application de l'article L. 301-5-2 du code de la construction et de l'habitation, pour la période 2024-2029 et, d'autre part, la convention de délégation des aides à l'habitat privé de l'ANAH, prise en application de l'article L.321-1-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la période 2024-2029. A compter du 1er janvier 2024 [NB c'est écrit comme cela dans les deux projets de convention], la CeA sera délégataire des aides à la pierre de l'Etat et des aides à l'habitat privé de l'ANAH et agira ainsi au nom et pour le compte de l'Etat et de l'Anah sur cette thématique.

## 5.5 Financements de la Région Grand Est

### 5.5.1 Règles d'application

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire et conformément aux prescriptions du SRADDET, adopté le 22 novembre 2019, la Région Grand-Est apporte son appui à la mise en place, à la conduite et au financement **des travaux réalisés, dans une démarche BBC compatible**, lors d'opérations collectives de rénovation de l'habitat, sur les priorités suivantes :

- lutte contre la vacance dans le périmètre prioritaire défini dans la stratégie de revitalisation des centralités (centres villes/bourgs) qu'elle a identifiées et pour des logements atteignant en sortie la classe C d'un DPE ;
- réhabilitation des logements les plus énergivores (Classe E, F et G du DPE) des propriétaires occupants, avec réalisation d'un bouquet de deux travaux sur le bâti et de la ventilation suivant le référentiel technique dédié.

Pour cette opération la Région soutient la commune de Thann.

### 5.5.2 Montants prévisionnels

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle consacrée par la Région Grand pour l'opération est de 47 400 € (part aide aux travaux), selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Enveloppes prévisionnelles	Montant en €					
Dont aides aux travaux	0 €	10 000 €	12 400 €	14 000 €	11 000 €	47 400 €

### 5.5.3 Suivi animation

a) La commune de Thann, maître d'ouvrage, s'engage :

à mettre en place une équipe de suivi-animation dont les missions sont décrites à l'article 7.

b) La Région s'engage :

à participer au financement de la part fixe du suivi-animation, au prorata des dossiers concernant uniquement les logements qu'elle finance (vacance concernant la Ville de Thann et les logements énergivores), sur demande annuelle du maître d'ouvrage et sous réserve du vote du dispositif au budget primitif de l'année concernée.

### 5.5.4 Aide aux travaux - Fonds commun d'intervention

#### Montant et règles d'application

Pour cette opération, la commune de Thann et la Région ont prévu d'intervenir par le biais d'un fonds commun évalué à 94 800 €. Sous réserve de la poursuite du dispositif régional en vigueur et de l'inscription des crédits au moment du vote du budget concerné, la participation de la région est estimée à 47 400 €, pour les 5 années de l'opération.

Sur la base du plan de financement prévisionnel détaillé présenté par l'organisme chargé du suivi-animation de l'opération, l'aide apportée par le fonds commun -lorsqu'elle est complémentaire à celle de l'Anah et/ou des autres partenaires éventuels- pourra être diminué ou non attribuée par le comité technique chargé de l'attribution des aides afin de s'ajuster au plafond maximum de financement public autorisé localement.

Les engagements financiers réciproques au titre de ce fonds sont précisés dans une convention spécifique à signer entre la commune de Thann et la Région qui précisera notamment :

- les conditions d'inscription budgétaire de la Région pour cette opération,
- les modalités de versement de l'aide de la Région à la commune de Thann pour la constitution du fonds commun,
- les dispositifs administratifs à mettre en place pour la notification, la prise des arrêtés et le paiement des aides aux propriétaires financés au titre du fonds commun,
- les critères d'attribution des différentes aides retenues, sous forme de fiches annexes, qui pourront faire l'objet de modification au cours de l'opération pour leur permettre de s'adapter aux besoins révélés lors du montage des dossiers ou pour tenir compte des dispositifs d'intervention de la Région. Ces adaptations, seront effectuées entre la commune de Thann et la Région et validées en comité technique sans remettre en cause la présente convention.

Pour le suivi-animation il conviendra de préciser les éléments suivants :

- Pour les dossiers finançables au titre du fonds commun, prévoir dans l'analyse thermique initiale, la solution technique de référence choisie pour atteindre le niveau BBC et les travaux à envisager pour atteindre ce niveau, avec chiffrage global. En cas de rénovation par étape préciser les travaux retenus dans cette première étape et les dérogations éventuelles applicables à la STR retenue.

## **Article.6 - Engagements complémentaires**

### **6.1 Action Logement Services**

Depuis 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 20 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales :

- Construire, gérer et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'écohabitat, d'économies d'énergie et de décarbonation, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 45 Entreprises Sociales pour l'Habitat, 5 filiales de logements intermédiaires et un patrimoine de plus d'un million de logements ;
- Accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des aides et services qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Fort de la création du Groupe voulue par les partenaires sociaux, Action Logement est devenu un acteur incontournable de la politique du logement au service des entreprises et des salariés. Pour ce faire, le Groupe dispose des outils suivants :

- Une structure faîtière paritaire de pilotage, « Action Logement Groupe » ;
- Un pôle « services » dédié aux besoins des salariés pour rapprocher le logement de l'emploi et financer le logement et les politiques publiques du logement. Ce pôle regroupe Action Logement Services (ALS) et ses filiales, ainsi que l'Association pour l'accès aux garanties locatives (APAGL) ;

- Un pôle « immobilier » qui produit directement une offre de logements abordables pour loger les publics éligibles au logement social ou intermédiaire et plus particulièrement les salariés des entreprises. Ce pôle est composé d'Action Logement Immobilier (ALI), de ses filiales immobilières ainsi que de l'Association Foncière Logement (AFL), opérateur dédié à la mixité et à la diversification dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Par ailleurs, Action Logement est l'interlocuteur privilégié des collectivités pour faciliter l'accès au logement, favoriser l'emploi et contribuer au développement de l'attractivité économique et de l'équilibre social des territoires. Il agit pour cela grâce à une organisation ancrée dans les régions, à des équipes installées en proximité, aux 17 comités régionaux et territoriaux qui sont la représentation politique des partenaires sociaux dans les territoires avec l'appui opérationnel des délégations régionales et de l'ensemble des filiales immobilières et de services du Groupe.

En s'inscrivant dans les politiques locales de l'habitat, tant sur le parc privé que sur le parc social, en locatif comme en accession à la propriété, Action Logement agit ainsi concrètement sur le logement au bénéfice des salariés et de l'emploi.

- Il est porté par les Comités régionaux et territoriaux (CRAL et CTAL) qui sont la représentation politique des partenaires sociaux dans les régions et territoires.
- Il détermine la pertinence et l'agilité des actions au service des besoins diversifiés des salariés et des entreprises sur les territoires, en interaction avec les collectivités qui conduisent localement les politiques de l'Emploi et du Logement.

#### Les engagements de la convention quinquennale :

La convention quinquennale contractualisée avec l'Etat, représentant au total plus de 14 milliards d'euros de fonds issus de la PEEC sur les années 2023 - 2027, permet à Action Logement de contribuer à l'amélioration de la situation du logement en France au moyen de trois principaux axes de financement :

- 3,7 milliards d'euros d'aides directes aux ménages pour favoriser l'accès au logement ;
- 5,5 milliards d'euros de financement des organismes de logement social et intermédiaire et de soutien à l'investissement des organismes de logement social ;
- 5,25 milliards d'euros de cofinancement des politiques nationales notamment de Rénovation Urbaine (NPNRU) et Action Cœur de Ville.

Cette convention traduit le résultat du dialogue entre l'Etat et les partenaires sociaux pour :

- Le soutien au secteur de la construction, un signal fort pour soutenir le secteur et une réponse à la diversité des besoins de logement dans tous les territoires.
- Une contribution à la transition écologique et à la stratégie bas-carbone car son plan de décarbonation vise à réduire de 55 % les émissions de carbone en 2030 et l'éradication de ses passoires thermiques en avance de phase par rapport à la réglementation.
- Le soutien à l'emploi et la réindustrialisation par l'attribution de 650 000 logements permettant aux salariés de se loger à proximité de leur lieu de travail ; accompagner les entreprises et salariés au travers de solutions innovantes, d'aides à la mobilité et investissements dédiés aux territoires d'implantation des entreprises.
- Le soutien à l'accession à la propriété via des prêts à 1 % dans le neuf et dans les programmes de vente HLM.
- La sécurisation des salariés via la garantie Visale à plus de 2 millions de ménages supplémentaires avec une possible extension aux saisonniers et aux indépendants.

Les fonds mobilisés sont prédéfinis pluri annuellement dans la limite de la consommation des enveloppes inscrites dans la convention.

ACTION LOGEMENT et la Ville de Thann partagent ce constat du fort enjeu du lien emploi/logement et la nécessité de faciliter le logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement se tient à l'écoute de tous les projets logements initiés au sein de la Commune de Thann et interviendra sur tous les champs rentrant dans son périmètre.

## **6.2 L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 68)**

L'ADIL 68 assure une mission d'information et de conseil dans le domaine du logement. Elle renseigne les ménages sur toute question juridique, financière ou fiscale liée au logement (rapports locatifs, amélioration et rénovation, accession, copropriété, investissement locatif...).

L'Agence délivre des conseils portant sur l'amélioration de l'habitat et la rénovation énergétique. L'ADIL dispose d'outils de simulations financières pour les projets d'accession, d'amélioration et d'investissement locatif pouvant intégrer l'ensemble des aides mobilisables (nationales et locales).

Dans le conseil en amélioration et rénovation énergétique, l'ADIL réalise les missions suivantes :

- Délivrer une information précise sur les aides mobilisables auprès de l'ANAH et vérifier l'éligibilité des ménages aux aides de l'ANAH,
- Délivrer une information précise sur les autres dispositifs mobilisables et leurs conditions d'obtention (MPR, ECO PTZ, aides des collectivités, CEE...)
- Proposer aux ménages un conseil global de leur projet de rénovation

Dans le cadre de l'OPAH-RU, l'ADIL 68 transmettra à l'opérateur les contacts des propriétaires éligibles ANAH. L'opérateur rappellera les propriétaires afin de fixer un RDV dans le cadre du montage des dossiers de demande de subvention.

L'ADIL68 contribuera à faire connaître le dispositif et pourra, à la demande de la collectivité, participer à d'éventuelles actions de communication.

## **6.3 La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin (CAF68)**

- Missions logement

Dans le cadre de ses missions logement habitat en faveur des familles allocataires, la CAF du Haut-Rhin peut être amenée à proposer des aides financières extra légales aux propriétaires occupants modestes et très modestes en situation d'impayés de charges de copropriété dans le cadre d'un accompagnement par un travailleur social.

Chaque demande fera l'objet d'une évaluation par un travailleur social. Les demandes feront l'objet d'une décision d'attribution par la Commission d'Action Sociale.

Dans le cadre de la rénovation thermique, la CAF 68 peut également attribuer une aide financière extra légale sous forme de prêt ou de subvention en complément des aides des partenaires.

L'allocataire (locataire ou propriétaire occupant) peut également solliciter la CAF pour l'obtention d'un prêt à l'amélioration de l'habitat (pour les conditions d'octroi : voir le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr)).

- Contrôle décence

L'article 85 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) modifie les articles L.542-2 et L.831-3 du Code de la Sécurité Sociale (CSS) pour y introduire un dispositif de conservation des Allocations de Logement Familiales (ALF) et des Allocations de Logements Sociales (ALS) afin d'inciter les bailleurs de logements non décents à effectuer les travaux nécessaires à leur mise en conformité.

Un logement est considéré comme non décent s'il ne répond pas à au moins à un des critères énoncés par le décret n° 2002-120 du 30/01/2002 relatif aux caractéristiques du logement décent.

La CAF communiquera :

- en début d'opération le listing des adresses des logements dont le locataire bénéficie d'une aide au logement (hors APL) sur l'ensemble du périmètre de l'OPAH-RU Thann Centre (listing période N) ;
- 1 fois par trimestre le listing des adresses des logements dont le locataire bénéficie d'une aide au logement (hors APL) et qui est entré dans les lieux à partir de la date du dernier envoi du listing (listing période N+3 mois).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la demande d'autorisation préalable de mise en location pilotée par la Ville de Thann, l'équipe d'animation de l'OPAH-RU transmettra à la CAF les constats de non-décent qui auront été réalisés par ses soins afin que la CAF procède à la conservation des allocations logements.

L'ensemble des situations rencontrées et la coordination du dispositif feront l'objet d'un suivi au Comité de Traitement de l'Habitat Indigne dans lequel siègera un(e) représentant(e) de la CAF.

#### **6.4 PROCIVIS Alsace**

PROCIVIS ALSACE exerce tous les métiers de l'immobilier sur son territoire (aménageurs, promoteurs, constructeurs de maisons, administrateurs de bien, syndic, gestion locative) et peut intervenir auprès de ses collectivités actionnaires comme un véritable ensemblier, en adéquation avec les politiques publiques de l'habitat. Seule l'activité de logement locatif aidé n'est pas exercée car les sociétaires de PROCIVIS Alsace disposent de leurs propres opérateurs, avec qui les structures de PROCIVIS Alsace trouvent les collaborations adaptées en fonction des projets.

Par ailleurs, PROCIVIS Alsace se positionne aux côtés de l'État et des collectivités pour venir en aide aux plus démunis à travers ses Activités Sociales et Solidaires, financées directement par le résultat des bénéficiaires de ses filiales : cette activité se traduit essentiellement par le préfinancement des aides aux travaux et des prêts sans intérêts pour financer le reste à charge des propriétaires occupants et des syndicats de copropriétés.

La convention signée entre l'Etat et PROCIVIS UES-AP le 24 janvier 2023 pour la période 2023-2030 prévoit la poursuite de ses missions tout en corrélant plus fortement l'implication des structures opérationnelles de PROCIVIS dans les territoires et son engagement sociétal, et en ouvrant des possibilités plus grandes d'interventions et notamment :

- La mobilisation de l'expertise des sociétés sur des projets identifiés par les territoires, notamment le développement dans le secteur des services,
- Des expérimentations en faveur de la création de logements accessibles et de la rénovation du parc ancien, notamment des prises de participation dans les projets Action Cœur de Ville (ACV), Petites Villes de Demain (PVD) ou en Quartier Politiques de la Ville (QPV).

Au titre de la convention-cadre pour la mise en œuvre des Activités Sociales et Solidaires conclue entre PROCIVIS Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace et Amélogis, PROCIVIS Alsace s'engage à mettre à disposition des enveloppes financières pour soutenir des avances de subventions publiques et des prêts pour les travaux de rénovation des ménages modestes sur les territoires pour lesquels des synergies avec les collectivités locales concourent à la fois au déploiement des politiques de l'habitat locales et aux activités des filiales immobilières de PROCIVIS Alsace

### **Les préfinancements au titre des « Activités Sociales et Solidaires »**

Les avances de subventions restent réservées aux bénéficiaires dont les travaux sont suivis par l'opérateur mandaté par la Ville de Thann L'opérateur chargé du suivi-animation transmet à PROCIVIS Alsace les pièces constitutives du dossier (fiche d'information, plan de financement, programme des travaux et RIB).

Les propriétaires occupants mandatent PROCIVIS Alsace par le biais de procurations pour qu'elle perçoive directement pour leur compte le montant des subventions ainsi préfinancées.

L'opérateur chargé du suivi-animation s'assurera du paiement par le propriétaire de son reste à charge avant de mobiliser les avances. Il sera chargé de solliciter les avances auprès de PROCIVIS Alsace au fur-et-à-mesure de l'avancement des travaux et de transmettre le dossier de paiement aux financeurs publics.

A terme, le montant des subventions individuelles est reversé directement à PROCIVIS Alsace par la Collectivité européenne d'Alsace, l'Anah et/ou les EPCI pour un montant égal aux fonds débloqués à titre d'avance.

### **Les prêts Activités Sociales et Solidaires Rénovation (PASS Rénovation)**

En complément des avances de subventions, des prêts sans intérêts « Activités Sociales et Solidaires pour la Rénovation » (PASS Rénovation) peuvent être accordés aux propriétaires occupants modestes et très modestes ne pouvant bénéficier d'un prêt bancaire classique.

Les travaux éligibles aux prêts et aux avances sont ceux portant exclusivement sur la résidence principale des bénéficiaires et limités à :

- La lutte contre l'habitat indigne ;
- La lutte contre la précarité énergétique ;
- L'adaptation du logement au handicap et/ou à l'âge.

**Ces prêts sont priorisés sur les territoires favorisant les activités opérationnelles de PROCIVIS Alsace.**

### **Les prêts « Territoires et Habitat 68 »**

PROCIVIS Alsace assure également la gestion de l'association « Territoires et Habitat 68 », anciennement dénommée « PACT 68 ». Dans ce cadre, elle pourra, en association avec l'ADIL 68, proposer des prêts aux propriétaires occupants ou bailleurs selon les modalités définies par le Conseil d'Administration de l'association « Territoires et Habitat 68 ».

### **L'appui au territoire**

Enfin, PROCIVIS Alsace étudiera toutes les demandes de la Collectivité européenne d'Alsace et des collectivités locales sociétaires de PROCIVIS Alsace pour développer de nouvelles actions entrant dans le champ des Activités Sociales et Solidaires.

Ces demandes seront analysées et approfondies au sein des instances, puis soumises au Comité de Pilotage des Activités Sociales et Solidaires de PROCIVIS Alsace.

## 6.5 La Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine (Fdp), organisme à but non lucratif reconnu d'utilité public créée par texte de loi en 1996, a pour mission de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur de tous types de patrimoine protégé ou non par l'État (bâti, culturel, artistique, industriel, naturel et biodiversité, ...).

A ce titre, elle s'engage à :

1. Aider les collectivités et associations à développer le mécénat populaire par le biais de collectes de dons.
2. Faire appel (sous conditions) à des partenaires privés pour du financement complémentaire.
3. Attribuer un label de qualité, lorsque l'édifice ou les parcs et jardins présente un caractère régionale remarquable, afin de faire bénéficier les propriétaires :
  - D'un avantage fiscal (déduction minimum de 50 % du montant des travaux sur les revenus imposables pouvant aller jusqu'à 100 % sous condition)Et,
  - D'une aide au financement des travaux (au minimum 2% pouvant aller jusqu'à 20 %).
4. Mettre à disposition des collectivités, des associations et des particuliers des outils pour promouvoir leur recherche de mécènes nationaux ou en région.

La consistance et les modalités d'attribution des aides dans le cadre du Label Fondation du Patrimoine feront l'objet d'une convention spécifique qui précisera en particulier le montant annuel des aides et les sources de financement (Ville de Thann, Fondation du Patrimoine, ...).

## 6.6 Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays Thur Doller

Le PETR du Pays Thur Doller est un outil de mutualisation et d'ingénierie au service des quarante-six communes et des trois communautés de communes des vallées de la Thur et de la Doller. L'une de ses missions historiques est la transition énergétique et l'accompagnement aux économies d'énergie, concrétisée sous la forme de l'Ambition N° 1 de son Plan Climat-Air-Energie Territorial : « Des logements et bâtiments tertiaires rénovés et performants ».

Pour accompagner la Ville de Thann dans son OPAH-RU, le PETR du Pays Thur Doller s'engage à collaborer étroitement avec les agents de la commune pour :

- communiquer largement auprès des habitants de la présence au sein du Pays Thur Doller d'un Espace Conseil France Rénov', véritable service public d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements ;
- informer les habitants sur les dispositifs d'aides à la rénovation et à l'adaptation des logements ;
- apporter un avis technique aux habitants sur leurs projets de rénovation et de changement de système de chauffage des logements ;
- proposer aux habitants un accompagnement à la rénovation globale des logements.

Le PETR du Pays Thur Doller s'engage également à favoriser le partage d'information avec la Ville de Thann et les différents acteurs de la rénovation énergétique impliqués dans l'OPAH-RU.

## Chapitre IV - Pilotage, animation et évaluation

### Article.7 - Pilotage de l'opération

#### 7.1.1 Mission du maître d'ouvrage

La Ville de Thann assure le pilotage de l'opération. Elle veille au respect des engagements de la convention de programme et à la bonne coordination des différents partenaires. Elle s'assurera par ailleurs de la bonne exécution du suivi-animation. Elle nomme à cet effet un(e) directeur(trice) de projet en charge du suivi de l'opération et de la coordination du dispositif avec les partenaires et également la coordination avec les actions de l'ORT.

#### 7.1.2 Instances de pilotage

Le **Comité de Pilotage (COFIL)** sera chargé de définir les orientations de l'opération et de permettre la rencontre de l'ensemble des partenaires concernés. Il se réunira au moins une fois par an et sera présidé par le maître d'ouvrage. Il sera composé de l'ensemble des signataires de la présente convention. Il pourra être étendu à d'autre personne, publiques ou privées.

Le **Comité Technique (COTEC)** sera en charge de la conduite opérationnelle. Il se réunira autant que de besoin. Il sera présidé par la Ville de Thann et sera composé des représentants techniques de la présente convention.

Le **Comité de Traitement de l'Habitat Indigne** se réunira au tant que de besoin. Le CTHI est composé de :

- Représentants des services municipaux (hygiène, prévention, sécurité, actions sociales) ;
- Représentants des services intercommunaux ;
- Agence Régionale de Santé ;
- Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin ;
- PETR du Pays Thur Doller dans le cadre du Contrat Local de la Santé ;
- CeA en fonction des sujets (service autonomie, assistante sociale, etc.) ;
- La DDT.

L'objectif est d'étudier les différents dossiers, échanger sur les cas complexes, trouver des solutions aux situations rencontrées et envisager le cas échéant la mise en place de procédure ad'hoc.

### 7.2 Suivi-animation de l'opération

#### 7.2.1 Équipe de suivi-animation

Le suivi-animation de l'opération sera assuré par un opérateur sélectionné par la Ville de Thann. L'opérateur sélectionné doit disposer de l'agrément Mon Accompagnateur Rénov' conformément à l'arrêté du 21 décembre 2022 tel que modifié par l'arrêté du 14 décembre 2023.

## **7.2.2 Contenu des missions de suivi-animation**

L'opérateur s'engage à conduire l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention de l'agrément « Mon Accompagnateur Rénov' ». Les missions de suivi-animation devront être menées conformément à l'arrêté du 21 décembre 2022 tel que modifié par l'arrêté du 14 décembre 2023.

## **7.2.3 Modalités de coordination opérationnelle**

La mise en place d'un partenariat actif et renforcé est une des conditions de réussite de l'OPAH-RU. L'opérateur aura la charge de mobiliser les acteurs de l'habitat et notamment :

- L'ANAH, la CeA, la Région Grand Est, la CCTC pour la mobilisation des financements mis en place dans le cadre de l'OPAH-RU ;
- Les autres partenaires tels que PROCIVIS Alsace, Action Logement, la Fondation du Patrimoine, etc. pour le traitement des dossiers ;
- La CAF, l'ADIL, l'ARS, etc. pour la mise en place de procédures notamment coercitives ;
- Le CCAS afin d'étudier les situations de précarité recensées ;
- Le PETR du Pays Thur Doller.

## **7.3 Évaluation et suivi des actions engagées**

### **7.3.1 Indicateurs de suivi des objectifs**

La présente convention doit permettre d'atteindre les objectifs généraux définis aux articles 3 et 4. Les objectifs seront suivis grâce aux indicateurs de résultats définis pour chaque volet. Une liste d'indicateurs de suivi est annexée à la présente convention.

Ces indicateurs prendront en compte :

- Le volume et le ciblage des logements rénovés ;
- La qualité des rénovations ;
- L'efficacité du programme ;
- Les impacts sociaux ;
- Les impacts économiques ;
- Les impacts environnementaux.

### **7.3.2 Bilans et évaluation finale**

L'équipe de suivi-animation aura en charge d'établir un bilan annuel et un bilan final de l'opération qui seront présentés sous la responsabilité du maître d'ouvrage en comité de pilotage stratégique. Ils seront adressés aux différents partenaires de l'opération.

#### Bilan annuel

Le bilan annuel établi sous la responsabilité du maître d'ouvrage sera plus complet que le rapport d'avancement dans la mesure où il ouvrira des perspectives pour la bonne continuité du programme.

Ce bilan devra faire état des éléments de localisation, nature et objectif, coût et financement et point de blocage.

En fonction des difficultés rencontrées sur les plans techniques, administratifs et financiers, des mesures seront proposées pour corriger la tendance et atteindre les objectifs fixés par la convention. Elles feront si nécessaire l'objet d'un avenant à la convention.

## Bilan final et évaluation du dispositif

Sous la responsabilité du maître d'ouvrage, un bilan final du programme sous forme de rapport devra être présenté au comité de pilotage stratégique en fin de mission afin de permettre l'évaluation du dispositif.

Ce rapport devra notamment :

- Rappeler les objectifs quantitatifs et qualitatifs, exposer les moyens mis en œuvre pour les atteindre, présenter les résultats obtenus au regard des objectifs ;
- Analyser les difficultés rencontrées (techniques, financières, administratives) lors de l'animation sur ces différentes phases : sensibilisation des propriétaires (et locataires) et acteurs de l'habitat, coordination du projet et des acteurs, problèmes techniques, déroulement des chantiers, relations entre les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les entreprises, maîtrise des coûts, dispositifs spécifiques ou innovants ;
- Recenser les solutions mises en œuvre ;
- Lorsque l'opération le permet, fournir un récapitulatif ou des fiches des opérations financées avec la nature et le montant prévisionnel des travaux effectués et le détail des subventions et aides perçues ;
- Synthétiser l'impact du dispositif sur le secteur de l'habitat, sur les activités économiques et la vie sociale.

Ce document pourra comporter des propositions d'actions à mettre en œuvre pour prolonger la dynamique du programme ainsi que des solutions nouvelles à initier.

## Chapitre V - Communication

### Article.8 - Communication

Le maître d'ouvrage du programme, les signataires et l'opérateur s'engagent à mettre en œuvre les actions d'information et de communication présentées ci-dessous. Il est ainsi impératif de porter le nom et le logo de l'Agence nationale de l'habitat sur l'ensemble des documents et ce dans le respect de la charte graphique de l'Etat. Ceci implique tous les supports d'information print et digitaux, tels que : dépliants, plaquettes, vitrophanies, sites internet ou communications presse portant sur l'OPAH / PIG.

Le logo de l'Anah en quadrichromie, la mention de son numéro gris (0 808 800 700) et de son site internet anah.fr devront apparaître sur l'ensemble des supports écrits et digitaux dédiés à informer sur le programme au même niveau que les autres financeurs : articles presse municipale, ou presse quotidienne régionale, affichage, site internet, exposition, filmographie, vitrophanie dans le cadre du bureau d'accueil de l'opération notamment.

L'opérateur assurant les missions de suivi-animation indiquera dans tous les supports de communication qu'il élaborera, quels qu'ils soient, l'origine des subventions allouées par l'Anah. Il reproduira dans ces supports à la fois le logo type et la mention du numéro et du site internet de l'Agence, dans le respect de la charte graphique.

Dans le cadre des OPAH, pour les opérations importantes de travaux, les éventuels supports d'information de chantier (autocollants, bâches, panneaux ...) comporteront la mention « travaux réalisés avec l'aide de l'Anah ».

Le logo du ministère en charge du logement devra également figurer sur tout support de communication diffusé dans le cadre de l'opération.

Lors des réunions d'information destinées à présenter les financements, l'organisme d'animation devra travailler en étroite collaboration avec la délégation locale (ou le cas échéant le délégataire des aides à la pierre) et remettre un dossier qui aura été élaboré avec celle-ci ou celui-ci.

D'une manière générale, les documents de communication devront avoir été réalisés avec la DDT (ou le cas échéant le délégataire des aides à la pierre), qui fournira toutes les indications nécessaires à la rédaction des textes dans le cadre de la politique menée localement : priorités, thématique, enjeux locaux, etc. et qui validera les informations concernant l'Anah.

Les documents d'information générale ou technique conçus par l'Agence à destination du public devront être largement diffusés. Il appartient au maître d'ouvrage du programme et à l'opérateur de prendre attache auprès du pôle Communication, coordination et relations institutionnelles (PCCRI) de l'Anah afin de disposer en permanence des supports existants : guides pratiques, liste des travaux recevables, dépliants sur les aides, etc.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information et de communication, l'Anah peut être amenée à solliciter l'opérateur en vue de réaliser des reportages journalistiques, photographiques ou filmographiques destinés à nourrir ses publications et sites internet. L'opérateur apportera son concours à ces réalisations pour la mise en valeur du programme.

En complément, si les signataires de la convention réalisent eux-mêmes des supports de communication relatifs à l'OPAH, ils s'engagent à les faire connaître au PCCRI de l'Anah et les mettre à sa disposition libres de droits.

Enfin, le maître d'ouvrage et l'opérateur assurant les missions de suivi-animation dans le secteur programmé s'engagent à informer la direction de la communication de l'Anah de toute manifestation spécifique consacrée à l'opération afin qu'elle relaie cette information.

Afin de faciliter les échanges, l'ensemble des outils de communications (logos et règles d'usage) sont à disposition sur l'extranet de l'Agence.

## Chapitre VI - Prise d'effet de la convention, durée, révision, résiliation et prorogation

### Article.9 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période de 5 année calendaire. Elle portera ses effets pour les demandes de subventions déposées auprès des services de l'ANAH à compter du ... jusqu'au ...

Dès sa mise en place, le programme du PIG de la CeA ne sera plus applicable sur le périmètre de l'OPAH-RU Thann Centre, et cela, pour toute la durée de l'opération OPAH-RU.

### Article.10 - Révision et/ou résiliation de la convention

Si l'évolution du contexte budgétaire, de la politique en matière d'habitat, ou de l'opération (analyse des indicateurs de résultat et des consommations de crédits), le nécessite, des ajustements pourront être effectués, par voie d'avenant.

Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La présente convention pourra être résiliée, par le maître d'ouvrage ou l'ANAH, de manière unilatérale et anticipée, à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de la faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

## **Article.11 - Transmission de la convention**

La convention de programme signée et ses annexes sont transmises aux différents signataires, au porteur associé du programme SARE, ainsi qu'au délégué de l'agence dans la région et à l'Anah centrale en version PDF.

Le délégué de l'Anah dans le département est chargé de l'intégration des informations de la convention dans Contrat Anah.

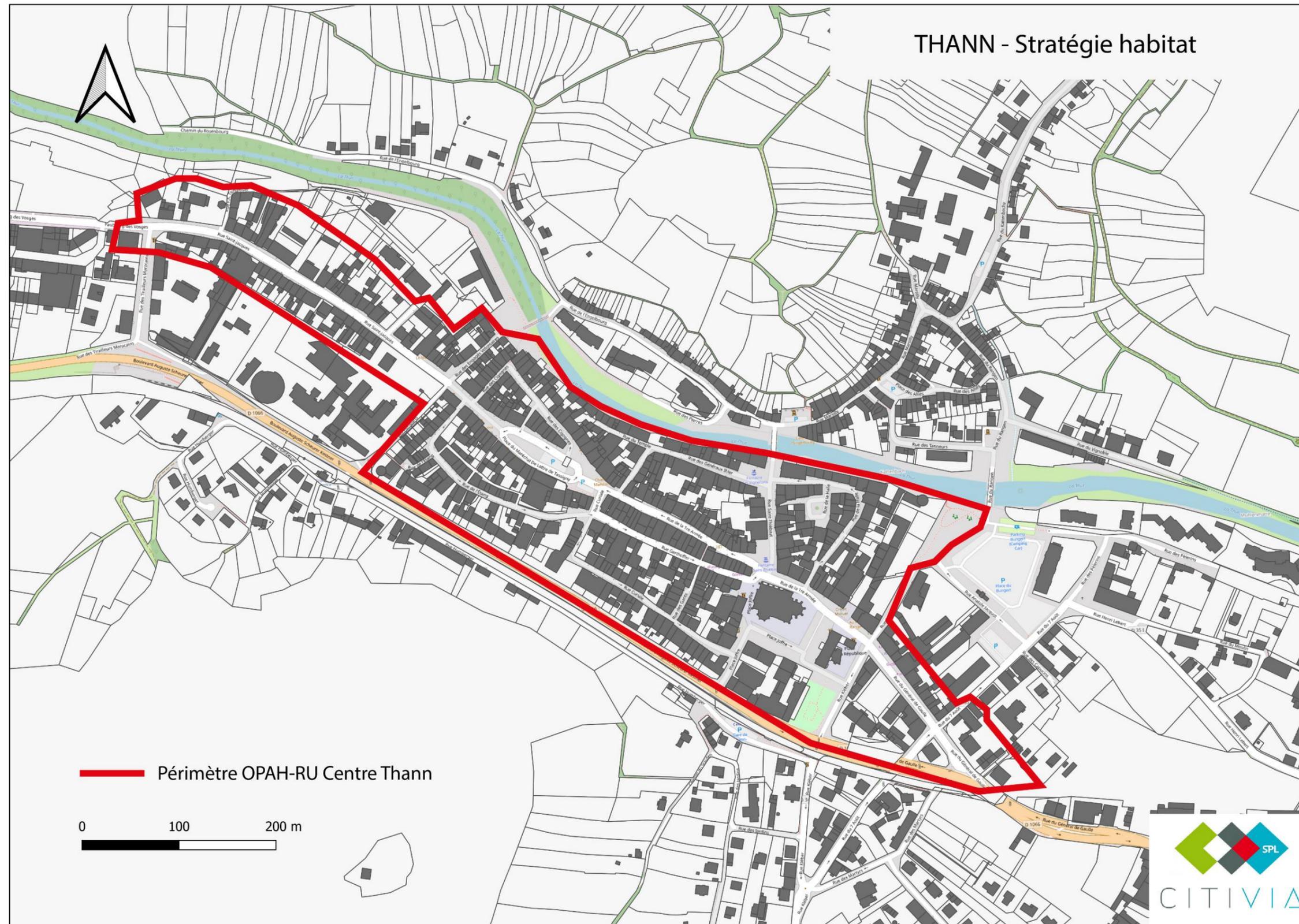
Fait en 11 exemplaires à Thann, le 7 mai 2024.

<p><b>Pour le maître d'ouvrage La Ville de Thann,</b></p> <p>Le Maire, Monsieur Gilbert STOECKEL</p>	<p><b>Pour la Communauté de Communes Thann Cernay,</b></p> <p>Le Président, Monsieur François HORNY</p>
<p><b>Pour l'Etat et l'ANAH, en application de la délégation de compétence</b> Pour Monsieur le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace par délégation,</p> <p>Le Président, Monsieur Frédéric BIERRY</p>	<p><b>Pour la Collectivité Européenne d'Alsace,</b> Pour Monsieur le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace par délégation,</p> <p>La Vice-Présidente, Madame Fatima JENN</p>
<p><b>Pour la Région Grand-Est,</b></p> <p>Le Président, Monsieur Franck LEROY</p>	<p><b>Pour Action Logement,</b></p> <p>Le Directeur Régional Monsieur Philippe RHIM</p>
<p><b>Pour l'ADIL du Haut-Rhin,</b></p> <p>Le Président, Pierre BIHL</p>	<p><b>Pour la CAF du Haut-Rhin,</b></p> <p>Le Directeur, Monsieur Lionel KOENIG</p>
<p><b>Pour PROCIVIS Alsace,</b></p> <p>Le Directeur Général, Monsieur Glock Christophe</p>	<p><b>Pour la Fondation du Patrimoine</b></p> <p>La Déléguée Régionale Alsace, Madame Véronique KEIFF</p>
<p><b>Pour le PETR du Pays Thur Doller,</b></p> <p>Le Président, Monsieur Guy STAEDELIN</p>	

## Annexes

- **ANNEXE 1 : Périmètre de l'OPAH-RU THANN CENTRE** \_\_\_\_\_ - 42 -
- **ANNEXE 2 : Maquette financière** \_\_\_\_\_ - 44 -
  - RECAPITULATIF GLOBAL PAR THEMATIQUE \_\_\_\_\_ - 44 -
  - RECAPITULATIF GLOBAL PAR STATUT ET THEMATIQUE \_\_\_\_\_ - 45 -
  - RECAPITULATIF ANNUEL CIBLE ANAH / CEA / REGION GRAND EST / VILLE / CCTC PAR STATUT ET THEMATIQUE \_\_\_\_\_ - 46 -
  - RECAPITULATIF ANNUEL CIBLE VILLE PAR STATUT ET THEMATIQUE \_\_\_\_\_ - 47 -
- **ANNEXE 3 : Liste des indicateurs** \_\_\_\_\_ - 48 -

- ANNEXE 1 : Périmètre de l'OPAH-RU THANN CENTRE



Listing des rues :

Anatole Jacquot (Rue)  
7 Août (Rue du)  
Cigognes (Rue des)  
Curiale (Rue)  
Engagés Volontaires (Rue des)  
Etang (Rue de)  
Gants (Rue des)  
Général de Gaulle (Rue du)  
Généraux Ihler (Rue des)  
Gerthoffer (Rue)  
Halle (Rue de la)  
Joffre (Place)  
Kleber (Rue)  
Lattre de Tassigny (Place de)  
Rue des Tirailleurs Marocains (Rue des)  
Première Armée (Rue de la)  
Remparts (Rue des)  
Saint Jacques (Rue)  
Saint Thiebaut (Rue)  
Scheidecker (Rue)  
Temple (Rue du)  
Tschamser (Rue)  
Vosges (Faubourg des)

ANNEXE 2 : Maquette financière

RECAPITULATIF GLOBAL PAR THEMATIQUE

Objectif logement	Traitement de l'habitat dégradé	Amélioration énergétique	Adaptation des logements	Lutte contre la vacance	Suivi des copropriétés (diagnostic multicritère)	Suivi des copropriétés (enregistrement)	Mise en valeur patrimoine	TOTAL		TOTAL GENERAL
					En immeuble	En immeuble	En immeuble	Logements	Immeubles	En logement *
	27	50	5	30	10	20	20	127	50	262

Montant des travaux HT	Traitement de l'habitat dégradé	Amélioration énergétique	Adaptation des logements	Lutte contre la vacance	Suivi des copropriétés (diagnostic multicritère)	Suivi des copropriétés (enregistrement)	Mise en valeur patrimoine	TOTAL
					En immeuble	En immeuble	En immeuble	En logement
	1 270 000,00 €	1 180 000,00 €	50 000,00 €	300 000,00 €	50 000,00 €	-	400 000,00 €	3 250 000,00 €

Enveloppes financières Ville de Thann	Traitement de l'habitat dégradé	Amélioration énergétique	Adaptation des logements	Lutte contre la vacance	Suivi des copropriétés (diagnostic multicritère)	Suivi des copropriétés (enregistrement)	Mise en valeur patrimoine	TOTAL
					En immeuble	En immeuble	En immeuble	
	127 000,00 €	118 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	-	80 000,00 €	370 000,00 €

Enveloppes financières Communauté de Communes Thann-Cernay	Traitement de l'habitat dégradé	Amélioration énergétique	Adaptation des logements	Lutte contre la vacance	Suivi des copropriétés (diagnostic multicritère)	Suivi des copropriétés (enregistrement)	Mise en valeur patrimoine	TOTAL
					En immeuble	En immeuble	En immeuble	
	- €	61 800,00 €	- €	- €	- €	-	- €	61 800,00 €

Enveloppes financières ANAH	Traitement de l'habitat dégradé	Amélioration énergétique	Adaptation des logements	Lutte contre la vacance	Suivi des copropriétés (diagnostic multicritère)	Suivi des copropriétés (enregistrement)	Mise en valeur patrimoine	TOTAL
					En immeuble	En immeuble	En immeuble	
	726 080,00 €	1 080 790,00 €	29 000,00 €	- €	- €	-	- €	1 835 870,00 €

Enveloppes financières CeA	Traitement de l'habitat dégradé	Amélioration énergétique	Adaptation des logements	Lutte contre la vacance	Suivi des copropriétés (diagnostic multicritère)	Suivi des copropriétés (enregistrement)	Mise en valeur patrimoine	TOTAL
					En immeuble	En immeuble	En immeuble	
	204 500,00 €	265 000,00 €	17 000,00 €	- €	- €	-	- €	486 500,00 €

Enveloppes financières Région Grand Est	Traitement de l'habitat dégradé	Amélioration énergétique	Adaptation des logements	Lutte contre la vacance	Suivi des copropriétés (diagnostic multicritère)	Suivi des copropriétés (enregistrement)	Mise en valeur patrimoine	TOTAL
					En immeuble	En immeuble	En immeuble	
	30 000,00 €	17 400,00 €	- €	- €	- €	-	- €	47 400,00 €

\* : Estimatif logement

- RECAPITULATIF GLOBAL PAR STATUT ET THEMATIQUE

	Objectifs		ANAH	Collectivité européenne d'Alsace			Région Grand-Est		CC Thann-Cernay			Ville de Thann		
	Logements	Immeubles	Total	Taux	Montant	Total	Taux	Total	Taux	Montant	Total	Taux	Montant	Total
<b>LHITD</b>	<b>27</b>		<b>726 080 €</b>			<b>204 500 €</b>		<b>30 000 €</b>						<b>127 000 €</b>
<b>PO</b>	7		319 200 €	13%	6 500 € max	45 500 €	3 log / 4 000 € max	12 000 €				10%	6 000 € max	28 000 €
<b>PB TD</b>	13		264 472 €	12,5%	9 000 € max	117 000 €	2 log / 6 000 € max	12 000 €				10%	6 000 € max	78 000 €
<b>PB MD</b>	7		142 408 €	12,5%	6 000 € max	42 000 €	2 log / 3 000 € max	6 000 €				10%	6 000 € max	21 000 €
<b>ENERGIE</b>	<b>50</b>		<b>1 080 790 €</b>			<b>265 000 €</b>		<b>17 400 €</b>			<b>61 800 €</b>			<b>118 000 €</b>
<b>PO TM</b>	5		133 515 €	5%	2 500 € max	12 500 €	1 log / 1 400 € max	1 400 €	7%	1 000 € max	4 900 €	10%	4 000 € max	7 000 €
<b>PO M</b>	5		133 515 €	5%	2 500 € max	12 500 €	4 log / 1 400 € max	5 600 €	7%	1 000 € max	4 900 €	10%	4 000 € max	7 000 €
<b>PB</b>	40		813 760 €	12,5%	6 000 € max	240 000 €	4 log / 2 600 € max	10 400 €	5%	3 000 € max	52 000 €	10%	4 000 € max	104 000 €
<b>AUTONOMIE</b>	<b>5</b>		<b>29 000 €</b>			<b>17 000 €</b>								<b>5 000 €</b>
<b>PO TM</b>	2		11 600 €	30%	4 000 € max	8 000 €						10%	2 000 € max	2 000 €
<b>PO M</b>	3		17 400 €	25%	3 000 € max	9 000 €						10%	2 000 € max	3 000 €
<b>SORTIE DE VACANCE</b>	<b>30</b>													<b>30 000 €</b>
<b>P</b>	30												Prime 1 000€	30 000 €
<b>DIAGNOSTIC MULTICRITERE COPRO</b>		<b>10</b>												<b>10 000 €</b>
<b>P</b>		10											Prime 1 000€	10 000 €
<b>ENREGISTREMENT COPRO</b>		<b>20</b>												
<b>MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE</b>		<b>20</b>												<b>80 000 €</b>
<b>P</b>		20										20%	4 000 € max	80 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>127</b>	<b>50</b>	<b>1 835 870 €</b>			<b>486 500 €</b>		<b>47 400 €</b>			<b>61 800 €</b>			<b>370 000 €</b>
	<b>262 logements</b>													

- RECAPITULATIF ANNUEL CIBLE ANAH / CEA / REGION GRAND EST / VILLE / CCTC PAR STATUT ET THEMATIQUE

Type de travaux	Année 1						Année 2					
LHI/TD	log	Sub ANAH	Sub CeA	Sub Région Grand-Est	Sub CCTC	Sub Ville	log	Sub ANAH	Sub CeA	Sub Région Grand-Est	Sub CCTC	Sub Ville
PO TM							1	45 600,00 €	6 500,00 €			4 000,00 €
PO M												
PB TD	2	40 688,00 €	18 000,00 €			12 000,00 €	2	40 688,00 €	18 000,00 €	6 000,00 €		12 000,00 €
PB MD							1	20 344,00 €	6 000,00 €			3 000,00 €
<b>Energétique</b>												
PO TM	1	26 703,00 €	2 500,00 €		980,00 €	1 400,00 €	1	26 703,00 €	2 500,00 €		980,00 €	1 400,00 €
PO M	1	26 703,00 €	2 500,00 €		980,00 €	1 400,00 €	1	26 703,00 €	2 500,00 €	1 400,00 €	980,00 €	1 400,00 €
PB	5	101 720,00 €	30 000,00 €		6 500,00 €	13 000,00 €	6	122 064,00 €	36 000,00 €	2 600,00 €	7 800,00 €	15 600,00 €
<b>Autonomie</b>												
PO TM							1	5 800,00 €	4 000,00 €			1 000,00 €
PO M	1	5 800,00 €	3 000,00 €			1 000,00 €						
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>201 614,00 €</b>	<b>56 000,00 €</b>		<b>8 460,00 €</b>	<b>28 800,00 €</b>	<b>13</b>	<b>287 902,00 €</b>	<b>75 500,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>9 760,00 €</b>	<b>38 400,00 €</b>

Type de travaux	Année 3						Année 4					
LHI/TD	log	Sub ANAH	Sub CeA	Sub Région Grand-Est	Sub CCTC	Sub Ville	log	Sub ANAH	Sub CeA	Sub Région Grand-Est	Sub CCTC	Sub Ville
PO TM	1	45 600,00 €	6 500,00 €			4 000,00 €	1	45 600,00 €	6 500,00 €			4 000,00 €
PO M	1	45 600,00 €	6 500,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €	1	45 600,00 €	6 500,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €
PB TD	3	61 032,00 €	27 000,00 €			18 000,00 €	4	81 376,00 €	36 000,00 €	6 000,00 €		24 000,00 €
PB MD	2	40 688,00 €	12 000,00 €	3 000,00 €		6 000,00 €	2	40 688,00 €	12 000,00 €			6 000,00 €
<b>Energétique</b>												
PO TM	1	26 703,00 €	2 500,00 €	1 400,00 €	980,00 €	1 400,00 €	1	26 703,00 €	2 500,00 €		980,00 €	1 400,00 €
PO M	1	26 703,00 €	2 500,00 €	1 400,00 €	980,00 €	1 400,00 €	1	26 703,00 €	2 500,00 €	1 400,00 €	980,00 €	1 400,00 €
PB	9	183 096,00 €	54 000,00 €	2 600,00 €	11 700,00 €	23 400,00 €	10	203 440,00 €	60 000,00 €	2 600,00 €	13 000,00 €	26 000,00 €
<b>Autonomie</b>												
PO TM												
PO M	1	5 800,00 €	3 000,00 €			1 000,00 €	1	5 800,00 €	3 000,00 €			1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>435 222,00 €</b>	<b>114 000,00 €</b>	<b>12 400,00 €</b>	<b>13 660,00 €</b>	<b>59 200,00 €</b>	<b>21</b>	<b>475 910,00 €</b>	<b>129 000,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>14 960,00 €</b>	<b>67 800,00 €</b>

Type de travaux	Année 5						TOTAL						TOTAL PO	TOTAL PB
LHI/TD	log	Sub ANAH	Sub CeA	Sub Région Grand-Est	Sub CCTC	Sub Ville	log	Sub ANAH	Sub CeA	Sub Région Grand-Est	Sub CCTC	Sub Ville		
PO TM	1	45 600,00 €	6 500,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €	4	182 400,00 €	26 000,00 €	4 000,00 €		16 000,00 €	7	
PO M	1	45 600,00 €	6 500,00 €			4 000,00 €	3	136 800,00 €	19 500,00 €	8 000,00 €		12 000,00 €		
PB TD	2	40 688,00 €	18 000,00 €			12 000,00 €	13	264 472,00 €	117 000,00 €	12 000,00 €		78 000,00 €		20
PB MD	2	40 688,00 €	12 000,00 €	3 000,00 €		6 000,00 €	7	142 408,00 €	42 000,00 €	6 000,00 €		21 000,00 €		
<b>Energétique</b>														
PO TM	1	26 703,00 €	2 500,00 €		980,00 €	1 400,00 €	5	133 515,00 €	12 500,00 €	1 400,00 €	4 900,00 €	7 000,00 €	10	
PO M	1	26 703,00 €	2 500,00 €	1 400,00 €	980,00 €	1 400,00 €	5	133 515,00 €	12 500,00 €	5 600,00 €	4 900,00 €	7 000,00 €		
PB	10	203 440,00 €	60 000,00 €	2 600,00 €	13 000,00 €	26 000,00 €	40	813 760,00 €	240 000,00 €	10 400,00 €	52 000,00 €	104 000,00 €		40
<b>Autonomie</b>														
PO TM	1	5 800,00 €	4 000,00 €			1 000,00 €	2	11 600,00 €	8 000,00 €			2 000,00 €	5	
PO M							3	17 400,00 €	9 000,00 €			3 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>435 222,00 €</b>	<b>112 000,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>14 960,00 €</b>	<b>55 800,00 €</b>	<b>82</b>	<b>1 835 870,00 €</b>	<b>486 500,00 €</b>	<b>47 400,00 €</b>	<b>61 800,00 €</b>	<b>250 000,00 €</b>	<b>22</b>	<b>60</b>

- RECAPITULATIF ANNUEL CIBLE VILLE PAR STATUT ET THEMATIQUE

Type de travaux	Année 1		Année 2		Année 3	
	log ou imm	Sub Ville	log ou imm	Sub Ville	log ou imm	Sub Ville
Prime vacance	6	6 000,00 €	6	6 000,00 €	6	6 000,00 €
Prime diagnostic multicritère copropriétés	5	5 000,00 €	5	5 000,00 €	0	- €
Mise en valeur du patrimoine	2	8 000,00 €	4	16 000,00 €	4	16 000,00 €
Suivi enregistrement copropriétés	7		7		3	
<b>TOTAL</b>	20	19 000,00 €	22	27 000,00 €	13	22 000,00 €

Type de travaux	Année 4		Année 5		TOTAL			
	log ou imm	Sub Ville	log ou imm	Sub Ville	Logements	Immeubles	Estimation totale en log	Sub Ville
Prime vacance	6	6 000,00 €	6	6 000,00 €	30		30	30 000,00 €
Prime diagnostic multicritère copropriétés	0	- €	0	- €		10	30	10 000,00 €
Mise en valeur du patrimoine	4	16 000,00 €	6	24 000,00 €		20	60	80 000,00 €
Suivi enregistrement copropriétés	3		0			20	60	- €
<b>TOTAL</b>	13	22 000,00 €	12	30 000,00 €		50	180	120 000,00 €

## - ANNEXE 3 : Liste des indicateurs

L'opérateur assure un suivi continu des dossiers et contacts. Il se traduit par la transmission au maître d'ouvrage du programme d'un tableau de suivi mensuel présentant l'état d'avancement de l'activité suivant les phases suivantes :

- Dossiers engagés ANAH,
- Dossiers déposés en cours d'engagement,
- Dossiers en phase paiement des subventions,
- Dossiers en cours de montage,
- Contacts en cours,
- Contacts sans suites,
- Contacts non éligibles.

Le tableau de suivi présentera les indicateurs suivants :

- Numéros de dossiers,
- Nombre de logements,
- Type de dossiers (HMS, HMA, LHI, Autonomie),
- Instructeur en charge du dossier,
- Adresse du logement,
- Nom et prénom du propriétaire,
- Adresse du propriétaire,
- Statut du propriétaire,
- Date de visite,
- Dossier dématérialisé,
- Mandat,
- Type d'accompagnement (social, technique, juridique),
- Etiquette énergétique avant et après travaux,
- Consommation énergétique avant et après travaux,
- Gain énergétique,
- Montant des travaux HT et TTC,
- Demande de préfinancement et/ou aide Procivis,
- Maîtrise d'œuvre sollicitée,
- Entreprise RGE intervenante,
- Montant subvention ANAH et prime ASE,
- N° dossier ANAH,
- Montant subvention CeA, Ville, CCTC, ANAH
- Date récépissé DDT,
- Suivi décence CAF,
- Origine du contact,
- Observations.